



Avis de convocation à l'assemblée
annuelle et extraordinaire et
circulaire de sollicitation
de procurations de 2025

13 AOÛT 2025

CAE

Table des matières

Lettre aux actionnaires du président du conseil	i
Aperçu de la société	iv
Sommaire de la circulaire de sollicitation de procurations	vii
À propos de CAE	ix
Renseignements utiles	xiv
Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2025	xv
Section 1 Information relative à l'exercice des droits de vote	1
Section 2 Points à l'ordre du jour	7
Section 3 Information relative aux candidats aux postes d'administrateur	14
Section 4 Gouvernance	32
Section 5 Rapports des comités du conseil	48
Section 6 Rémunération des administrateurs	53
Section 7 Rémunération de la haute direction	58
Analyse de la rémunération	61
Résumé analytique	62
Engagement des actionnaires	66
Planification de la relève	67
Philosophie en matière de rémunération	68
Programmes de rémunération des hauts dirigeants	70
Résultats de la rémunération pour l'exercice 2025	81
Détermination du rendement individuel des membres de la haute direction visés	86
Gouvernance de la rémunération	91
Harmonisation de la rémunération avec le rendement	97
Rémunération de nos membres de la haute direction visés	100
Tableau sommaire de la rémunération	100
Attributions à base d'actions et à base d'options en circulation	103
Attributions en vertu d'un régime de rémunération incitative – Valeur acquise ou gagnée au cours de l'exercice	104
Régimes de retraite	105
Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	106
Section 8 – Autres renseignements importants	111
Annexe A – Charte du conseil d'administration	113
Annexe B – Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières	117
Annexe C – Résumé du régime d'options d'achat d'actions des employés	124
Annexe D – Résumé du régime incitatif général	128
Annexe E – Modifications au règlement intérieur	136

Lettre aux actionnaires du président du conseil

12 juin 2025

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous invitons à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires 2025 de CAE (l'« assemblée »).

Examen de l'exercice

Cette année a été marquée par une solide performance, soutenue par une exécution disciplinée et une gestion efficace du capital. La direction a exécuté notre stratégie avec attention et rigueur opérationnelle. Des mesures ciblées ont généré des flux de trésorerie disponibles* très solides, ce qui a permis à la Société d'atteindre son objectif de fin d'exercice relativement à l'effet de levier et de renforcer le bilan de CAE.

Notre secteur Défense et Sécurité (« D-S ») a accéléré son cheminement vers une rentabilité accrue grâce à une solide exécution des programmes et à un carnet de commandes ajusté qui a presque doublé. Malgré les difficultés liées à la disponibilité limitée des aéronefs et à la baisse du nombre de pilotes recrutés aux États-Unis, notre secteur Aviation civile a enregistré de solides résultats et une croissance de près de 40 % de son carnet de commandes ajusté*.

La capacité d'atteindre ce niveau de réussite pendant une période de défis géopolitiques et économiques redoutables témoigne de la résilience de notre modèle d'affaires et de la force de la franchise mondiale de CAE.

Faits saillants de l'organisation

Les mesures prises au cours de l'année ont permis d'optimiser notre positionnement et notre orientation stratégiques, créant ainsi une dynamique de réussite continue et de création de valeur pour les actionnaires.

Compte tenu des possibilités importantes qui s'offrent à nous dans le secteur de la défense, nous avons créé D-S Canada en tant que division autonome et nommé France Hébert présidente de la division et responsable de l'Exploitation mondiale. M^{me} Hébert s'est jointe à CAE en 2019 et possède plus de 35 ans d'expérience, principalement dans les domaines de la défense et de l'aéronautique. Elle apporte à ce nouveau poste une vaste expérience en leadership et a démontré sa capacité à obtenir et à exécuter des programmes complexes.

Nous avons également simplifié les opérations et renforcé le leadership en créant un poste de chef de l'exploitation et en faisant évoluer les rôles du chef de la Stratégie et de la Performance et de la cheffe de la direction du Capital humain et du Développement durable, ce qui a permis d'accroître l'efficacité et de réaliser des économies financières aux niveaux de la Société et des divisions.

Par l'entremise de notre coentreprise SkyAlyne, nous avons obtenu un contrat de 25 ans pour soutenir le Programme de formation du personnel navigant de l'avenir (PFPNA) du gouvernement du Canada, le plus important contrat de l'histoire de CAE et une étape importante pour nous. Nous sommes également fiers d'être désignés comme partenaire stratégique du gouvernement du Canada pour travailler avec l'Aviation royale canadienne en vue de la conception et de l'élaboration conjointe du programme d'entraînement initial des pilotes des futurs chasseurs (EIPFC), qui préparera et formera les pilotes qui exploiteront les avions de chasse perfectionnés du Canada.

En augmentant notre participation dans SIMCOM Aviation Training, nous avons renforcé la présence de CAE sur son marché principal de la formation pour l'aviation d'affaires. Dans le cadre de cette transaction, nous avons obtenu une prolongation de cinq ans de notre contrat d'exclusivité en matière de formation avec Flexjet.

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, nous avons réalisé d'importantes avancées dans notre stratégie de décarbonisation, notamment en obtenant l'approbation de nos objectifs par l'initiative Science Based Targets et en introduisant des plans officiels formels au sein de nos secteurs Aviation civile et D-S. Des renseignements détaillés sur nos efforts en matière de développement durable sont disponibles à l'adresse <https://www.cae.com/fr/developpement-durable>.

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

Rétablissement de l'OPRCA

L'harmonisation du rendement et des résultats de CAE avec les intérêts de nos actionnaires est demeurée une priorité. Dans le cadre des priorités de CAE en matière d'affectation du capital, nous avons établi une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCA ») qui sera utilisée de façon opportuniste. La décision du conseil de rétablir l'OPRCA reflète la confiance en CAE et la nature génératrice de liquidités de nos activités à revenus très récurrents.

Nomination du chef de la direction

L'automne dernier, CAE a annoncé le départ de Marc Parent de son poste de président et chef de la direction à compter de la prochaine assemblée. À la suite d'un processus de sélection mondial rigoureux supervisé par le conseil, nous avons nommé Matthew Bromberg à titre de président et chef de la direction, avec prise d'effet immédiatement après l'assemblée. Nous avons hâte de confier à M. Bromberg la direction de la croissance de la Société et son évolution.

M. Bromberg est un leader reconnu qui possède une vaste expérience dans les domaines de l'aéronautique et de la défense, y compris dans la gestion d'activités internationales à grande échelle. Il arrive chez CAE fort d'une longue expérience en matière d'excellence opérationnelle, de transformation et de croissance sur les marchés de l'aéronautique commerciale et militaire pour de grandes sociétés mondiales cotées en bourse.

Notre conseil est absolument convaincu que l'avenir de CAE sera brillant avec M. Bromberg aux commandes, qui travaillera de concert avec l'équipe de direction exceptionnellement talentueuse actuellement en place à CAE. Sa vision stratégique et sa grande expertise de l'industrie le placent en bonne position pour diriger CAE vers sa prochaine phase de croissance et d'innovation.

Renouvellement du conseil et nominations

Au cours de l'exercice 2025, CAE a également entrepris d'importantes initiatives de gouvernance centrées sur le renouvellement du conseil d'administration. Les nominations ont été faites pour garantir de nouvelles perspectives et une représentation par des administrateurs indépendants et qualifiés qui contribueront à l'orientation stratégique et au succès à long terme de CAE. Les nominations ont été faites pour garantir de nouvelles perspectives et une représentation par des administrateurs indépendants et hautement qualifiés qui contribueront à l'orientation stratégique et au succès à long terme de CAE. Ces changements sont le fruit d'un dialogue constructif et continu sur une longue période avec plusieurs actionnaires de CAE.

Patrick Decostre, Ian L. Edwards, Peter Lee, Katherine A. Lehman et Louis Têtu se sont joints à moi au sein du conseil en tant qu'administrateurs entrants. Chacun d'entre eux apporte une expertise unique qui profitera à la Société et à ses actionnaires.

Parallèlement à la relève du chef de la direction, le conseil a annoncé l'élargissement du rôle de président du conseil pour le confier à un président exécutif et la création d'un poste d'administrateur indépendant principal, ce qui reflète l'engagement de CAE à l'égard d'une gouvernance de premier ordre. Les deux nominations ont lieu après l'assemblée, sous réserve de notre élection au conseil.

En tant que président exécutif, je me réjouis à l'idée de travailler en étroite collaboration avec M. Bloomberg à la prochaine étape de la croissance et de la création de valeur, en plus de continuer à présider le conseil d'administration.

Au nom du conseil, je tiens à remercier encore une fois Marc Parent pour ses 16 années de service dévoué à titre de président et chef de la direction, au cours desquelles il a dirigé la transformation de CAE, d'une entreprise de fabrication de simulateur principalement à un chef de file mondial des solutions de formation aéronautique. M. Parent a laissé un impact durable sur CAE et l'industrie aéronautique mondiale, et a créé une base solide sur laquelle nous pouvons continuer à bâtir. »

Nous remercions également Alan N. MacGibbon, qui a été administrateur et président du conseil pendant de nombreuses années, ainsi que les administrateurs sortants Michael E. Roach, Andrew J. Stevens, Margaret S. (Peg) Billson, François Olivier et David G. Perkins pour leurs services et les précieuses contributions apportées pendant leur mandat.

Perspectives

Le conseil est très confiant dans la stratégie de la Société et dans le leadership en place. Le secteur D-S est exceptionnellement bien positionné pour une croissance et une rentabilité à long terme, tandis que les perspectives du secteur Aviation civile reflètent une position de force. CAE est prête à poursuivre sa croissance au cours de l'exercice 2026, grâce à un portefeuille d'affaires plus important soutenu par des marges plus élevées et de solides flux de trésorerie disponibles*.

Dans la poursuite de la mission et de la vision nobles de CAE, nous continuerons de tirer parti de la technologie pour élever la sécurité à de nouveaux sommets dans l'optique du développement durable, toujours avec un engagement inébranlable à offrir de la valeur aux actionnaires.

Mot de la fin

À nos actionnaires, nous vous remercions de la confiance et du soutien que vous continuez d'accorder à CAE. Le conseil apprécie votre contribution et vos commentaires, et espère poursuivre le dialogue.

Aux employés de CAE, votre passion pour ce que nous faisons et votre engagement indéfectible à satisfaire nos clients nous distinguent. Vous êtes les moteurs de notre culture Un CAE.

Nous tiendrons l'assemblée dans un format hybride, à savoir à la fois virtuellement par retransmission en direct sur le site <https://meetings.lumiconnect.com/400-779-914-351> et en personne pour les actionnaires seulement à l'adresse Lumi Experience Montréal, 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, suite 3610, Montréal (Québec) H3B 4W8, le 13 août 2025, à 11 h (heure avancée de l'Est). En tant qu'actionnaire, vous avez le droit d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions sur tous les points soumis à l'assemblée. Votre vote est important pour nous, et nous vous encourageons à exercer votre droit en personne ou en ligne lors de l'assemblée, ou par procuration.

Comme par les années passées, d'importantes questions touchant la Société seront examinées à l'assemblée. Nous examinerons, comme à l'habitude, la situation financière de CAE, notamment nos activités et la valeur offerte à nos actionnaires. Nous répondrons aussi à vos commentaires et questions.

La présente circulaire vous donne des précisions sur toutes les questions soumises à l'assemblée et la manière de voter. Elle contient également le profil des candidats aux postes d'administrateur, des renseignements sur l'auditeur et des sections sur les comités du conseil et les pratiques de CAE en matière de gouvernance. Que vous comptiez ou non assister à l'assemblée, nous vous invitons à lire les renseignements contenus aux présentes, à prendre connaissance des résolutions mises de l'avant par le conseil, ainsi qu'à exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Le conseil demeure déterminé à agir dans l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien continu envers CAE et nous nous réjouissons d'avoir de vos nouvelles lors de l'assemblée de cette année.



Calin Rovinescu
Président du conseil

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

Aperçu de la société

Employés

Nombre total d'employés :

13 000

Nombre d'ingénieurs et d'experts techniques :

4 600

Nombre d'anciens combattants :

+ 1 700

Personnel féminin :

23 %

Diversité de la direction :

36 %

Femmes membres du conseil d'administration :

38 %

Notre présence dans le monde

Environ 240

sites dans plus de 40 pays

+ 85

sites pour le secteur Aviation civile

+ 140

sites pour le secteur Défense et sécurité



Aperçu de CAE

+ 360

simulateurs de vol dans notre réseau de formation

+ 155 000

pilotes formés annuellement dans le secteur Aviation civile

+1,3 million

d'heures de formation sur simulateur de vol par an

85

plateformes d'avions pour lesquelles le secteur Défense offre des simulateurs de vol

Toutes les **5 secondes**

un vol décolle en utilisant les solutions numériques axées sur les opérations aériennes de Flightscape

Priorités technologiques



Expérience client

Offrir un continuum de classe mondiale et une expérience client personnalisée grâce à un portail client de pointe, à des coûts d'acquisition de clients réduits et à une infrastructure de données améliorée.



Efficacité opérationnelle

Améliorer l'efficacité et l'efficacité grâce à des solutions modulaires flexibles et à l'automatisation en tirant parti des solutions de nouvelle génération et de l'intelligence artificielle.



Créer l'avenir de la formation et des opérations

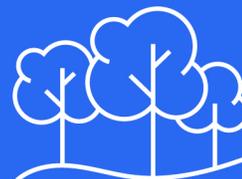
Transformer les modèles traditionnels de formation et d'exploitation en les rendant plus dynamiques, plus efficaces et plus adaptés aux besoins des clients.

Faits marquants sur le développement durable

Au cours de l'exercice 2025, CAE a reçu l'approbation de l'initiative Science-Based Targets (SBTi) pour ses objectifs de décarbonisation, s'engageant à réduire les émissions des portées 1 et 2 de 85,7 % et les émissions de la portée 3 de 32,5 % d'ici l'exercice 2033¹.

En moyenne, chaque année, plus de cinq millions de tonnes d'émissions d'équivalent CO₂ peuvent être évitées grâce à l'utilisation de produits de simulation dans notre réseau de l'Aviation civile.

98 % de la consommation d'électricité de CAE provient d'électricité renouvelable du réseau ou est couverte par des certificats d'énergie renouvelable.



Faits saillants du rendement de l'exercice 2025²

+ 10 %

Produits des activités ordinaires



+ 33 %

Résultat opérationnel sectoriel ajusté*



+ 30 %

livraisons de simulateurs de vol



+ 95 %

Flux de trésorerie disponibles*



Pour un taux de conversion de la trésorerie de 211 %* au cours de l'exercice 2025

+ 65 %

Carnet de commandes ajusté*



2,77 X

Dettes nettes sur le BAIIA ajusté*

*Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

1. L'année de référence pour les objectifs relatifs aux portées 1 et 2 est l'EX2019, et l'année de référence pour l'objectif relatif à la portée 3 est l'EX2022. L'objectif relatif à la portée 3 ne s'applique qu'aux catégories suivantes : biens et services achetés, biens d'équipement et activités liées au carburant et à l'énergie.
2. Exercice financier de CAE, du 1^{er} avril au 31 mars de l'année civile suivante. Par exemple, l'exercice 2025 (EX2025) fait référence à la période de 12 mois close le 31 mars 2025.

Sommaire de la circulaire de sollicitation de procurations

Ce sommaire souligne certains des renseignements importants que vous trouverez dans la présente circulaire de sollicitation de procurations (« circulaire »). Ces renseignements ne comprennent pas toute l'information que vous devriez examiner. **Ainsi, vous devriez lire l'intégralité de la circulaire avant de voter.**

Questions devant être soumises au vote des actionnaires

Question devant être soumise au vote	Recommandation de vote du conseil	Page de référence pour obtenir plus de détails
Élection de 13 administrateurs	✓ POUR chaque candidat	8
Nomination de PricewaterhouseCoopers S.E.N.C.R.L., s.r.l. (PwC) à titre d'auditeur	✓ POUR	10
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants	✓ POUR	12
Approbation des modifications du règlement intérieur	✓ POUR	13

Passez en revue cette circulaire de sollicitation de procurations et choisissez de voter de l'une ou l'autre des façons suivantes :

Voter par procuration, la façon la plus simple de voter

Vous trouverez ci-dessous les différentes façons de donner vos instructions de vote, dont les détails figurent dans le formulaire de procuration ci-joint ou votre formulaire d'instructions relatives au vote, selon le cas. **Pour de plus amples renseignements sur les façons de voter, se reporter à la section 1 intitulée « Information relative à l'exercice des droits de vote » :**



par la poste : signez, datez et retournez votre formulaire de procuration dans l'enveloppe prévue à cet effet.



par téléphone : composez le numéro de téléphone indiqué sur votre formulaire de procuration.



sur Internet : consultez le site Web indiqué sur votre formulaire de procuration.



en nommant une autre personne pour assister et voter à l'assemblée en personne ou en ligne en votre nom.

Voter en personne à l'assemblée



Assistez à l'assemblée en personne à l'adresse **Lumi Experience Montréal, 1250, boul. René-Lévesque Ouest, suite 3610, Montréal (Québec)** et suivez les étapes énumérées à la rubrique « Assistance et participation ».

Voter en ligne à l'assemblée



Connectez-vous à l'adresse <https://meetings.lumiconnect.com/400-779-914-351> et suivez les étapes énumérées à la rubrique « Assistance et participation ».

À propos de CAE

Qui sommes-nous?

À CAE, nous existons pour rendre le monde plus sécuritaire. Nous offrons des solutions de pointe en matière de formation, de simulation et de soutien aux opérations critiques afin de préparer les professionnels de l'aviation et les forces de défense aux moments qui comptent le plus. Chaque jour, nous donnons aux pilotes, au personnel de cabine, aux techniciens de maintenance, aux compagnies aériennes, aux exploitants d'avions d'affaires et au personnel de défense et de sécurité les moyens de donner le meilleur d'eux-mêmes, lorsque les enjeux sont les plus élevés. Regroupant environ 13 000 employés dans près de 240 établissements et centres de formation répartis dans plus de 40 pays, nous sommes présents partout où nos clients ont besoin de nous. Depuis près de 80 ans, CAE est à l'avant-garde de l'innovation, cherchant constamment à établir la norme en offrant l'excellence au niveau des simulateurs de vol haute fidélité et des solutions d'entraînement, tout en intégrant le développement durable au cœur de tout ce que nous faisons. En tirant parti de la technologie et en améliorant la performance humaine, nous nous efforçons d'être le partenaire de confiance pour faire progresser la sécurité et l'état de préparation aux missions, aujourd'hui et demain.

Fondée en 1947, CAE, dont le siège social est à Montréal (Canada) s'est bâti une excellente réputation et entretient des relations durables avec ses clients grâce à l'expérience qu'elle a acquise, à ses solides compétences techniques, à son personnel hautement qualifié et à son envergure mondiale. Les actions ordinaires de CAE sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de New York (NYSE), sous le symbole CAE.

Notre objectif, notre mission et notre vision

Nous existons pour rendre le monde plus sécuritaire.

Notre mission est d'offrir des solutions de pointe en matière de formation, de simulation et de soutien aux opérations critiques afin de préparer les professionnels de l'aviation et les forces de défense pour les moments qui comptent le plus.

Notre vision est d'être le partenaire de confiance pour faire progresser la sécurité et la préparation aux missions, en définissant la norme d'excellence en matière de formation et d'opérations critiques en exploitant la technologie et en améliorant les performances humaines.

Nos activités

Nos activités sont réparties en deux secteurs :

Aviation civile : Nous fournissons une gamme complète de solutions de formation de l'équipage de conduite, du personnel de cabine, du personnel de maintenance, du personnel au sol et des contrôleurs aériens dans les secteurs de l'aviation commerciale, d'affaires et sur hélicoptère, un éventail exhaustif de dispositifs de formation fondée sur la simulation, des services de formation initiale des pilotes et de placement de membres d'équipage, ainsi que des solutions numériques axées sur les opérations aériennes. Le marché de l'aviation civile comprend les grandes compagnies aériennes, les transporteurs régionaux, les exploitants d'avions d'affaires et d'hélicoptères civils, les constructeurs d'aéronefs, les centres de formation exploités par des tiers, les organismes de formation aéronautique, les fournisseurs de services de navigation aérienne, les organismes d'entretien, de réparation et de révision, et les entreprises spécialisées dans la location financement d'appareils.

Défense et sécurité : Nous fournissons des services de formation et de simulation à l'échelle mondiale, à l'aide de nos solutions évolutives et indépendantes des plateformes qui permettent d'améliorer la préparation et la sécurité des forces. Le marché de la défense et de la sécurité englobe les forces de défense, les fabricants OEM, les organismes gouvernementaux et les organismes de sécurité publique du monde entier.

Notre stratégie

Les quatre piliers stratégiques de CAE



Croissance efficiente

Une grande part des produits des activités ordinaires de notre entreprise est récurrente, ce qui s'explique par les caractéristiques sous-jacentes de nos solutions technologiques, et par les exigences réglementaires sur nos marchés. Nous cherchons à maximiser les avantages de notre forte position concurrentielle pour assurer une croissance et une rentabilité de premier plan en mettant l'accent sur la rigueur opérationnelle, l'optimisation des coûts, l'affectation efficace du capital et une approche rigoureuse en matière de croissance interne et externe.



Leadership en matière de technologie et de marché

Nous avons une longue et riche histoire de culture axée sur le client, d'innovation et de prestation de solutions technologiques de pointe qui définissent l'avant-garde des secteurs dans lesquels nous exerçons des activités. Par conséquent, nous recherchons constamment de nouveaux moyens d'améliorer le rendement de nos clients en encourageant une culture d'amélioration continue et d'innovation constante. Cela nous permet d'être le chef de file en matière de technologie, d'approfondir nos partenariats avec nos clients et d'accroître la taille de nos marchés potentiels. Nous sommes ainsi en mesure de tirer parti de l'importante marge de manœuvre dont nous disposons sur nos vastes marchés potentiels en pleine croissance. En outre, nos solutions sont déployées dans un souci d'intégration du développement durable.



Révolutionner la formation et les opérations critiques

Nous sommes un chef de file mondial en ce qui a trait à l'application de la formation, de l'immersion numérique, des opérations critiques de même que des technologies de modélisation et de simulation. Nous cherchons à utiliser des applications fondées sur les données et des analyses avancées pour créer des résultats quantifiables et probants dans nos marchés. L'efficacité de nos solutions technologiques nous permet d'offrir des produits et des services adaptés, collaboratifs et multidomains.



Compétences et culture

L'innovation, l'intégrité, le pouvoir d'agir, l'excellence et notre approche Un CAE sont nos valeurs fondamentales. Ces valeurs sont incarnées par une équipe mondiale diversifiée afin de produire un impact social unique. Nous cherchons à créer une expérience employé et un environnement qui valorisent le travail d'équipe, l'épanouissement professionnel et la mobilisation. En conséquence, nos employés à l'échelle mondiale partagent la passion de former nos clients pour les moments qui comptent le plus.

Faits saillants de la rémunération des dirigeants

- Paiement aux termes du régime de rémunération incitative à court terme de la haute direction en fonction d'un facteur de rendement de la Société de 103 % qui tient compte du rendement de CAE par rapport à son plan stratégique et ses objectifs financiers pour l'exercice 2025
- Facteur de paiement de 63 % pour les droits à la valeur d'actions liés au rendement qui ont été acquis au cours de l'exercice 2025 (la période d'évaluation du rendement allant de l'exercice 2023 à l'exercice 2025), aligné sur l'expérience des actionnaires au cours de la période

Nos pratiques exemplaires en matière de rémunération des dirigeants

Seuils minimaux du rendement de la Société à atteindre pour permettre les paiements aux termes des régimes de rémunération incitative annuelle et à long terme	✓
Plafonnement des primes annuelles et des facteurs de paiement des droits à la valeur d'actions liés au rendement (« DAR »)	✓
Composition équilibrée de rémunération à court, à moyen et à long terme	✓
Gains ouvrant droit à pension selon le nombre réel d'années de service	✓
Indemnité de départ suivant un changement de contrôle limitée à deux fois le salaire et les primes	✓
Solide politique de récupération, notamment la capacité, de premier plan sur le marché, de récupérer la rémunération incitative en cas d'inconduite sans qu'il soit nécessaire de procéder à un retraitement financier	✓
Niveau minimal d'actionariat et lignes directrices concernant la rétention de profit lié aux options	✓
Politique anti-couverture	✓
Exigences postérieures à l'emploi en matière d'actionariat pour le chef de la direction	✓
Acquisition d'actions à deux événements déclencheurs en cas de changement de contrôle	✓

Faits saillants de la gouvernance

Le tableau suivant montre en partie comment CAE applique les normes les plus rigoureuses en matière de gouvernance.

Nos pratiques exemplaires en matière de gouvernance	
Nombre de candidats aux postes d'administrateur	13
Nombre de candidats aux postes d'administrateur indépendants non-salariés	12/13 ¹
Les membres des comités du conseil (incluant le comité de gouvernance, chargé de recommander de nouveaux administrateurs pour siéger au conseil) sont tous indépendants.	✓
Âge moyen des candidats aux postes d'administrateur	58
Élection annuelle des administrateurs	✓
Politique sur les administrateurs qui siègent à d'autres conseils et l'interdépendance	✓
Rôles distincts de président du conseil et de chef de la direction	✓
Limitation de la durée du mandat et de l'âge des administrateurs	✓
Exigences d'actionariat des administrateurs et des hauts dirigeants	✓
Programme d'orientation/de formation du conseil	✓
Nombre de réunions du conseil tenues au cours de l'exercice 2024	14
Nombre d'experts financiers membres du comité d'audit	1
Code d'éthique professionnelle	✓
Vote consultatif annuel sur la rémunération des hauts dirigeants	✓
Processus formels d'évaluation du conseil et des comités	✓
Absence de structure à deux catégories d'actions	✓
Surveillance de la gestion des risques d'entreprise, y compris les questions de développement durable	✓

1. Tous les administrateurs non salariés sont actuellement indépendants. Toutefois, comme il a été annoncé précédemment, avec prise d'effet à la clôture de l'assemblée et sous réserve de son élection, M. Rovinescu deviendra président exécutif du conseil, date à laquelle il ne sera plus considéré comme indépendant.

Nos candidats aux postes d'administrateur

Nom	Âge	Administrateur depuis	Poste	Administrateurs indépendants	Actuellement membre de comités du conseil	Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2025	Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes
Ayman Antoun	59	2022	Administrateur de société	OUI	Audit	96 %	1
Sophie Brochu	62	2023	Administratrice de société	OUI	Gouvernance (présidente), CRH	100 %	2
Matthew Bromberg¹	55	s.o.	Président et chef de la direction entrant, CAE	NON	s.o.	s.o.	s.o.
Patrick Decostre	52	2024	Président et chef de la direction, Boralex Inc.	OUI	Audit	94 %	1
Elise Eberwein	60	2022	Administratrice de société	OUI	Gouvernance, CRH	97 %	s.o.
Ian L. Edwards	63	2024	Président et chef de la direction, AtkinsRéalis	OUI	Audit	92 %	1
Marianne Harrison	61	2019	Administratrice de société	OUI	Audit (présidente)	100 %	s.o.
Peter Lee²	39	2025	Cofondateur et associé, Browning West, LP	OUI	CRH	100 %	1
Katherine A. Lehman²	50	2025	Associée, Palladium Equity Partners, LLC	OUI	Gouvernance	s.o. ³	1
Mary Lou Maher	65	2021	Administratrice de société	OUI	CRH (présidente)	100 %	2
Calin Rovinescu^{2,4}	69	2025	Administrateur de société	OUI	s.o.	100 %	2
Patrick M. Shanahan	62	2022	Président et chef de la direction, Spirit AeroSystems Inc.	OUI	CRH	92 %	2
Louis Têtu²	61	2025	Président exécutif du conseil d'administration, Coveo Solutions Inc.	OUI	Audit	100 %	2

1. M. Bromberg n'est actuellement pas membre du conseil d'administration de CAE et le deviendra après son élection à l'assemblée.
2. M^{me} Lehman et MM. Lee, Rovinescu et Têtu ont été nommés au conseil de CAE le 14 février 2025.
3. M^{me} Lehman n'a pas pu assister à la seule réunion du conseil à laquelle elle a été invitée au cours de l'exercice 2025 en raison d'un engagement antérieur à sa nomination au conseil et qui n'a pas pu être reporté.
4. En date des présentes, M. Rovinescu est considéré comme administrateur indépendant. Toutefois, comme il a été annoncé précédemment, avec prise d'effet à la clôture de l'assemblée et sous réserve de son élection, M. Rovinescu deviendra président exécutif du conseil, date à laquelle il ne sera plus considéré comme indépendant.

Renseignements utiles

Définition de certains termes

Dans ce document, soit cette « circulaire », les termes « vous », « vos », « votre » et « vôtre » renvoient à l'actionnaire, alors que les termes « nous », « nos », « notre », « nôtre », « Société » et « CAE » désignent CAE inc. et, le cas échéant, ses filiales.

Monnaie, taux de change et cours des actions

Sauf indication contraire, tous les montants indiqués dans la présente circulaire sont en dollars canadiens. Dans la présente circulaire, notamment quand il s'agit d'établir la valeur dans le cours des options d'achat d'actions libellées en dollars canadiens, les données relatives au cours de nos actions sont calculées en fonction du dollar canadien.

Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Le présent document comprend des mesures financières non conformes aux IFRS, des ratios non conformes aux IFRS, des mesures de gestion du capital et des mesures financières supplémentaires. Ces mesures ne sont pas des mesures financières normalisées prescrites par les IFRS et, par conséquent, ne doivent pas être confondues avec les mesures du rendement calculées conformément aux IFRS ni les utiliser comme substitut à ces mesures. En outre, ces mesures ne doivent pas être comparées aux mesures portant des titres similaires que fournissent ou qu'utilisent d'autres émetteurs. La direction est d'avis que ces mesures donnent des renseignements supplémentaires sur notre rendement et nos tendances d'exploitation et facilitent les comparaisons entre les périodes de présentation de l'information financière.

Les définitions de toutes les mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont fournies à l'annexe B du présent document afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction. En outre, le cas échéant, le présent document peut comprendre un rapprochement quantitatif des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières avec la mesure la plus directement comparable selon les IFRS. Se reporter à l'annexe B du présent document pour obtenir des références en matière de rapprochements.

Caractère récent de l'information

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire sont à jour en date du 12 juin 2025.

Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2025

Objet de l'assemblée

1. Recevoir les états financiers consolidés de CAE et le rapport de l'auditeur pour l'exercice clos le 31 mars 2025;
2. Élire les administrateurs dont le mandat expirera à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
3. Renommer PricewaterhouseCoopers S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et autoriser le conseil de la Société à fixer la rémunération de l'auditeur;
4. Participer à un vote consultatif et non contraignant sur l'approche de CAE en matière de rémunération des hauts dirigeants décrite dans la présente circulaire;
5. Approuver certaines modifications du règlement intérieur de CAE proposées pour améliorer les pratiques de gouvernance de CAE;
6. Traiter toute autre question dûment soumise à l'assemblée.

Vous avez le droit de voter

En tant que porteur d'actions ordinaires de CAE (les « actions ») inscrit à la fermeture des bureaux le 16 juin 2025, vous avez le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée et d'y voter.

Vous êtes invité à examiner les points 2 à 5 et à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de ceux-ci et de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée en personne ou en ligne, mais tenez à exercer les droits de vote rattachés à vos actions, veuillez soumettre vos votes par procuration, comme il est indiqué à la rubrique « Comment voter » dans la circulaire ci-jointe. Pour que votre vote soit pris en considération, votre vote par procuration doit parvenir à notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le 11 août 2025. En cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, Computershare doit recevoir votre procuration au plus tard 24 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de celle-ci.

La circulaire qui accompagne le présent avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire contient de plus amples renseignements sur les questions qui seront traitées à l'assemblée.

Quand



Mercredi 13 août 2025 à 11 h
(heure avancée de l'Est)

Où



L'assemblée se tiendra en format hybride, et vous pouvez y assister en personne à l'adresse **Lumi Experience Montréal, 1250, boul., René-Lévesque Ouest, suite 3610, Montréal (Québec)**, ou en ligne sur le site <https://meetings.lumiconnect.com/400-779-914-351>

Assistance et participation

Notre assemblée se tiendra en un format hybride, simultanément en personne et par webdiffusion en direct. Les actionnaires peuvent assister à l'un ou l'autre des formats de réunion, comme expliqué ci-dessous. Le format hybride permet aux personnes qui ne peuvent pas être présentes en personne d'assister à l'assemblée en ligne, de participer, de voter et de poser des questions comme si elles étaient physiquement présentes à l'assemblée, quel que soit leur emplacement géographique. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits (véritables) qui se sont nommés à titre de fondés de pouvoir) seront autorisés à participer, à voter et à poser des questions au cours de l'assemblée.

Pour assister en personne à l'assemblée, suivez les instructions ci-dessous :

Si vous êtes un actionnaire inscrit ou un fondé de pouvoir dûment nommé (y compris un actionnaire non inscrit (véritable) qui s'est nommé lui-même comme fondé de pouvoir), vous pourrez assister à l'assemblée en personne, voter et poser des questions après vous être inscrit au bureau d'inscription. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée en personne. Cependant, les actionnaires non inscrits (véritables) qui ne se sont pas nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir, les non-actionnaires et les autres invités pourront assister à l'assemblée en ligne.

Si vous assistez à l'assemblée en personne, vous n'aurez qu'à vous inscrire au bureau d'inscription de notre agent des transferts, Computershare, à votre arrivée à l'adresse **Lumi Experience Montréal, 1250, boul. René-Lévesque Ouest, suite 3610, Montréal (Québec)**.

Pour accéder à l'assemblée en ligne, suivez les directives suivantes, selon votre situation :

1. Connectez-vous en ligne à l'adresse <https://meetings.lumiconnect.com/400-779-914-351>. La plateforme est compatible avec tous les principaux navigateurs, à l'exception d'Internet Explorer.
2. Cliquez sur « J'ai un identifiant », puis inscrivez votre numéro de contrôle (voir ci-dessous) et le mot de passe « CAE2025 » (prenez note que le mot de passe est sensible à la casse); OU
3. Cliquez sur « Je suis un invité », puis remplissez le formulaire en ligne.

Pour trouver le numéro de contrôle à 15 chiffres qui permet d'accéder à l'assemblée :

- Actionnaires inscrits : Votre numéro de contrôle correspond au numéro de contrôle qui figure sur le formulaire de procuration ou dans la notification par courriel que vous avez reçue.
- Fondés de pouvoir : Les fondés de pouvoir dûment nommés, y compris, les actionnaires non inscrits (véritables) qui se sont nommés ou ont nommé une autre personne comme fondé de pouvoir recevront le numéro de contrôle de Computershare par courriel après l'heure limite aux fins du vote par procuration.

Pour assister à l'assemblée en ligne, vous devez être connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée pour voter lorsque le scrutin débutera. Il est de votre responsabilité de vous assurer que la connectivité fonctionne pendant toute la durée de l'assemblée. Vous devez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée en ligne et effectuer la procédure connexe. Pour obtenir plus de renseignements sur l'accès et la participation à l'assemblée en ligne à partir de votre tablette, votre téléphone intelligent ou votre ordinateur, se reporter au guide de l'utilisateur sur les AGA virtuelles fourni par Computershare qui accompagne la présente circulaire de sollicitation de procurations.

Notification et accès

Dans le cadre de nos efforts pour réduire l'incidence environnementale de l'impression excessive sur papier ainsi que les frais postaux, CAE adopte les dispositions relatives aux procédures de notification et d'accès de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières.

Aux termes des procédures de notification et d'accès, les sociétés canadiennes sont autorisées à publier les versions électroniques de documents portant sur les assemblées d'actionnaires, plutôt que d'envoyer ces documents papier par la poste aux actionnaires. Les actionnaires recevront plutôt une notification papier avec l'information sur la manière d'obtenir un exemplaire des documents relatifs à l'assemblée par voie électronique ou de demander un exemplaire imprimé (notification). Les actionnaires déjà inscrits à la livraison électronique des documents relatifs à l'assemblée continueront de les recevoir par courriel.

Les actionnaires non inscrits ne s'étant pas opposés à ce que leur intermédiaire communique à CAE certains renseignements les concernant en tant que propriétaire véritable sont appelés des « PVNO ». Les actionnaires non inscrits qui se sont opposés à ce que leur intermédiaire communique à CAE des renseignements les concernant en tant que propriétaire véritable sont appelés des « PVO ». CAE a transmis la notification relative à l'assemblée aux intermédiaires et aux agences de compensation, qui les remettront

aux actionnaires non inscrits. CAE n'assumera pas les frais relatifs à la livraison par les intermédiaires d'un exemplaire des documents relatifs aux procurations et des documents connexes (y compris la notification) aux PVO (n'ayant pas par ailleurs renoncé à leur droit de recevoir des documents relatifs aux procurations). En conséquence, un PVO ne recevra pas un exemplaire des documents relatifs aux procurations et des documents connexes à moins que son intermédiaire assume les frais de livraison.

Comment consulter les documents relatifs à l'assemblée

– Sur le site Web de Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare ») :

www.envisionreports.com/CAE2025f

– Sur SEDAR+ : www.sedarplus.ca

– Sur le site Web de CAE :

www.cae.com/fr/investisseurs/rapports-financiers

Il est recommandé aux actionnaires de lire attentivement la circulaire et les autres documents relatifs à l'assemblée avant d'exercer leurs droits de vote.

Comment demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée

Avant l'assemblée

Si votre nom figure sur un certificat d'actions, vous êtes considéré comme un « actionnaire inscrit ». Vous pouvez obtenir des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée sans frais en appelant Computershare, en Amérique du Nord, au numéro sans frais **1-866-962-0498** ou directement, de l'extérieur de l'Amérique du Nord, au **1-514-982-8716**, et en composant le numéro de contrôle qui figure sur votre formulaire de procuration.

Si vos actions figurent dans un relevé de compte qui vous a été transmis par un intermédiaire, vous êtes considéré comme un « actionnaire non inscrit ». Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée auprès de Broadridge, jusqu'à un an suivant la date de dépôt de la circulaire sur SEDAR, en visitant www.proxyvote.com ou en composant le **1-877-907-7643** et en indiquant le numéro de contrôle à 16 chiffres qui figure sur le formulaire d'instructions de vote et en suivant les instructions fournies.

Vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou d'instructions de vote; prière de conserver votre formulaire actuel pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Dans tous les cas, les demandes doivent être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date et l'heure de dépôt des procurations indiquées dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote ci-joint afin de permettre la livraison des documents relatifs à l'assemblée avant cette date et la date de l'assemblée.

Après l'assemblée

Par téléphone au **1-866-964-0492** ou par courriel à investisseurs@cae.com. Un exemplaire des documents relatifs à l'assemblée vous sera envoyé dans les dix (10) jours civils suivant la réception de votre demande.

Par ordre du conseil d'administration,

12 juin 2025

Montréal, Québec



Mark Hounsell

Chef des affaires juridiques et de la conformité, et secrétaire

Section 1

Information relative à l'exercice des droits de vote

Date de clôture des registres

Le 16 juin 2025 est la date de clôture des registres pour l'assemblée.

Qui peut voter

Seuls les porteurs d'actions inscrits à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres pourront être convoqués à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, et seront autorisés à y assister, notamment par procuration, et à voter. La liste des actionnaires à la date de clôture des registres peut être consultée sur rendez-vous pendant les heures normales d'ouverture de la Société de fiducie Computershare du Canada, au 650, rue de Maisonneuve Ouest, 7^e étage, Montréal, Québec H3A 3T2, et à l'assemblée. Au 12 juin 2025, 320 559 699 actions sont émises et en circulation. Chaque action donne droit à un vote.

Actionnaires principaux

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de CAE (selon les registres et les rapports mis à la disposition du public), aucune personne ne détient la propriété véritable ni le contrôle de plus de 10 % des actions.

Au 12 juin 2025, l'ensemble des administrateurs et des membres de la haute direction (20 personnes) détenaient en propriété véritable ou exerçaient un contrôle à l'égard de 652 117 actions, soit 0,20 % de la catégorie.

Votre vote est important

Votre vote est important. Lisez les renseignements qui suivent pour vous assurer que les droits de vote rattachés à vos actions sont dûment exercés.

Comment puis-je participer à l'assemblée?

Notre assemblée se tiendra en un format hybride, simultanément en personne et par webdiffusion en direct. Les actionnaires peuvent assister à l'un ou l'autre des formats de réunion, comme expliqué ci-dessous. Le format hybride permet aux personnes qui ne peuvent pas être présentes en personne d'assister à l'assemblée en ligne, de participer, de voter et de poser des questions comme si elles étaient physiquement présentes à l'assemblée, quel que soit leur emplacement géographique. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits (véritables) qui se sont nommés à titre de fondés de pouvoir) seront autorisés à participer, à voter et à poser des questions au cours de l'assemblée.

Pour assister en personne à l'assemblée, suivez les instructions ci-dessous :

Si vous êtes un actionnaire inscrit ou un fondé de pouvoir dûment nommé (y compris un actionnaire non inscrit (véritable) qui s'est nommé lui-même comme fondé de pouvoir), vous pourrez assister à l'assemblée en personne, voter et poser des questions après vous être inscrit au bureau d'inscription. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée en personne. Cependant, les actionnaires non inscrits (véritables) qui ne se sont pas nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir, les non-actionnaires et les autres invités pourront

assister à l'assemblée en ligne.

Si vous assistez à l'assemblée en personne, vous n'aurez qu'à vous inscrire au bureau d'inscription de notre agent des transferts, Computershare, à votre arrivée à l'adresse **Lumi Experience Montréal, 1250, boul. René-Lévesque Ouest, suite 3610, Montréal (Québec)**.

Pour accéder à l'assemblée en ligne, suivez les directives suivantes, selon votre situation :

1. Connectez-vous en ligne à l'adresse <https://meetings.lumiconnect.com/400-779-914-351>. La plateforme est compatible avec tous les principaux navigateurs, à l'exception d'Internet Explorer.
2. Cliquez sur « J'ai un identifiant », puis inscrivez votre numéro de contrôle (voir ci-dessous) et le mot de passe « CAE2025 » (prenez note que le mot de passe est sensible à la casse); OU
3. Cliquez sur « Je suis un invité », puis remplissez le formulaire en ligne.

Pour trouver le numéro de contrôle à 15 chiffres qui permet d'accéder à l'assemblée en ligne :

- Actionnaires inscrits : Votre numéro de contrôle correspond au numéro de contrôle qui figure sur le formulaire de procuration ou dans la notification par courriel que vous avez reçue.
- Fondés de pouvoir : Les fondés de pouvoir dûment nommés, y compris, les actionnaires non inscrits (véritables) qui se sont nommés ou ont nommé une autre personne comme fondé de pouvoir recevront le numéro de contrôle de Computershare par courriel après l'heure limite aux fins du vote par procuration.

Si vous assistez à l'assemblée en ligne, nous vous recommandons de vous connecter au moins une heure avant le début de l'assemblée. Vous devez être connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée pour voter lorsque le scrutin débutera. Il vous incombe d'assurer la connectivité Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Pour obtenir plus de renseignements sur l'accès à l'assemblée en ligne à partir de votre tablette, votre téléphone intelligent ou votre ordinateur, comment voter et comment poser des questions lors de l'assemblée, se reporter au guide de l'utilisateur sur les AGA virtuelles fourni par Computershare et accompagnant la présente circulaire.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant le vote par procuration avant l'assemblée, le vote en ligne, la participation à l'assemblée en personne ou en ligne ou d'autres questions générales relatives aux procurations, communiquez avec Computershare au 1-800-564-6253 (Canada/États-Unis) ou au 1-514-982-7555 (numéro international/appel direct).

Comment voter

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1. Par procuration, au moyen de tous les modes de transmission de vote disponibles par le passé; rien n'a changé à cet égard.



par la poste : signez, datez et retournez votre formulaire de procuration dans l'enveloppe prévue à cet effet.



par téléphone : composez le numéro de téléphone indiqué sur votre formulaire de procuration.



sur Internet : consultez le site Web indiqué sur votre formulaire de procuration.



en nommant une autre personne pour assister et voter à l'assemblée en ligne en votre nom.

Se reporter au formulaire de procuration ci-joint pour obtenir des instructions.

2. En personne ou en ligne par scrutin virtuel à l'assemblée en suivant les instructions ci-dessous. Le processus de vote pour les actionnaires inscrits diffère de celui pour les actionnaires non inscrits (véritables) :
 - a) si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez voter à l'assemblée en personne ou en remplissant un bulletin de vote en ligne pendant l'assemblée. Suivez les instructions ci-dessus pour vous connecter à l'assemblée et remplir votre bulletin de vote en ligne au moment désigné.
 - b) si vous êtes un actionnaire non inscrit (y compris un participant au régime des employés) ET souhaitez voter en personne ou en ligne à l'assemblée, vous devez vous nommer comme fondé de pouvoir pour voter à l'assemblée. Vous DEVEZ remplir et retourner un formulaire d'instructions de vote au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le 11 août 2025 vous nommant vous-même comme fondé de pouvoir. Suivez les instructions ci-dessus pour assister et voter en personne à l'assemblée ou pour vous connecter à l'assemblée et remplir votre bulletin de vote en ligne au moment désigné. Computershare vous fera parvenir un numéro de contrôle par courriel après l'heure limite aux fins du vote par procuration.

Actionnaires véritables des États-Unis : Pour voter à l'assemblée, vous devez d'abord obtenir un formulaire de procuration légal valide auprès de votre courtier, de votre banque ou d'un autre mandataire, puis vous inscrire avant l'assemblée. Suivez les instructions de votre courtier ou de votre banque envoyées avec la présente circulaire, ou communiquez avec votre courtier ou votre banque pour demander un formulaire de procuration légal. Pour vous inscrire en vue d'assister à l'assemblée en personne ou en ligne, vous devez transmettre une copie de votre formulaire de procuration légal à Computershare. Les demandes d'inscription doivent être adressées à Computershare au 100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou par courriel à uslegalproxy@computershare.com. Les demandes d'inscription doivent porter la mention « Procuration légale » et parvenir à Computershare au plus tard à 11 h (heure avancée de l'Est) le 11 août 2025. Vous recevrez une confirmation de votre inscription une fois que Computershare aura reçu vos documents d'inscription. Prenez note que vous devez inscrire votre nomination à titre de fondé de pouvoir à l'adresse suivante : <https://www.computershare.com/CAE>.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour voter, vous pouvez communiquer avec Sodali & Co, les conseillers stratégiques et agents de sollicitation de procurations de CAE, par téléphone au 1-888-999-2602 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 1-289-695-3075 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel au assistance@investor.sodali.com.

Vote par procuration

Si vous choisissez de voter par procuration, vous donnez à la personne ou aux personnes nommées sur votre formulaire de procuration (appelées un « fondé de pouvoir ») l'autorité d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom en personne ou en ligne à l'assemblée ou à tout ajournement ou report de celle-ci.

Les procurations sont sollicitées par la direction

Au moyen de la présente circulaire, la direction sollicite votre procuration relativement aux questions devant être soumises à l'assemblée (ou à tout ajournement ou report de celle-ci) qui se tiendra à l'heure, au lieu et aux fins indiqués dans l'avis de convocation à l'assemblée ci-joint.

La sollicitation se fait principalement par la poste, mais vous pourriez également être contacté par téléphone ou par d'autres moyens. Nous avons retenu les services de Morrow Sodali (Canada) Ltd. (« Sodali & Co ») à titre de conseillers stratégiques pour les actionnaires et d'agent de sollicitation de procurations pour aider à la sollicitation de votes auprès des actionnaires et pour fournir des services stratégiques dans les domaines de l'information sur les marchés financiers, de la gouvernance et de l'interaction avec les actionnaires. La Société paiera des honoraires pouvant atteindre environ 45 000 \$ pour les services de sollicitation de procurations, en plus de certaines menues dépenses. La Société peut également rembourser aux courtiers et aux autres personnes détenant des actions en leur nom ou au nom

d'un prête-nom les frais qu'ils engagent pour envoyer les documents de procuration à leurs mandants afin d'obtenir leurs procurations.

À moins que vous ne désigniez un autre fondé de pouvoir, les membres de la haute direction et/ou administrateurs de CAE dont les noms figurent dans le formulaire de procuration ci-joint (Calin Rovinescu, Marc Parent et Sophie Brochu) exerceront les droits de vote rattachés à vos actions. La Société peut utiliser le système QuickVote^{MC} de Broadridge, dans le cadre duquel Sodali & Co, qui sollicite des procurations pour le compte de la direction, communique avec les propriétaires véritables non opposés pour obtenir des instructions de vote par téléphone et les transmettre à Broadridge (pour le compte de l'intermédiaire des propriétaires véritables non opposés). Bien que des représentants de Sodali & Co sollicitent des procurations pour le compte de la direction, les actionnaires ne sont pas tenus de voter de la manière recommandée par le conseil. Le système QuickVote^{MC} vise à aider les actionnaires à exercer leurs droits de vote; toutefois, les actionnaires ne sont pas tenus de voter au moyen du système QuickVote^{MC}, et les actionnaires peuvent voter (ou modifier ou révoquer leurs votes) à tout autre moment et de toute autre manière applicable décrite dans la présente circulaire. Les instructions de vote fournies par un actionnaire seront consignées et celui-ci recevra une lettre de Broadridge (pour le compte de l'intermédiaire de l'actionnaire) pour lui confirmer que ses instructions de vote ont été acceptées.

Fondés de pouvoir autres que la direction

L'actionnaire qui souhaite se faire représenter par une autre personne que Calin Rovinescu, Marc Parent et Sophie Brochu à l'assemblée peut inscrire le nom du fondé de pouvoir de son choix dans l'espace réservé à cette fin ou remplir un autre formulaire de procuration en conséquence. Dans tous les cas, le formulaire dûment rempli doit être reçu par le secrétaire de CAE au 8585, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1G6 ou par la société de fiducie Computershare du Canada au 100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1 au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le 11 août 2025 (ou au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le dernier jour ouvrable précédant l'assemblée en cas de reprise ou d'ajournement).

Exercice du droit de vote par procuration

Sur le formulaire de procuration, vous pouvez indiquer au fondé de pouvoir la façon dont vous voulez qu'il exerce les droits de vote rattachés à vos actions, auquel cas le fondé de pouvoir votera conformément à vos instructions. Vous pouvez également le laisser agir librement en votre nom. Si vous n'indiquez pas sur le formulaire de procuration la façon dont vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, votre fondé de pouvoir pourra alors exercer vos droits de vote à son appréciation.

Le formulaire de procuration ci-joint confère au fondé de pouvoir un pouvoir discrétionnaire à l'égard de toute modification des questions décrites dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée (ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report), dans chaque cas, dans la mesure permise par la loi, que la modification ou l'autre question soumise à l'assemblée soit de routine ou non, et qu'elle soit contestée ou non.

Au moment de mettre sous presse cette circulaire, la direction de CAE n'avait connaissance d'aucune modification de cette nature ni d'autres questions devant être soumises à l'assemblée. Toutefois, si vous n'avez pas précisé la façon dont vous souhaitez que les droits de vote soient exercés à l'égard d'une question particulière, ou si des modifications aux questions décrites dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle ou toute autre question dont la direction de CAE n'a pas encore connaissance sont dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, les droits de vote rattachés aux actions dont les procurations ont été dûment soumises et accordées à des personnes désignées par la direction de CAE dans le formulaire de procuration seront exercés sur ces questions en vertu de ce pouvoir discrétionnaire.

À moins que vous ne désigniez un autre fondé de pouvoir ou ne précisiez la façon dont vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, Calin Rovinescu, Marc Parent et Sophie Brochu exerceront les droits de vote rattachés à vos actions de la façon suivante :

- a) **POUR** l'élection des candidats aux postes d'administrateur énumérés dans la présente circulaire;
- b) **POUR** la nomination de PwC à titre d'auditeur et l'autorisation aux administrateurs de fixer sa rémunération;
- c) **POUR** l'approbation de la résolution consultative sur la rémunération des dirigeants;
- d) **POUR** l'approbation des modifications du règlement intérieur.

Les actionnaires inscrits qui souhaitent nommer un tiers à titre de fondé de pouvoir pour les représenter à l'assemblée doivent d'abord utiliser le formulaire de procuration pour nommer le fondé de pouvoir, puis ils doivent inscrire leur fondé de pouvoir en ligne. À défaut d'inscrire le fondé de pouvoir, celui-ci ne recevra pas le numéro de contrôle et, en conséquence, il ne sera pas en mesure de participer à l'assemblée. Pour inscrire un fondé de pouvoir tiers, les actionnaires doivent visiter le site <https://www.computershare.com/CAE> au plus tard le 11 août 2025 à 11 h (heure de l'Est) et fournir à Computershare les coordonnées du fondé de pouvoir requises. Computershare a besoin de ces renseignements pour confirmer l'inscription et envoyer une notification par courriel avec un numéro de contrôle. Votre fondé de pouvoir a besoin du numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Le tiers que vous avez nommé à titre de fondé de pouvoir devrait recevoir la notification par courriel après 11 h (heure de l'Est) le 11 août 2025.

Pour être valide, votre procuration doit être reçue avant 11 h (heure de l'Est) le 11 août 2025 ou au moins 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure fixée pour la tenue de toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour voter, communiquez avec Sodali & Co au 1-888-999-2602 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 1-289-695-3075 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à assistance@investor.sodali.com. À son gré, le président de l'assemblée peut accepter ou rejeter les procurations tardives, et il n'est pas tenu d'accepter ou de rejeter une procuration tardive en particulier. Le président de l'assemblée peut, à son gré et sans préavis, renoncer au délai pour le dépôt des procurations ou le proroger.

Révocation des procurations

Vous pouvez révoquer une procuration à tout moment, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- a) En votant à nouveau par téléphone ou sur Internet au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le 11 août 2025 (ou au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant la date de reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report); ou

- b) En remettant un autre formulaire de procuration dûment rempli et signé, portant une date postérieure au premier formulaire de procuration, par la poste ou par télécopieur afin qu'il soit reçu par le secrétaire de CAE au 8585, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1G6 ou par la Société de fiducie Computershare du Canada, 100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1 au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le 11 août 2025 (ou au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant la date de reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report).

Accès électronique aux documents relatifs aux procurations et aux rapports annuels et trimestriels

Nous offrons à nos actionnaires la possibilité de consulter les circulaires de sollicitation de procurations ainsi que les rapports annuels et trimestriels par Internet au lieu de recevoir des exemplaires imprimés par la poste. Vous trouverez plus d'information à ce sujet à la rubrique Notification et accès qui précède.

Livraison électronique à l'avenir

Les actionnaires sont invités à envisager de s'inscrire pour recevoir les documents relatifs aux assemblées par voie électronique. L'envoi électronique est un moyen pratique de rendre la distribution des documents plus efficace et constitue une alternative respectueuse de l'environnement en éliminant l'utilisation de papier imprimé et l'empreinte carbone du processus de livraison par courrier. L'inscription est rapide et facile et peut se faire en visitant le site www.proxyvote.com et en vous connectant avec votre numéro de contrôle. Après avoir voté sur les questions à traiter lors de l'assemblée et après avoir reçu la confirmation de votre vote, vous pourrez cocher la case de livraison électronique et fournir une adresse électronique. Après vous être inscrit à la livraison électronique, vous recevrez à l'avenir les documents relatifs aux assemblées par courrier électronique et pourrez voter sur votre appareil en suivant simplement sur un lien dans le courriel envoyé par votre intermédiaire financier, à condition que celui-ci prenne en charge ce service.

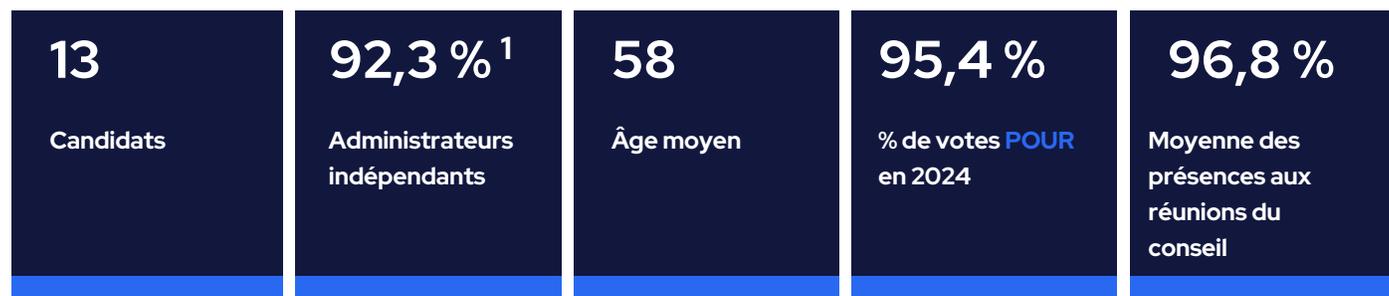
Section 2

Points à l'ordre du jour

1 Recevoir les états financiers consolidés de CAE

Les états financiers consolidés de CAE, y compris le rapport de l'auditeur, pour l'exercice clos le 31 mars 2025, seront présentés aux actionnaires à l'assemblée. Ils peuvent également être consultés sur le site Web de CAE à l'adresse www.cae.com, sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, ou sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov. Aucun vote des actionnaires n'est requis à l'égard des états financiers consolidés.

2 Élire 13 administrateurs



- Le seul candidat au poste d'administrateur actuellement non indépendant est le président et chef de la direction entrant de CAE, M. Bromberg. Toutefois, comme il a été annoncé précédemment, avec prise d'effet à la clôture de l'assemblée et sous réserve de son élection, M. Rovinescu deviendra président exécutif du conseil, date à laquelle il ne sera plus considéré comme indépendant. La notion d'« administrateur indépendant » fait référence aux normes d'indépendance établies par les lignes directrices en matière de gouvernance de CAE, les règles de gouvernance d'entreprise applicables de la Bourse de New York et de la SEC, et par le Règlement 58-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance et de l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance.

Vous élirez un conseil d'administration (le « conseil ») composé de 13 membres. Chaque administrateur est élu chaque année pour un mandat expirant au plus tard à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Tous les candidats suivants, à l'exception de M. Bromberg, sont actuellement membres du conseil d'administration; le comité de gouvernance et le conseil recommandent l'élection de tous les candidats à l'assemblée. M. Bromberg deviendra administrateur après son élection à l'assemblée.

- Ayman Antoun
- Sophie Brochu
- Matthew Bromberg
- Patrick Decostre
- Elise Eberwein
- Ian L. Edwards
- Marianne Harrison
- Peter Lee
- Katherine A. Lehman
- Mary Lou Maher
- Calin Rovinescu
- Patrick M. Shanahan
- Louis Têtu

De tous les candidats, huit ont été élus lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024, qui s'est tenue le 14 août 2024, par la majorité des voix exprimées (moyenne de 95,4 % des voix exprimées favorables). M^{me} Lehman et MM. Bromberg, Lee, Rovinescu et Têtu sont candidats pour la première fois.

Comme il a été annoncé précédemment, avec prise d'effet à la clôture de l'assemblée et sous réserve de leur élection, M. Rovinescu occupera le poste de président exécutif du conseil et M^{me} Brochu occupera le poste d'administratrice indépendante principale du conseil.

Pour en savoir plus sur l'expérience des candidats, le processus de sélection et d'autres faits pertinents avant d'exercer votre vote à l'égard de chaque candidat, se reporter à la **section 3 « Information relative aux candidats aux postes d'administrateur »**.

Les membres de la direction ont été informés que, s'ils étaient élus, chacun de ces candidats serait disposé à siéger au conseil. Toutefois, si l'un des candidats proposés indique son incapacité ou son refus d'agir pour quelque raison que ce soit avant l'assemblée, les procurations accordées aux personnes désignées comme fondés de pouvoir sur le formulaire de procuration seront exercées en faveur des candidats restants et de tout autre candidat remplaçant à leur discrétion, à moins que l'actionnaire n'ait spécifié dans le formulaire de procuration que ses actions ne doivent pas être soumises au vote dans le cadre de l'élection des administrateurs.

Des restrictions quant à l'âge et à la durée des mandats permettent à CAE de profiter d'une combinaison d'expériences et de nouvelles perspectives.

Le conseil a adopté une résolution précisant la limitation de la durée du mandat selon les termes suivants :

- mandat maximal de douze ans;
- aucun candidat ne peut être proposé après avoir atteint 75 ans;
- le président du conseil peut occuper ce poste pour un mandat complet de cinq ans, peu importe son âge ou le nombre d'années pendant lequel il a été administrateur.

Le conseil d'administration considère que ces limites s'imposent, sous réserve d'exceptions raisonnables, afin d'assurer que CAE

profite régulièrement de nouvelles compétences et perspectives à l'égard de la supervision des activités de CAE.

Exigence de vote majoritaire

Chaque administrateur doit être élu à la majorité (50 % + 1 vote) des voix exprimées en faveur de son élection, sauf lors d'une assemblée contestée.

Conformément à nos lignes directrices en matière de gouvernance, tout candidat qui recueille un plus grand nombre de voix exprimées « contre » que « pour » son élection ne sera pas élu à titre d'administrateur. Malgré ce qui précède, si le candidat est un administrateur en fonction, cet administrateur peut demeurer en fonction jusqu'à la première des éventualités suivantes à survenir : i) le 90^e jour suivant l'élection; ou ii) le jour où son successeur est nommé ou élu. Conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et de son règlement, le conseil peut renouveler le mandat d'un administrateur en fonction même si ce candidat ne reçoit pas l'appui de la majorité dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

- pour satisfaire aux exigences de résidence au Canada;
- pour satisfaire à l'exigence selon laquelle au moins deux administrateurs ne sont pas également des dirigeants ou des employés de la Société ou des membres de son groupe.

Les résultats détaillés du vote seront communiqués après l'assemblée.

Rapidement, au terme de l'assemblée, nous communiquerons publiquement le nombre et le pourcentage de votes et d'abstentions de vote obtenus par chaque candidat aux postes d'administrateur, et ceux des votes pour et contre quant à toute autre question soumise au vote des actionnaires à l'assemblée.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter **POUR** l'élection des 13 candidats aux postes d'administrateur du conseil.

3 Nomination de l'auditeur

Sur recommandation du comité d'audit, le conseil propose le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC), comptables professionnels agréés, de Montréal, au Québec, à titre d'auditeur de CAE jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et autorise les administrateurs à fixer sa rémunération.

PwC agit à titre d'auditeur de CAE depuis 1991.

PwC fournit trois types de services à CAE et à ses filiales :

1. Services d'audit : honoraires facturés pour des services professionnels d'audit des états financiers consolidés annuels de CAE et des services normalement rendus par PwC à l'occasion des dépôts prévus par la loi et la réglementation, y compris l'audit des contrôles internes et de l'information financière exigée par la législation Sarbanes-Oxley de 2002 (« **SOX** »).
2. Services liés à l'audit : honoraires liés aux services rendus dans le cadre d'acquisitions/dessaisissements, de financements/prospectus, de services de traduction et d'autres services divers liés à la comptabilité de CAE.
3. Services fiscaux : honoraires liés aux services de conformité, de planification et de conseils fiscaux.
4. Autres services : honoraires versés pour les services conseil et services de consultation. Aucun honoraire de ce type n'a été versé au cours des deux derniers exercices.

Indépendance de l'auditeur

Le comité d'audit a examiné avec PwC son indépendance à l'égard de CAE et de sa direction. Il en a conclu que PwC garde son indépendance même en offrant des services non liés à l'audit.

Le comité d'audit évalue chaque année l'indépendance, les compétences et la performance de l'auditeur externe et effectue un examen exhaustif tous les cinq ans, le dernier ayant été effectué en août 2023. L'étendue des évaluations annuelles et exhaustives couvre la qualité de l'audit, y compris l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique, la qualité du service, la franchise des communications et la capacité de PwC à répondre aux besoins futurs de CAE. L'évaluation s'appuie entre autres sur le plan d'audit déposé, sur les zones de risques identifiées, sur les conclusions de l'audit et sur les rapports présentés au comité d'audit. Les évaluations annuelles et exhaustives tiennent également compte des indicateurs de la qualité de l'audit (IQA), qui font l'objet de

rapports annuels par l'auditeur externe. L'utilisation des IQA est recommandée par les organismes canadiens de réglementation et de comptabilité, comme CPA Canada, le Conseil canadien sur la reddition de comptes, l'Institut des administrateurs de sociétés et le Centre canadien pour la qualité des audits, et fournit au comité d'audit des informations quantitatives et qualitatives supplémentaires utiles aux fins de l'évaluation de l'auditeur externe.

De plus, conformément à sa politique, le comité d'audit passe en revue et approuve préalablement tous les services non liés à l'audit qui sont rendus par les auditeurs externes.

Honoraires payés par CAE à PwC pendant l'exercice 2025

Le tableau ci-après indique tous les honoraires que CAE et ses filiales ont versés à PwC au cours des deux derniers exercices financiers.

Catégorie d'honoraires	2025 (en millions de dollars)	2024 (en millions de dollars)
1. Services d'audit	7,5	6,7
2. Services liés à l'audit	0,4	0,6
3. Services fiscaux	0,4	0,4
4. Autres services	0,0	0,0
Total	8,3	7,7

Afin de soutenir davantage l'indépendance de PwC, le comité d'audit a établi une politique concernant l'embauche par CAE d'associés et d'employés de PwC, anciens et actuels, qui ont travaillé sur le dossier de CAE au cours des dernières années. Conformément à cette politique, CAE n'entamera ni ne poursuivra aucune discussion avec un ancien associé ou employé professionnel de PwC concernant un emploi potentiel ou futur dans un rôle de surveillance de l'information au sein de CAE s'il est en position d'influencer les activités ou les politiques financières du cabinet d'audit, détient une participation dans le cabinet d'audit ou a été membre de l'équipe d'audit externe de CAE au cours de la période d'un an précédant la date à laquelle les procédures d'audit ont commencé.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter **POUR** la nomination de PwC à titre d'auditeur de CAE.

4 Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants

Comme il est décrit à la **section 7**, « **Rémunération de la haute direction** », la philosophie et les programmes de rémunération des hauts dirigeants de CAE sont fondés sur le principe fondamental de la rémunération au rendement en vue d'aligner les intérêts de nos dirigeants sur ceux de nos actionnaires. Ce principe permet à CAE d'attirer et de maintenir en poste des dirigeants très compétents qui sont fortement incités à créer de la valeur pour les actionnaires de CAE de façon durable.

La section 7 de la circulaire décrit notre approche générale en matière de rémunération de la haute direction, les objectifs des programmes de rémunération des hauts dirigeants, les processus décisionnels relatifs à la rémunération, ainsi que la rémunération des membres de la haute direction visés au cours des trois dernières années. La section 7 décrit également les activités de communication avec les actionnaires menées en continu au cours de l'exercice 2025, afin de recueillir des commentaires sur nos programmes de rémunération.

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à examiner et à voter de façon consultative et non contraignante sur l'approche de CAE en matière de rémunération des dirigeants, communément appelé **vote consultatif sur la rémunération**.

Le texte de la résolution visée se lit comme suit :

« Il est résolu que les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération des hauts dirigeants décrite dans la présente circulaire de sollicitation de procurations. »

Comme votre vote est consultatif, le conseil n'est pas tenu d'y donner suite. Toutefois, le comité des ressources humaines (le « CRH ») examinera et analysera les résultats du vote et en tiendra compte dans son examen de la philosophie et des programmes de rémunération des hauts dirigeants.

Si une grande partie des droits rattachés aux actions représentées, notamment par procuration, à l'assemblée sont exercés contre la résolution consultative non contraignante ci-dessus, le président du conseil ou le président du comité des ressources humaines supervisera un processus visant à communiquer avec les actionnaires en vue de leur donner la possibilité d'exprimer leurs préoccupations particulières. Le conseil d'administration et le comité des ressources humaines étudieront les résultats de ce processus et, s'il y a lieu, examineront l'approche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants dans le contexte des préoccupations particulières des actionnaires.

Notre approche en matière de rémunération des hauts dirigeants a été approuvée par 94,8 % des voix exprimées sur la résolution lors de l'assemblée annuelle des actionnaires du 14 août 2024. Se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Engagement des actionnaires »**, qui décrit nos principales initiatives d'engagement auprès des investisseurs au cours de l'exercice 2025, y compris à l'égard de nos programmes de rémunération des hauts dirigeants.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter **POUR** la résolution présentée ci-dessus.

5 Approbation des modifications du règlement intérieur

Le règlement intérieur de CAE (le « règlement ») a été mis à jour pour la dernière fois en 2015 et certaines dispositions ne reflètent plus les pratiques de gouvernance actuelles et les attentes des actionnaires. Lors de l'assemblée, les actionnaires seront invités à examiner et à voter pour approuver certaines modifications du règlement, telles qu'elles figurent à l'annexe E du présent document (les « modifications »). On peut obtenir le texte intégral du règlement sur demande adressée au chef des affaires juridiques et de la conformité et secrétaire de CAE à l'adresse suivante : CAE Inc., 8585, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1G6. Le texte du règlement se trouve aussi sur le site Web de CAE (www.cae.com).

Le paragraphe 4.1 du règlement prévoit le quorum des réunions du conseil d'administration et exige que la majorité des administrateurs soient des résidents canadiens. Les modifications proposent d'harmoniser les exigences en matière de résidence et de quorum avec celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, tout en exigeant que la majorité des administrateurs soient des citoyens canadiens ou des résidents permanents. Ce changement devrait accorder plus de souplesse pour la nomination des administrateurs en élargissant le bassin de talents potentiels, tout en maintenant le statut de société sous contrôle canadien de CAE.

Le paragraphe 4.4 du règlement prévoit la possibilité pour un administrateur de participer à une réunion du conseil d'administration par un moyen technologique. Les modifications visent à préciser que, si tous les administrateurs y consentent, les réunions des administrateurs peuvent se tenir entièrement par des moyens technologiques.

Les paragraphes 4.10 et 5.1 du règlement font référence à un comité de direction du conseil. Étant donné qu'aucun comité de ce type n'existe et qu'il n'est pas prévu d'en créer compte tenu des pratiques de gouvernance de CAE, les modifications visent à supprimer ces références inutiles dans le règlement.

Le paragraphe 10.11 du règlement établit la façon dont les votes doivent être comptés aux assemblées des actionnaires. Le libellé actuel ne prévoit pas le dépouillement des votes lors d'assemblées d'actionnaires virtuelles ou hybrides. Les modifications visent à établir par écrit la méthode de la Société pour le dépouillement des votes à ces assemblées, en précisant que tous les votes sont comptés, peu importe le mode de participation de l'actionnaire à l'assemblée.

Le paragraphe 10.13 du règlement prévoit que la Société peut tenir les assemblées des actionnaires entièrement par des moyens technologiques. Certains commentateurs de la gouvernance craignent que les émetteurs choisissent de tenir uniquement des réunions virtuelles sans raison valable, afin de décourager la participation. Bien que CAE ait toujours encouragé la participation des actionnaires aux assemblées uniquement virtuelles par le passé et qu'elle estime important de maintenir la capacité de tenir des assemblées uniquement virtuelles au besoin, les modifications visent à limiter les circonstances dans lesquelles de telles assemblées peuvent être tenues.

Le paragraphe 10.14 du règlement énonce le processus de mise en candidature pour l'élection au conseil. Les modifications visent à harmoniser ces dispositions avec les attentes des actionnaires i) en supprimant l'obligation de recevoir un avis de nomination au plus tard 65 jours avant l'assemblée; ii) en instaurant une nouvelle période de notification en cas d'ajournement ou de report; iii) en exigeant le respect de l'ensemble des lois, règlements et règles applicables à la nomination des administrateurs; iv) en laissant au président de l'assemblée le pouvoir discrétionnaire d'accepter des nominations non conformes; et v) en détaillant les informations devant être fournies par un actionnaire proposant une candidature. CAE est d'avis que l'information devant être fournie est conforme aux normes réglementaires et aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance sans imposer de fardeau excessif aux actionnaires proposant une candidature.

Les modifications ne demeureront en vigueur que si elles sont approuvées par voie de résolution ordinaire des actionnaires à l'assemblée. Le libellé de la résolution approuvant les modifications (la « résolution relative aux modifications du règlement ») figure à l'annexe E ci-jointe.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter **POUR** la résolution relative aux modifications du règlement.

6 Autres questions

Nous traiterons également toute autre question dûment soumise à l'assemblée. Au moment de mettre sous presse cette circulaire, la direction de CAE n'avait connaissance d'aucune modification de cette nature ni d'autres questions devant être soumises à l'assemblée.

Section 3

Information relative aux candidats aux postes d'administrateur

La présente section présente un profil de chaque candidat à un poste d'administrateur, notamment une explication concernant son expérience, ses langues pratiquées, sa formation, ses aptitudes, qualifications et compétences essentielles, sa présence aux réunions du conseil et des comités du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, la valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025, l'information sur l'actionnariat, son taux de réalisation des exigences minimales d'actionnariat, les résultats des votes antérieurs ainsi que sa participation au conseil d'autres sociétés ouvertes. Une description du processus de sélection et de nomination des administrateurs, des caractéristiques et données démographiques du conseil, ainsi qu'un tableau sommaire des compétences et de l'expérience de nos administrateurs suivent les tableaux individuels. « Valeur marchande » désigne le produit de la somme des actions et des DDVA détenus par un administrateur multipliée par le cours de clôture des actions à la TSX au 6 juin 2024 et au 4 juin 2025.

Les administrateurs non-résidents canadiens sont rémunérés en dollars américains selon un taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain de un pour un, et leurs exigences en matière d'actionnariat sont libellées en dollars américains. Ainsi, pour ces administrateurs, la « valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025 » reflète les paiements effectués en dollars américains pour chaque trimestre de l'exercice 2025, qui ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur le dernier jour ouvrable du trimestre concerné, soit, pour chaque dollar américain, 1,37 \$ au premier trimestre, 1,35 \$ au deuxième trimestre, 1,44 \$ au troisième trimestre et 1,44 \$ au quatrième trimestre. De plus, la « valeur marchande » des titres qu'ils détenaient au 4 juin 2025 a été convertie en dollars américains au taux de change quotidien de la Banque du Canada à cette date, soit 0,73 dollars américains pour un dollar canadien.

Les membres de la direction ont été informés que, s'ils étaient élus, chacun de ces candidats serait disposé à siéger au conseil. Toutefois, si l'un des candidats proposés indique son incapacité ou son refus d'agir pour quelque raison que ce soit avant l'assemblée, les procurations accordées aux personnes désignées comme fondés de pouvoir sur le formulaire de procuration seront exercées en faveur des candidats restants et de tout autre candidat remplaçant à leur discrétion, à moins que l'actionnaire n'ait spécifié dans le formulaire de procuration que ses actions ne doivent pas être soumises au vote dans le cadre de l'élection des administrateurs.

Les notes relatives à chaque candidat suivent immédiatement la biographie.



1. Le seul candidat au poste d'administrateur actuellement non indépendant est le président et chef de la direction entrant de CAE, M. Bromberg. Toutefois, comme il a été annoncé précédemment, avec prise d'effet à la clôture de l'assemblée et sous réserve de son élection, M. Rovinescu deviendra président exécutif du conseil, date à laquelle il ne sera plus considéré comme indépendant.
2. Pour les administrateurs non dirigeants.

Ayman Antoun

Âge : 59

Oakville, Ontario, Canada

Administrateur indépendant depuis : 2022

Comités : **Audit**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025 : **266 051 \$**

Langues : **anglais, arabe**

Expérience

Président, **IBM** Amériques, qui comprend le Canada, les États-Unis et l'Amérique latine, et membre de l'équipe Performance d'IBM composée des 50 principaux dirigeants d'IBM à l'échelle mondiale (2020 à 2023); président, IBM Canada (2018 à 2020); a occupé divers postes de haute direction des ventes d'IBM au Canada et aux États-Unis, notamment au sein du groupe des services technologiques mondiaux, des systèmes et de la technologie, de l'industrie de l'éducation, des partenaires d'affaires et de la transformation mondiale des ventes (1988 à 2018).

Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

Connaissance de l'industrie développée chez IBM où il a acquis une expérience dans le développement de logiciels, un élément essentiel pour CAE

Compétences et expérience en leadership et en gestion stratégiques acquises au cours de ses 35 années chez IBM, où il a occupé des postes de direction, notamment la gestion de la plus grande région géographique d'IBM (Amériques) qui couvrait les douze principaux secteurs d'activité dans quatorze pays

Expertise en technologie de l'information/cybersécurité/numérique développée dans le cadre de ses fonctions exercées chez IBM, en particulier dans les domaines des logiciels et du matériel d'infrastructure, d'infonuagique, de solutions cognitives, de sécurité et de réinvention numérique.

Expérience en relations gouvernementales acquise en dirigeant l'unité du secteur public d'IBM pendant plus de huit ans, en agissant à titre de président d'IBM Canada, où il a travaillé avec les gouvernements locaux, provinciaux et fédéral de façon régulière, et en agissant à titre de directeur associé pour le gouvernement canadien pendant plus de dix ans

 Connaissance de l'industrie	 Leadership et gestion stratégiques
 Relations gouvernementales	 Ressources humaines/rémunération
 Développement durable	 Technologie de l'information, cybersécurité et numé

Formation

B. Sc. en génie électrique, Université de Waterloo

Diplômé du programme à l'intention des dirigeants en analyse financière, en gestion des affaires et en planification stratégique de la Harvard Business School



Résultats du vote en 2024

Votes Pour	98,95 %	240 849 773
Votes Contre	1,05 %	2 560 799

Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Banque TD (2024 à ce jour)

Présence aux réunions du conseil et des comités¹

Conseil d'administration	14 sur 14	100 %
Comité d'audit	5 sur 6	83 %
Comité des ressources humaines	4 sur 4	100 %
Total	23 sur 24	96 %

1. M. Antoun a quitté le comité des ressources humaines le 14 août 2024.

Titres détenus

	4 juin 2025	6 juin 2024
Actions	5 775	1 725
DDVA	23 340	14 362
Total	25 065	16 087
Valeur marchande	1 039 114 \$	414 723 \$
Minimum requis	425 000 \$	425 000 \$
% de réalisation	244 %	98 %

Sophie Brochu

Âge : 62

Bromont, Québec, Canada

Administratrice indépendante¹ depuis : **2023**

Comités : **Gouvernance (présidente), Ressources humaines**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025 : **263 152 \$**

Langues : **anglais, français**

Expérience

Hydro-Québec – président-directrice générale (2020 à 2023)

Énergir (anciennement Gaz-Métro) – Présidente et cheffe de la direction (2007 à 2019); vice-présidente, Développement commercial et autres postes de direction (1997 à 2007)

Elle a débuté sa carrière en qualité d'analyste financière chez la Société québécoise d'initiatives (SOQUIP) en 1987

Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

Expérience en leadership et gestion stratégiques acquise à titre de cheffe de la direction chez Energir et Hydro Québec

Expertise en ressources humaines/rémunération acquise dans le cadre de ses fonctions en tant que cheffe de la direction, où elle était responsable de la planification de la relève, de la gestion et du maintien en poste des talents, et de l'harmonisation des programmes de rémunération des RH avec les orientations stratégiques, ainsi que dans le cadre de ses fonctions aux comités des RH/Rémunération de divers conseils d'autres sociétés ouvertes

Expertise en relations gouvernementales qu'elle a acquise au cours de ses 35 années d'expérience approfondie auprès de services publics d'énergie et d'entités réglementées, tant au Canada qu'aux États-Unis, ce qui comprend des relations gouvernementales variées et complexes, tant au niveau politique qu'administratif, ce qui lui a permis d'acquérir une compréhension stratégique approfondie des politiques publiques

Expertise en développement durable acquise au cours de ses 25 années d'expérience dans le déploiement de programmes de santé et de sécurité, l'établissement de cadres environnementaux, le développement de relations étroites avec diverses parties prenantes et l'avancement des pratiques en matière de culture en milieu de travail au sein des organisations qu'elle supervisait

 Leadership et gestion stratégiques

 Finance et comptabilité

 Relations gouvernementales

 Ressources humaines/rémunération

 Gestion des risques

 Développement durable

 Marchés financiers, fusions et acquisitions

Formation

B.A., économie, Université Laval

- Comme il a été annoncé précédemment, avec prise d'effet à la clôture de l'assemblée et sous réserve de son élection, M^{me} Brochu occupera le poste d'administratrice indépendante principale du conseil.



Résultats du vote en 2024

Votes Pour	99,59 %	242 411 606
Votes Contre	0,41 %	998 799

Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Compagnie de Saint-Gobain S.A. (2024 à ce jour)

CGI inc. (2019 – 2020; 2023 à ce jour)

Banque de Montréal (2011 – 2023)

Présence aux réunions du conseil et des comités²

Conseil d'administration	14 sur 14	100 %
Comité d'audit	3 sur 3	100 %
Comité de gouvernance	2 sur 2	100 %
Comité des ressources humaines	10 sur 10	100 %
Total	29 sur 29	100 %

- M^{me} Brochu a quitté le comité d'audit et s'est jointe au comité de gouvernance le 14 août 2024.

Titres détenus

	4 juin 2025	6 juin 2024
Actions	–	–
DDVA	14 576	5 667
Total	14 576	5 667
Valeur marchande	520 253 \$	146 095 \$
Minimum requis	425 000 \$	425 000 \$
% de réalisation	122 %	34 %

Matthew Bromberg

Président et chef de la direction entrant

Âge : 55

McLean, Virginie, États-Unis¹

Administrateur depuis : **Candidat pour la première fois**²

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025 : **s.o.**

Langues : **anglais**

Expérience

CAE Inc. – Président et chef de la direction entrant (2025)

Northrop Grumman – Vice-président, Exploitation mondiale (2022 à 2025)

Raytheon Technologies – Président, Moteurs militaires chez Pratt & Whitney (2017 à 2022); président, Services après-vente commerciaux chez Pratt & Whitney (2013 à 2017); vice-président, Stratégie et Développement d'entreprise à United Technologies (2011 à 2013); vice-président, Service à la clientèle chez Hamilton Sundstrand/Collins (2009 à 2011); vice-président, Gestion des programmes chez Pratt & Whitney (2006 à 2009); vice-président, Stratégie et développement d'entreprise chez Pratt & Whitney (2002 à 2006)

Goldman Sachs – Banquier associé, Division des services bancaires d'investissement, Fusions et conseil stratégique (2000 à 2002)

U.S. Department of the Navy – Officier de sous-marin (1992 – 1997)

Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

Connaissance de l'industrie acquise au cours d'une carrière de près de 25 ans dans des postes de direction au sein de grandes sociétés multinationales de l'aérospatiale et de la défense

Expérience en leadership et en gestion stratégiques acquise dans des postes de direction à la tête d'opérations internationales de grande envergure en période de croissance, de restructuration, de transformation et de dessaisissement

Expérience en marchés financiers/fusions et acquisitions acquise dans le cadre de son passage dans le secteur des services bancaires d'investissement, où il était directement responsable de la structure du portefeuille d'entreprises et de la stratégie de croissance inorganique

Expertise en production, chaîne d'approvisionnement acquise en dirigeant les opérations mondiales d'une grande entreprise de défense et en supervisant la transformation de sa chaîne d'approvisionnement de 20 G\$

 Connaissance de l'industrie	 Leadership et gestion stratégiques
 Finance et comptabilité	 Ressources humaines/rémunération
 Relations gouvernementales	 R-D
 Gestion des risques	 Marchés internationaux
 Marchés financiers, fusions et acquisitions	 Production, chaîne d'approvisionnement

Formation

B.A., physique, Université de Californie, Berkeley

M. Sc, ingénierie mécanique, Massachusetts Institute of Technology

Maîtrise en administration des affaires, Sloan School of Management du Massachusetts Institute of Technology

1. Comme le principal lieu de travail de M. Bromberg sera le siège social de CAE situé à Montréal, au Québec, au Canada, il s'est engagé à déménager à Montréal d'ici le 1^{er} septembre 2025.



Résultats du vote en 2024

Votes Pour	s.o.	s.o.
Votes Contre	s.o.	s.o.

Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités²

Conseil d'administration	s.o.	s.o.
Total	s.o.	s.o.

2. M. Bromberg n'occupe pas actuellement un poste d'administrateur et deviendra administrateur suite à son élection lors de l'assemblée.

Titres détenus³

	4 juin 2025
Actions	–
Total	–
Valeur marchande	–

3. En tant que président et chef de la direction entrant, M. Bromberg aura un objectif de participation plus élevé qu'un administrateur indépendant, soit 500 % de son salaire de base annuel. Il se joindra à CAE le 16 juin 2025 et il devra satisfaire aux exigences d'actionariat dans les cinq ans suivant cette date.

Patrick Decostre

Âge : 52

Montréal, Québec, Canada

Administrateur indépendant depuis : 2024

Comités : **Audit**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025 : **216 626 \$**

Langues : **anglais, français**

Expérience

Boralex Inc. – Président et chef de la direction (2020 à ce jour); vice-président et chef de l'exploitation (2019 – 2020); vice-président et directeur général des filiales européennes de Boralex (2001 – 2019)

Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

Expérience en leadership et gestion stratégiques acquise dans le cadre de ses fonctions à titre de chef de la direction de Boralex depuis 2020, et pendant plus de 20 ans chez Boralex dans des postes de direction en Europe, en contribuant à bâtir et à faire croître l'entreprise

Expertise en ressources humaines/rémunération acquise à titre de directeur général, de chef de l'exploitation et de chef de la direction de Boralex, en matière de ressources humaines, de conception organisationnelle, de transformation et de rémunération

Expérience en gestion des risques acquise à titre de chef de l'exploitation et de chef de la direction de Boralex, en collaborant avec le conseil afin de mettre en place de nouveaux systèmes de détection et de gestion des risques, y compris les risques liés au développement durable

Expertise des marchés financiers/fusions et acquisitions acquise grâce à son expérience en matière de relations avec les investisseurs sur les marchés boursiers, ainsi qu'en matière de financement et de refinancement de la dette, d'acquisitions et de dessaisissements, et d'intégration d'acquisitions dans le cadre de ses fonctions chez Boralex

 Leadership et gestion stratégiques

 Finance et comptabilité

 Relations gouvernementales

 Ressources humaines/rémunération

 Développement durable

 Gestion des risques

 Marchés internationaux

 Marchés financiers, fusions et acquisitions

Formation

B. Sc., Ingénierie civile en physique, Université Libre de Bruxelles – École Polytechnique de Bruxelles

Maîtrise en gestion technologique et industrielle, Université Libre de Bruxelles – Solvay Brussels School of Economics and Management



Résultats du vote en 2024

Votes Pour	99,49 %	242 166 023
Votes Contre	0,51 %	1 244 549

Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Boralex Inc. (2020 à ce jour)

Présence aux réunions du conseil et des comités¹

Conseil d'administration	12 sur 13	92 %
Comité d'audit	3 sur 3	100 %
Total	15 sur 16	94 %

1. M. Decostre s'est joint au conseil le 16 mai 2024 et au comité d'audit le 14 août 2024.

Titres détenus²

	4 juin 2025	6 juin 2024
Actions	400	–
DDVA	7 171	–
Total	7 571	–
Valeur marchande	270 209 \$	–
Minimum requis	425 000 \$	425 000 \$
% de réalisation	64 %	–

2. M. Decostre s'est joint au conseil le 16 mai 2024 et il doit satisfaire aux exigences d'actionnariat dans les cinq ans suivant cette date.

Elise Eberwein

Âge : 60

Scottsdale, Arizona, É-U.

Administratrice indépendante depuis : 2022

Comités : **Gouvernance, Ressources humaines**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025 : **366 328 \$**

Langues : **anglais**

Expérience

American Airlines, Inc. – Vice-présidente exécutive, Personnel et communications (2013 à 2022)

US Airways – Vice-présidente exécutive, Personnel, communication et relations publiques (2005 à 2013)

America West Airlines – Vice-présidente, Communications d'entreprise (2003 à 2005)

Mme Eberwein a occupé des postes de direction clés chez Frontier Airlines et Western Pacific Airlines

Elle a commencé sa carrière dans l'aviation en tant qu'hôtesse de l'air

Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

Connaissance de l'industrie acquise au cours de ses 35 années dans le secteur de l'aviation commerciale en travaillant pour six compagnies aériennes, dont plusieurs compagnies aériennes à peu de frais en démarrage et trois grandes compagnies aériennes : America West, US Airways et American Airlines

Expérience en leadership et gestion stratégiques acquise dans des postes de direction chez US Airways et American Airlines, notamment en tant que membre de l'équipe de direction responsable de la fusion de deux grandes compagnies aériennes et du travail d'intégration subséquent

Expertise en ressources humaines/rémunération acquise dans le cadre de ses fonctions à la tête de toutes les fonctions des RH pendant plus de 15 ans, notamment à titre de cheffe des ressources humaines d'American Airlines, ce qui lui a permis d'acquérir de vastes connaissances en matière de rémunération des dirigeants et une expérience en matière de perfectionnement des talents et de planification de la relève

Expertise en développement durable acquise lors du développement et de la direction des initiatives de diversité et d'inclusion dans le cadre de ses responsabilités en tant que cheffe des ressources humaines d'American Airlines

 Connaissance de l'industrie	 Leadership et gestion stratégiques
 Finance et comptabilité	 Ressources humaines/rémunération
 Relations gouvernementales	 Développement durable
 Droit et gouvernance	 Gestion des risques

Formation

B. A., Communications de masse, Université Lindenwood

MBA pour cadres, Université d'État du Colorado



Résultats du vote en 2024

Votes Pour	98,98 %	240 915 635
Votes Contre	1,02 %	2 494 937

Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités¹

Conseil d'administration	13 sur 14	93 %
Comité d'audit	3 sur 3	100 %
Comité de gouvernance	5 sur 5	100 %
Comité des ressources humaines	10 sur 10	100 %
Total	28 sur 29	97 %

1. M^{me} Eberwein a quitté le comité d'audit et s'est jointe au comité de gouvernance le 14 août 2024.

Titres détenus

	4 juin 2025	6 juin 2024
Actions	14 500	14 500
DDVA	16 483	9 176
Total	30 983	23 676
Valeur marchande	808 549 \$ US	445 995 \$ US
Minimum requis	425 000 \$ US	425 000 \$ US
% de réalisation	190 %	105 %

Ian L. Edwards

Âge : 63

Montréal, Québec, Canada

Administrateur indépendant depuis : 2024

Comités : **Audit**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025 : **158 562 \$**

Langues : **anglais**

Expérience

AtkinsRéalis – Président et chef de la direction (2019 à ce jour); chef de l'exploitation (2019); président, Infrastructures (2015 – 2019); vice-président exécutif, Construction d'infrastructures (2014 – 2015)

Leighton Group – Directeur général de Leighton Asie, Inde et Offshore (2012 – 2014); directeur général exécutif de Leighton Asie (2008 – 2012)

Gammon Construction Limited – Directeur divisionnaire (2008); directeur – Division civile (2007 – 2008)

Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

Expérience en leadership et gestion stratégiques acquise à titre de président et chef de la direction d'AtkinsRéalis dans le cadre de la supervision d'un repositionnement de l'entreprise, comprenant la simplification de ses activités et de son expansion géographique, la cessation d'activités et sa transformation en une société de services d'ingénierie et de production nucléaire de premier plan

Expertise en ressources humaines/rémunération acquise à titre de président et chef de la direction d'AtkinsRéalis, dans ses fonctions de supervision du cadre de rémunération global à l'échelle de l'organisation, et en tant que président du comité des RH pendant son mandat au conseil de la Société maritime CSL

Expertise en développement durable acquise pendant son mandat chez AtkinsRéalis, entreprise dans laquelle les projets durables génèrent plus de 50 % des produits et les principaux piliers de croissance sont axés sur la transition énergétique

Expérience en gestion des risques acquise à titre de président et chef de la direction d'AtkinsRéalis, dans le cadre de la supervision d'une révision complète du système de gestion des risques de l'entreprise, comprenant la mise en œuvre d'un processus de GRE, des examens réguliers des activités et des projets en tant que chef de la direction et une surveillance étroite du conseil

 Leadership et gestion stratégiques

 Ressources humaines/rémunération

 Développement durable

 Gestion des risques

 Marchés internationaux

 Marchés financiers, fusions et acquisitions

 Production, chaîne d'approvisionnement

Formation

Certificats ordinaire et supérieur, génie civil, Université de Central Lancashire

Fellow – Institution of Civil Engineers

Fellow – Institution of Engineers de Hong Kong



Résultats du vote en 2024

Votes Pour	99,47 %	242 111 993
Votes Contre	0,53 %	1 298 412

Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Groupe AtkinsRéalis inc. (2019 à ce jour)

Présence aux réunions du conseil et des comités¹

Conseil d'administration	9 sur 10	90 %
Comité d'audit	3 sur 3	100 %
Total	12 sur 13	92 %

1. M. Edwards s'est joint au conseil et au comité d'audit le 14 août 2024.

Titres détenus²

	4 juin 2025	6 juin 2024
Actions	–	–
DDVA	4 873	–
Total	4 873	–
Valeur marchande	173 917 \$	–
Minimum requis	425 000 \$	s.o.
% de réalisation	41 %	s.o.

2. M. Edwards s'est joint au conseil le 14 août 2024 et doit satisfaire aux exigences d'actionnariat dans les cinq ans suivant cette date.

Marianne Harrison

Âge : 61

Dover, New Hampshire, États-Unis

Administratrice indépendante depuis : 2019

Comités : **Audit (présidente) (experte financière)**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025 : **401 940 \$**

Langues : **anglais**

Expérience

Société financière Manuvie – Présidente et cheffe de la direction de la compagnie d'assurance-vie John Hancock, division américaine de la Société Financière Manuvie et membre de l'équipe de direction de Manuvie (2017 à 2023); Présidente et cheffe de la direction de Manuvie Canada, la division canadienne de Manuvie (2013 à 2017); elle a occupé plusieurs postes de direction dans l'ensemble de la société, notamment celui de présidente et directrice générale chez John Hancock Long-Term Care Insurance et de vice-présidente exécutive et contrôlease chez Manuvie (2003 à 2017)

Groupe Banque TD – Directrice des finances, Gestion de patrimoine, après avoir occupé divers autres postes (1998 à 2003)

PwC – Cadre supérieur après avoir occupé de nombreux autres postes (1986 à 1998)

Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

Expérience en leadership et gestion stratégiques acquise en dirigeant tous les aspects de l'état des résultats en qualité de présidente et directrice générale de John Hancock et de Manuvie Canada

Expertise en finance et en comptabilité acquise au cours de plus de 35 ans dans le secteur financier, notamment à titre d'auditrice pour PwC, de contrôlease de la société Financière Manuvie et de directrice des finances, Gestion de patrimoine, Banque TD. Elle a été nommée Fellow de la profession, le titre le plus prestigieux décerné par les comptables professionnels agréés de l'Ontario

Expérience en gestion des risques acquise tout au long de sa carrière dans le secteur des services financiers et en tant que membre actif du comité des risques sectoriels pendant qu'elle était présidente et cheffe de la direction chez John Hancock et Manuvie Canada

Expérience dans le domaine des marchés financiers et des fusions et acquisitions acquise auprès de la Financière Manuvie, où elle a participé activement aux fusions avec John Hancock et la Standard Life et au dessaisissement de Signature Services par John Hancock, et en tant que responsable de l'utilisation du capital pour s'assurer que les rendements rajustés en fonction du risque et les taux de rendement minimal des sociétés étaient atteints tant au Canada qu'aux États-Unis

 Leadership et gestion stratégiques

 Finance et comptabilité

 Gestion des risques

 Ressources humaines/rémunération

 Marchés financiers, fusions et acquisitions

Formation

B.A., anglais, Université Western Ontario

Diplôme en comptabilité, Université Wilfrid Laurier



Résultats du vote en 2024

Votes Pour	98,65 %	240 115 411
Votes Contre	1,35 %	3 295 160

Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités¹

Conseil d'administration	14 sur 14	100 %
Comité d'audit	6 sur 6	100 %
Comité de gouvernance	1 sur 1	100 %
Total	21 sur 21	100 %

1. M^{me} Harrison a quitté le comité de gouvernance le 14 août 2024.

Titres détenus

	4 juin 2025	6 juin 2024
Actions	20 000	15 600
DDVA	52 200	38 751
Total	72 200	54 351
Valeur marchande	1 884 169 \$ US	1 023 834 \$ US
Minimum requis	425 000 \$ US	425 000 \$ US
% de réalisation	443 %	241 %

Peter Lee

Âge : 39

Corte Madera, Californie, É.-U.

Administrateur indépendant¹ depuis : 2025

Comités : **Ressources humaines**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025 : **Aucune**³

Langues : **anglais**

Expérience

Browning West – Cofondateur et associé (2019 à ce jour)

Criterion Capital Management – Analyste en placement (2016 à 2019)

Grey Mountain Partners – Analyste principal (2010 à 2014)

M. Lee a commencé sa carrière à titre d'analyste en services bancaires d'investissement chez Lazard Frères.

Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

Expertise en finance et en comptabilité acquise au cours de 13 ans dans le secteur des placements privés et publics et pendant 2 ans dans les services bancaires d'investissement

Expérience en ressources humaines et en rémunération acquise à titre de président du comité de la rémunération et des ressources humaines de Les Vêtements de Sport Gildan, société établie à Montréal inscrite à la cote de la NYSE et de la TSX

Expertise en marchés financiers/fusions et acquisitions acquise au cours de sa carrière dans le secteur des placements privés et publics et dans les services bancaires d'investissement, y compris six ans en tant que cofondateur et associé de Browning West

Expérience en gestion des risques acquise pendant l'évaluation des risques associés aux sociétés fermées et ouvertes dans le cadre de la vérification diligente d'investissements potentiels au cours de sa carrière de 13 ans en placement



Finance et comptabilité



Ressources humaines/rémunération



Gestion des risques



Marchés financiers, fusions et acquisitions



Production, chaîne d'approvisionnement

Formation

B.A., Carleton College

Maîtrise en administration des affaires, Harvard Business School

- M. Lee est un candidat de Browning West, LP, aux termes d'une entente usuelle de coopération et de statu quo. Le conseil a déterminé que M. Lee est indépendant en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment le fait qu'en date du 12 juin 2024, Browning West, LP détenait moins de 5 % du total de nos actions émises et en circulation.



Résultats du vote en 2024

Votes Pour	s.o.	s.o.
Votes Contre	s.o.	s.o.

Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Les Vêtements de Sport Gildan inc. (2024 à ce jour)

Présence aux réunions du conseil et des comités²

Conseil d'administration	1 sur 1	100 %
Comité des ressources humaines	s.o.	s.o.
Total	1 sur 1	100 %

- M. Lee s'est joint au conseil et au comité des ressources humaines le 14 février 2025.

Titres détenus³

	4 juin 2025
Actions	–
DDVA	–
Total	–
Valeur marchande	–
Minimum requis	s.o.
% de réalisation	s.o.

- M. Lee a renoncé à toute rémunération à titre d'administrateur, conformément à la politique de Browning West qui exige que ses employés siégeant au conseil d'une société en portefeuille renoncent à toute rémunération à titre d'administrateurs. Ainsi, compte tenu de l'alignement des intérêts de M. Lee sur ceux des actionnaires de CAE par le biais de la participation de Browning West dans CAE, le conseil l'a exempté de l'exigence de détention d'actions applicable aux administrateurs.

Katherine A. Lehman

Âge : 50

New York, New York, É.-U.

Administratrice indépendante depuis : 2025

Comités : **Gouvernance**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025 : **46 179 \$**

Langues : **anglais**

Expérience

Palladium Equity Partners, LLC – Associée, Palladium Heritage (2022 à ce jour), à la tête d'un fonds de capital d'investissement axé sur l'investissement dans des sociétés du marché intermédiaire inférieure dans les secteurs des services industriels et des services aux entreprises

Hilltop Private Capital – Associée directrice et cofondatrice (2016 à 2022), société de capital d'investissement axée sur les secteurs des services industriels et des services aux entreprises

Lincolnshire Management – Directrice générale et postes antérieurs (2001 à 2016)

Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

Expérience des marchés financiers/fusions et acquisitions acquise au cours de quelque 25 ans dans le secteur du capital d'investissement chez Palladium Equity, Hilltop Private Capital and Lincolnshire Management, ainsi qu'en siégeant au conseil d'administration de sociétés ouvertes et fermées faisant des acquisitions, où elle a exécuté ou supervisé des activités d'acquisitions, des dessaisissements, des levées de capitaux et d'affectation du capital

Expertise en production, chaîne d'approvisionnement acquise en tant qu'investisseuse en capital d'investissement et membre de conseils d'administration, où plusieurs des entreprises avec lesquelles elle travaille sont des entreprises de fabrication ou de distribution multi-sites et souvent multinationales, où les processus de fabrication, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le développement de produits et la logistique sont essentiels

Expertise en finance et en comptabilité acquise lors de l'exécution de transactions et de la supervision d'entreprises, notamment en siégeant à de nombreux comités d'audit de conseils d'administration

Expérience en ressources humaines / rémunération acquise dans le cadre de la supervision de la planification de la relève et de la mise en œuvre de programmes de rémunération, de perfectionnement du leadership et de fidélisation au sein de conseils d'administration, en siégeant aux comités des ressources humaines et de rémunération de Navient, Stella-Jones et de nombreuses sociétés fermées

 Finance et comptabilité

 Leadership et gestion stratégiques

 Gestion des risques

 Ressources humaines/rémunération

 Développement durable

 Marchés financiers, fusions et acquisitions

 Production, chaîne d'approvisionnement

Formation

B. Sc., économie, Wharton School de l'Université de Pennsylvanie.

Maîtrise en administration des affaires, Columbia Business School



Résultats du vote en 2024

Votes Pour	s.o.	s.o.
Votes Contre	s.o.	s.o.

Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Stella-Jones Inc. (2016 à ce jour)

Navient Corporation (2014 à 2022)

Présence aux réunions du conseil et des comités¹

Conseil d'administration	s.o.	s.o.
Comité de gouvernance	s.o.	s.o.
Total	s.o.	s.o.

- M^{me} Lehman s'est jointe au conseil et au comité de gouvernance le 14 février 2025. Elle n'a pas pu assister à la seule réunion du conseil à laquelle elle a été invitée au cours de l'exercice 2025 en raison d'un engagement antérieur à sa nomination au conseil et qui n'a pas pu être reporté.

Titres détenus²

	4 juin 2025
Actions	–
DDVA	1282
Total	1282
Valeur marchande	33 456 \$ US
Minimum requis	425 000 \$ US
% de réalisation	8 %

- M^{me} Lehman s'est jointe au conseil le 14 février 2025 et elle doit satisfaire aux exigences d'actionariat dans les cinq ans suivant cette date.

Mary Lou Maher

Âge : 65

Toronto, Ontario, Canada

Administratrice indépendante depuis : 2021

Comités : **Ressources humaines (présidente)**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025 : **280 051 \$**

Langues : **anglais**

Expérience

KPMG Canada – Associée directrice canadienne, Qualité et gestion des risques et cheffe mondiale, Inclusion et diversité, KPMG International (2017 à 2021); elle a également occupé plusieurs postes de direction et de gouvernance, notamment celui de cheffe des finances, cheffe de l'inclusion et de la diversité et de cheffe des ressources humaines (1983 à 2017)

Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

Expertise en finance et en comptabilité acquise au cours de ses nombreuses années au sein de KPMG, où elle a acquis de l'expérience en audit dans les secteurs du commerce de détail, de la fabrication, des services financiers (services bancaires et courtage), de l'hôtellerie, des soins de santé et de l'immobilier. Elle a été nommée Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario

Expertise en ressources humaines/rémunération acquise à titre de cheffe des ressources humaines, de cheffe de l'inclusion et de la diversité et de cheffe mondiale de l'inclusion et de la diversité chez KPMG, où elle a créé le tout premier conseil national de la diversité de KPMG Canada et a été la représentante de la haute direction du projet pride@kpmg

Expérience en gestion des risques acquise en tant que membre de l'équipe de direction canadienne et de l'équipe de direction mondiale de gestion des risques de KPMG, qui sont responsables de la gestion des risques et des questions juridiques pour KPMG Canada, notamment la gestion des risques d'entreprise

Expérience en leadership et en gestion stratégiques acquise en occupant divers postes au sein de l'équipe de direction de KPMG et en siégeant au conseil de trois sociétés ouvertes



Finance et comptabilité



Leadership et gestion stratégiques



Technologie de l'information, cybersécurité et numérique



Ressources humaines/rémunération



Développement durable



Gestion des risques

Formation

B. Com., Université McMaster

Fellow, comptable professionnelle agréée



Résultats du vote en 2024

Votes Pour	93,39 %	227 331 571
Votes Contre	6,61 %	16 078 834

Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Banque Canadienne Impériale de Commerce (2021 à ce jour)

Magna International Inc. (2021 à ce jour)

Présence aux réunions du conseil et des comités¹

Conseil d'administration	14 sur 14	100 %
Comité d'audit	3 sur 3	100 %
Comité des ressources humaines	10 sur 10	100 %
Total	27 sur 27	100 %

1. M^{me} Maher a quitté le comité d'audit le 14 août 2024.

Titres détenus

	4 juin 2025	6 juin 2024
Actions	6 500	6 500
DDVA	22 923	17 671
Total	29 423	24 171
Valeur marchande	1 050 107 \$	623 128 \$
Minimum requis	425 000 \$	425 000 \$
% de réalisation	247 %	147 %

Calin Rovinescu

Président du conseil

Âge : 69

Toronto, Ontario, Canada

Administrateur indépendant¹ depuis : 2025

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025 : 53 750 \$

Langues : anglais, français

Expérience

Air Canada – Président et chef de la direction (2009 à 2021); chef de la restructuration (2003 à 2004); vice-président général, Développement et stratégie d'entreprise (2000 à 2004)

Star Alliance – Président du conseil de direction (2012 à 2016); membre du conseil (2009 à 2021)

Association du transport aérien international – président (2014 à 2015); membre du conseil des gouverneurs (2010 à 2020)

Genuity Capital Markets – Cofondateur et directeur principal (2005 à 2009)

Stikeman Elliott – Associé directeur (1996-2000); associé (1984-1996); avocat sociétaire (1979-1984)

Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

Connaissance de l'industrie acquise dans le cadre des nombreux postes de direction qu'il a occupés au sein d'Air Canada, ainsi que dans le cadre de ses fonctions au sein des conseils, notamment à titre de président des conseils de Star Alliance et de l'Association du transport aérien international

Expérience en leadership et en gestion stratégiques acquise dans des postes de haute direction chez Air Canada, où il a dirigé la transformation d'Air Canada en l'une des plus importantes compagnies aériennes au monde, en élargissant son réseau et en produisant des résultats financiers et des rendements boursiers records

Expertise en droit et en gouvernance acquise chez Stikeman Elliott, cabinet d'avocats canadien de premier plan, où il a pratiqué le droit des sociétés pendant plus de 20 ans, dont 4 ans à titre d'associé directeur du bureau de Montréal

Expertise des marchés financiers / fusions et acquisitions acquise à titre de cofondateur et directeur de Genuity Capital Markets, société indépendante de services bancaires d'investissement et de courtage en valeurs mobilières



Connaissance de l'industrie



Relations gouvernementales



Droit et gouvernance



Marchés internationaux



Leadership et gestion stratégiques



Ressources humaines/rémunération



Gestion des risques



Marchés financiers, fusions et acquisitions

Formation

LL.B., Université d'Ottawa

LL.L., Université de Montréal

- En date des présentes, M. Rovinescu est considéré comme administrateur indépendant. Toutefois, comme il a été annoncé précédemment, avec prise d'effet à la clôture de l'assemblée et sous réserve de son élection, M. Rovinescu deviendra président exécutif du conseil, date à laquelle il ne sera plus considéré comme indépendant.



Résultats du vote en 2024

Votes Pour	s.o.	s.o.
Votes Contre	s.o.	s.o.

Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

BCE Inc. / Bell Canada (2016 à ce jour)

La Banque de Nouvelle-Écosse (2020 à 2025)

Air Canada (2009 à 2021)

Présence aux réunions du conseil et des comités²

Conseil d'administration	1 sur 1	100 %
Total	1 sur 1	100 %

- M. Rovinescu s'est joint au conseil le 14 février 2025. À titre de président du conseil, il assiste également aux réunions de tous les comités.

Titres détenus³

	4 juin 2025
Actions	15 000
DDVA	1 492
Total	16 492
Valeur marchande	588 599 \$
Minimum requis	950 000 \$
% de réalisation	62 %

- M. Rovinescu s'est joint au conseil le 14 février 2025 et il doit satisfaire aux exigences d'actionnariat dans les cinq ans suivant cette date.

Patrick M. Shanahan

Âge : 62

Seattle, Washington, États-Unis

Administrateur indépendant depuis : 2022

Comités : **Ressources humaines**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025 : **356 465 \$**

Langues : **anglais**

Expérience

Spirit AeroSystems Inc. – Président et chef de la direction (2023 à ce jour)

Ministère de la Défense des États-Unis – Secrétaire par intérim à la Défense des États-Unis (2019); 33^e secrétaire-adjoint à la Défense des États-Unis, où il a participé à l'élaboration de plusieurs politiques et stratégies clés du ministère de la Défense (2017 à 2018)

The Boeing Company – Vice-président exécutif, chaîne d'approvisionnement et exploitation (2016 à 2017); vice-président exécutif responsable des programmes des avions commerciaux, gérant les profits et pertes des programmes 737, 747, 767, 777 et 787 et les activités des principales usines de fabrication de Boeing (2008 à 2016); vice-président et directeur général de 787 Dreamliner, dirigeant le programme pendant une période de développement critique (2007 à 2008); vice-président et directeur général des systèmes de défense antimissiles de Boeing (2004 à 2007); vice-président et directeur général des systèmes d'aéronefs à voilure tournante (2002 à 2004); il s'est joint en 1986

Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

Connaissance de l'industrie acquise à titre de chef de la direction de Spirit AeroSystems, pendant trois décennies au service de Boeing dans le cadre de la supervision de ses unités d'aviation civile et de défense, et à titre de « client » dans le cadre de ses fonctions au Ministère de la Défense des États-Unis

Expérience en leadership et gestion stratégiques acquise au sein du ministère de la Défense des États-Unis, notamment en tant que secrétaire par intérim à la défense des États-Unis et 33^e secrétaire adjoint à la défense, où il était responsable de la gestion de la coordination et de la supervision de toutes les questions liées aux forces armées américaines, ainsi que dans le cadre de ses fonctions de direction au sein de Boeing et de Spirit AeroSystems

Expertise en gestion des risques acquise dans le cadre de ses fonctions chez Spirit AeroSystems et Boeing, où il a supervisé l'élaboration et l'exécution de nombreux programmes complexes dans les domaines de l'aviation civile et de la défense

Expertise en production/chaîne d'approvisionnement acquise dans le cadre de ses fonctions chez Spirit AeroSystems et chez Boeing, où il a supervisé l'élaboration et l'exécution de programmes dans les domaines de l'aviation civile et de la défense. Il était notamment responsable des opérations de production et des fonctions de gestion des fournisseurs, notamment la mise en œuvre de technologies de production avancées et de stratégies de chaîne d'approvisionnement mondiale

 Connaissance de l'industrie	 Leadership et gestion stratégiques
 Relations gouvernementales	 Ressources humaines/rémunération
 Développement durable	 Technologie de l'information, cybersécurité et numérique
 Production, chaîne d'approvisionnement	 Gestion des risques
 R-D	

Formation

B. Sc. en génie mécanique, Université de Washington

M. Sc, ingénierie mécanique, Massachusetts Institute of Technology

Maîtrise en administration des affaires, Sloan School of Management du Massachusetts Institute of Technology



Résultats du vote en 2024

Votes Pour	74,65 %	181 714 930
Votes Contre	25,35 %	61 695 641

Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes¹

Leidos Holdings, Inc. (2022 à ce jour)

Spirit Aerosystems Inc. (2021 à ce jour)

Eve Holdings, Inc. (2021 à 2022)

- Bien que M. Shanahan soit président et chef de la direction de Spirit AeroSystems et qu'il siège au conseil de deux sociétés ouvertes autres que CAE, il demeure profondément engagé envers son travail au sein du conseil. Il fait preuve d'une assiduité exemplaire, n'ayant manqué qu'une seule journée de réunion depuis son entrée au conseil en 2022. Ses vastes connaissances de l'exploitation et son expérience du secteur lui permettent d'offrir des perspectives et des contributions uniques.

Présence aux réunions du conseil et des comités²

Conseil d'administration	13 sur 14	93 %
Comité d'audit	3 sur 3	100 %
Comité de gouvernance	3 sur 3	100 %
Comité des ressources humaines	5 sur 6	83 %
Total	22 sur 24	92 %

- M. Shanahan a quitté le comité d'audit et le comité de gouvernance et s'est joint au comité des ressources humaines le 14 août 2024.

Titres détenus

	4 juin 2025	6 juin 2024
Actions	–	–
DDVA	18 368	11 062
Total	18 368	11 062
Valeur marchande	479 341 \$ US	208 379 \$ US
Minimum requis	425 000 \$ US	425 000 \$ US
% de réalisation	113 %	49 %

Louis Têtu

Âge : 61

Québec, Québec, Canada

Administrateur indépendant¹ depuis : 2025

Comités : **Audit**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2025 : **32 122 \$**

Langues : **anglais, français**

Expérience

Coveo Solutions Inc. – Président exécutif du conseil d'administration (2025 à ce jour); président du conseil d'administration et chef de la direction (2008 à 2025)

Taleo Corporation – Chef de la direction et président du conseil d'administration (1999 à 2007)

Baan Corporation – Président de Baan Supply-Chain Solutions (1996 à 1998)

Berclain Group – Président (1989 à 1996)

Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

Expérience en leadership et gestion stratégiques acquise au cours de sa carrière de 30 ans à titre de chef de la direction, dont 19 ans à titre de chef de la direction et président du conseil de sociétés cotées en bourse

Expertise en ressources humaines / rémunération acquise dans le cadre de ses postes de direction chez Coveo et chez Taleo, et en tant que membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance d'entreprise chez Alimentation Couche-Tard

Expérience en recherche et développement acquise grâce à sa participation active à la recherche et au développement et à l'innovation des technologies en tant que chef de la direction de deux sociétés internationales de logiciels, dont l'une qu'il a cofondée

Expertise en technologie de l'information / cybersécurité / numérique développée chez Coveo, un fournisseur mondial de plateformes logicielles alimentées par l'intelligence artificielle pour le commerce électronique, le service à la clientèle et les applications en milieu de travail, et chez Taleo, un important fournisseur international de logiciels infonuagiques pour la gestion du talent et du capital humain

 Leadership et gestion stratégiques

 Ressources humaines/rémunération

 R-D

 Technologie de l'information, cybersécurité et numérique

 Marchés internationaux

 Marchés financiers, fusions et acquisitions

 Production, chaîne d'approvisionnement

Formation

Baccalauréat en génie, Université Laval

Pilote d'hélicoptère titulaire d'une licence commerciale

- M. Têtu est un candidat de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ »), aux termes d'une convention de droit de nomination usuelle. Le conseil a déterminé que M. Têtu est indépendant en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment le fait qu'en date du 12 juin 2024, la CDPQ détenait moins de 10 % du total de nos actions émises et en circulation, et que M. Têtu n'est pas un haut dirigeant de la CDPQ.



Résultats du vote en 2024

Votes Pour	s.o.	s.o.
Votes Contre	s.o.	s.o.

Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Alimentation Couche-Tard Inc. (2019 à ce jour)

Coveo Solutions Inc. (2021 à ce jour)

Industrielle Alliance, Assurances et services financiers inc. (2016 à 2022)

Présence aux réunions du conseil et des comités²

Conseil d'administration	1 sur 1	100 %
Comité d'audit	1 sur 1	100 %
Total	2 sur 2	100 %

- M. Têtu s'est joint au conseil et au comité d'audit le 14 février 2025.

Titres détenus

	4 juin 2025
Actions	14 500
DDVA	892
Total	15 392
Valeur marchande	549 340 \$
Minimum requis	425 000 \$
% de réalisation	129 %

Processus de sélection et de nomination des administrateurs

Une partie des responsabilités du comité de gouvernance consiste à repérer et à recruter des personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membres du conseil, ainsi qu'à recommander des candidats à l'élection aux assemblées annuelles des actionnaires.

Pour remplir ce mandat, le comité de gouvernance :

- repère des ensembles de compétences, d'expérience dans le secteur, d'expérience diverse et internationale, et de liens d'affaires souhaitables et d'autres caractéristiques qui pourraient aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités et à servir les intérêts de CAE (voir la rubrique « Caractéristiques du conseil » ci-après), tenant compte des critères promouvant la diversité, y compris le genre, l'âge, la race, la nationalité, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle et le handicap;
- passe en revue avec le président du conseil, le président et chef de la direction et d'autres administrateurs les candidatures éventuelles, notamment celles des membres existants du conseil, qui pourraient posséder une partie ou la totalité de ces caractéristiques;
- considère les éventuels conflits d'intérêts, les questions d'indépendance et d'appartenance au même conseil d'administration d'une autre société ouverte des candidats potentiels;
- approche avec le président du conseil et d'autres administrateurs des candidats potentiels qui ne siègent pas déjà au conseil afin d'établir leur disponibilité et leur intérêt à siéger au conseil de CAE, et passe en entrevue les candidats intéressés afin d'établir la pertinence de leur candidature;
- étudie avec d'autres membres du conseil la candidature éventuelle de tout nouvel administrateur avant la prise de décision définitive de le nommer et évalue l'efficacité du processus de nomination des administrateurs en ce qui concerne l'atteinte des objectifs de diversité de CAE.

Les membres du conseil doivent :

- démontrer un niveau d'éthique et d'intégrité élevé, incluant le respect du code d'éthique professionnelle de CAE;
- agir avec honnêteté et de bonne foi en ce qui a trait aux intérêts supérieurs de CAE;
- consacrer suffisamment de temps aux affaires de CAE et exercer la prudence et la diligence de mise dans l'exercice de leur fonction au sein du conseil;
- donner un jugement objectif sur les enjeux de CAE;
- comprendre et mettre au défi les plans d'exploitation et stratégiques de CAE;
- participer activement à toutes les délibérations du conseil;
- fournir des efforts raisonnables pour assister aux réunions du conseil et des comités;
- examiner les documents de la direction fournis avant les réunions du conseil et se préparer à celles-ci.

Selon les statuts de CAE, le conseil peut être composé d'un minimum de trois et d'un maximum de vingt et un administrateurs. Comme le prévoient les statuts de CAE, les administrateurs doivent être élus chaque année et la majorité des administrateurs doivent être des Canadiens. Chaque administrateur exerce son mandat jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à l'élection de son remplaçant, à moins qu'en application du règlement, il ne soit mis fin à son mandat auparavant. Conformément au règlement, le conseil a fixé à treize le nombre d'administrateurs à élire à l'assemblée.

Caractéristiques du conseil

Les grilles suivantes indiquant le genre, les compétences linguistiques, l'âge, la résidence au Canada, la durée du mandat, les qualités professionnelles, l'expertise et les compétences des candidats aux postes d'administrateur sont revues chaque année par le comité de gouvernance pour assurer une combinaison judicieuse d'aptitudes et d'expériences en ce qui a trait aux affaires de CAE, aux normes de gouvernance et à l'émergence de nouvelles perspectives :

- Actuellement, tous les candidats non-salariés sont indépendants (12 administrateurs sur 13). Toutefois, comme il a été annoncé précédemment, avec prise d'effet à la clôture de l'assemblée et sous réserve de son élection, M. Rovinescu deviendra président exécutif du conseil, date à laquelle il ne sera plus considéré comme indépendant.
- Tous les membres des comités du conseil sont indépendants.

Données démographiques du conseil d'administration	Ayman Antoun	Sophie Brochu	Matthew Bromberg	Patrick Decoste	Elise Eberwein	Ian L. Edwards	Mariame Harrison	Peter Lee	Katherine A. Lehman	Mary Lou Maher	Calin Rovinescu	Patrick M. Shanahan	Louis Têtu
Genre	H	F	H	H	F	H	F	H	F	F	H	H	H
Français ¹		•		•							•		•
Anglais ¹	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Autre(s) langue(s) ¹	•												
Moins de 60 ans	•		•	•				•	•				
60-69		•			•	•	•			•	•	•	•
70 ans et plus													
Citoyen canadien ou résident permanent	•	•		•			•			•	•		•
0 à 5 ans d'ancienneté	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•
6 à 10 ans d'ancienneté							•						
Plus de 10 ans d'ancienneté													

1. Sauf indication contraire, s'entend, au minimum, de compétences professionnelles.

Compétences et expériences		Ayman Antoun	Sophie Brochu	Matthew Bromberg	Patrick Decoste	Elise Eberwein	Ian L. Edwards	Marianne Harrison	Peter Lee	Katherine A. Lehman	Mary Lou Maher	Calin Rovinescu	Patrick M. Shanahan	Louis Tétu
	Connaissance de l'industrie Expérience ou compréhension de certains ou de tous les marchés ou secteurs directement pertinents pour CAE, y compris l'aviation civile et la défense.	•		•		•						•	•	
	Leadership et gestion stratégiques Expérience en tant que cadre supérieur d'une société ouverte ou d'une autre grande organisation, et expérience de direction ou de gestion dans l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre d'un plan stratégique.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Finance et comptabilité Expérience ou compréhension de la comptabilité et de l'information financières et de la finance d'entreprise, et familiarité avec les contrôles financiers et comptables internes et les IFRS.		•	•	•	•		•	•	•	•			
	Ressources humaines/rémunération Expérience ou compréhension de la rémunération et des avantages sociaux des dirigeants, y compris les programmes d'avantages sociaux et de rémunération incitative, la gestion et le maintien en poste des talents, le développement du leadership et la planification de la relève.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Relations gouvernementales Expérience ou compréhension des politiques réglementaires, politiques et publiques au Canada, aux États-Unis et/ou dans les territoires internationaux.	•	•	•	•	•						•	•	
	R-D Expérience de la supervision de programmes de R-D à grande échelle.			•									•	•
	Droit et gouvernance Expérience ou compréhension des questions et pratiques de gouvernance d'entreprise, y compris l'environnement juridique, de conformité et réglementaire applicable aux sociétés ouvertes ou à d'autres grandes organisations.					•						•		
	Technologie de l'information, cybersécurité et numérique Expérience ou compréhension de la conception et de la mise en œuvre, ou de la supervision de la conception et de la mise en œuvre, de stratégies et de politiques relatives aux systèmes de technologie de l'information à l'échelle de l'entreprise, aux infrastructures numériques axées sur le client, aux analyses de données, à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité.	•									•		•	•
	Développement durable Expérience ou compréhension des pratiques et programmes en matière de développement durable, y compris le changement climatique et la décarbonisation, la santé et la sécurité, l'inclusion et l'égalité des chances et la responsabilité sociale.	•	•		•	•	•			•	•		•	
	Gestion des risques Expérience ou compréhension de l'identification et de l'évaluation des risques et des systèmes de gestion des risques.		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Marchés internationaux Expérience ou compréhension des marchés étrangers où la Société exerce des activités.			•	•		•					•		•
	Marchés financiers, fusions et acquisitions Expérience en supervision de l'affectation du capital afin d'assurer des rendements financiers élevés ajustés au risque et en stratégie de structure du capital et opérations structurelles, y compris les fusions, les acquisitions ou les dessaisissements d'actifs importants et/ou d'entités publiques ou privées.		•	•	•		•	•	•	•		•		•
	Production, chaîne d'approvisionnement Expérience ou compréhension de l'approvisionnement, de la production, de la chaîne d'approvisionnement, de l'infrastructure, de la gestion de l'information, de la logistique et du développement, de la distribution et de la commercialisation de produits.			•			•		•	•			•	•

Section 4

Gouvernance

Notre engagement envers une saine gouvernance d'entreprise

Les membres du conseil et de la direction sont fiers du fait que CAE maintienne des normes de gouvernance rigoureuses. Cette gouvernance repose sur le principe fondamental selon lequel des pratiques appropriées et éthiques mènent à la création et à la préservation de la valeur pour les actionnaires.

Notre structure de gouvernance permet à des administrateurs indépendants, avisés et chevronnés de fournir des conseils, des perspectives et de la surveillance pour servir les intérêts de la Société et de nos actionnaires.

Respect de la réglementation

À titre d'émetteur assujéti canadien dont les actions sont inscrites à la TSX et à la New York Stock Exchange (« NYSE »), CAE est tenue d'exercer une gouvernance qui respecte, voire surpasse, les règles applicables adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») et par la Securities and Exchange Commission (« SEC ») ainsi que les dispositions des règles de la NYSE et de la législation Sarbanes-Oxley.

En tant que société non américaine, CAE n'est pas tenue de se conformer à la plupart des exigences d'inscription de la NYSE en matière de gouvernance. Toutefois, CAE est tenue de communiquer les différences importantes entre ses pratiques en matière de gouvernance et les exigences applicables aux sociétés américaines inscrites à la NYSE. À l'exception de ce qui est résumé sur le site Web de CAE (<http://www.cae.com/fr/investisseurs/gouvernance>), CAE se conforme aux exigences de la NYSE à tous les égards importants. Elle se conforme également aux dispositions de la législation Sarbanes-Oxley et aux règles adoptées par la SEC aux termes de cette loi qui s'appliquent actuellement à CAE.

Pratiques exemplaires et amélioration continue

Le conseil et son comité de gouvernance continuent de surveiller les pratiques en matière de gouvernance au Canada et aux États-Unis et d'apporter les changements nécessaires aux politiques et aux pratiques de CAE en matière de gouvernance afin de se conformer aux nouvelles règles des ACVM et des autres autorités de réglementation compétentes. Nous surveillons aussi les pratiques prisées des représentants d'actionnaires ainsi que d'autres organisations, et adopterons celles qui seront jugées dans l'intérêt de la Société.

Communication et engagement des actionnaires

CAE s'engage à maintenir un dialogue ouvert et continu avec ses actionnaires, les autres investisseurs et le public. Par l'entremise de sa politique et de ses méthodes de communication d'informations, le conseil s'assure que les renseignements importants transmis aux investisseurs sont opportuns, exacts et largement diffusés conformément aux lois sur les valeurs mobilières et aux règles des bourses applicables. CAE reconnaît l'importance d'entretenir des communications constructives et significatives avec les actionnaires et apprécie leur rétroaction et leurs commentaires. À cet égard, nous avons mis en place différents moyens permettant d'assurer une communication cohérente et efficace avec les actionnaires et les encourageant à exprimer leurs points de vue et à donner une rétroaction directe au conseil et à la direction.

- Nous communiquons régulièrement avec nos parties prenantes par divers canaux, notamment au moyen de notre site Web (www.cae.com). Les actionnaires, les clients et les autres parties prenantes peuvent consulter de l'information exhaustive sur la Société au moyen de la section investisseurs de notre page Web (www.cae.com/fr/investisseurs), où on peut retrouver les rapports annuels et trimestriels, les communiqués, les rapports sur la durabilité, les présentations d'entreprise et les documents relatifs à la gouvernance.
- Nous organisons chaque trimestre des conférences téléphoniques sur les résultats avec les analystes de maisons de courtage et les investisseurs institutionnels afin d'examiner les plus récents résultats financiers et d'exploitation publiés par CAE. Nos appels sur les résultats sont diffusés sur le Web en direct et sont suivis d'une période de questions et réponses. Les rediffusions sont accessibles sur notre site Web.
- Nous organisons également des événements pour les investisseurs et les analystes destinés aux professionnels des marchés financiers, y compris des analystes de maisons de courtage et des investisseurs institutionnels de manière ponctuelle. Ces événements permettent à CAE d'expliquer ses activités et de communiquer sa stratégie et sa vision à ses actionnaires de façon exhaustive. Ces réunions offrent également des occasions de discuter avec l'équipe de direction de CAE. Ces événements peuvent être tenus en personne ou par webdiffusion en direct. La rediffusion de l'événement et la présentation qui l'accompagne sont disponibles sur le site Web de CAE après l'événement.

Le conseil encourage les actionnaires à assister aux assemblées annuelles des actionnaires de la Société. Ces assemblées offrent

des occasions privilégiées pour discuter de la Société, de sa gouvernance et d'autres questions importantes.

La Société s'engage à interagir efficacement avec les actionnaires et les autres parties prenantes au sujet de la rémunération des dirigeants de façon continue.

Chaque année, nous appelons les actionnaires à examiner et à voter à l'assemblée de façon consultative et non contraignante sur l'approche de CAE en matière de rémunération des dirigeants, communément appelée vote consultatif sur la rémunération. Bien qu'il s'agisse d'un vote consultatif et que les résultats ne soient pas contraignants, le comité des ressources humaines examine et analyse les résultats du vote et en tient compte lorsqu'il passera en revue la philosophie et les programmes de rémunération des hauts dirigeants.

Nous sommes conscients de l'importance de communiquer avec nos actionnaires afin de mieux comprendre leurs points de vue, leurs préoccupations et leurs priorités en ce qui a trait à nos activités commerciales, à notre rendement et à nos programmes de rémunération des hauts dirigeants. Au cours de l'exercice 2023, nous avons amorcé un processus d'engagement proactif auprès de nos actionnaires. Nous avons poursuivi ce processus au cours de l'exercice 2025 et nous nous sommes engagés à communiquer régulièrement avec nos actionnaires chaque année. Se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Engagement des actionnaires »**, qui décrit nos principales initiatives d'engagement auprès des investisseurs au cours de l'exercice 2025.

Les actionnaires sont également toujours invités à soumettre des propositions pour qu'elles soient examinées lors d'une assemblée annuelle des actionnaires de la Société et incluses dans notre circulaire de sollicitation de procurations. De plus amples renseignements sont fournis à la **section 8 – Autres renseignements importants** de la présente circulaire.

Les services Communications mondiales et Relations avec les investisseurs de CAE communiquent activement avec les investisseurs pour répondre à leurs questions ou préoccupations. Les actionnaires peuvent envoyer des commentaires ou des questions par courriel à l'adresse investisseurs@cae.com. De plus, l'agent des transferts de CAE, la Société de fiducie Computershare du Canada, a un numéro sans frais (1-800-564-6253) et un site Web (www.computershare.com) pour aider les actionnaires.

Les actionnaires peuvent communiquer avec le conseil ou la direction par écrit pour exprimer leurs points de vue sur les

questions qui leur tiennent à cœur, en faisant parvenir leur correspondance au président du conseil soit i) par la poste dans une enveloppe portant la mention « Confidential » à l'attention du président du conseil de CAE inc., 8585, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1G6, Canada; ii) par courriel à l'adresse presidentconseil@cae.com.

Les actionnaires peuvent demander de rencontrer le président du conseil, le président de tout comité du conseil ou un administrateur pour discuter de sujets liés à la rémunération et à la gouvernance dont le conseil est directement responsable. Le président du conseil examinera ces demandes de rencontre avec le président du comité de gouvernance et le secrétaire. Le conseil se réserve le droit de rejeter la demande de rencontre pour un motif qu'il juge approprié, y compris lorsque les sujets proposés pour la rencontre ne sont pas liés à des questions de rémunération et de gouvernance et seront mieux traités par la direction.

Nous sommes déterminés à maintenir et à continuellement améliorer l'interaction avec nos actionnaires. Nous offrons à nos investisseurs institutionnels et à nos groupes de conseil en vote par procuration plusieurs occasions d'en apprendre davantage sur CAE, notamment :

- Événements pour investisseurs et analystes;
- Tournées des investisseurs tout au long de l'année;
- Rencontres en personne ou par vidéoconférence avec notre président et chef de la direction, notre chef de la direction financière par intérim, notre chef de l'exploitation, notre vice-président principal, Relations avec les investisseurs et Gestion du risque d'entreprise, notre cheffe de la direction du Capital humain et du Développement durable, les présidents de divisions et les cadres dirigeants dans nos divisions mondiales;
- Webdiffusions de nos conférences téléphoniques trimestrielles sur les résultats avec des analystes de maisons de courtage et des investisseurs institutionnels;
- Présentations lors de conférences d'analystes de maisons de courtage, d'investisseurs institutionnels et de l'industrie;
- Présentations sur les résultats trimestriels disponibles sur notre site Web.

Nous recevons également des commentaires lors des occasions suivantes :

- Notre assemblée générale annuelle des actionnaires;
- Discussions régulières avec des analystes de maisons de courtage;

- Adresse dédiée pour les demandes par courriel;
- Notre note consultative sur notre approche en matière de rémunération des dirigeants; et
- Nous améliorons continuellement notre message à nos investisseurs pour leur donner les indications les plus précises sur nos perspectives de croissance et la valeur future de leur investissement.

Rôles du conseil et de la direction

Le conseil et ses comités ont pour mission de générer de la valeur à long terme pour les actionnaires de la Société et d'assurer la continuité et la vitalité des activités de la Société en établissant des politiques pour la Société, en supervisant la planification stratégique, en surveillant le rendement de la Société et en fournissant à la direction des conseils et des commentaires appropriés sur le rendement. La direction doit s'assurer que CAE exerce ses activités en toute légalité et de manière responsable du point de vue de l'éthique. Son rôle de gérance, ses responsabilités particulières, les exigences relatives à sa composition et divers autres points sont exposés à l'**annexe A « Charte du conseil d'administration »** de la présente circulaire.

Rôle et responsabilités du président et chef de la direction

Le président et chef de la direction apporte son concours dans la formulation de la description du poste de président et chef de la direction, qui est approuvée par le comité de gouvernance et le conseil. La description (qui est disponible sur notre site Web) prévoit que le président et chef de la direction est le principal responsable du leadership, de l'orientation stratégique et de direction et des résultats d'affaires de CAE afin de s'assurer que CAE établit des objectifs appropriés et gère ses ressources de manière à atteindre ces objectifs. Il prévoit également que le président et chef de la direction rend compte au conseil, entre autres, de la formulation et de l'exécution des stratégies commerciales, de la supervision de la structure et du cadre de gouvernance d'entreprise de CAE, de la responsabilité globale de la gestion des activités de CAE, de la réalisation d'un processus budgétaire complet et du suivi du rendement de CAE par rapport au budget, en veillant à ce que les stratégies de CAE soient mises en œuvre efficacement avec une réalisation au moment voulu de progrès par rapport aux objectifs stratégiques, en identifiant et en communiquant les risques et les occasions au conseil et en les traitant de manière appropriée, en tenant le conseil pleinement informé de tous les problèmes et aspects importants du rendement, des occasions et des développements du marché de la Société, la construction et le maintien d'un réseau de relations stratégiques avec les chefs d'entreprise, les représentants du gouvernement et les

investisseurs, le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de ressources humaines qui développe les capacités de leadership, et la création d'une structure et d'une culture organisationnelles qui optimisent et maintiennent des niveaux de performance élevés. Il incombe au chef de la direction de s'assurer qu'un cadre efficace de gestion des risques et de continuité de l'exploitation est en place ainsi que des systèmes appropriés pour surveiller, gérer et atténuer ces risques (y compris les risques liés à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle). De plus, le chef de la direction est responsable de la mise en œuvre et de la communication des politiques, des pratiques et de la stratégie en matière de développement durable et de conformité de la Société (y compris la création d'une culture inclusive et l'offre de chances égales, la protection des données et la protection des renseignements personnels, l'intelligence artificielle, la santé et la sécurité (notamment la sécurité aérienne), l'environnement et les changements climatiques, l'éthique et la lutte contre la corruption, la sécurité et les droits de la personne (notamment l'esclavage moderne)). Le chef de la direction favorise une culture visant l'adoption de comportements éthiques pour CAE et le respect du code de conduite de CAE, et veille de façon proactive à ce que CAE respecte toutes ses obligations juridiques, comptables, éthiques, morales et sociales.

Rôles et responsabilités du président du conseil et de l'administratrice indépendante principale

M. Rovinescu est actuellement président du conseil. Actuellement, M. Rovinescu est un administrateur non dirigeant et, à ce titre, doit veiller à ce que le conseil s'acquitte de ses responsabilités indépendamment de la direction.

La description actuelle du poste de président du conseil (disponible sur notre site Web) énonce les responsabilités et les fonctions du président visant à aider le conseil à accomplir son rôle de gérance, y compris les tâches suivantes :

- représenter le conseil dans les échanges avec la direction;
- représenter le conseil dans les échanges avec des tiers;
- s'assurer de manière générale que le conseil exerce ses activités indépendamment de la direction;
- présider les réunions du conseil et favoriser la tenue de discussions ouvertes et sans contraintes;
- définir, de concert avec le comité de gouvernance, la marche à suivre pour choisir les administrateurs et évaluer leur conduite;
- assurer l'interaction efficace et transparente entre les membres du conseil et la haute direction;
- agir à titre de personne-ressource auprès du président et

chef de la direction à l'égard d'initiatives stratégiques et commerciales importantes et rencontrer régulièrement le président et chef de la direction afin de fournir des commentaires et des conseils au nom du conseil et d'autres parties prenantes;

- faire rapport aux actionnaires au nom du conseil et jouer un rôle dans les relations externes de la Société en consultation avec le président et chef de la direction.

À l'issue de l'assemblée et sous réserve de leur élection, M. Rovinescu passera au rôle de président exécutif du conseil et M^{me} Brochu sera nommée administratrice indépendante principale.

Le président exécutif travaillera en étroite collaboration avec le président et chef de la direction à l'élaboration et à l'exécution des initiatives stratégiques de la Société tout en étant également responsable du fonctionnement efficace du conseil. Les principales fonctions de l'administratrice indépendante principale seront d'assurer un leadership indépendant au sein du conseil et de faciliter le fonctionnement du conseil indépendamment de la direction. Les mises à jour des principaux documents de gouvernance seront approuvées par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance avant l'assemblée, y compris une description révisée du poste de président exécutif et une description du nouveau rôle d'administratrice indépendante principale. Ces documents de gouvernance seront disponibles sur notre site Web.

La correspondance destinée aux administrateurs indépendants peut être envoyée à l'attention du président du conseil ou, à la suite

du passage de M. Rovinescu au rôle de président exécutif du conseil, à l'attention de l'administratrice indépendante principale du conseil, par courriel à l'adresse conseil@cae.com ou à l'adresse de CAE indiquée dans la présente circulaire.

Processus en place assurant que le conseil fonctionne indépendamment de la direction

Les administrateurs indépendants se sont réunis séparément du président et chef de la direction lors de chaque réunion du conseil au cours de l'exercice 2025 et de chaque réunion des comités des ressources humaines, de gouvernance et d'audit. Lors des réunions du conseil d'administration, les réunions des administrateurs indépendants sont actuellement présidées par le président non membre de la direction et seront, après l'entrée en fonction de M. Rovinescu au rôle de président exécutif, présidées par l'administratrice indépendante principale. Lors des réunions des comités, ces séances sont présidées par le président indépendant du comité visé. Le conseil et ses comités, de même que tous les administrateurs, peuvent aussi retenir les services de conseillers et de consultants externes et les rencontrer aux frais de CAE lorsque les circonstances le justifient. En fait, le conseil a régulièrement accès à des renseignements indépendants de la direction par l'entremise des auditeurs externe et interne, ainsi qu'en faisant appel à des conseillers en rémunération indépendants et à un expert-conseil juridique indépendant. Il est d'avis que les processus appropriés sont en place pour lui permettre de fonctionner indépendamment de la direction.

Délégation aux comités permanents du conseil composés uniquement d'administrateurs indépendants

En vue d'assumer ses responsabilités de façon efficace, le conseil a mis sur pied trois comités permanents qui, à la date de clôture des registres, se composaient des administrateurs indépendants suivants :

	Audit	Gouvernance	Ressources humaines
Ayman Antoun	X		
Sophie Brochu		Présidente	X
Patrick Decostre	X		
Elise Eberwein		X	X
Ian L. Edwards	X		
Marianne Harrison	Présidente		
Peter Lee			X
Katherine A. Lehman		X	
Mary Lou Maher			Présidente
Patrick M. Shanahan			X
Louis Têtu	X		

La nature et l'étendue de l'autorité et des responsabilités conférées à chaque comité permanent sont décrites dans les chartes des comités du conseil présentées à la **section 5 « Rapports des comités du conseil »**. Ces dernières sont aussi disponibles sur notre site Web, sous la rubrique « Gouvernance », de pair avec les descriptions de poste des présidents de comité.

La nomination d'administrateurs particuliers au sein de chacun des comités permanents du conseil vise généralement à refléter la pertinence des compétences et de l'expérience des administrateurs indépendants par rapport à la charte du comité applicable (pour en savoir plus sur le processus et les critères de sélection, se reporter à la **section 3 « Information relative aux candidats aux postes d'administrateur »**).

Politique sur les administrateurs qui siègent à d'autres conseils et l'interdépendance

Certains administrateurs siègent au conseil d'autres sociétés ouvertes au Canada ou dans un autre pays ou territoire. La politique qui suit concerne tous les administrateurs afin d'éviter de siéger à trop de conseils d'administration :

- a) Un maximum de deux administrateurs peut siéger au même conseil de société ouverte ou comité de conseil externe, à moins que le conseil n'en convienne autrement.
- b) Les administrateurs qui sont employés à temps plein en tant que chefs de direction ou occupent d'autres postes de haute direction dans une société ouverte ne devraient pas siéger au conseil d'administration de plus de deux sociétés ouvertes outre celui de CAE.
- c) Les administrateurs qui : i) occupent un emploi à temps plein dans une société non cotée; ii) occupent un emploi à temps plein dans une société ouverte, mais pas en tant que chef de la direction; ou iii) n'occupent pas d'emploi à temps plein, ne devraient pas siéger au conseil d'administration de plus de quatre sociétés ouvertes outre celui de CAE.
- d) Le président et chef de la direction de CAE ne devrait pas siéger au conseil de plus d'une autre société ouverte et ne doit pas siéger au conseil d'une autre société ouverte dont le chef de la direction est membre du conseil de CAE.
- e) Avant d'accepter toute autre nomination au conseil d'administration d'une société ouverte, l'administrateur doit d'abord divulguer la proposition de nomination afin qu'elle soit examinée par le comité de gouvernance et le président du conseil.

Aucun des administrateurs de CAE n'est considéré comme siégeant à trop de conseils d'administration.

Orientation et formation continue

Les nouveaux administrateurs rencontrent les membres de la haute direction de CAE, y compris le président et chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière afin de discuter des attentes et des plans stratégiques et d'affaires de CAE. Ils passent également en revue le plan d'affaires actuel et les documents concernant les réunions précédentes du conseil. Les nouveaux administrateurs reçoivent également un manuel de référence complet contenant toutes les politiques clés de la Société et du conseil, dont le code d'éthique professionnelle et d'autres documents pertinents, et assistent à des séances d'information de direction. Tous les administrateurs ont régulièrement accès à la haute direction pour discuter des présentations au conseil et d'autres questions d'intérêt. La direction de CAE et le comité de gouvernance informent les administrateurs des développements, des tendances et des nouvelles exigences légales en matière de gouvernance.

Les administrateurs sont encouragés à assister, aux frais de CAE, à des conférences, à des séminaires ou à des cours, propres à notre secteur d'activité ou pertinents à leur rôle d'administrateur. Ils ont accès à une liste actualisée de recherches et d'analyses courantes, de nouvelles et d'études sur les pratiques en matière de gouvernance et de rémunération sur le site Web du conseil. Les administrateurs assistent régulièrement aux séances de formation organisées par la direction et participent aux visites des installations de CAE, aux événements sectoriels et à des foires commerciales. Compte tenu du milieu concurrentiel et technologique en évolution rapide, la direction fournit régulièrement des analyses approfondies du rendement des secteurs d'activité, des questions pertinentes pour les activités de CAE et l'évolution de l'industrie, ainsi que des mises à jour sur la gouvernance, la concurrence, les obligations fiduciaires, les modifications apportées aux lois, la technologie et d'autres documents éducatifs. Le conseil reçoit également des mises à jour trimestrielles sur la santé et la sécurité (y compris la sécurité aérienne), les questions relatives au développement durable (notamment le changement climatique) et à la conformité comme la lutte contre la corruption, les politiques et procédures d'entreprise, le recours à des représentants étrangers, l'éthique en milieu de travail, les contrôles d'exportation, l'examen des sanctions et la protection et la confidentialité des données. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de certaines séances de formation, certaines présentations et certains rapports auxquels les participants ont assisté ou qu'ils ont reçus au cours de l'exercice 2025.

Période	Sujet	Participants
T1 EX 2025	Mises à jour stratégiques sur les évolutions dans le secteur, la technologie, les produits, les finances, la durabilité et la gestion des risques d'entreprise	Conseil complet
	Rapports trimestriels sur les faits saillants, les priorités stratégiques et la gestion des risques d'entreprise	Conseil complet
	Examen du portefeuille Défense et sécurité	Conseil complet
	Examen de l'environnement de contrôle	Comité d'audit
	Réforme du droit fiscal international des sociétés	Comité d'audit
	Mises à jour sur les tendances en matière de développement durable, notamment les changements climatiques et les objectifs de décarbonisation	Comité de gouvernance
	Rapports trimestriels sur les initiatives et programmes de conformité	Comité de gouvernance
	Évolution des politiques de récupération de la rémunération des dirigeants	Comité des ressources humaines
T2 EX 2025	Mises à jour sur les tendances et les développements en matière de sécurité aérienne	Comité des ressources humaines
	Rapports trimestriels sur les faits saillants, les priorités stratégiques et la gestion des risques d'entreprise	Conseil complet
	Examen du cadre de gestion et des politiques sur les risques d'entreprise	Comité d'audit
	Plan annuel d'audit interne	Comité d'audit
	Mises à jour sur les initiatives de ressources humaines et la culture en milieu de travail	Comité des ressources humaines
T3 EX 2025	Rapports trimestriels sur les faits saillants, les priorités stratégiques et la gestion des risques d'entreprise	Conseil complet
	Présentation des cadres d'information sur le développement durable	Comité d'audit
	Examen de l'assurance mondiale	Comité d'audit
	Examen des processus relatifs à la monnaie fonctionnelle et à la monnaie de présentation	Comité d'audit
	Examen annuel des représentants étrangers	Comité de gouvernance
	Mises à jour sur les tendances en matière de développement durable, notamment les signaux des clients et de la réglementation et la décarbonisation	Comité de gouvernance
T4 EX 2025	Mise à jour sur les relations de travail et la conception de régimes de rémunération incitative	Comité des ressources humaines
	Rendement et stratégie en matière de santé et sécurité	Comité des ressources humaines
	Rapports trimestriels sur les faits saillants, les priorités stratégiques et la gestion des risques d'entreprise	Conseil complet
	Mise à jour annuelle sur la gestion, les risques et les tendances relatifs à la cybersécurité, y compris l'intelligence artificielle	Conseil complet
	Évolution de la structure du capital, de la trésorerie et des notations de crédit	Comité d'audit
	Tendances du marché et tendances géopolitiques en matière de développement durable	Comité de gouvernance
	Tendances et défis géopolitiques dans la création d'une culture d'inclusion en milieu de travail	Comité des ressources humaines
Examen annuel de la sécurité aérienne et de la gouvernance	Comité des ressources humaines	
Examen du groupe de référence pour la rémunération	Comité des ressources humaines	

Supervision de la planification stratégique

Le conseil maintient un processus de planification stratégique et établit, chaque année, un plan stratégique tenant compte, entre autres, des occasions et des principaux risques liés aux affaires de la Société. Il examine aussi régulièrement l'efficacité du processus de planification stratégique du conseil. Le conseil supervise la gestion de la mise en œuvre d'autres systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques. Le conseil adopte également un budget annuel relatif au rendement financier, distinct du plan stratégique.

Le conseil tient chaque année des séances de stratégie approfondies. En avril 2024, le conseil a examiné et approuvé le budget de l'exercice 2025 et le plan stratégique des exercices de 2025 à 2029. Dans le cadre de cet examen, le conseil a examiné les plans et les priorités stratégiques pour chacun des deux secteurs d'exploitation. Le conseil s'est également concentré sur les principaux risques et occasions auxquels l'entreprise est exposée en ce qui a trait à l'exécution stratégique et opérationnelle, à l'évolution de l'environnement économique et géopolitique, à l'environnement concurrentiel et réglementaire, au maintien d'une discipline financière rigoureuse et d'une situation du capital solide, à la résilience opérationnelle (y compris la sécurité de l'information et la gestion des données) et aux attentes des parties prenantes et des organismes de réglementation relatives aux mesures climatiques et sociales. Le conseil a également examiné les tendances émergentes en matière de prise de décisions stratégiques et financières en mettant l'accent sur l'avenir de la technologie, les tendances sectorielles et concurrentielles, les changements macroéconomiques et géopolitiques, les changements climatiques, la durabilité, la culture en milieu de travail, le numérique, la santé et la sécurité, de même que les partenariats stratégiques. Le comité de direction a examiné les commentaires et les points de vue fournis par le conseil et en a discuté, et celui-ci a ensuite approuvé le plan stratégique mis à jour.

Le comité de direction informe le conseil de l'exécution de la stratégie et des considérations stratégiques à chaque assemblée ordinaire du conseil. Le conseil doit approuver toute opération qui aura une incidence stratégique importante sur la Société.

Supervision de la gestion des risques d'entreprise

La gestion des risques d'entreprise est essentielle pour CAE, car la Société exerce ses activités dans plusieurs secteurs d'activité qui présentent divers risques et incertitudes. La politique de gestion

des risques d'entreprise (« GRE ») de CAE décrit son cadre de travail afin d'assurer le repérage, l'évaluation, la priorisation, la gestion et le signalement proactif des risques, dans le respect des attentes du conseil et des intérêts des parties prenantes internes et externes de CAE.

Ce cadre repose sur un modèle à trois lignes où les secteurs d'activité, les fonctions de gestion des risques et la fonction d'audit interne travaillent ensemble pour gérer les risques cruciaux et améliorer continuellement le processus de gestion des risques :

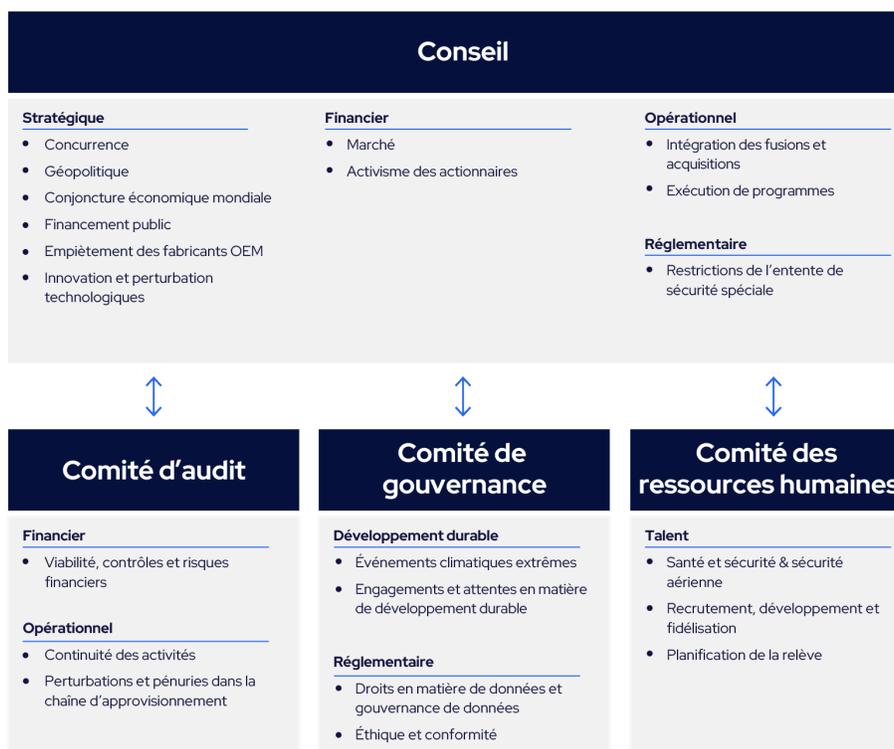
- La première ligne est formée de nos dirigeants qui sont responsables des risques qu'ils assument et de la gestion quotidienne de leurs risques et contrôles. Ils sont chargés de mettre en œuvre des mesures préventives et correctives et de maintenir et d'exécuter des contrôles internes efficaces au quotidien;
- La deuxième ligne est constituée de diverses fonctions de gestion des risques, de conformité, de continuité des activités et de contrôle. Ces fonctions facilitent et surveillent la mise en œuvre de pratiques efficaces de gestion des risques et aident les responsables des risques à définir l'exposition cible aux risques et à communiquer les informations adéquates sur les risques dans l'ensemble de CAE. La deuxième ligne assure également la surveillance des risques à l'échelle de l'entreprise et conseille la haute direction relativement à la GRE. Dirigée par le vice-président principal, Relations avec les investisseurs et Gestion du risque d'entreprise, la deuxième ligne gère le processus de GRE et est appuyée au besoin par des experts, des spécialistes en gestion des risques, des consultants et toute autre ressource jugée appropriée pour atteindre le niveau souhaité de gestion des risques;
- La troisième ligne est constituée de la fonction d'audit interne et fournit au comité d'audit et à la direction une appréciation indépendante du cadre de gestion des risques, de l'environnement de contrôle et des systèmes de contrôle interne de CAE. Elle conseille la haute direction et lui fait des recommandations sur les possibilités d'amélioration des contrôles internes, des systèmes de gestion des risques et porte à l'attention de la direction les avantages organisationnels et opérationnels qui seront tirés des missions.

En vertu de notre politique de GRE :

- Le conseil est responsable de la supervision de la gestion des risques de l'entreprise. À ce titre, le conseil examine avec la direction la propension et la tolérance au risque de la Société et évalue si la stratégie de la Société est conforme à la propension et à la tolérance au risque convenues pour la Société. Le conseil examine également l'ensemble des principaux risques d'entreprise auxquels la Société est exposée et en discute avec la direction, ainsi que les mesures prises par celle-ci pour surveiller et gérer ces expositions. Cette responsabilité comprend l'examen, avec la direction, des attentes du conseil quant aux responsabilités respectives de chaque comité en matière de surveillance des risques et de gestion de risques particuliers afin d'assurer une compréhension commune des responsabilités et des rôles. Le conseil collaborera avec la direction pour promouvoir et cultiver activement une culture d'entreprise qui comprend et met en œuvre la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Le conseil délègue à ses comités la surveillance de divers aspects de la gestion des risques afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. Les rôles et les responsabilités liés aux risques sont définis dans la charte du conseil et les mandats des comités.
- Le comité d'audit et la haute direction produisent une évaluation du cadre de gestion des risques de CAE ainsi que de l'environnement et des systèmes de contrôle internes.
- Les présidents des comités de gouvernance, d'audit et des ressources humaines font rapport au conseil après leurs réunions respectives.

Répartition des risques d'entreprise entre le conseil d'administration et les comités

Le tableau ci-dessous présente les principales responsabilités en matière de supervision à l'égard de chacun des risques d'entreprise de l'exercice 2025 énumérés :



Un compte rendu plus détaillé de la gestion des risques est présenté à la **section 10 « Risques et incertitudes liés à nos activités »** de notre rapport de gestion pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 mars 2025, déposé auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières et fourni à la Securities and Exchange Commission des États-Unis sur formulaire 6-K, et publié sur notre site Web (www.cae.com), sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Éthique professionnelle

CAE est dotée d'un code d'éthique professionnelle écrit qui régit la conduite des administrateurs, des dirigeants et des employés. Le comité de gouvernance est chargé de superviser la conception et d'assurer le respect du code d'éthique professionnelle de CAE. Il est également chargé de superviser la mise en œuvre du code à l'échelle de l'entreprise, ainsi que du traitement des questions soulevées aux termes de celui-ci et de l'attestation de conformité annuelle. CAE dispose également d'un code de conduite des fournisseurs et des partenaires d'affaires qui exprime les normes éthiques minimales que les fournisseurs, les entrepreneurs, les consultants et les partenaires d'affaires sont censés respecter lorsqu'ils font affaire avec CAE. Le code d'éthique professionnelle et le code de conduite des fournisseurs et des partenaires d'affaires sont disponibles sur le site Web de la Société (www.cae.com). CAE utilise EthicsPoint, un système tiers de dénonciation anonyme, afin de faciliter le signalement de violations du code d'éthique professionnelle, du code de conduite des fournisseurs et des partenaires d'affaires et de toute autre inconduite. En plus des rapports individuels que le conseil ou ses comités peuvent recevoir de la direction ou du service de dénonciation, le comité de gouvernance reçoit régulièrement des rapports sur les programmes d'éthique et de conformité, y compris un résumé des violations présumées du code d'éthique professionnelle de CAE, du code de conduite des fournisseurs et des partenaires d'affaires et des politiques connexes, ainsi que les résultats du processus de certification annuelle des employés de CAE en vertu du code d'éthique professionnelle de CAE.

Nos objectifs, l'approche de la direction et les faits saillants sont indiqués dans notre rapport annuel mondial d'activités et de développement durable, disponible à l'adresse www.cae.com/fr/developpement-durable/.

Conflits d'intérêts et opérations entre apparentés

La Société dispose d'un certain nombre de politiques et de procédures qui régissent la communication des conflits d'intérêts, ainsi que l'examen et l'approbation des opérations avec les administrateurs, les dirigeants et les employés.

Aux termes du code d'éthique professionnelle et de la politique sur les conflits d'intérêts de la Société, tous les conflits d'intérêts possibles doivent être immédiatement signalés à mesure qu'ils surviennent. Les conflits d'intérêts s'entendent d'un ensemble de circonstances qui crée un risque réel, perçu ou possible que le jugement professionnel ou les actions relatifs aux responsabilités et aux obligations d'une personne envers la Société soient influencés par un intérêt secondaire, qui profite habituellement à la personne

sur le plan financier, professionnel et/ou personnel (y compris tout intérêt qu'elle peut avoir dans une opération ou un contrat important, existant ou projeté, mettant en cause la Société et dans lequel elle a une certaine influence ou un intérêt perçu).

Les administrateurs, les dirigeants et les membres du comité de direction de la Société doivent communiquer au secrétaire général de celle-ci toute information relative aux conflits d'intérêts possibles. Le secrétaire général de la Société fournit un rapport trimestriel au comité de gouvernance sur l'ensemble des conflits d'intérêts possibles communiqués par les administrateurs, les dirigeants et les membres du comité de direction de la Société. En outre, les administrateurs, les dirigeants, les employés et les consultants sont tenus de fournir chaque année une attestation de conformité au code d'éthique professionnelle, qui comprend une déclaration confirmant qu'ils ont déclaré ou communiqué l'ensemble des conflits d'intérêts réels, perçus ou possibles.

Conformément à la charte du comité d'audit de la Société, celui-ci doit examiner et approuver toutes les opérations entre parties liées et les situations dans lesquelles une partie liée a un intérêt important dans une opération impliquant la Société. La charte du comité d'audit définit une partie liée comme étant : i) les administrateurs et dirigeants de la Société; ii) les personnes ou les organisations avec lesquelles un administrateur ou un dirigeant de la Société a un conflit d'intérêts potentiel, réel ou perçu, conformément à la politique sur les conflits d'intérêts de CAE; et iii) toute personne qui détient en propriété effective plus de 10 % des actions ordinaires de la Société. L'administrateur ou le dirigeant qui a un intérêt important dans une opération avec une partie liée ne participe à aucune discussion ni à aucun vote sur la question. Aucun des administrateurs ou des dirigeants de la Société n'avait un intérêt notable dans une opération importante ou une opération projetée impliquant la Société au cours de la dernière année.

Évaluation des administrateurs par le comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a le mandat et la responsabilité de passer en revue annuellement le rendement et l'efficacité de l'ensemble du conseil et de chaque administrateur. Le président du comité de gouvernance approuve chaque année un questionnaire complet distribué par un fournisseur tiers portant sur le rendement du conseil et le rendement individuel. Ce questionnaire couvre un large éventail de sujets, notamment le fonctionnement et l'efficacité du conseil et de ses comités, le degré de connaissance des administrateurs à l'égard des activités de CAE et des risques qu'elle doit gérer, ainsi que la contribution de chaque administrateur, en plus d'ouvrir la porte aux commentaires et aux

suggestions. Un questionnaire distinct est distribué aux membres du comité de direction de CAE. Le fournisseur tiers compile les réponses au questionnaire et prépare un rapport pour le comité de gouvernance, qui présente, à son tour, un rapport à l'ensemble du conseil. À la lumière des commentaires formulés, le comité de gouvernance peut recommander des modifications visant à améliorer le rendement du conseil ou soumettre toute question nécessitant un suivi aux comités pertinents. Outre ce qui précède, chaque administrateur rencontre individuellement le président du conseil au moins une fois par année pour discuter de son rendement et de la performance du conseil dans son ensemble. Le rendement du président du conseil fait également l'objet d'une évaluation basée sur des rencontres individuelles réunissant chaque administrateur avec le président du comité de gouvernance. Le président du conseil de même que le président du comité de gouvernance présentent alors un compte rendu à l'ensemble du conseil.

Rémunération

Se reporter à la **section 5 « Rapports des comités du conseil – Le comité des ressources humaines »**, à la **section 6 « Rémunération des administrateurs »** et à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Gouvernance de la rémunération – Rôle du comité des ressources humaines »**.

Développement durable

Chez CAE, le développement durable fait partie intégrante de qui nous sommes en tant qu'entreprise et de la façon dont nous exerçons une influence en rendant le monde plus sûr. Le développement durable fait partie intégrante de notre culture et de notre modèle d'affaires, de nos décisions et de nos actions. Notre priorité est de garantir la sécurité et le bien-être de nos employés et de nos clients, ainsi que de créer de la valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes là où nous sommes implantés.

Le noble objectif de CAE, qui est de rendre le monde plus sûr, rend compte de la façon dont elle exerce une influence dans le monde et guide ses décisions et ses actions. Améliorer la sécurité de l'aviation civile et soutenir la paix et la démocratie grâce à l'état de préparation des forces alliées sont deux objectifs ancrés dans nos principes de développement durable.

Au cours de l'exercice 2025, bon nombre de nos projets ont eu un impact important en matière de développement durable. Au nombre de ces projets figurent les suivants :

- Nous avons obtenu l'approbation de l'initiative Science Based Targets (SBTi) de nos cibles de réduction à court terme (10 ans). CAE s'est engagée à réduire les émissions des champs d'application 1 et 2 de 85,7 % par rapport aux niveaux de l'exercice 2019 et les émissions du champ d'application 3 de 32,5 % par rapport au niveau de l'exercice 2022 d'ici la fin de l'exercice 2033. La cible du champ d'application 3 ne concerne que les catégories suivantes : les biens et services achetés, les biens d'équipement et les activités liées aux carburants et à l'énergie. Ces cibles ambitieuses guideront notre démarche de décarbonisation et nous aideront à passer de la neutralité carbone à zéro émission nette. À cet égard, nous avons mis en œuvre une stratégie globale de décarbonisation comportant quatre volets : l'aviation, l'approvisionnement, les produits et services ainsi que les bâtiments. Nous avons réalisé des progrès dans chacun de ces domaines, comme le travail au développement d'un kit de conversion électrique pour nos avions de formation ab initio, l'application des principes de l'économie circulaire, l'optimisation de nos produits visant l'efficacité énergétique, l'intégration de technologies à faibles émissions de carbone et l'application de normes de construction durable. En outre, cette année, nos unités d'exploitation Aviation civile et Défense et sécurité ont élaboré des plans tactiques de décarbonisation qui nous aideront à progresser vers les cibles des champs d'application 1 et 2 pour l'exercice 2033 par rapport à notre base de référence de l'exercice 2019.
- Nous avons élaboré un processus de tarification interne du carbone (TIC) fictive pour intégrer les considérations liées au carbone dans notre prise de décisions relativement à l'affectation future des capitaux. Notre TIC fictive complète les plans des unités d'exploitation en tant que mécanisme supplémentaire leur permettant de mesurer l'impact des occasions potentielles sur la transition progressive de CAE vers une croissance à moindre intensité de carbone. Le processus de TIC fictive fournira aux chefs d'entreprise des données pertinentes sur les émissions de carbone associées aux projets de croissance. Ils pourront planifier les investissements futurs nécessaires pour réduire ou atténuer les émissions de carbone des projets dès le départ.
- Nous avons également renforcé notre engagement auprès de nos clients, fournisseurs, partenaires et pairs de l'industrie à collaborer concernant les solutions et les pratiques exemplaires qui favorisent la décarbonisation du secteur aérospatial. Nous avons réalisé des progrès importants dans nos relations avec nos fournisseurs grâce à notre programme « Résilients ensemble ». Le programme met l'accent sur nos fournisseurs stratégiques, en leur offrant du soutien et en définissant des objectifs supplémentaires pour renforcer notre réseau d'approvisionnement et faire évoluer les pratiques commerciales, opérationnelles et de développement durable de nos fournisseurs. Au cours de l'exercice 2025, 90 % des fournisseurs directs stratégiques, représentant 98 % des dépenses directes stratégiques de CAE, ont été évalués ou sont en voie de l'être par notre outil tiers de surveillance des risques, EcoVadis, pour un large éventail de risques allant de l'environnement aux droits de la personne. En outre, en tant que cofondateur de l'organisation à but non lucratif Décarbone+, nous aidons les fournisseurs à dresser leur propre inventaire carbone et à mesurer et réduire les émissions de carbone. Parmi les résultats, ces initiatives cernent les possibilités de tirer parti de la décarbonisation pour renforcer la compétitivité et la résilience du secteur.

- Notre stratégie de développement durable repose également sur notre engagement à créer une valeur sociale et à favoriser une culture où chaque employé peut s'épanouir, apporter sa contribution et réussir. Au cours de l'exercice 2025, nous avons reçu plusieurs prix et reconnaissances pour nos efforts en milieu de travail, ce qui reflète notre engagement continu à attirer, perfectionner et soutenir les meilleurs talents en fonction de leurs compétences et de leurs contributions. Nous avons poursuivi notre démarche de réconciliation afin de renforcer les relations avec les peuples autochtones au Canada, grâce à un engagement plus étroit avec notre Conseil consultatif autochtone et à la formation de tous les employés canadiens sur les cadres juridiques régissant les pratiques en matière d'engagement privé avec les communautés autochtones.
- Nous avons continué de renforcer notre cadre de gouvernance, nos politiques et nos pratiques de divulgation en matière de développement durable, nos processus d'établissement de rapports et nos contrôles, afin de nous préparer à l'assurance externe de nos données extra-financières et à la conformité avec les cadres existants et à venir imposant la divulgation de données sur le développement durable dans les rapports financiers. Nous avons également étendu nos efforts de transparence sur l'inventaire des émissions de GES du champ d'application 3 en divulguant pour la première fois une catégorie supplémentaire, soit l'utilisation des produits vendus.
- Notre rendement et nos réalisations en matière de développement durable sont indiqués dans notre rapport annuel mondial d'activités et de développement durable. Nos objectifs, l'approche de la direction, les initiatives et les faits saillants en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont également indiqués dans ce rapport, disponible à l'adresse www.cae.com/fr/developpement-durable/.

Normes de rapport

Notre divulgation est rédigée en conformité avec les normes de développement durable de la Global Reporting Initiative (GRI). La GRI est un organisme indépendant qui fournit un cadre de référence mondialement accepté pour la communication de l'information sur le développement durable dans les entreprises et les secteurs d'activité. CAE relève également du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) selon deux normes propres au secteur, et du Carbon Disclosure Project (CDP). À mesure que les obligations d'information des organismes de réglementation évoluent, nous nous préparons à la présentation de l'information financière relative aux risques liés aux changements climatiques.

CAE respecte les principes du Pacte mondial des Nations Unies en tant que signataire. Nous avons présenté un rapport sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en identifiant cinq objectifs sur lesquels notre stratégie d'entreprise et notre modèle d'affaires sont les plus alignés et en établissant une correspondance entre ces objectifs et nos principaux enjeux en matière de développement durable. Nous avons l'intention de poursuivre le processus d'intégration des objectifs de développement durable et de faire rapport de nos progrès pour les principaux domaines d'intérêts que nous avons établis. Se reporter à notre rapport annuel mondial d'activités et de développement durable pour connaître les raisons pour lesquelles CAE priorise et poursuit les cinq objectifs suivants :



L'engagement de CAE envers le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies ainsi que l'importance que CAE accorde aux facteurs de développement durable se traduisent dans ses codes et ses politiques, y compris les suivants, qui peuvent être consultés sur le site Web de CAE :

- Politique en matière de lutte contre la corruption;
- Politique sur les cadeaux et marques d'hospitalité;
- Politique sur les dons de charité et les commandites;
- Code d'éthique professionnelle;
- Politique relative aux minerais de conflit;
- Politique mondiale sur l'environnement, la santé et la sécurité;

- Politique en matière de droits de la personne;
- Politique relative au milieu de travail inclusif et à l'égalité des chances;
- Politique relative aux signalements internes;
- Politique sur le lobbying et les contributions politiques;
- Code de conduite des fournisseurs et des partenaires d'affaires.

Nous suivons de près l'évolution des attentes en matière d'information sur le développement durable, ainsi que son intégration future à l'information financière, et nous ajustons continuellement notre information conformément aux exigences réglementaires et aux pratiques exemplaires.

Gouvernance et surveillance

Le conseil examine les principales initiatives relatives au développement durable, fournit des conseils stratégiques à leur égard et les valide. De plus, le conseil approuve notre rapport annuel mondial d'activités et de développement durable.

Trois fois par an, le comité de gouvernance reçoit des mises à jour sur les tendances en matière de développement durable, les signaux du marché, les points de vue de l'ensemble des parties prenantes et les progrès réalisés à l'égard de la feuille de route pluriannuelle en matière de développement durable de CAE. Ces mises à jour, qui comprennent les progrès réalisés à l'égard de la communication de l'information sur le rendement non financier, sont présentées par la cheffe de la direction du Capital humain et du Développement durable. Le comité de gouvernance évalue régulièrement l'amélioration continue des pratiques et des politiques de la Société en matière d'éthique régissant nos activités, tout en supervisant la stratégie de développement durable, la gestion des risques, la communication de l'information et le rendement opérationnel de CAE, y compris les cibles liées au climat et le suivi des progrès vers l'atteinte de ces cibles.

Le comité d'audit réalise une évaluation trimestrielle des risques liés aux TI, à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle, ainsi que des éléments ayant une incidence sur les systèmes de contrôle interne. Le comité est spécifiquement responsable de la supervision du cadre stratégique de gestion des risques d'entreprise de CAE, notamment des risques liés au développement durable.

Le comité des ressources humaines supervise les politiques et procédures en matière de santé et de sécurité et de sécurité aérienne, au moyen d'un examen trimestriel visant à garantir l'efficacité des programmes en place. Le comité des ressources humaines est également responsable des questions liées à la culture

en milieu de travail et surveille les réponses de la direction à toutes les questions importantes qui s’y rattachent.

Du point de vue de la direction, le comité de direction dirige et supervise les questions de développement durable. Il oriente les diverses équipes et s’assure que les ressources et cibles appropriées sont établies et mises en œuvre. Les progrès réalisés à l’égard du plan de gestion des risques liés au développement durable sont également communiqués au comité de direction et au conseil par l’intermédiaire de la gouvernance de la GRE et en fonction de leur cadre.

Composition et représentation

En vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et des obligations de divulgation prévues par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les émetteurs assujettis comme CAE sont tenus de fournir dans leur circulaire d’information des renseignements sur leurs politiques en matière de représentation des groupes sous-représentés au sein de leur conseil d’administration et de leur haute direction, de même que sur la représentation actuelle et cible de ces groupes. Nous fournissons l’information suivante conformément à ces exigences.

En mai 2015, conformément à la recommandation du comité de gouvernance, le conseil a adopté la politique sur la composition du conseil d’administration et du comité de direction (la « politique sur la composition »). La politique sur la composition a été modifiée en 2018 et son champ d’application a été élargi en 2020 afin d’inclure expressément les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles, au sens de la *Loi sur l’équité en matière d’emploi* (Canada) (collectivement, les « groupes désignés ») aux divers groupes qui sont au cœur de la politique sur la composition.

La politique sur la composition confirme le principe directeur selon lequel le conseil fonde la nomination des membres du conseil et des membres de la haute direction sur le mérite et les besoins de CAE au moment opportun, en plus d’attester que CAE est fermement engagée à trouver les personnes les plus aptes à occuper ces fonctions.

La politique sur la composition reconnaît également que le fait que les membres du conseil et les membres de la haute direction présentent une variété de points de vue, d’expériences et d’expertises contribue à assurer une gestion efficace de CAE. Cette variété de points de vue garantit que les enjeux sont abordés sous plusieurs angles, ce qui augmente la probabilité que les solutions proposées soient robustes et complètes.

La politique sur la composition prévoit qu’en ciblant des candidats potentiels aptes à devenir membres du conseil, le comité de gouvernance : a) considère uniquement les candidats qui sont fortement qualifiés en raison de leurs talents, de leur expérience, de leur expertise, de leurs traits de personnalité et de leur connaissance de l’industrie; b) tient compte des critères promouvant la diversité, y compris le genre, l’âge, la race, la nationalité, l’origine ethnique, l’orientation sexuelle et le handicap; c) s’efforce de faire appel à tous les réseaux d’entreprises et d’associations qui peuvent servir à identifier divers candidats; et d) afin de soutenir l’engagement de CAE envers tous les aspects de la diversité, considère le degré de représentation des femmes et d’autres groupes désignés au sein du conseil. La politique sur la composition prévoit également qu’en ciblant des candidats potentiels au poste de président et chef de la direction ainsi qu’à d’autres postes de direction, le comité des ressources humaines et le président et chef de la direction, respectivement, vont : a) considérer les personnes issues d’horizons variés aux points de vue divers; et b) considérer le degré de représentation des femmes et des membres des autres groupes désignés au sein de l’équipe de direction.

En vue d’assurer que la politique sur la composition est mise en œuvre convenablement et d’évaluer son efficacité, au moins une fois par an :

- le comité de gouvernance procédera à l’évaluation et rendra compte au conseil de l’efficacité du processus de nomination des administrateurs en ce qui a trait aux objectifs de la Société en matière de diversité;
- le président et chef de la direction procédera à une évaluation et rendra compte au comité des ressources humaines de l’efficacité du processus de nomination des membres de la haute direction en ce qui a trait aux objectifs de la Société en matière de diversité.

Au fil des ans, nous nous sommes engagés à atteindre et avons atteint divers objectifs de représentation. Par exemple, en août 2022, nous avons atteint notre cible, établie en mai 2018, selon laquelle les femmes devaient représenter au moins 30 % des administrateurs à l’horizon 2022. Notre conseil recherche la parité hommes-femmes et, en mai 2025, nous maintenons, conformément aux attentes en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, des objectifs permanents selon lesquels les femmes devraient représenter au moins 30 % des administrateurs, et au moins 33 % des membres de la haute direction et 40 % des administrateurs devraient faire partie des groupes contribuant à la diversité (y compris les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones, les membres des minorités visibles et les membres de la communauté LGBTQ2+). Nous n’avons pas de cible concernant

uniquement la représentation des femmes au sein de la haute direction, puisque nous avons opté pour une cible plus complète englobant de nombreux groupes contribuant à la diversité. Cette décision a été prise après que l'objectif précédent, fixé en mai 2020, selon lequel les femmes devaient représenter au moins 30 % des membres de la haute direction à l'horizon 2022, a effectivement été atteint en 2022.

Nos cibles actuelles sont cohérentes avec la participation de CAE au Défi 50-30, une initiative créée conjointement par le gouvernement du Canada, la société civile et le secteur privé qui vise à atteindre la parité de genre et une représentation importante (au moins 30 %) des groupes sous-représentés, y compris les personnes racialisées et les personnes autochtones (notamment les Premières Nations, les Inuits et les Métis), les personnes handicapées (y compris celles qui ont une incapacité invisible ou épisodique) et les membres de la

communauté LGBTQ2+, au sein des conseils et dans des postes de haute direction pour construire un avenir économique plus diversifié, inclusif et vibrant pour les Canadiens. Bien que nous ayons dépassé tous nos objectifs au cours de l'exercice 2024, nous n'avons pas atteint la cible relative aux membres de la haute direction au cours de l'exercice 2025, à la suite d'une réduction de la taille du comité de direction. Les objectifs concernant nos administrateurs ont été atteints, avec 38 % de femmes et 46 % d'administrateurs appartenant à un ou plusieurs groupes contribuant à la diversité.

Nos cibles cadrent avec l'engagement de CAE à favoriser une culture où chaque employé a la possibilité de s'épanouir, d'apporter sa contribution et de réussir, et à continuer d'attirer, de perfectionner et de soutenir les meilleurs talents, en fonction des compétences et des contributions.

Pour obtenir plus de renseignements sur les autres initiatives en matière d'inclusion et d'égalité des chances, se reporter à notre rapport annuel mondial d'activités et de développement durable disponible sur notre site Web.

Administrateurs

Femmes		Femmes, personnes handicapées, Autochtones, membres de minorités visibles et membres de la communauté LGBTQ2+	
Cible	État	Cible	État
30 %	Atteinte au cours de l'exercice 2025	40 %	Atteinte au cours de l'exercice 2025

Membres de la haute direction

Femmes, personnes handicapées, Autochtones, membres de minorités visibles et membres de la communauté LGBTQ2+	
Cible	État
33 %	Non atteinte au cours de l'exercice 2025

Représentation au 12 juin 2025

	Femmes		Personnes handicapées		Autochtones		Membres de minorités visibles		Membres de la communauté LGBTQ2+		Nombre total	Nombre de personnes qui sont membres de plus d'un groupe
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Conseil d'administration	5	38	0	0	0	0	1	8	1	8	7	1
Membres de la haute direction	1	13	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0

- L'information présentée dans ce tableau est tirée de renseignements fournis par nos administrateurs et membres de la haute direction. Conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été recueillis sur une base volontaire et, lorsqu'une personne donnée a choisi de ne pas y répondre, CAE n'a formulé aucune hypothèse ou n'a pas autrement attribué de données à cette personne.

Section 5

Rapports des comités du conseil

Le comité de gouvernance

Aide le conseil à élaborer et à mettre en œuvre nos lignes directrices en matière de gouvernance, à surveiller les évaluations de la gouvernance de CAE par les diverses parties intéressées et à recommander, au besoin, des améliorations à apporter à la gouvernance de CAE, à identifier les personnes qualifiées pour devenir membres du conseil, à déterminer la composition du conseil et de ses comités, à surveiller les intérêts des administrateurs et des membres de la haute direction, à examiner le rôle et la conduite du conseil, à évaluer le rendement du conseil et de ses comités, à examiner l'indépendance de chaque membre du conseil, à veiller à la planification de la relève du conseil, à établir la rémunération des administrateurs, à élaborer et à superviser le processus d'évaluation des membres du conseil, à superviser les principaux programmes de conformité de CAE ainsi qu'à examiner et à soumettre à l'approbation du conseil les politiques d'entreprise en matière de conduite professionnelle, d'opérations d'initié et d'anti-couverture, de normes supérieures de gouvernance, d'éthique, de questions de développement durable, d'inclusion et d'égalité des chances, et en matière de droits de la personne. Le comité de gouvernance est également chargé d'examiner la stratégie, la gestion des risques, la communication de l'information et le rendement opérationnel de CAE en matière de développement durable, y compris les cibles liées au climat et le suivi des progrès vers l'atteinte de ces cibles.

Les membres du comité de gouvernance sont tous des administrateurs indépendants. La charte du comité de gouvernance est décrite dans la section de notre site Web consacrée à la gouvernance à l'adresse www.cae.com.

Le comité de gouvernance a tenu trois réunions au cours de l'exercice 2025; taux de présence global : 100 %.



S. Brochu
(Présidente)



E. Eberwein



K. Lehman

Les membres du comité de gouvernance sont choisis pour leur expérience et leur savoir en matière de gouvernance. La **section 3 « À propos des candidats aux postes d'administrateur »** présente une description des titres de compétence et de l'expérience des membres du comité de gouvernance qui les positionnent pour être des membres qualifiés et efficaces de ce dernier.

Faits saillants de l'exercice 2025

- Le comité de gouvernance a discuté de la planification de la relève du conseil d'administration et a recommandé le recrutement de deux administrateurs supplémentaires au début de l'exercice 2025. Le comité a examiné plusieurs candidats potentiels afin de s'assurer de la diversité des compétences et de la composition du conseil, et a examiné et recommandé les candidatures de Patrick Decostre et de Ian L. Edwards.
- Le comité de gouvernance a joué un rôle clé dans l'organisation et la réussite du processus de renouvellement du conseil d'administration qui s'est déroulé en février 2025. Ce processus a mené au départ à la retraite de quatre anciens administrateurs et à la nomination de quatre nouveaux : Calin Rovinescu à titre de président du conseil, ainsi que Peter Lee, Katherine A. Lehman et Louis Têtu.
- Avec l'aide des consultants en rémunération du conseil, le comité de gouvernance a soumis à l'approbation du conseil une rémunération forfaitaire pour les membres du sous-comité d'audit ad hoc, en fonction de l'analyse comparative du groupe de référence.
- Le comité de gouvernance a examiné et soumis à l'approbation du conseil la toute première Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite de personnes de CAE.
- Le comité de gouvernance a examiné et approuvé les politiques révisées en matière de dons de charité et commandites et de formation continue des administrateurs.
- Le comité de gouvernance a examiné le rendement de CAE en matière de développement durable, notamment les progrès réalisés dans le cadre des plans d'action scientifiques de décarbonisation des unités d'exploitation afin de s'aligner sur les objectifs de la SBTi (Science-Based Target Initiative) de CAE.
- Le comité de gouvernance a convenu de soumettre à l'approbation du conseil les modifications apportées à la politique relative au code d'éthique professionnelle de CAE et la version mise à jour des lignes directrices de CAE en matière de gouvernance.
- Le comité de gouvernance a examiné et approuvé les modifications apportées à la charte du conseil d'administration et à la description des postes de CAE, ainsi qu'à la charte du comité de gouvernance et à son plan de travail annuel.

Le comité d'audit

Aide le conseil à superviser l'intégrité de nos états financiers consolidés, examine les documents d'information publics, la conformité aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation, l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe, la performance des auditeurs externe et interne, la surveillance des opérations entre parties liées, la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes (y compris l'examen des risques liés aux TI, à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle ainsi que des éléments ayant une incidence sur ces contrôles) et aux rapports afférents ainsi que nos processus de gestion des risques d'entreprise.

Pour vous informer sur le comité d'audit, y compris son mandat, ainsi que ses politiques et procédures concernant l'embauche de l'auditeur externe, se reporter également à notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (également disponible sur notre site Web à CAE.com, sur SEDAR+ à sedarplus.ca et sur EDGAR à sec.gov).

Tous les membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants. Marianne Harrison a été désignée par le conseil comme l'experte financière du comité d'audit. De plus, le conseil estime que les autres membres du comité d'audit possèdent des compétences financières. La charte du comité d'audit se trouve dans la section de notre site Web consacrée à la gouvernance, à l'adresse CAE.com et dans la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

Le comité d'audit a tenu six réunions au cours de l'exercice 2025; taux de présence global : 97 %.



M. Harrison
(Présidente)



A. Antoun



P. Decostre



I. L. Edwards



L. Têtu

Les membres du comité d'audit sont choisis pour leur expérience et leur savoir en ce qui concerne les questions en matière d'information financière, de contrôles internes et de gestion des risques. La **section 3 « À propos des candidats aux postes d'administrateur »** présente une description des titres de compétence et de l'expérience des membres du comité d'audit qui les positionnent pour être des décideurs financiers compétents et efficaces.

Faits saillants de l'exercice 2025

- Le comité a examiné en profondeur les renseignements financiers trimestriels intermédiaires consolidés et les communiqués de presse concernant les résultats financiers avant leur publication.
- Le comité a également examiné le rapport de gestion trimestriel et les communiqués de presse annonçant les résultats trimestriels, puis a recommandé au conseil de les approuver.
- Le comité a examiné le rapport de gestion du rapport annuel de CAE pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et les états financiers consolidés audités de CAE préparés par la direction pour l'exercice clos le 31 mars 2024, de pair avec la direction et PwC. Il a ensuite recommandé leur approbation et leur dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers et de la SEC.
- Le comité a approuvé le plan et le budget de l'audit interne de CAE pour le cycle des exercices 2025 et 2026, ainsi que les objectifs du directeur de l'audit interne, et a examiné le plan d'audit interne du secteur Défense et sécurité, É.-U.
- Le comité a examiné le plan de travail de PwC pour l'exercice 2025 et a approuvé la lettre de mission d'audit et les honoraires de services de PwC.
- Le comité a supervisé le processus de conformité lié aux exigences de certification et d'attestation de la législation Sarbanes-Oxley et des règles connexes de la SEC, ainsi que les règles relatives aux comités d'audit et à l'attestation de l'information financière adoptées par les ACVM.
- Le comité a également examiné le processus d'examen de cas de fraude, les litiges, le respect des lois sur les valeurs mobilières et des règles des bourses, les risques relatifs à la technologie de l'information, à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle, le cadre de communication de l'information sur le développement durable, la protection d'assurance, les frais relatifs aux parties liées, ainsi que la structure financière, le rendement des fusions et acquisitions, les notes et perspectives accordées par S&P, les activités de financement, la trésorerie, l'observance et la planification fiscales et les modifications aux normes IFRS.
- Le comité a évalué et recommandé au conseil d'approuver le rétablissement d'un programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat aux fins d'annulation d'une partie des actions en circulation de CAE.
- Le comité a examiné en détail plusieurs contrats importants, dont le contrat de CAE relatif au programme de formation du personnel navigant de l'avenir (PFPNA), ainsi que les risques et éventualités connexes.
- Le comité a examiné et approuvé une version révisée de la politique et des procédures relatives aux services d'audit et aux services non liés à l'audit.
- Le comité a examiné les changements visant la politique relative aux risques d'entreprise, la politique d'embauche d'auditeurs externes, la charte du comité d'audit et le plan de travail annuel, et a recommandé ces modifications au conseil aux fins de son approbation.
- Le comité a examiné le rendement des services d'audit et les pratiques exemplaires à mettre en œuvre à l'avenir.
- Au quatrième trimestre de l'exercice 2024, le conseil a créé un sous-comité d'audit ad hoc, qui s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2025 et a tenu sa dernière réunion en décembre 2024, pour superviser des questions précises, notamment la comptabilité et présentation des opérations non courantes, y compris les pertes de valeur, des examens détaillés des ajustements défavorables de la marge sur contrat dans le secteur Défense et sécurité (les anciens contrats) et les pratiques de contrôle interne et de gestion des risques connexes.

Le comité des ressources humaines

Aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision en ce qui concerne la rémunération, les avantages, la rémunération incitative, la nomination, l'évaluation ainsi que la relève du président et chef de la direction, des autres dirigeants et du personnel de direction; supervise en outre les politiques et pratiques mondiales de la Société en matière de santé et de sécurité professionnelles, d'environnement et de sécurité aérienne, l'administration et les investissements des régimes de retraite, le perfectionnement des dirigeants ainsi que la planification de la relève.

Tous les membres du comité des ressources humaines sont des administrateurs indépendants. La charte du comité des ressources humaines est décrite dans la section de notre site Web consacrée à la gouvernance, à www.cae.com.

Le CRH a tenu dix réunions au cours de l'exercice 2025, taux de présence global : 98 %.



M. Maher
(Présidente)



S. Brochu



E. Eberwein



P. Lee



P.M. Shanahan

Le comité des ressources humaines est chargé de superviser les programmes de rémunération des hauts dirigeants et de planification de la relève de la Société. Nous veillons à ce que les membres du comité des ressources humaines aient l'expérience et les connaissances requises pour exercer leurs fonctions. La **section 3 « À propos des candidats aux postes d'administrateur »** présente une description des titres de compétence et de l'expérience des membres du comité des ressources humaines qui les positionnent pour être des décideurs compétents et efficaces en matière de ressources humaines.

En tant qu'anciens ou actuels chefs de la direction, dirigeants, professionnels de l'investissement, hauts fonctionnaires et/ou dirigeants d'entreprise, tous les membres du comité des ressources humaines de CAE possèdent les connaissances financières nécessaires pour évaluer et établir la mise en application des mesures et des cibles utilisées pour déterminer la rémunération variable ainsi que pour évaluer le rendement des dirigeants par rapport aux cibles et au rendement global de la Société.

Faits saillants de l'exercice 2025

- Un comité de recherche du chef de la direction composé de Mary Lou Maher et Peter Lee, coprésidents, ainsi que du nouveau président du conseil de CAE, Calin Rovinescu, qui ont tous participé activement au processus de recrutement, a entrepris une recherche exhaustive à l'échelle mondiale pour trouver le prochain chef de la direction de la Société, en collaboration avec une société tierce de recrutement et d'évaluation de cadres et en examinant des candidats externes et internes, ce qui a mené à la nomination unanime de Matthew Bromberg à titre de président et chef de la direction entrant.
- Le comité des ressources humaines a effectué un examen annuel des régimes de rémunération incitative à long terme (RILT) et à court terme (RICT) de la Société afin d'assurer leur caractère concurrentiel sur le marché, leur concordance avec les ambitions stratégiques de la Société et les intérêts des actionnaires, et a examiné et approuvé la structure du RICT et du RILT pour l'exercice 2026.
- Avec l'aide de conseillers en rémunération indépendants, le comité des ressources humaines a réalisé une évaluation en vue de repérer les risques éventuels liés aux programmes, aux pratiques et aux politiques de la Société en matière de rémunération.
- La présidente du CRH a communiqué directement avec de nombreux actionnaires pour obtenir des commentaires sur les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société.
- Le CRH a également examiné et approuvé le groupe de référence de la Société aux fins de l'analyse comparative de la rémunération des dirigeants.
- Le CRH a examiné et approuvé la rémunération des dirigeants, y compris les paiements aux termes du RICT pour l'exercice 2024 et les attributions aux termes du RILT pour l'exercice 2025, ainsi que les objectifs et le rendement du chef de la direction pour l'exercice 2025.
- Le CRH a examiné et approuvé le plan de relève des dirigeants de la Société, a procédé à des examens des talents et du leadership ainsi qu'à d'autres initiatives en matière de RH et de culture en milieu de travail.
- Le CRH a examiné les régimes d'épargne-retraite de la Société et la politique de placement des régimes de retraite.
- Le CRH a également examiné les rapports trimestriels sur la santé et la sécurité, ainsi que les rapports annuels sur la sécurité aérienne et les relations de travail.

Section 6

Rémunération des administrateurs

Rémunération des administrateurs

Cette section fournit de l'information sur la rémunération, l'actionnariat réel et les exigences d'actionnariat de nos administrateurs non-salariés.

Notre programme de rémunération à l'intention des administrateurs non-salariés vise les objectifs suivants :

- attirer et garder au sein du conseil des membres qualifiés, dévoués et compétents, qui possèdent une expérience à la fois vaste et pertinente;
- aligner les intérêts des administrateurs sur ceux des actionnaires.

Le conseil établit la rémunération des administrateurs non-salariés en fonction des recommandations du comité de gouvernance.

Le comité de gouvernance, avec l'aide des conseillers en rémunération indépendants Meridian Compensation Partners (« Meridian »), examine la rémunération des administrateurs non-salariés tous les deux ans, à moins que cela ne soit requis plus tôt, et recommande au conseil d'effectuer les correctifs qu'il trouve appropriés et nécessaires pour tenir compte du volume de travail, de l'engagement en temps ainsi que des responsabilités des membres du conseil et des comités, et pour demeurer concurrentiel par rapport aux niveaux et à la structure de la rémunération des administrateurs sur le marché.

Tout administrateur qui est également un employé de la Société ou de l'une de ses filiales ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur.

À compter du 1^{er} janvier 2024, les honoraires forfaitaires des administrateurs ont été établis comme suit :

Poste	Honoraires annuels ¹	Forme du paiement ¹
Président du conseil	420 000 \$	230 000 \$ en DDVA 190 000 \$ en espèces ou en DDVA au choix de l'administrateur
Membre du conseil	240 000 \$	155 000 \$ en DDVA 85 000 \$ en espèces ou en DDVA au choix de l'administrateur
Président d'un comité du conseil ²	25 000 \$	Espèces ou DDVA au choix de l'administrateur
Membre d'un comité du conseil	11 000 \$	Espèces ou DDVA au choix de l'administrateur

1. Les honoraires des administrateurs qui résident au Canada sont versés en dollars canadiens. Les honoraires des administrateurs non-résidents du Canada sont versés en dollars américains selon un taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain de un pour un.
2. La rémunération du président du comité de gouvernance est de 20 000 \$. Les présidents de comité ne reçoivent aucune rémunération additionnelle pour la participation aux comités.

Analyse comparative de la rémunération des administrateurs et groupe de référence

Pour comparer la rémunération des administrateurs, le comité de gouvernance se base sur le même groupe de référence de sociétés que celui utilisé pour comparer la rémunération des membres de la haute direction visés. Ce groupe de référence est composé d'un ensemble de sociétés canadiennes et américaines cotées en bourse qui présentent un profil pertinent pour CAE sur les plans suivants : lieu du siège social, segment de marché ou secteur d'activités, chiffre d'affaires et capitalisation boursière.

- Même groupe de référence que celui des membres de la haute direction visés.
- La dernière mise à jour du groupe de référence des administrateurs remonte à l'exercice 2025.
- Les administrateurs touchent une rémunération fixe annuelle forfaitaire établie en fonction des risques, des responsabilités et de l'engagement en temps auxquels ils doivent consentir pour assumer efficacement leur rôle.

Pour consulter la plus récente liste de sociétés formant le groupe de référence de CAE et en savoir plus sur les critères de sélection, se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction »** de la présente circulaire.

Régime de droits différés à la valeur d'actions des administrateurs non-salariés (régime de DDVA des administrateurs)

La valeur d'un DDVA correspond à celle d'une action de CAE et des droits additionnels d'un montant égal à chaque dividende versé sur les actions viennent s'ajouter à titre d'augmentation. Les DDVA gagnés par les administrateurs non-salariés sont acquis immédiatement, mais ne peuvent être rachetés qu'après la cessation du mandat de l'administrateur auprès de CAE. Un paiement en espèces fondé sur la valeur marchande du nombre équivalent d'actions, déduction faite de l'impôt et des autres retenues à la source applicables, est alors versé.

Atténuation des risques

Conformément au régime de DDVA, les droits et intérêts de l'administrateur en ce qui concerne les DDVA qu'il détient dans son compte de participant ne peuvent être transférés ni cédés, sauf dans des cas précis de succession.

CAE maintient en vigueur une assurance couvrant la responsabilité civile de ses administrateurs et de ses membres de la haute direction ainsi que celle des administrateurs et des membres de la haute direction de ses filiales, en tant que groupe.

Exigences minimales d'actionariat

Les administrateurs sont tenus de détenir en actions ou en DDVA l'équivalent de cinq fois la rémunération annuelle au comptant à titre de membre du conseil. Les titres doivent être acquis sur une période de cinq ans à partir de la date initiale de l'élection de l'administrateur au conseil d'administration.

Une fois qu'il a réalisé la cible minimale en matière de propriété d'actions ou de DDVA, un administrateur non-salarié n'est pas tenu d'acquérir davantage d'actions ou de DDVA si la valeur de son investissement dans CAE baisse à cause des fluctuations boursières.

- Les exigences minimales d'actionariat alignent les intérêts des administrateurs sur ceux des actionnaires.
- Égal à cinq fois la rémunération annuelle au comptant à titre de membre du conseil.
- Les titres doivent être acquis sur une période de cinq ans à partir de la date initiale de l'élection de l'administrateur au conseil d'administration.

Politique anti-couverture

La politique prévoit que les administrateurs et la direction de CAE (y compris les membres de la haute direction et les vice-présidents) ne peuvent, à aucun moment, conclure un achat ou une entente visant des instruments financiers, notamment des contrats à terme variables prépayés, la vente à découvert ou l'achat ou la vente d'options d'achat ou de vente, des swaps sur actions, des swaps tunnels ou encore des parts de fonds échangeables, destinés à monétiser les attributions à base d'actions ou à compenser ou à couvrir une baisse de la valeur marchande de n'importe quel titre de CAE, y compris les DDVA, ou laissant raisonnablement croire qu'ils auront cet effet.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau suivant résume la rémunération gagnée par les administrateurs non-salariés de CAE au cours de l'exercice 2025 :

Nom	Total de la rémunération gagnée	Versée en espèces	Versée en DDVA ¹
Ayman Antoun ¹⁰	266 051 \$	–	266 051 \$
Margaret S. (Peg) Billson ^{2,8,10}	338 155 \$	18 869 \$	319 287 \$
Sophie Brochu	263 152 \$	–	263 152 \$
Patrick Decostre ³	216 626 \$	–	216 626 \$
Elise Eberwein ²	366 328 \$	149 607 \$	216 721 \$
Ian L. Edwards ⁵	158 562 \$	–	158 562 \$
Marianne Harrison ^{2,10}	401 940 \$	–	401 940 \$
Peter Lee ^{7,9}	–	–	–
Katherine A. Lehman ^{2,7}	46 179 \$	–	46 179 \$
Alan N. MacGibbon ⁸	367 500 \$	–	367 500 \$
Mary Lou Maher ¹⁰	280 051 \$	125 051 \$	155 000 \$
François Olivier ^{8,10}	234 676 \$	–	234 676 \$
Général David G. Perkins, É.-U. (ret.) ^{2,8}	319 247 \$	–	319 247 \$
Michael E. Roach ⁴	33 102 \$	–	33 102 \$
Calin Rovinescu ⁷	53 750 \$	–	53 750 \$
Patrick M. Shanahan ²	356 465 \$	139 744 \$	216 721 \$
Andrew J. Stevens ^{2,6}	131 411 \$	–	131 411 \$
Louis Têtu ⁷	32 122 \$	–	32 122 \$

1. Représente la valeur des DDVA qui est fixée d'après la juste valeur de l'attribution à la date d'attribution conformément aux normes comptables. La valeur de chaque part est fixée au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions sur la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant les dates de chaque attribution.
2. Les administrateurs non-résidents du Canada sont payés en dollars américains selon un taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain de un pour un. Les montants indiqués comprennent les paiements effectués en dollars américains pour chaque trimestre de l'exercice 2025, qui ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur le dernier jour ouvrable du trimestre respectif, soit, pour chaque dollar américain, 1,37 \$ au premier trimestre, 1,35 \$ au deuxième trimestre, 1,44 \$ au troisième trimestre et 1,44 \$ au quatrième trimestre.
3. M. Decostre s'est joint au conseil le 16 mai 2024.
4. M. Roach a quitté ses fonctions d'administrateur le 16 mai 2024.
5. M. Edwards s'est joint au conseil le 14 août 2024.
6. M. Stevens a quitté ses fonctions d'administrateur le 14 août 2024.
7. M^{me} Lehman et MM. Lee, Rovinescu et Têtu se sont joints au conseil le 14 février 2025.
8. M^{me} Billson et MM. MacGibbon, Olivier et Perkins ont quitté leurs fonctions d'administrateurs le 14 février 2025.
9. M. Lee a renoncé à toute rémunération à titre d'administrateur, conformément à la politique de Browning West qui exige que ses employés siégeant au conseil d'une société en portefeuille renoncent à toute rémunération à titre d'administrateurs.
10. Au quatrième trimestre de l'exercice 2024, le conseil a créé un sous-comité d'audit ad hoc (composé de M^{me} Harrison (présidente), de M. Antoun, de M^{me} Billson, de M^{me} Maher et de M. Olivier) pour se réunir régulièrement et pour superviser des questions précises, notamment la comptabilité et présentation des opérations non courantes, y compris les pertes de valeur, des examens détaillés des ajustements défavorables de la marge sur contrat dans le secteur Défense et sécurité et les pratiques de contrôle interne et de gestion des risques connexes. Le sous-comité s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2025 et a tenu sa dernière réunion en décembre 2024. Les membres du sous-comité ont reçu une rémunération forfaitaire de 11 000 \$ (18 000 \$ pour la présidente) payé conformément à la pratique en matière de rémunération fondée sur la résidence de la Société.

Attributions à base d'actions des administrateurs

Le tableau suivant indique, pour chaque administrateur non-salarié, le nombre de DDVA en circulation au début de l'exercice clos le 31 mars 2025, le nombre et la valeur des DDVA acquis durant l'exercice en question, ainsi que le nombre et la valeur de tous les DDVA en circulation au 31 mars 2025. Les administrateurs non-salariés ne sont pas admissibles aux options d'achat d'actions ni à aucune autre attribution à base d'options.

Nom	Attributions à base d'actions				
	Nombre de DDVA au début de l'exercice 2025	Nombre de DDVA acquis au cours de l'exercice ¹	Valeur des droits acquis au cours de l'exercice ²	Nombre de DDVA à la fin de l'exercice 2025	Valeur marchande des DDVA non payés ni distribués ³
Ayman Antoun	14 362	8 978	266 051 \$	23 340	825 754 \$
Sophie Brochu	5 667	8 909	263 152 \$	14 576	515 703 \$
Patrick Decostre ⁴	–	7 171	216 626 \$	7 171	253 718 \$
Elise Eberwein	9 176	7 307	216 721 \$	16 483	583 174 \$
Ian L. Edwards ⁵	–	4 873	158 562 \$	4 873	172 423 \$
Marianne Harrison	38 751	13 449	401 940 \$	52 200	1 846 834 \$
Peter Lee ^{6,7}	–	–	–	–	–
Katherine A. Lehman ⁶	–	1 282	46 179 \$	1 282	45 345 \$
Mary Lou Maher	17 671	5 252	155 000 \$	22 923	810 999 \$
Calin Rovinescu ⁶	–	1 492	53 750 \$	1 492	52 780 \$
Patrick M. Shanahan	11 062	7 307	216 721 \$	18 368	649 872 \$
Louis Têtu ⁶	–	892	32 122 \$	892	31 543 \$

1. Représente le nombre de DDVA que chaque administrateur non-salarié a gagné au cours de l'exercice 2025. Les DDVA sont acquis immédiatement, mais ne peuvent être rachetés et payés que lorsque l'administrateur non-salarié quitte le conseil d'administration de CAE, conformément au régime de DDVA des administrateurs. Les nombres comportant une partie décimale sont arrondis aux fins de calcul.
2. La valeur a été établie en multipliant le nombre de DDVA, y compris les DDVA supplémentaires correspondant en valeur aux dividendes versés sur les actions ordinaires crédités en cours d'année, par le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions sur la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant les dates de chaque attribution. Les DDVA sont attribués à la fin de chaque trimestre.
3. La valeur marchande des DDVA a été établie en multipliant le nombre de tous les DDVA acquis, mais non payés ni distribués, y compris les DDVA supplémentaires correspondant en valeur aux dividendes versés sur les actions ordinaires crédités en cours d'année, au 31 mars 2025, par le cours de clôture des actions à la TSX le 31 mars 2025, qui était alors de 35,38 \$. Les nombres comportant une partie décimale sont arrondis aux fins de calcul.
4. M. Decostre s'est joint au conseil le 16 mai 2024.
5. M. Edwards s'est joint au conseil le 14 août 2024.
6. M^{me} Lehman et MM. Lee, Rovinescu et Têtu se sont joints au conseil le 14 février 2025.
7. M. Lee a renoncé à toute rémunération à titre d'administrateur, conformément à la politique de Browning West qui exige que ses employés siégeant au conseil d'une société en portefeuille renoncent à toute rémunération à titre d'administrateurs.

Section 7

Rémunération de la haute direction

Lettre de la présidente du comité des ressources humaines

À tous les actionnaires,

Au nom du conseil d'administration, le comité des ressources humaines (le « CRH »), dans le cadre de son mandat, supervise le processus de planification de la relève du chef de la direction de CAE et l'approche de la Société en matière de rémunération des dirigeants. Nous croyons que notre cadre de rémunération lie directement la rémunération au rendement à long terme de CAE et à la création de valeur pour nos actionnaires.

La relève du chef de la direction a été la principale tâche entreprise par le CRH au cours de la dernière année. Cette tâche a été réalisée par un comité de recherche composé de Mary Lou Maher et Peter Lee, coprésidents, ainsi que du nouveau président du conseil de CAE, Calin Rovinescu, qui ont tous participé activement au processus de recrutement. Les membres du conseil d'administration, l'équipe de direction et les consultants externes de CAE ont tous soutenu le processus de recrutement et avec un engagement ferme à faire progresser l'excellence opérationnelle. Dans le cadre de la recherche, CAE a évalué un groupe diversifié de candidats, en mettant l'accent sur les compétences et l'expérience nécessaires pour guider CAE vers l'avenir. Le nouveau chef de la direction a été choisi notamment pour ses qualités de transparence, de responsabilisation et d'harmonisation avec le potentiel de croissance financière importante de CAE.

En ce qui concerne la rémunération des dirigeants, nous croyons qu'il est important de communiquer de façon transparente le rendement de CAE, tous les aspects de notre programme de rémunération des dirigeants, l'harmonisation entre les résultats en matière de rendement et de rémunération et les commentaires sur notre engagement permanent envers nos actionnaires. En août 2024, le vote consultatif annuel sur la rémunération de la Société a reçu un appui solide, 94,8 % des actionnaires ayant voté en faveur de l'approche disciplinée de CAE en matière de rémunération des dirigeants.

Transition du chef de la direction

En novembre 2024, CAE a annoncé le départ de Marc Parent, après 20 ans de bons et loyaux services auprès de CAE, dont 15 ans à titre de président et chef de la direction, avec effet à l'assemblée générale annuelle du 13 août 2025. Le CRH et le conseil d'administration sont profondément reconnaissants envers M. Parent pour son leadership exemplaire et son engagement envers CAE. Nous lui adressons nos sincères remerciements, nos félicitations et nos meilleurs vœux pour un nouveau chapitre bien mérité. Afin d'assurer une solide continuité dans le leadership, le conseil d'administration, sur l'avis du comité de recherche chef de la direction, a nommé à l'unanimité Matthew Bromberg comme prochain président et chef de la direction de CAE. Il se joindra à la Société le 16 juin 2025 à titre de président et chef de la direction entrant, travaillant en étroite collaboration avec M. Parent pendant la période de transition.

Aligner la rémunération sur le rendement

Au cours de l'exercice 2025, les résultats au chapitre de la rémunération de nos membres de la haute direction visés étaient étroitement liés au rendement de CAE. Le régime de rémunération incitative à court terme (le « RICT ») prévoit le versement de sommes fondées sur des cibles de rendement sur le résultat par action ajusté* (le « RPA ») et les produits. Dans le cadre de l'évaluation des résultats en matière de rémunération du chef de la direction pour l'exercice 2025, le conseil a tenu compte du rendement global de la Société et des principales réalisations stratégiques au cours de l'exercice 2025.

Sur cette base, le conseil a évalué à 178 % de la cible la composante de rendement individuel de 25 % du chef de la direction pour l'exercice 2025, ce qui reflète aussi bien le leadership du chef de la direction et les nombreuses réalisations de l'entreprise que la responsabilité du chef de la direction à l'égard des résultats globaux de l'entreprise. Cette composante, combinée au facteur de rendement de l'entreprise de 103 %, a entraîné un versement global aux termes du RICT de 122 % de la cible pour le chef de la direction.

Le régime de rémunération incitative à long terme (le « RILT ») est pondéré à 60 % en droits à la valeur d'actions liés au rendement (les « DAR »), à 20 % en droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (les « DNR ») et à 20 % en options d'achat d'actions en vue de fournir un équilibre entre le rendement, l'appréciation du cours des actions à long terme et le maintien en poste conforme aux intérêts des actionnaires. Nos DAR attribués au cours de l'exercice 2025 sont acquis sous réserve de l'atteinte de cibles de marge opérationnelle sectorielle

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

ajustée*, de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de RCI ajusté*. Nos DAR attribués au cours de l'exercice 2023 dont la période de rendement s'est achevée au cours de l'exercice 2025 étaient liés à deux mesures financières, à savoir le résultat par action ajusté (« RPA ») et les flux de trésorerie disponibles*, pondérés à 75 % et à 25 %, respectivement, et ont été payés avec un facteur de rendement de 63 %.

La majeure partie de la rémunération de chaque dirigeant demeure à risque, selon le rendement, et une partie importante de la rémunération de chaque dirigeant est sous forme de rémunération à base d'actions qui harmonise les résultats de la rémunération avec notre rendement et l'expérience des actionnaires à long terme.

Engagement des actionnaires

Au cours de l'exercice 2025, nous avons engagé des discussions fructueuses avec nos principaux investisseurs, abordant des sujets clés tels que notre processus permanent de relève du chef de la direction. Nous avons organisé plus de 20 séances d'engagement des administrateurs afin de recueillir de précieux commentaires et d'assurer l'harmonisation avec les attentes des actionnaires. Nos administrateurs et notre équipe de relations avec les investisseurs ont écouté activement les commentaires des actionnaires et ont pris des mesures réfléchies pour y donner suite.

Se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Engagement des actionnaires »**.

Faits saillants du rendement d'exploitation et financier

Au cours de l'exercice 2025, CAE a maintenu l'accent sur quatre piliers stratégiques :

- Croissance efficiente
- Leadership technologique et commercial
- Révolution de la formation et des opérations critiques
- Compétences et culture

Perspectives

À l'approche de l'exercice 2026, nous maintiendrons un dialogue ouvert et fréquent avec nos actionnaires, favoriserons l'échange d'idées et veillerons à ce que nos stratégies et nos pratiques de gouvernance continuent de s'harmoniser avec nos objectifs d'affaires. Cet engagement permanent nous aide à rester à l'écoute des commentaires des actionnaires et soutient notre objectif de créer une valeur substantielle pour toutes les parties prenantes.

Le CRH est d'avis que nos programmes de rémunération continuent de mettre l'accent sur l'harmonisation entre notre rendement, les résultats de la rémunération et les intérêts de nos actionnaires.

Cordialement,



Mary Lou Maher
Présidente du comité des ressources
humaines

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

Analyse de la rémunération

La présente rubrique décrit notre philosophie, nos politiques et nos programmes de rémunération et donne des précisions sur la rémunération attribuée à nos membres de la haute direction visés de l'exercice 2025.

Nos membres de la haute direction visés de l'exercice 2025 étaient :

- Marc Parent, président et chef de la direction
- Constantino Malatesta, chef de la direction financière par intérim
- Carter Copeland, chef de la Stratégie et de la Performance
- Mark Hounsell, chef des affaires juridiques et de la conformité, et secrétaire
- Nick Leontidis, chef de l'exploitation
- Sonya Branco, ancienne vice-présidente exécutive, Finances et cheffe de la direction financière

Où la trouver

Analyse de la rémunération	Page
Résumé analytique	62
Engagement des actionnaires	66
Planification de la relève	67
Philosophie en matière de rémunération	68
Programmes de rémunération des hauts dirigeants	70
Résultats de la rémunération pour l'exercice 2025	81
Détermination du rendement individuel des membres de la haute direction visés	86
Gouvernance de la rémunération	91
Harmonisation de la rémunération avec le rendement	97
Rémunération de nos membres de la haute direction visés	Page
Tableau sommaire de la rémunération	100
Attributions à base d'actions et à base d'options en circulation	103
Attributions en vertu d'un régime de rémunération incitative – Valeur acquise ou gagnée au cours de l'exercice	104
Régimes de retraite	105
Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	106

Résumé analytique

Rendement de CAE

Au cours de l'exercice 2025, CAE a connu une croissance importante avec des produits, un carnet de commandes ajusté* et un résultat opérationnel sectoriel ajusté* en hausse dans l'ensemble de l'entreprise. Notre secteur Aviation civile demeure le chef de file dans ses marchés, et notre secteur Défense et sécurité s'est remis des défis de l'année précédente pour assurer une exécution opérationnelle constante, une croissance stable et un rendement amélioré, comme prévu.

Les perspectives de croissance à long terme dans nos marchés demeurent solides, appuyées par une demande soutenue de transport aérien et la croissance de la classe moyenne mondiale, des besoins et des dépenses accrus en matière de formation à la défense, en particulier en Europe et au Canada, et un intérêt croissant des clients pour les solutions logicielles de pointe. De plus, nos perspectives d'accroissement de part de marché sont prometteuses grâce à nos investissements internes dans la technologie et la capacité. Dans un contexte d'incertitude géopolitique et financière à court terme, notre solide position sur le marché, notre bonne santé financière et notre équipe de direction engagée nous permettent d'être bien préparés pour les défis à venir.

Cette année, notre secteur Défense et sécurité a affiché un rendement constant, avec une amélioration de la marge opérationnelle sectorielle ajustée* et une croissance des produits de plus de 8 %. Un leadership renouvelé et une nouvelle structure organisationnelle ont permis de réaliser des économies récurrentes, d'améliorer le rendement et de renforcer les synergies à l'échelle de l'entreprise. La reprise en cours de nos activités liées au secteur D-S, rendue possible par l'exécution et le retrait constants des anciens contrats, constitue un développement positif pour notre société et ses perspectives pluriannuelles. Les perspectives de croissance du secteur D-S restent stables et attrayantes, avec d'importantes occasions dans l'ensemble du pipeline mondial. À court terme, des positions clés dans plusieurs programmes générationnels seront le moteur de notre croissance, plus particulièrement au Canada. Les prises de commandes ajustées* demeurent un indicateur positif, inscrivant pour une quatrième année consécutive un ratio valeur comptable des commandes/ventes* dépassant >1x (1,99x cette année). Notre secteur Aviation civile a connu une autre année faste, avec un ratio valeur comptable des commandes/ventes* de 1,35 et une croissance des produits de plus de dix pour cent, en dépit des défis posés par le marché extérieur, dans un contexte de ralentissement de l'embauche de pilotes aux États-Unis. Nos produits commerciaux et nos activités de formation ont de fortes perspectives de croissance, grâce à l'augmentation de la demande de transport aérien et à l'intérêt croissant des clients pour l'impartition de leurs activités de formation. Dans le secteur de la formation dans le domaine de l'aviation d'affaires, l'activité du marché s'est stabilisée après une poussée post-pandémie. Néanmoins, notre équipe chargée de l'aviation d'affaires a enregistré une croissance supérieure à celle du marché. En outre, l'équipe a consolidé sa position en augmentant sa participation dans SIMCOM Aviation Training (SIMCOM) et en prolongeant son accord d'exclusivité avec Flexjet pour le porter à 15 ans. Elle a déployé de nombreux simulateurs et mis en place de nouveaux centres de formation partout dans le monde. Ces investissements sont réalisés en fonction de la demande des clients et nous rendent plus essentiels et plus accessibles à nos clients. L'exercice 2025 a été une année importante pour nos activités de solutions numériques pour les opérations aériennes, désormais appelées Flightscape, avec des poursuites et des renouvellements majeurs et l'achèvement des efforts de développement de produits de notre tableau de tâches unifié. Il s'agit d'une solution simplifiée qui redéfinira la façon dont les compagnies aériennes gèrent numériquement leurs centres de contrôle opérationnel et limitent les perturbations. Nous sommes optimistes concernant les avantages continus liés à l'échelle et à la synergie de CAE dans l'ensemble de notre entreprise, soutenus par les progrès importants que nous avons réalisés tant en matière d'expansion du marché que d'investissements technologiques. Pour nos clients des secteurs Aviation civile et Défense et sécurité, nous estimons que CAE est la norme incontestée en matière de sécurité, d'efficacité et de préparation aux missions. Au cours de l'exercice 2025, nous avons maintenu notre orientation stratégique sur quatre principaux piliers stratégiques : Les principales réalisations pour chaque axe sont les suivantes :

Croissance efficiente :

- Poursuite de l'accroissement de la marge opérationnelle sectorielle ajustée* de la Société à 15,5 %.
- Progression plus rapide que prévu avec le retrait des risques contractuels et des anciens contrats dans le secteur D-S. Le secteur D-S a enregistré une forte croissance du chiffre d'affaires d'environ 8 % et a fait progresser le résultat opérationnel sectoriel ajusté* de près de 150 M\$ sur 12 mois, avec une dynamique opérationnelle et financière de plus en plus favorable tout au long de l'exercice.
- Poursuite des bonnes performances du secteur Aviation civile en dépit des difficultés du marché, avec notamment une marge opérationnelle sectorielle ajustée* de 21,5 % sur l'ensemble de l'année.

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

- Forte croissance continue des produits et des prises de commandes ajustées*. Sur l'ensemble de l'exercice, la croissance de 10 % des produits consolidés a été stimulée par une croissance de 11 % dans le secteur Aviation civile. Montée en flèche des prises de commandes ajustées* à hauteur d'environ 7,7 G\$, pour un ratio valeur comptable des commandes/ventes* de 1,64x sur l'ensemble de l'exercice.
- Solides flux de trésorerie disponibles* générés au cours de l'exercice, à un taux de conversion de la trésorerie* d'au moins 211 %.
- Renforcement de la discipline et de l'établissement des priorités en ce qui concerne les dépenses en immobilisations et les dépenses en recherche et développement, afin de mettre l'accent sur les besoins des clients et les meilleures occasions de rendement ajusté au risque.
- Suppression d'importants coûts partagés de la structure de l'entreprise et simplification des équipes de direction grâce à la maturation de l'organisation du chef de l'exploitation, ce qui a permis de réaliser des économies financières et des gains d'efficacité.
- Analyse collaborative et proactive de la gestion des risques pour faire face aux turbulences géopolitiques et macroéconomiques sur les principaux marchés.

Leadership technologique et commercial

- Signature de plusieurs nouveaux accords de formation avec des compagnies aériennes et vente d'appareils à des clients du secteur Aviation commerciale.
- Croissance importante dans notre secteur de l'aviation d'affaires, notamment grâce à la consolidation de SIMCOM et à la prolongation subséquente de notre accord d'exclusivité de formation à long terme avec Flexjet et plusieurs nouveaux clients dans le domaine de la formation.
- Poursuite de l'expansion de nos centres de formation civile au cours de l'exercice 2025, avec 27 simulateurs déployés dans les secteurs de l'aviation commerciale et de l'aviation d'affaires et les centres de formation de Sydney (Qantas), d'Athènes (Aegean) et de Savannah (plates-formes Gulfstream) pleinement opérationnels.
- Célébration de l'ouverture de notre nouveau centre de formation des services de la circulation aérienne à Montréal, en partenariat avec NAV Canada, pour la formation des contrôleurs aériens et des spécialistes de l'information de vol.
- Conclusion de plusieurs contrats à long terme portant sur des solutions numériques pour les opérations des compagnies aériennes.
- Désignation d'un partenaire stratégique pour travailler avec l'Aviation royale canadienne (ARC) en vue de la conception et de l'élaboration conjointe du programme d'entraînement initial des pilotes des futurs chasseurs (EIPFC), qui préparera et formera les pilotes qui exploiteront les avions de chasse du Canada.
- Obtention de travaux sur des programmes clés de la défense canadienne, notamment le PFPNA et SATP. Le PFPNA s'avère une possibilité de 11 G\$ et plus sur 25 ans pour CAE et sa coentreprise SkyAlyne de collaborer avec l'Aviation royale canadienne pour transformer et réinventer la formation. Ce programme représente une avancée significative dans la préparation des pilotes militaires canadiens, des officiers de systèmes de combat aérien et des opérateurs de détecteurs électroniques aéroportés aux défis de demain. Le projet de Système d'aéronefs télépilotes (SATP) permettra à CAE d'assurer la formation des équipages et des techniciens de maintenance, ainsi que de fournir les dispositifs de formation et les didacticiels nécessaires pour répondre aux exigences du Canada en matière de SATP et soutenir le MQ-9B SkyGuardian.
- Renforcement des relations avec les OEM et les partenaires réglementaires, y compris le leadership éclairé de l'AESA et de la FAA et la participation à des comités.
- Maintien des améliorations importantes apportées à tous les programmes existants aux États-Unis, et réalisation de progrès continus à l'égard d'autres programmes stratégiques.
- Maintien du développement durable au cœur de notre stratégie et l'exercice 2025 marqué par une transition stratégique vers l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Révolution de la formation et des opérations critiques :

- Technologie de dôme eSeries récompensée par une médaille d'argent dans la catégorie « Aerospace and Flight Technologies » lors des prestigieux Edison Awards.
- Développement et démonstration de l'entraîneur immersif révolutionnaire de CAE au moyen d'Apple Vision Pro.

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

- Poursuite du développement de CAE Connect, notre plateforme unifiée et notre portail client pour plus de 5 000 clients de l'aviation d'affaires, avec des commentaires initiaux positifs de la part des utilisateurs.
- Déploiement de plus de 100 simulateurs avec CAE Rise, y compris la fourniture de renseignements essentiels à plusieurs clients du secteur de l'aviation d'affaires.
- Lancement du tableau de tâches unifié dans Flightscape, qui permet la prise de décisions automatisée en temps réel pour les opérations aériennes dans une seule solution intégrée.
- Élargissement des cas d'utilisation interne de l'IA axés sur l'efficacité, la productivité et la satisfaction de la clientèle.

Compétences et culture :

- Nomination d'un chef de la direction du Capital humain et du Développement durable, qui renforce la noble mission, les valeurs et la proposition de valeur des employés de CAE, et qui améliore notre culture de la sécurité dans l'ensemble de l'organisation.
- CAE reste un employeur très recherché et a continué d'être reconnue comme tel grâce à des prix prestigieux : CAE figure parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada, les meilleurs employeurs au Canada pour les jeunes, dans le palmarès des meilleures entreprises au monde selon Forbes et parmi les meilleurs employeurs à Montréal pour la 5^e année consécutive.
- Déploiement réussi de notre cadre d'établissement des objectifs (OKR) au niveau des administrateurs à l'échelle de l'organisation, touchant plus de 600 gestionnaires de personnel et améliorant la transparence des objectifs stratégiques dans l'ensemble de l'organisation.
- Effort renouvelé pour élaborer et proposer des formations internes et un micro-apprentissage, notamment en mettant l'accent sur les compétences de l'avenir et les compétences en affaires pour les employés à haut potentiel.
- Amélioration de l'expérience des candidats et des employés grâce à plusieurs initiatives telles que CAEbienvenue, notre nouveau programme mondial d'intégration, et CAEaltitude, notre programme de développement pour les employés à haut potentiel.

Décisions de rémunération

NOUVEAU pour l'exercice 2025

Le comité a approuvé et intégré les modifications suivantes à son programme de rémunération pour l'exercice 2025.

Régime de rémunération incitative à court terme (RICT)

Les modifications suivantes ont été intégrées au RICT au 1^{er} avril 2024 (exercice 2025) :

- Le facteur de rendement de l'entreprise est maintenant composé de deux mesures financières, soit le RPA ajusté* et les produits, avec une pondération respective de 2/3 et 1/3. Ces deux mesures renforcent l'accent mis sur la croissance rentable.
- L'élément financier de notre RICT (représentant 75 % du versement) se compose maintenant du rendement du secteur et du rendement financier de CAE (avec une pondération respective de 2/3 et 1/3) pour nos chefs de secteur. Le rendement financier du président et chef de la direction et de ses subordonnés directs continue d'être mesuré à 100 % en fonction des résultats consolidés de CAE.
- La grille de rendement du RICT a été ajustée de sorte que le montant du versement correspond à 50 % de la cible si le rendement seuil est atteint. Comme précédemment, le versement est de 0 % si la performance est inférieure au rendement seuil.

Régime de rémunération incitative à long terme (RILT)

- Notre RILT pour l'exercice 2025 est demeuré inchangé par rapport à celui de l'exercice 2024.
- La grille de rendement du RILT a été ajustée de sorte que le montant du versement correspond à 50 % de la cible si le rendement seuil est atteint. Comme précédemment, le versement est de 0 % si la performance est inférieure au rendement seuil.

Au cours de l'exercice 2026

Régime de rémunération incitative à court terme (RICT)

- Notre RICT pour l'exercice 2026 restera inchangé par rapport à la conception de l'exercice 2025, la composante financière étant un mélange de rendement financier des divisions et de CAE.
- Pour évaluer le rendement financier dans le cadre du RICT, CAE continuera de se concentrer sur deux mesures financières, le RPA ajusté* et les produits, pondérés respectivement aux 2/3 et à 1/3, afin de promouvoir une croissance forte et rentable. La grille de rendement du RICT continuera de verser un montant correspondant à 50 % de la cible si le rendement seuil est atteint et, comme précédemment, un montant correspondant à 0 % si la performance est inférieure au rendement seuil.

Régime de rémunération incitative à long terme (RILT)

- Notre RILT pour l'exercice 2026 demeure inchangé par rapport à celui de l'exercice 2025.
- La grille de rendement du RILT continuera de verser un montant correspondant à 50 % de l'objectif pour l'atteinte du rendement seuil et, comme auparavant, un montant pouvant correspondre à 0 % si la performance est inférieure au rendement seuil.

Groupe de référence

- Le comité a décidé de réviser le groupe de référence afin de mieux positionner CAE parmi ses pairs et d'inclure un plus grand nombre de concurrents du secteur (voir la **section 7 – Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Groupe de référence**).

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

Engagement des actionnaires

À CAE, nous reconnaissons qu'un engagement actif auprès de nos actionnaires et de nos parties prenantes est essentiel pour favoriser la transparence, faciliter un dialogue ouvert et partager notre vision. Au cours de l'année écoulée, l'ancien président du conseil d'administration, le président du CRH, les administrateurs et les dirigeants de CAE, ainsi que notre équipe chargée des relations avec les investisseurs, se sont largement engagés auprès de nos principaux actionnaires dans le cadre de diverses initiatives. Cette période a été marquée par des transitions importantes, notamment la nomination de notre nouveau chef de la direction et des changements substantiels au sein de notre conseil, avec la nomination d'un nouveau président et de cinq membres supplémentaires.

Nos actionnaires ont appelé au changement, et nous avons répondu en prenant des mesures décisives, prenant appui sur nos initiatives en cours.

Nous accordons de l'importance aux points de vue de nos actionnaires et nous nous engageons activement à comprendre leurs points de vue, leurs préoccupations et leurs priorités en ce qui a trait à nos activités commerciales, à notre planification de la relève, à notre rendement et à nos programmes de rémunération des hauts dirigeants. Au cours de l'exercice 2025, nous avons tenu plus de 20 séances d'engagement des administrateurs afin de recueillir de précieux commentaires et d'assurer l'harmonisation avec les attentes des actionnaires. Ces séances ont permis de dégager des points de vue pertinents qui ont renforcé l'accent mis sur la création de valeur à long terme. Nos administrateurs et notre équipe de relations avec les investisseurs ont activement écouté les commentaires des actionnaires et y ont répondu.

- **Appels liés aux bénéficiaires** : Les dirigeants de CAE collaborent avec le milieu de l'investissement tous les trimestres pour examiner les résultats financiers et d'exploitation de CAE ainsi que ses perspectives;
- **Sensibilisation directe des investisseurs** : Notre équipe chargée des relations avec les investisseurs s'efforce de maintenir une communication régulière avec les actionnaires et de répondre rapidement à leurs questions et préoccupations. Depuis l'exercice 2023, nous avons lancé des processus d'engagement proactifs, qui se sont poursuivis au cours des exercices 2024 et 2025. Ces efforts comprenaient des réunions pour discuter de sujets clés tels que la relève du chef de la direction et le renouvellement du conseil d'administration, en veillant à ce que les points de vue des actionnaires soient pris en compte dans notre processus décisionnel;
- **Assemblée annuelle des actionnaires** : Cet événement ainsi que les présentations trimestrielles sont diffusés sur le Web et accessibles à un large public d'investisseurs. Les présentations, les enregistrements audio et les transcriptions de la présentation et des questions et réponses sont disponibles sur notre site Web pendant au moins 12 mois après les événements.

En réponse aux précieux commentaires reçus de nos actionnaires, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives clés pour répondre à leurs préoccupations et stimuler la création de valeur à long terme :

- **Renouvellement du conseil** : Au cours des deux dernières années, nous avons renouvelé notre conseil d'administration, en consultant les actionnaires pour présenter de nouveaux membres aux compétences et aux expériences diverses. Au cours de l'exercice 2025, nous avons nommé six nouveaux membres du conseil, y compris notre nouveau président du conseil. Le conseil possède une expertise en matière de leadership stratégique et d'opérations mondiales, des compétences en gouvernance et en surveillance stratégique, une vaste expérience en gouvernance et en leadership stratégique, ainsi qu'une expertise technologique et un esprit d'innovation.
- **Efficacité opérationnelle** : Nous avons mis en œuvre des initiatives de réduction des coûts sous la direction de notre nouveau chef de l'exploitation, Nick Leontidis, qui devraient permettre de diminuer les coûts récurrents et d'optimiser les revenus.
- **Stratégie financière** : Nous avons accordé la priorité aux stratégies financières afin d'améliorer la création de valeur. L'accent que nous mettons sur l'amélioration du résultat par action, du rendement du capital investi et des flux de trésorerie disponibles a renforcé notre rendement financier, accru la valeur pour les actionnaires et fourni une base solide pour une croissance durable. L'optimisation des plans d'investissement et la répartition stratégique du capital ont permis de mieux planifier les investissements et d'en améliorer l'exécution, en particulier dans le secteur de la défense, ce qui a favorisé l'efficacité et la rentabilité globales.

À l'aube de l'exercice 2026, nous restons déterminés à maintenir un dialogue ouvert et fréquent avec nos actionnaires. Cet engagement permanent nous aide à rester à l'écoute des commentaires des actionnaires et soutient notre objectif de créer une valeur substantielle pour toutes les parties prenantes.

Planification de la relève

Le conseil, avec l'aide du comité des ressources humaines, supervise la planification de la relève, y compris l'examen et l'approbation des plans de relève du président et chef de la direction et des autres cadres supérieurs de l'entreprise. Après l'annonce du départ de Marc Parent et conformément à son processus continu et rigoureux de planification de la relève, le conseil d'administration a retenu les services d'une société de recrutement de cadres de premier plan pour effectuer une recherche globale exhaustive, évaluant les candidats internes et externes, afin de trouver un nouveau chef de la direction qui dirigera la Société à l'avenir. Ensemble, le conseil et les conseillers externes ont déterminé une période de transition appropriée, au cours de laquelle M. Parent continuerait à diriger CAE en tant que chef de la direction et membre du conseil d'administration afin de faire progresser les objectifs stratégiques de CAE et d'assurer une transition efficace.

Au cours de l'exercice 2025, CAE a franchi des étapes cruciales de la transformation de son leadership en nommant six nouveaux administrateurs à son conseil d'administration. Dans le cadre de ce renouvellement, un comité de recherche du chef de la direction a été mis en place en février 2025. Le comité, coprésidé par Mary Lou Maher, présidente du comité des ressources humaines, et Peter Lee, avec l'appui de M. Rovinescu, a été chargé de faire progresser le processus de recrutement auparavant supervisé par le comité des ressources humaines du conseil.

S'appuyant sur les efforts continus de planification de la relève, le comité de recherche du chef de la direction a fait progresser le processus rigoureux, qui comprenait l'évaluation des candidats et la consultation de la société de recrutement de cadres. Tout au long de cette phase, le comité de recherche du chef de la direction a consacré ses efforts à :

- Se concentrer sur un profil de chef de la direction qui met en évidence des qualités de dirigeant et des antécédents en matière de création de valeur à long terme, un solide leadership d'équipe et de suivi et des rendements supérieurs au sein d'une grande société ouverte exerçant des activités internationales;
- Cerner l'expérience pertinente dans les secteurs de l'aérospatiale et de la défense;
- Favoriser l'excellence opérationnelle, ce qui a permis d'améliorer les marges, le flux de trésorerie disponible et le rendement du capital investi, tout en prenant des décisions efficaces en matière de répartition du capital;
- Examiner et mettre à jour régulièrement le profil du chef de la direction afin de tenir compte de l'évolution des environnements interne et externe, y compris les capacités et les expériences nécessaires pour diriger CAE;
- Superviser un examen interne et externe des candidats potentiels au poste de chef de la direction, qui comprend une liste de candidats aux compétences et à l'expérience diverses;
- Évaluer en profondeur les candidats internes et externes et leurs expériences par rapport au profil du chef de la direction.

À l'issue d'un processus de sélection rigoureux à l'échelle mondiale, le conseil d'administration, sur l'avis du comité de recherche du chef de la direction, a nommé à l'unanimité Matthew Bromberg au poste de président et chef de la direction de CAE, à compter du 13 août 2025. M. Bromberg se joindra à CAE le 16 juin 2025 à titre de président et chef de la direction entrant, et travaillera en étroite collaboration avec Marc Parent tout au long de la transition afin d'assurer la continuité et un transfert en douceur des responsabilités de direction.

M. Bromberg est un leader reconnu qui possède une vaste expérience dans les domaines de l'aéronautique et de la défense, y compris dans la gestion d'activités internationales à grande échelle. Il a dirigé pendant des dizaines d'années de grandes sociétés mondiales cotées en bourse et s'avère être un dirigeant chevronné qui a fait ses preuves en matière d'excellence opérationnelle, de transformation et de croissance. Sa nomination témoigne de la confiance du conseil en sa capacité de diriger la croissance stratégique de CAE et d'en assurer l'évolution continue dans les prochaines années. Nous sommes convaincus que, sous la direction de M. Bromberg, CAE continuera de s'appuyer sur ses solides fondations et d'offrir une valeur à long terme à ses parties prenantes au Québec, au Canada et partout dans le monde. Nous souhaitons la bienvenue à M. Bromberg dans ses nouvelles fonctions et nous nous réjouissons à la perspective d'un avenir prometteur sous sa direction.

En outre, le chef de la direction, avec l'approbation du conseil d'administration, a retenu les services d'une société de recrutement de cadres de premier plan pour effectuer une recherche globale exhaustive, évaluant les candidats internes et externes, afin de trouver un chef de la direction financière. Cette recherche est en cours et devrait être achevée au cours du prochain exercice.

Philosophie en matière de rémunération

Objectifs de rémunération

Le succès que connaît CAE dans l'évolution et la croissance de ses activités mondiales est attribuable en grande partie à nos employés hautement qualifiés et motivés. Les programmes de rémunération des hauts dirigeants sont fondés sur le principe de la rémunération au rendement. Les dirigeants ont droit à un salaire, à des attributions annuelles de rémunération incitative à court terme qui dépendent de l'atteinte de certains résultats consolidés et de réalisations individuelles, ainsi qu'à des attributions de rémunération incitative à long terme qui incitent les dirigeants à créer de la valeur croissante et durable pour les actionnaires. De plus, les dirigeants ont droit à des avantages indirects et autres et participent à des programmes de prestations de retraite et d'avantages sociaux.



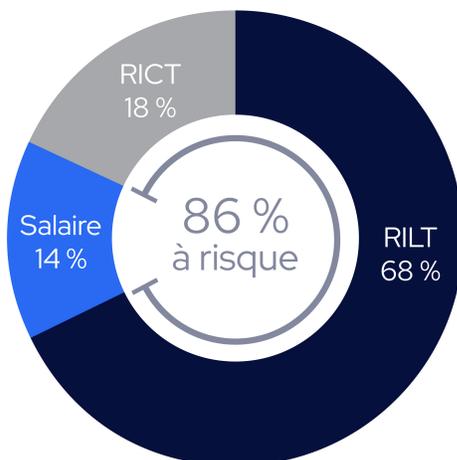
Principes de rémunération

Les principes qui sous-tendent les programmes de rémunération des hauts dirigeants de CAE sont les suivants :

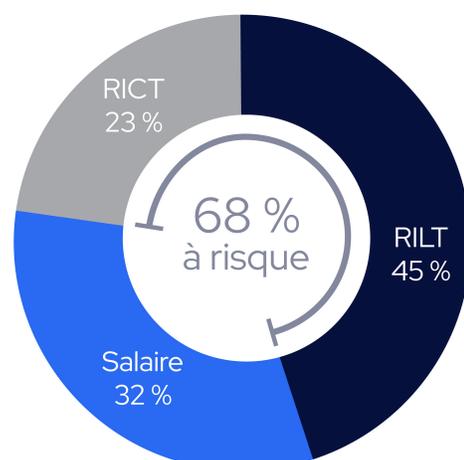
Rémunération au rendement	La majeure partie de la rémunération est variable. Elle est alors subordonnée et directement liée à des indicateurs de rendement financiers et d'exploitation, ainsi qu'au cours de l'action de CAE.
Équilibre	La partie de la rémunération globale qui est fondée sur le rendement augmente avec le niveau de responsabilité du dirigeant et la portée stratégique du poste.
Vision à long terme	Pour nos membres de la haute direction, les possibilités de rémunération à long terme à base d'actions ont plus de poids que les possibilités de rémunération à court terme à base d'espèces.
Alignement des intérêts sur ceux des actionnaires	Les intérêts financiers des dirigeants sont directement alignés sur les intérêts de nos actionnaires au moyen de la rémunération à base d'actions et d'indicateurs de rendement annuels et à long terme qui établissent une corrélation avec la croissance de valeur durable pour les actionnaires.
Caractère concurrentiel	La rémunération totale est concurrentielle au regard du marché pour attirer, maintenir en poste et motiver l'équipe de direction de CAE tout en favorisant l'esprit d'entreprise. Pour y parvenir, nous établissons une rémunération cible concurrentielle par rapport à la médiane de notre groupe de référence, avec des résultats en matière de rémunération supérieurs à la médiane lorsque le rendement est solide et inférieurs à la médiane lorsqu'il ne l'est pas.
Responsabilité	Les rendements financiers et d'exploitation ne doivent pas compromettre nos objectifs en matière d'éthique, d'environnement, de santé et de sécurité, tels qu'ils sont décrits dans notre code d'éthique professionnelle. L'engagement en faveur de l'éthique et des responsabilités de l'entreprise sous-tend fondamentalement tous les aspects de notre comportement et de nos régimes de rémunération, qui prévoient une réduction de la rémunération si ces objectifs ne sont pas respectés.

Les tableaux suivants indiquent la pondération relative cible de chaque élément de la politique de rémunération :

Président et chef de la direction



Autres membres de la haute direction visés



Programmes de rémunération des hauts dirigeants

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de CAE comporte cinq composantes principales : le salaire de base, les incitatifs à court terme, les incitatifs à long terme, les prestations de retraite et les avantages indirects et avantages sociaux. Le tableau ci-dessous présente les grandes lignes de chaque composante et décrit l'objectif et la politique de CAE pour chacune d'entre elles.

Vue d'ensemble

	Forme	Faits saillants du régime	Objectifs du régime	Politique
Salaire de base	Espèces	Révision annuelle de la rémunération	Fournir une base de revenu régulier pour attirer et maintenir en poste des dirigeants qualifiés Reconnaître l'étendue et les responsabilités du poste ainsi que l'expérience et le rendement soutenu de la personne Récompenser la réalisation des objectifs financiers et d'exploitation de la Société	Établi pour être concurrentiel par rapport à la médiane du groupe de référence
Régime de rémunération incitative à court terme (RICT)	Espèces	Attribution annuelle fondée sur les objectifs d'entreprise (75 %) et les objectifs individuels (25 %) (IRC) Les dirigeants peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité du paiement aux termes du RICT sous forme de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des dirigeants	Récompenser la réalisation d'objectifs individuels concordant avec le secteur de responsabilité des dirigeants ainsi que leur rôle dans la réalisation des résultats d'exploitation Favoriser le rendement supérieur de l'individu et de la Société	Établi pour être concurrentiel par rapport à la médiane du groupe de référence Conçu pour donner lieu à des paiements supérieurs à la médiane pour un rendement supérieur Les indicateurs de rendement sont alignés sur le plan stratégique et approuvés chaque année
Régime de rémunération incitative à long terme (RILT)	Droits à la valeur d'actions liés au rendement (60 %), droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (20 %), options d'achat d'actions (20 %)	Valeur du RILT attribuée par divers véhicules de rémunération à moyen et à long terme, l'acquisition des droits fondée à la fois sur le temps et le rendement en fonction de la réalisation d'objectifs financiers à plus long terme	Harmoniser les intérêts de la direction avec la croissance de la valeur pour les actionnaires Récompenser la réalisation d'un rendement soutenu sur le marché Attirer et maintenir en poste les talents clés	Établi pour être concurrentiel par rapport à la médiane du groupe de référence Capacité d'attribuer une rémunération incitative à long terme à l'intérieur d'une fourchette et incidence du cours de l'action et du rendement financier conçus pour fournir des résultats en matière de rémunération étroitement liés au rendement
Pension	Prestations mensuelles en espèces à la retraite	Régime à prestations déterminées pour les dirigeants représentant 2 % par année de service ouvrant droit à pension de la moyenne du revenu des 5 meilleures années (salaire majoré du RICT). Régime de retraite complémentaire offert aux membres de la haute direction visés pour une pension supérieure au plafond de la Loi de l'impôt sur le revenu pour les régimes enregistrés	Favoriser le maintien en poste des dirigeants clés	Établie conformément à notre approche historique
Avantages indirects et autres	Régime d'actionariat des salariés (« RAS ») Avantages indirects	RAS : Les employés et les dirigeants peuvent acheter des actions de CAE à concurrence de 18 % de leur salaire de base; CAE contribue à raison de 50 % des cotisations des employés, jusqu'à concurrence de 3 % de leur salaire de base annuel Avantages indirects : Indemnité en espèces pour couvrir certaines dépenses liées à la santé et au bien-être	Fournir aux dirigeants un moyen d'accroître leur part dans les capitaux propres	Établi pour être concurrentiel sur le marché

Salaires de base

Les salaires de base du président et chef de la direction et des autres membres de la haute direction visés sont établis conformément à la philosophie et aux politiques de rémunération de CAE. Les salaires des hauts dirigeants de CAE se situent dans une fourchette concurrentielle autour de la médiane du marché, en fonction du rendement et du niveau d'expérience de la personne, ainsi que de la portée et des responsabilités du poste.

Les salaires de base sont révisés annuellement par le comité des ressources humaines en tenant compte des réalisations individuelles, du rendement général, de renseignements comparatifs et de la conjoncture du marché.

Conception du programme annuel de rémunération incitative

- Le régime annuel de rémunération incitative à court terme encourage la réalisation de résultats financiers et d'exploitation annuels précis.
- Afin de renforcer davantage l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires, le facteur de rendement global de l'entreprise est plafonné à 100 % si le RPA ajusté* n'atteint pas la cible

Le régime de rémunération incitative à court terme (RICT) prévoit pour les dirigeants et les gestionnaires une rémunération incitative annuelle en espèces fondée sur le rendement consolidé de CAE et les réalisations individuelles. Le RICT encourage la réalisation de résultats financiers et d'exploitation annuels précis, alignés sur les objectifs et la stratégie de l'entreprise.

Le tableau ci-dessous présente les fourchettes cibles du RICT pour l'exercice 2025 par membre de la haute direction visé, qui varient de 0 % à 250 % de la cible pour chaque membre de la haute direction :

Cible du RICT en pourcentage du salaire de base			
Membre de la haute direction visé	Minimum	Cible	Maximum
Marc Parent	0 %	125 %	250 %
Constantino Malatesta¹	0 %	75 %	150 %
Carter Copeland	0 %	75 %	150 %
Mark Hounsell	0 %	55 %	110 %
Nick Leontidis²	0 %	85 %	170 %
Sonya Branco³	0 %	75 %	150 %

1. Ce pourcentage du salaire de base représente la cible annuelle aux termes du RICT de M. Malatesta pour son poste intérimaire de chef de la direction financière, avec prise d'effet le 12 août 2024. Cette cible annuelle aux termes du RICT est conforme aux pratiques de rémunération adoptées précédemment pour Sonya Branco, l'ancienne cheffe de la direction financière.
2. Le pourcentage cible aux termes du RICT pour M. Leontidis a été modifié après sa nomination à titre de vice-président exécutif, chef de l'exploitation, avec prise d'effet le 14 mai 2024.
3. M^{me} Branco a quitté la Société le 31 août 2024.

Le RICT est fondé à 75 % sur le rendement de CAE et à 25 % sur le rendement individuel du haut dirigeant. Le facteur de rendement de la Société est composé de mesures financières de pondération variable totalisant 100 %. Le résultat de fin d'année pour chaque mesure est évalué par rapport à des cibles prédéfinies qui sont établies et approuvées par le comité des ressources humaines au début de l'année. Le facteur de rendement individuel est fondé sur le rendement du haut dirigeant par rapport aux objectifs annuels et à d'autres objectifs quantitatifs et qualitatifs prédéfinis qui reflètent les priorités stratégiques et d'exploitation essentielles au rôle de chaque haut dirigeant.

Le tableau ci-dessous illustre le calcul du versement annuel aux termes du RICT pour les membres de la haute direction visés



Au cours de l'exercice 2025, le facteur de rendement de la Société était fondé sur deux mesures financières détaillées dans le tableau ci-dessous :

Mesure RICT		
Mesure de rendement	Importance de la mesure	Pondération
RPA ajusté*	L'objectif est de faire en sorte que la direction continue de se concentrer sur l'atteinte du RPA, qui est une mesure essentielle reflétant la rentabilité de la Société et directement liée aux intérêts des actionnaires	67 %
Produits	Cette mesure permet de souligner l'importance de la croissance des produits dans la stratégie de la Société	33 %

Afin de renforcer davantage l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires, le facteur de rendement global de l'entreprise est plafonné à 100 % si le RPA ajusté* n'atteint pas la cible approuvée par le conseil d'administration.

NOUVEAU Pour l'exercice 2025, l'élément financier de notre RICT (représentant 75 % du versement) se composait du rendement du secteur et du rendement financier de CAE (avec une pondération respective de 2/3 et 1/3) pour nos chefs de secteur. Le président et chef de la direction et ses subordonnés directs ont continué d'être évalués à 100 % en fonction des résultats financiers globaux de CAE. Cette modification alignait nos programmes de rémunération sur le marché et réduit le risque lié à la rémunération.

De plus, aux fins de calcul du facteur de rendement de l'entreprise, le RPA ajusté* et les produits sont les deux mesures du rendement financier, avec une pondération respective de 2/3 et 1/3, et le montant du versement est fixé à 50 % de la cible si le rendement seuil est atteint. Comme précédemment, le versement est de 0 % si la performance est inférieure au rendement seuil.

La rémunération tient compte de la responsabilité de chaque haut dirigeant d'agir en tout temps conformément à nos valeurs et à nos objectifs en matière d'éthique, d'environnement et de santé et sécurité, énoncés dans notre code d'éthique professionnelle. Par suite d'un examen effectué à la fin de l'exercice qui tient compte du rendement global de la Société et du rendement individuel, de même que du rendement de la Société d'un point de vue holistique et stratégique, les paiements aux termes du RICT aux subordonnés directs du président et chef de la direction sont approuvés par le comité des ressources humaines et, concernant le chef de la direction, par le conseil sur recommandation du comité des ressources humaines. Les dirigeants basés au Canada et aux États-Unis peuvent choisir de reporter la totalité ou une partie de leur paiement aux termes du RICT sous forme de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des dirigeants. Le montant différé est converti en un certain nombre de DDVA (pour de plus amples renseignements, se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Programmes de rémunération des hauts dirigeants – Conception du régime de rémunération incitative à long terme – Droits différés à la valeur d'actions »**).

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

Conception du régime de rémunération incitative à long terme

Le régime de rémunération incitative à long terme de CAE aligne les intérêts de la direction sur la croissance du cours des actions et la création de valeur pour les actionnaires qui en découle, tout en récompensant le rendement soutenu sur le marché.

Le RILT est conçu de manière à récompenser les dirigeants qui contribuent à la création de valeur pour les actionnaires. Pour les membres de la haute direction visés autres que le chef de la direction, la valeur des attributions aux termes du RILT varie selon le niveau de responsabilité et la portée du poste, et dépend du rendement de chaque dirigeant, évalué par le comité des ressources humaines et le conseil.

Le tableau ci-dessous présente les fourchettes cibles du RILT pour l'exercice 2025 par membre de la haute direction visé :

Cible du RILT en pourcentage du salaire de base			
Membre de la haute direction visé	Minimum	Cible	Maximum
Marc Parent	-	585 %	-
Constantino Malatesta¹	-	50 %	-
Carter Copeland²	70 %	135 %	200 %
Mark Hounsell	40 %	95 %	150 %
Nick Leontidis³	150 %	225 %	275 %
Sonya Branco	100 %	175 %	250 %

1. Le pourcentage cible aux termes du RILT représente l'objectif de M. Malatesta pour l'exercice 2025 en tant que chef de la comptabilité et vice-président, Bureau du contrôleur.
2. Le pourcentage cible aux termes du RILT pour M. Copeland a été modifié par suite de sa nomination en tant que chef de la Stratégie et de la Performance, à compter du 14 mai 2024.
3. Le pourcentage cible aux termes du RILT pour M. Leontidis a été modifié après sa nomination à titre de chef de l'exploitation, avec prise d'effet le 14 mai 2024.

Le RILT de CAE est composé de DAR, de DNR et d'options d'achat d'actions. Tous les membres de la haute direction visés étaient admissibles à une attribution annuelle en vertu de ces régimes, répartie comme suit :

Composition du RILT		
Composantes	Pondération	Acquisition
DAR	60 %	acquisition en bloc sur 3 ans
DNR	20 %	acquisition en bloc sur 3 ans
Options d'achat d'actions	20 %	acquisition proportionnelle sur 4 ans (25 % par année)

Droits à la valeur d'actions liés au rendement

- Les DAR établissent un lien direct entre les dirigeants de CAE et la réalisation du plan stratégique de CAE.
- La valeur d'un DAR est égale à celle d'une action de CAE.
- Acquisition : un calendrier de trois ans, pourvu que les critères de rendement établis soient réalisés et que le participant soit resté au service de CAE.
- Condition de rendement : Cibles financières définies dans le plan stratégique de trois ans approuvé par le conseil.
- Multiplicateur de paiement maximal fixé à 200 %.

Les DAR sont un instrument de rémunération incitative à long terme, acquis en fonction de l'atteinte d'un rendement financier qui est directement lié à la réalisation du plan stratégique de CAE.

Au cours de l'exercice 2024, le régime incitatif général, aux termes duquel la Société peut attribuer des DAR pouvant être réglés en actions émises du capital autorisé, a été approuvé par nos actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 9 août 2023, ce qui encourage davantage la détention de titres de CAE par les employés. Se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Programmes de rémunération des hauts dirigeants – Conception du régime de rémunération incitative à long terme – Régime incitatif général »**.

Depuis l'exercice 2024, en fonction des commentaires reçus de nos actionnaires, les mesures de rendement des DAR utilisées par la Société comprennent trois mesures financières à pondération égale : la marge opérationnelle sectorielle ajustée*, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et le RCI ajusté*. Ces mesures ont été utilisées pour les DAR attribués aux termes du régime incitatif général au cours de l'exercice 2025 et sont décrites plus en détail ci-après :

Mesures de rendement des DAR				
Inducteur	Mesure de rendement	Pondération	Importance de la mesure	Évaluation du rendement
Rentabilité	Marge d'exploitation sectorielle ajustée*	33 %	Indique l'efficacité et la rentabilité des activités principales de la Société après déduction des charges d'exploitation (compte non tenu des intérêts et des impôts)	Évalué et pondéré annuellement : - 1/6 ^e la première année - 1/3 la deuxième année - 1/2 la troisième année
Croissance	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	33 %	Indique les entrées et les sorties de trésorerie directement liées aux activités quotidiennes de la Société, ce qui donne une image claire de la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie afin de respecter ses obligations	Évalué comme un montant cumulé sur une période de 3 ans
Rendement	RCI ajusté*	33 %	Mesure l'efficacité avec laquelle la Société utilise son capital afin de générer des profits	Mesuré à la fin de la troisième année

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

Droits à la valeur d'actions de négociation restreinte

- La valeur d'un DNR est égale à celle d'une action de CAE.
- Acquisition : calendrier de trois ans, pourvu que le participant soit resté au service de CAE.

Des DNR sont attribués aux hauts dirigeants et au personnel de direction de CAE et de ses filiales afin d'améliorer l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires et d'accroître la résilience du régime de rémunération incitative à long terme.

Au cours de l'exercice 2024, CAE a adopté le régime incitatif général, aux termes duquel la Société peut attribuer des DNR pouvant être réglés en actions émises du capital autorisé, a été approuvé par nos actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 9 août 2023, ce qui encourage davantage la détention de titres de CAE par les employés. Se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Programmes de rémunération des hauts dirigeants – Conception du régime de rémunération incitative à long terme – Régime incitatif général »**.

Options d'achat d'actions

- Prix d'exercice correspondant au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à la TSX pendant les cinq (5) jours de bourse précédant la date d'attribution
- Durée des options : 7 ans.
- Acquisition : 25 % par année débutant à la date du premier anniversaire de l'attribution.

Au cours de l'exercice 2024, le régime incitatif général, aux termes duquel la Société peut attribuer des options d'achat d'actions réglées en actions émises du capital autorisé, a été approuvé par nos actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 9 août 2023. Les attributions effectuées dans le cadre du ROAE demeurent en vigueur et sont régies par les conditions du ROAE, mais aucune nouvelle attribution ne sera effectuée dans le cadre du ROAE. Se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Programmes de rémunération des hauts dirigeants – Conception du régime de rémunération incitative à long terme – Régime incitatif général »**.

Régime incitatif général

- Encourage l'actionariat
- Les options d'achat d'actions sont réglées en actions émises du capital autorisé
- Les DAR et les DNR sont réglés en actions, en espèces ou une combinaison des deux
- Donne à la Société la souplesse nécessaire pour attribuer des actions entières, comme des DAR et des DNR, ainsi que des options d'achat d'actions

Dans le but de rationaliser ses régimes de rémunération incitative à base d'actions, d'encourager une participation accrue des employés dans les capitaux propres et de favoriser une meilleure harmonisation des intérêts à long terme des actionnaires avec les intérêts des employés, le conseil d'administration de CAE a adopté le 31 mai 2023 le régime incitatif général (le « **régime incitatif général** »), qui a été approuvé par nos actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 9 août 2023. Le régime incitatif général est un régime unique qui permet l'octroi de différents types d'attributions à base d'actions et leur règlement au moyen d'actions nouvellement émises. Le régime incitatif général donne à la Société la souplesse nécessaire pour attribuer des actions entières, comme des DAR et des DNR, ainsi que des options d'achat d'actions. Le régime incitatif général prévoit que les options d'achat d'actions seront réglées en actions émises du capital autorisé, tandis que les DAR et les DNR seront réglés en actions (nouvellement émises ou achetées sur le marché libre), en espèces ou en une combinaison de celles-ci. Le régime incitatif général n'autorise pas l'attribution d'options d'achat d'actions aux administrateurs non-salariés. Ces caractéristiques du régime incitatif général améliorent la capacité de la Société d'attirer, de maintenir en poste et de récompenser des personnes clés pour faire progresser sa stratégie d'affaires, tout en favorisant une meilleure harmonisation des intérêts avec ceux des actionnaires de la Société.

Le CRH est chargé d'administrer et d'interpréter le régime incitatif général. Selon les termes du régime incitatif général, le comité des ressources humaines, à sa seule discrétion, désignera à l'occasion les membres de la haute direction et les employés auxquels octroyer des attributions et, le cas échéant, détermine le nombre d'actions visées par ces attributions ainsi que leurs modalités.

Le nombre total d'actions réservées aux fins d'émission aux termes du régime incitatif général ne peut être supérieur à 10 000 000 (ce qui représente 3,12 % des actions émises et en circulation au 31 mars 2025).

Les conditions d'attribution des DAR, des DNR et des options d'achat d'actions en vertu du régime incitatif général sont les suivantes :

Droits à la valeur d'actions

Le CRH est autorisé à attribuer des DAR et des DNR attestant le droit de recevoir des actions (émises du capital autorisé ou achetées sur le marché libre), une somme en espèces fondée sur la valeur d'une action ou une combinaison de celles-ci à une date ultérieure aux personnes admissibles aux termes du régime incitatif général.

Les DNR sont généralement acquis, le cas échéant, après une période d'emploi continu. Les DAR sont semblables aux DNR, mais leur acquisition est conditionnelle à l'atteinte de certains indicateurs de rendement déterminés par le CRH. Les conditions des attributions de DNR et de DAR, y compris le nombre, le type d'attribution, la date d'attribution, les conditions d'acquisition, les périodes d'acquisition, la date de règlement et les autres conditions relatives à ces attributions seront énoncées dans la convention d'attribution du participant. Sous réserve de la réalisation des conditions d'acquisition applicables, la valeur de paiement d'un DAR ou d'un DNR sera généralement établie à la date de règlement selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à la TSX pour les cinq (5) derniers jours de bourse (par opposition à la valeur marchande des actions à la TSX pour les 20 derniers jours de bourse, comme c'est le cas aux termes des anciens régimes de DAR et de DNR).

Options d'achat d'actions

Aux fins du régime incitatif général, les options d'achat d'actions ont un prix d'exercice correspondant au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à la TSX pendant les cinq (5) jours de bourse précédant la date d'attribution. Une option d'achat d'actions peut être exercée au cours d'une période fixée par le CRH, qui ne doit pas dépasser dix (10) ans à compter de l'attribution de l'option d'achat d'actions. Le régime incitatif général prévoit que la période d'exercice sera automatiquement prolongée si la date à laquelle il doit prendre fin tombe pendant une période d'interdiction ou dans les neuf (9) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction. Dans ce cas, la période d'exercice prolongée prend fin dix (10) jours de bourse après le dernier jour de la période d'interdiction.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les modalités du régime incitatif général, **se reporter à l'annexe D intitulée « Résumé du régime incitatif général »**. Il est possible de consulter le texte intégral du régime incitatif général sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca ou sur EDGAR, au www.sec.gov.

Régime de droits différés à la valeur d'actions des dirigeants

- Le régime de DDVA des hauts dirigeants aide nos hauts dirigeants à constituer leur avoir en actions de CAE.
- Permet le report du paiement aux termes du RICT sous forme de DDVA.
- La valeur d'un DDVA est égale à celle d'une action de CAE.
- Les DDVA ne sont payables que lorsque le haut dirigeant quitte CAE.
- Le régime de DDVA des hauts dirigeants est un régime non dilutif puisque tous les DDVA sont payés en espèces.

Au cours de l'exercice 2017, CAE a adopté un régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des hauts dirigeants (« régime de DDVA des dirigeants »). Le régime vise à attirer et à maintenir en poste des personnes talentueuses qui agiront à titre de dirigeants de même qu'à les aider à constituer leur avoir en actions de CAE, et de promouvoir ainsi un meilleur alignement à long terme de leurs intérêts sur ceux des actionnaires de la Société.

Les hauts dirigeants établis au Canada et aux États-Unis peuvent choisir chaque année de reporter une partie ou la totalité de leur paiement aux termes du régime de rémunération incitative à court terme sous forme de DDVA des hauts dirigeants.

Un DDVA a la même valeur qu'une action de CAE. Les DDVA cumulent des équivalents de dividendes payables en DDVA supplémentaires dont le montant est égal aux dividendes versés sur les actions. Les DDVA ne sont rachetables que lorsque le haut dirigeant quitte la Société. Au moment de leur cessation d'emploi ou dans un délai précis après celle-ci, les porteurs de DDVA ont droit à une somme forfaitaire en espèces correspondant au nombre de DDVA porté au crédit de leur compte à cette date, multiplié par la juste valeur marchande de une (1) action à la date de règlement.

Régimes inactifs à base d'actions avec anciens participants

Certains membres de la haute direction visés participent aux régimes de rémunération incitative suivants, désormais inactifs (aucune autre attribution n'aura lieu aux termes de ces régimes). Ces participations n'ont pas encore été entièrement payées.

Régime de droits différés à la valeur d'actions de l'exercice 2005

Au cours de l'exercice 2005, CAE a adopté un régime de droits différés à la valeur d'actions pour la rémunération incitative à long terme (« RDLT ») à l'intention des hauts dirigeants de CAE et de ses filiales, régime qui, tel qu'il est modifié de temps en temps, s'applique à toutes les attributions effectuées par la suite. Depuis l'exercice 2014, CAE n'a attribué aucun droit différé à la valeur d'actions pour la rémunération incitative à long terme de l'exercice 2005 (« DLT »). Tous les DLT sont entièrement acquis pour les participants restants au régime, étant acquis par tranches de 20 % sur cinq (5) ans, à compter d'un (1) an après la date d'attribution. Les DLT cumulent des dividendes payables en droits supplémentaires dont le montant est égal aux dividendes versés sur les actions. Les DLT ne sont rachetables qu'en espèces après le départ à la retraite ou la cessation d'emploi du porteur de droits à la valeur marchande des actions à la TSX à la date de règlement.

Régime de droits différés à la valeur d'actions de l'exercice 2004

Au cours de l'exercice 2004, CAE a adopté un régime de droits différés à la valeur d'actions pour la rémunération incitative à long terme (« RDLT EX2004 ») à l'intention des hauts dirigeants de CAE et de ses filiales pour remplacer en partie l'attribution d'options aux termes du ROAE de CAE. Depuis l'exercice 2004, CAE n'a attribué aucun droit différé à la valeur d'actions pour la rémunération incitative à long terme de l'exercice 2004 (« DLT EX2004 »). Tous les DLT EX2004 sont entièrement acquis pour les participants restants au régime, étant acquis par tranches de 25 % sur quatre (4) ans, à compter d'un (1) an après la date d'attribution. Les DLT EX2004 cumulent des dividendes payables en droits supplémentaires dont le montant est égal aux dividendes versés sur les actions. Les DLT EX2004 ne sont rachetables qu'en espèces après le départ à la retraite ou la cessation d'emploi du porteur de droits à la valeur marchande des actions à la TSX à la date de règlement.

Régime de droits à la valeur d'actions liés au rendement de l'exercice 2015

Au cours de l'exercice 2015, CAE a adopté un régime de droits à la valeur d'actions liés au rendement (« régime de DAR ») à l'intention des hauts dirigeants et du personnel de direction de CAE et de ses filiales. Aux termes du régime de DAR, un DAR a la même valeur qu'une action de CAE. Les DAR sont acquis trois ans après la date d'attribution, à condition que le participant soit un employé de la Société à la date d'acquisition et que les cibles de rendement soient atteintes.

Les DAR attribués aux termes du régime de DAR sont rachetés à la juste valeur marchande moyenne des actions à la TSX pour les 20 jours de bourse précédant la date d'acquisition finale de l'attribution, la date de l'événement admissible ou toute autre date que le comité des ressources humaines peut déterminer de temps à autre.

Le régime de DAR est un régime sans capitalisation non dilutif puisque tous les DAR acquis sont payés en espèces. Ainsi, le taux d'absorption annuel n'est pas divulgué. Les attributions effectuées dans le cadre du régime de DAR demeurent en vigueur et sont régies par les conditions du régime de DAR, mais aucune nouvelle attribution ne sera effectuée dans le cadre du régime de DAR. Pour en savoir plus sur le traitement des DAR suivant la cessation d'emploi, la démission, le départ à la retraite d'un haut dirigeant et un changement de contrôle, se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Rémunération de nos membres de la haute direction visés – Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle »**.

Régime de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte pour l'exercice 2015

Au cours de l'exercice 2015, CAE a adopté un régime de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte acquis au fil du temps (le « régime de DNR ») à l'intention des hauts dirigeants et du personnel de direction de CAE et de ses filiales. Aux termes du régime de DNR, un DNR a la même valeur qu'une action de CAE. Les DNR sont attribués pour une période de trois ans, et sont acquis trois ans après l'attribution au

participant qui est resté au service de CAE. Les DNR acquis sont rachetés à la juste valeur marchande moyenne des actions à la TSX pour les 20 jours de bourse précédant la date d'acquisition finale de l'attribution, la date de l'événement admissible ou toute autre date que le comité des ressources humaines peut déterminer de temps à autre.

Le régime de DNR est un régime sans capitalisation non dilutif puisque tous les DNR acquis sont payés en espèces. Ainsi, le taux d'absorption annuel n'est pas divulgué. Les attributions effectuées dans le cadre du régime de DNR demeurent en vigueur et sont régies par les conditions du régime de DNR, mais aucune nouvelle attribution ne sera effectuée dans le cadre du régime de DNR. Pour en savoir plus sur le traitement des DNR suivant la cessation d'emploi, la démission ou le départ à la retraite d'un haut dirigeant et un changement de contrôle, se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Rémunération de nos membres de la haute direction visés – Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle »**.

Régime d'options d'achat d'actions des employés

CAE a adopté le régime d'options d'achat d'actions des employés modifié et mis à jour (« ROAE »), visant à donner aux employés clés de CAE l'occasion d'acheter des actions et de profiter de l'appréciation de leur cours. Ainsi, CAE arrive à aligner davantage les intérêts de ces employés sur ceux des actionnaires. Les options d'achat d'actions sont plus à même d'attirer, de maintenir et de récompenser dans les rangs de CAE des personnes aux compétences exceptionnelles.

Les options d'achat d'actions n'ont de valeur que dans la mesure où le cours de l'action augmente, de sorte qu'elles constituent un mécanisme incitatif à long terme transparent qui harmonise directement les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires dans la croissance du cours de l'action à long terme. Les options d'achat d'actions de CAE sont acquises à raison de 25 % par année et ont une durée de sept ans afin de récompenser la croissance à long terme du cours de l'action.

Le comité des ressources humaines établit des règles et des lignes directrices relatives à l'administration du ROAE, désigne les employés qui reçoivent les attributions, détermine le nombre d'actions visées par ces attributions, définit les conditions liées à ces attributions et annule, suspend ou modifie ces dernières. Le comité des ressources humaines peut, à sa seule discrétion, prendre des décisions et faire des interprétations aux termes du ROAE.

Le ROAE permet, au gré du comité des ressources humaines, la remise et l'annulation sans nouvelle émission d'une option d'achat d'actions dans le cours contre des espèces, au lieu de l'action même, dont le montant est égal à la juste valeur marchande de l'action sous-jacente à l'option d'achat d'actions, déduction faite du prix d'exercice de l'option (la valeur marchande d'une action est le cours de clôture de l'action à la TSX le jour de bourse au cours duquel le comité des ressources humaines prend la décision de remise et d'annulation sans nouvelle émission).

Pour des informations détaillées sur les conditions du ROAE, voir l'annexe C intitulée « Résumé du plan d'options d'achat d'actions des employés ». Il est possible de consulter le texte intégral du ROAE sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca ou sur EDGAR, au www.sec.gov.

Titres dont l'émission est autorisée aux termes des régimes de rémunération à base d'actions

Le tableau suivant présente des renseignements au 31 mars 2025 sur les régimes de rémunération de la Société aux termes desquels des titres de capitaux propres de la Société sont autorisés à être émis.

	Nombre de titres à émettre à l'exercice des options, des bons et des droits en circulation A	Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons et des droits en circulation (\$) B	Nombre de titres restants disponibles pour des émissions éventuelles aux termes de régimes de rémunération à base d'actions (sauf les titres décrits à la colonne A) C
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs de titres			
Régime d'options d'achat d'actions des employés (ROAE)	2 780 310	29,23	0
Régime incitatif général ¹	3 187 282	26,88	6 726 922
Régimes de rémunération à base d'actions non approuvés par les porteurs de titres			
	-	-	-
Total	5 967 592	-	6 726 922

1. Aux termes du régime incitatif général, la Société a la possibilité de régler les options d'achat d'actions en actions émises du capital autorisé, et les DAR et les DNR en actions (émises du capital autorisé ou achetées sur le marché libre), en espèces ou en une combinaison de celles-ci.

Le tableau suivant présente le taux d'absorption annuel (c.-à-d., le ratio des titres attribués par rapport aux actions émises et en circulation de CAE) pour chacun des trois derniers exercices clos

	2025	2024	2023
Régime d'options d'achat d'actions des employés (ROAE)	0 %	0 %	0,20 %
Régime incitatif général ¹	0,65 %	0,56 %	-

1. Le taux d'absorption suppose que les DAR seront acquis en fonction d'un multiplicateur de rendement de 100 %. En supposant que les DAR soient acquis en fonction de notre multiplicateur de rendement maximal de 200 %, le taux d'absorption serait porté à 0,93 %. Le taux d'absorption suppose également que toutes les attributions seront réglées en actions émises du capital autorisé. Toutefois, aux termes du régime incitatif général, CAE a la possibilité de régler les DAR et les DNR au moyen d'achats sur le marché libre ou en espèces.

Ce taux d'absorption désigne le nombre d'options d'achat d'actions, de DAR et de DNR attribués chaque année, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré de titres en circulation dans l'exercice visé. CAE surveille la dilution à long terme en limitant la rémunération à base d'actions à des attributions raisonnables aux termes de ses programmes en matière d'actions.

Au 31 mars 2025, le nombre d'actions émises aux termes du régime incitatif général depuis son adoption s'établissait à 85 796 et le nombre total de titres réglés en actions en circulation attribués aux termes du régime incitatif général s'établissait à 3 187 282 (ce qui représente 1,00 % des actions émises et en circulation à cette date). Il reste donc 6 726 922 titres réglés en actions disponibles pour l'attribution (ce qui représente 2,10 % des actions émises et en circulation au 31 mars 2025).

Régime	Maximum du régime ¹	Titres en circulation attribués ²	Titres restants pouvant être attribués ³
Régime d'options d'achat d'actions des employés (ROAE) ⁴	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
Régime incitatif général	10 000 000 (3,12 %)	3 187 282 (1,00 %)	6 726 922 (2,10 %)

1. Le nombre maximal de titres pouvant être émis aux termes de chaque régime de rémunération à base d'actions, à savoir un nombre fixe (ainsi que le pourcentage de ce nombre par rapport au nombre moyen pondéré d'actions émises et en circulation au 31 mars 2025).
2. Le nombre de titres réglés en actions en circulation, attribués aux termes de chaque régime de rémunération à base d'actions au 31 mars 2025 (ainsi que le pourcentage de ce nombre par rapport au nombre moyen pondéré d'actions émises et en circulation à cette date).
3. Le nombre de titres, aux termes de chaque régime de rémunération à base d'actions, pouvant être attribués au 31 mars 2025 (ainsi que le pourcentage de ce nombre par rapport au nombre moyen pondéré d'actions émises et en circulation à cette date).
4. Après l'approbation du régime incitatif général en 2023, aucune attribution n'a été effectuée aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés.

Retraite, avantages sociaux et indirects

- Promouvoir l’emploi à long terme au sein de la Société.
- Les prestations de retraite payables aux termes du régime de retraite complémentaire sont assujetties au respect d’un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation.
- Aucune année de service supplémentaire n’est généralement accordée aux termes des régimes de retraite.

Les employés admissibles participent au régime de retraite des employés de CAE inc. et de ses sociétés liées. Les dirigeants occupant un poste de vice-président ou supérieur participent au régime de retraite des membres de la haute direction visés de CAE inc. et de ses sociétés liées (le « régime de retraite désigné ») ainsi qu’au régime de retraite complémentaire de CAE inc. et de ses sociétés liées (le « régime de retraite complémentaire »). Le régime de retraite désigné est un régime à prestations déterminées auquel cotisent CAE et les participants.

Les prestations de retraite payables aux termes du régime de retraite complémentaire sont versées directement par CAE. Pour en savoir plus sur la valeur des prestations constituées de chaque membre de la haute direction visé, se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Rémunération de nos membres de la haute direction visés – Régimes de retraite »**. Sous réserve de la rubrique « Contrats en cas de changement de contrôle » ci-après, CAE n’accorde pas d’années décomptées supplémentaires aux termes de ses régimes de retraite. La réception de prestations de retraite aux termes du régime de retraite complémentaire est conditionnelle au respect d’un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation.

Régime d’actionariat des salariés

Fournir aux employés un moyen d’accroître leur part dans les capitaux propres et d’épargner au-delà du régime de retraite.

Aux termes du régime d’actionariat des salariés de CAE, les employés peuvent verser des cotisations pour l’achat d’actions jusqu’à concurrence de 18 % de leur salaire annuel de base. Aux termes du régime, CAE verse une cotisation de 1 \$ pour chaque cotisation de 2 \$ des employés, jusqu’à concurrence de 3 % du salaire de base annuel du participant.

Contrats en cas de changement de contrôle

Tous les membres de la haute direction visés ont droit à une prestation de cessation d’emploi par suite d’un changement de contrôle de CAE s’il est mis fin à son emploi sans motif valable dans les deux ans suivant le changement de contrôle. Cette mesure vise à protéger le cours normal des activités de la Société en cas de changement de contrôle. Se reporter à la **section 7 intitulée « Rémunération de la haute direction – Rémunération de nos membres de la haute direction visés – Prestations en cas de cessation d’emploi et de changement de contrôle »** pour connaître l’effet de divers événements sur les différents programmes de rémunération des membres de la haute direction visés et obtenir des détails sur la valeur différentielle approximative qui pourrait être réalisée par un membre de la haute direction visé après sa cessation d’emploi ou un changement de contrôle.

Avantages indirects

Les avantages indirects procurent aux dirigeants une indemnité en espèces destinée à couvrir certaines dépenses, comme celles liées à un véhicule, à la santé et au bien-être. Une telle indemnité est généralement assortie aux rôles de haut dirigeant et se limite à des montants préétablis selon le poste.

Résultats de la rémunération pour l'exercice 2025

Notre performance financière pour l'exercice 2025 a donné des résultats qui correspondent aux mesures de rendement établies par CAE. Les résultats du RPA ajusté* et du chiffre d'affaires ont été des facteurs clés dans la détermination des niveaux de paiement pour les régimes de rémunération incitative RICT et RILT de l'exercice 2025. Reflétant le positionnement de CAE sur le marché et ses efforts stratégiques, le multiplicateur de rendement du RICT de CAE pour l'exercice 2025 et le multiplicateur de rendement des DAR ont été alignés sur nos objectifs de rendement. Cela indique un lien positif entre nos réalisations financières et les résultats des régimes de rémunération incitative, tout en soulignant les domaines dans lesquels la croissance et l'amélioration se poursuivent.

Salaires de base

Les salaires du président et chef de la direction et des autres membres de la haute direction visés sont établis conformément aux principes et à la politique de rémunération de CAE. Les membres indépendants du conseil d'administration révisent et approuvent ces salaires chaque année dans le cas du président et chef de la direction. Le comité des ressources humaines examine les données de référence pour s'assurer que la rémunération directe totale du président et chef de la direction et celle de ses subordonnés directs (salaire de base, rémunération incitative à court terme et rémunération incitative à long terme) sont conformes aux principes de rémunération de CAE. Les modifications apportées au salaire de base sont concurrentielles par rapport au marché, basées sur une analyse comparative par rapport à notre groupe de référence en matière de rémunération et tiennent compte du rendement individuel, de l'expérience, de la portée et du caractère essentiel des fonctions, ainsi que des considérations d'éthique à l'interne. Les augmentations de salaire ci-dessous ont été déterminées au début de l'exercice 2025 et sont fondées sur l'analyse comparative effectuée par le conseiller en rémunération indépendant du comité.

Le tableau suivant présente les salaires de base de tous les membres de la haute direction visés :

Membre de la haute direction visé	Salaire de base ¹ pour l'exercice 2024 (\$)	Salaire de base ¹ pour l'exercice 2025 (\$)	Augmentation
Marc Parent	1 323 000	1 323 000	0 %
Constantino Malatesta²	360 000	500 000	39 %
Carter Copeland³	729 750	834 000	14 %
Mark Hounsell	507 970	533 370	5 %
Nick Leontidis⁴	595 980	700 000	17 %
Sonya Branco⁵	594 250	594 250	0 %

1. Le salaire de base de M. Copeland a été converti en dollars canadiens selon le taux de change moyen de 1,39 pour l'exercice 2025.
2. Dans le cadre du plan de relève de CAE, M. Malatesta, auparavant chef de la comptabilité et vice-président, Bureau du contrôleur, est devenu chef de la direction financière par intérim après le départ de M^{me} Branco le 31 août 2024. L'augmentation de son salaire de base reflète ses nouvelles responsabilités en tant que chef de la direction financière par intérim.
3. M. Copeland a été nommé chef de la Stratégie et de la Performance en mai 2024. Son salaire pour l'exercice 2025 reflète une augmentation reçue en mai 2024 pour tenir compte de ses responsabilités supplémentaires, notamment la responsabilité des fonctions Gestion des achats et des approvisionnements mondiaux, Financement structuré et Fusions et Acquisitions, et la direction de projets spéciaux à l'échelle de l'entreprise pour le bureau du chef de la direction.
4. M. Leontidis a été promu chef de l'exploitation en mai 2024. Son salaire de base a été augmenté pour tenir compte de ses nouvelles responsabilités importantes.
5. M^{me} Branco a quitté la Société à la fin du mois d'août 2024. La rémunération indiquée ci-dessus représente son salaire de base annualisé.

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

Régime de rémunération incitative à court terme

Rendement de l'entreprise

75 % des attributions de rémunération incitative à court terme pour le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés sont fondées sur l'atteinte des mesures de rendement de CAE, soit le RPA ajusté* et les produits. Ces mesures sont décrites en détails à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Programmes de rémunération des hauts dirigeants – Conception du programme annuel de rémunération incitative »**.

Le tableau ci-dessous présente la pondération respective de chaque mesure de rendement de la Société pour l'exercice 2025, ainsi que les résultats réels et les niveaux de paiement connexes.

Indicateur de rendement ¹	Seuil (50 %)	Cible (100 %)	Maximum (200 %)	Rendement réel ²	Pondération	Note
RPA ajusté*	1,03 \$	1,20 \$	1,28 \$	1,21 \$	67 %	113 %
Produits	4 919 M\$	5 519 M\$	5 599 M\$	5 345 M\$	33 %	85 %
Paiement aux termes du RICT						103 %

1. Si la cible du RPA ajusté* n'est pas atteinte, le multiplicateur de rendement de la Société est plafonné à 100 %.
2. Aux fins des régimes de rémunération incitative, le RPA ajusté* et les produits sont normalisés pour tenir compte du taux de change et ajustés afin d'exclure les charges financières supplémentaires sur les emprunts contractés pour financer la transaction de SIMCOM et le gain sur la réévaluation de juste valeur de SIMCOM découlant de la consolidation de SIMCOM. De plus, les produits comprennent la quote-part des produits générés par les coentreprises. Les chiffres présentés dans cette colonne reflètent ces ajustements. Les résultats réels avant ces ajustements sont les suivants : 1,21 \$ pour le RPA ajusté et 4 708 M\$ pour les produits.

La tranche restante de 25 % de la rémunération incitative annuelle des membres de la haute direction visés est attribuée en fonction de mesures d'exploitation et financières prédéterminées propres à chaque dirigeant. Comme pour les autres mesures de rendement, le rendement individuel est évalué entre 0 % et 200 %. Pour l'exercice 2025, le facteur de rendement individuel applicable à tous les membres de la haute direction visés a varié entre 160 % et 200 %. Le comité des ressources humaines a établi le facteur de rendement individuel du président et chef de la direction à 178 %, selon la recommandation faite au conseil et approuvée par celui-ci. Le comité des ressources humaines a approuvé les recommandations du président et chef de la direction quant aux facteurs de rendement individuel applicables à ses subordonnés directs, au terme d'une analyse détaillée portant sur le rendement individuel et de la Société (se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Détermination du rendement individuel des membres de la haute direction visés »**).

Dans le cadre de l'évaluation du facteur de rendement individuel pour le chef de la direction, le comité des ressources humaines évalue le rendement du chef de la direction par rapport à des objectifs de rendement financiers et opérationnels propres au chef de la direction qui sont fixés au début de l'exercice. Les cibles précises pour ces objectifs ne sont pas dévoilées puisqu'elles comprennent des renseignements sensibles sur le plan de la concurrence. Toutefois, les réalisations pertinentes aux fins de l'examen et de l'évaluation du comité des ressources humaines sont énumérées ci-après à la section 7. Il y avait 7 catégories précises d'objectifs pour le chef de la direction pour l'exercice 2025, notamment : la croissance, les commandes, la rentabilité, la génération de liquidités et le désendettement, l'engagement des parties prenantes, le développement durable et l'innovation. Le rendement de M. Parent par rapport aux objectifs établis a donné lieu à une évaluation du rendement individuel de 178 %. Cela a donné lieu à un facteur de paiement global aux termes du régime de rémunération incitative à court terme de 122 % de la cible pour le chef de la direction, ce qui reflète une réduction d'environ 1,8 M\$ de la rémunération incitative à court terme par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison du paiement de la rémunération incitative de 16 % de la cible reçue au cours de l'exercice 2024. Cette augmentation est conforme à l'évaluation par le CRH du rendement financier de CAE.

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

Paiement individuel

Le tableau suivant présente le calcul du paiement aux termes du RICT de l'exercice 2025 à chaque membre de la haute direction visé :

Membre de la haute direction visé	Salaire de base à la fin de l'exercice ¹	X	Objectif RICT (% du salaire de base)	X	(Facteur de rendement de la Société (75 %)	+	Facteur de rendement individuel (25 %))	=	RICT 2025 Paiement (\$)
Marc Parent	1 323 000 \$	X	125 %	X	(103 %	+	178 %)	=	2 013 441 \$
Constantino Malatesta	500 000 \$	X	75 %	X	(103 %	+	160 %)	=	439 688 \$
Carter Copeland	834 520 \$	X	75 %	X	(103 %	+	160 %)	=	733 399 \$
Mark Hounsell	533 370 \$	X	55 %	X	(103 %	+	200 %)	=	373 292 \$
Nick Leontidis	700 000 \$	X	85 %	X	(103 %	+	200 %)	=	757 138 \$
Sonya Branco²	594 250 \$	X	75 %	X	(103 %	+	100 %)	=	191 026 \$

1. Salaire de base annuel au 31 mars 2025. Le salaire de base de M. Copeland a été converti en dollars canadiens selon le taux de change moyen de 1,39 pour l'exercice 2025.
2. Le salaire de base de M^{me} Branco correspond à son salaire de base annualisé. Le montant du versement aux termes du RICT correspond au montant pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 août 2024.

Régime de rémunération incitative à long terme

RILT EX2025 – Attributions octroyées en juin 2024

Le tableau ci-après indique les fourchettes du RILT, ainsi que les attributions réelles aux membres de la haute direction visés au cours de l'exercice 2025 :

Membres de la haute direction visés	EX2025 Attribution aux termes du RILT (% du salaire de base)	Salaire au moment de l'octroi (\$)⁵	EX2025 Valeur des attributions aux termes du RILT (\$)	Pondération⁴					
				DAR (60 %)¹⁴		DNR (20 %)²⁴		Options d'achat d'actions (20 %)³	
				(\$)	(n ^{bré})	(\$)	(n ^{bré})	(\$)	(n ^{bré})
Marc Parent	585 %	1 323 000	7 739 600	4 643 760	182 681	1 547 920	60 894	1 547 920	161 747
Constantino Malatesta	50 %	360 000	180 000	108 000	4 249	36 000	1 416	36 000	3 762
Carter Copeland	200 %	821 160	1 642 320	985 392	38 764	328 464	12 921	328 464	34 322
Mark Hounsell	150 %	533 370	800 055	480 033	18 884	160 011	6 295	160 011	16 720
Nick Leontidis⁶	275 %	700 000	1 925 000	1 155 000	45 437	385 000	15 146	385 000	40 230
Sonya Branco	100 %	594 250	594 250	356 550	14 026	118 850	4 675	118 850	12 419

- Attributions de DAR aux termes du régime incitatif général (pour en savoir plus, se reporter à la section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Régime incitatif général »). Aux termes de ce régime, les droits attribués peuvent être acquis en juin 2027, sous réserve du rendement de CAE par rapport aux grilles de paiement approuvées par le comité des ressources humaines et de l'emploi continu du participant auprès de CAE. Selon le rendement global annuel de la période de rendement, le taux cible des droits attribués sera multiplié par un facteur variant entre 0 % et 200 %. Les DAR acquis seront réglés en actions (émises du capital autorisé ou au moyen d'achats sur le marché libre), en espèces ou une combinaison des deux.
- Attributions de DNR aux termes du régime incitatif général (pour en savoir plus, se reporter à la section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Régime incitatif général »). Aux termes de ce régime, 100 % des droits attribués seront acquis en juin 2027, sous réserve que le participant soit toujours à l'emploi de CAE. Les DNR acquis seront réglés en actions (émises du capital autorisé ou au moyen d'achats sur le marché libre), en espèces ou une combinaison des deux.
- Attributions d'options d'achat d'actions aux termes du régime incitatif général (pour en savoir plus, se reporter à la section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Régime incitatif général »). Aux termes de ce régime, des options sont attribuées à un prix d'exercice correspondant au cours moyen pondéré de l'action à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. À chacun des quatre premiers anniversaires de l'attribution, 25 % de l'attribution est acquise et peut être exercée. Le prix d'exercice des options d'achat d'actions pour l'exercice 2025 est de 25,42 \$.
- Le prix d'attribution à la date d'attribution est de 25,42 \$, représentant le cours moyen pondéré des actions à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution.
- Salaire de base annuel au moment de l'attribution (juin 2024). Le salaire de base de M. Copeland a été converti en dollars canadiens selon le taux de change de 1,37 à la date d'attribution.
- Compte tenu des changements organisationnels annoncés à l'automne 2024, Nick Leontidis s'est vu accorder une attribution unique spéciale au titre du RILT, en plus de son attribution annuelle, en reconnaissance du rôle essentiel qu'il a joué dans la poursuite de notre succès. La valeur de cette attribution unique représente 1 295 000 \$, soit 185 % de son salaire de base, et a été octroyée sous forme de DNR le 29 novembre 2024. 100 % des droits attribués seront acquis le 30 juin 2026 et ne seront pas payables si l'emploi de M. Leontidis auprès de CAE prenait fin avant l'acquisition de ces droits. Les DNR acquis seront réglés en actions (émises du capital autorisé ou au moyen d'achats sur le marché libre), en espèces ou une combinaison des deux.

DAR EX2023 (période de rendement se terminant le 31 mars 2025)

Le tableau ci-dessous présente le rendement des DAR et les versements connexes pour l'exercice visé par la présente communication d'information. L'acquisition des DAR attribués au cours de l'exercice 2023 a été liée au rendement de deux indicateurs financiers, soit le RPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles*, pondérés respectivement à 75 % et 25 %. Les cibles financières sur trois ans ont été déterminées en fonction du plan stratégique approuvé par le conseil d'administration et les grilles de paiement ont été établies pour chaque indicateur et approuvées par le comité des ressources humaines. Pour chaque indicateur, le taux cible des droits attribués est multiplié par un facteur allant de 0 % à 250 %. Le multiplicateur de paiement global continue de se situer entre 0 % et 200 %. Conformément aux dispositions du régime de DAR de l'exercice 2023, le comité des ressources humaines a passé en revue le RPA ajusté* et les flux de trésorerie disponibles de CAE pour l'exercice clos le 31 mars 2025 et approuvé les résultats suivants pour les DAR attribués au cours de l'exercice 2023 :

	Seuil (0 %)	Cible (100 %)	Maximum (250 %)	Rendement réel	Pondération	Note
RPA ajusté* - EX2023	0,94 \$	1,09 \$	1,34 \$	0,84 \$	1/6	0 %
RPA ajusté* - EX2024	1,17 \$	1,32 \$	1,57 \$	0,89 \$	1/3	0 %
RPA ajusté* - EX2025	1,36 \$	1,51 \$	1,76 \$	1,21 \$	1/2	0 %
Multiplicateur du RPA ajusté* pour l'exercice 2023						0 %

	Seuil (0 %)	Cible (100 %)	Maximum (250 %)	Rendement réel ¹	Pondération	Niveau de paiement
Flux de trésorerie disponibles – Cumul des exercices 2023 à 2025	999 \$	1 149 \$	1 374 \$	1 576 \$	100 %	250 %
Multiplicateur DAR EX2025						63 %

1. Aux fins du régime de rémunération incitative, les flux de trésorerie disponibles cumulatifs des exercices 2023 à 2025 ont été ajustés à la suite du dessaisissement du secteur Santé. Le résultat réel avant cet ajustement est de 1 568 M\$.

Le comité a considéré que le multiplicateur de rendement global de 63 % de la cible pour les DAR de l'exercice 2023 et la période de rendement de 3 ans qui en découle se terminant le 31 mars 2025, établissant un lien approprié entre les résultats en matière de rémunération et le rendement de CAE.

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque membre de la haute direction visé admissible, la valeur de paiement des attributions de DAR pour l'exercice 2023 et la période de rendement de 3 ans qui en découle se terminant le 31 mars 2025. Les montants réels versés à chaque membre de la haute direction visé admissible en juin 2025 pour les attributions de DAR reçues au cours de l'exercice 2023 sont les suivants :

Membre de la haute direction visé	EX2023 Attribution de DAR (n ^{brc} de droits)	X	DAR EX2023 Facteur de rendement (%)	X	Cours de l'action sur le marché (\$)	=	Valeur des DAR ³ (\$)
Marc Parent	109 550	X	63 %	X	35,52 \$	=	2 451 466 \$
Constantino Malatesta	2 380	X	63 %	X	35,52 \$	=	53 259 \$
Carter Copeland	15 660	X	63 %	X	35,52 \$	=	350 433 \$
Mark Hounsell	13 010	X	63 %	X	35,52 \$	=	291 133 \$
Nick Leontidis	25 440	X	63 %	X	35,52 \$	=	569 286 \$
Sonya Branco	24 350	X	63 %	X	35,52 \$	=	544 895 \$

- M. Malatesta a été nommé chef de la direction financière par intérim au cours de l'exercice 2025; son attribution pour l'exercice 2023 reflète donc ses anciennes fonctions de chef de la comptabilité et vice-président, Bureau du contrôleur.
- Les DAR ont été rachetés en fonction de la juste valeur marchande moyenne des actions pour les 20 jours de bourse à la TSX précédant la date d'acquisition finale de l'attribution (35,52 \$).

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

Détermination du rendement individuel des membres de la haute direction visés

Comme mentionné précédemment, cette section brosse un portrait des principales réalisations attribuables à chaque membre de la haute direction visé pour l'exercice 2025. Voici les indicateurs de rendement clé (« IRC ») qui ont servi à définir le multiplicateur de rendement individuel applicable aux attributions annuelles de rémunération incitative.



Marc Parent

Président et chef de la direction

Objectifs de l'exercice 2025

Croissance : Continuer à stimuler une croissance attrayante par rapport aux taux du marché en tirant parti des récents investissements dans la capacité et de l'introduction d'offres de produits novateurs axés sur le client.

Commandes : Continuer d'élargir le carnet de commandes dans les marchés en croissance, en s'appuyant sur les positions de chef de file du marché afin d'accroître davantage les parts de marché.

Hausse de la rentabilité et suppression des risques liés aux programmes : Résoudre les risques liés aux anciens programmes après la refonte du secteur D-S au cours de l'exercice 2024 et continuer d'augmenter les marges dans tous les secteurs de la Société grâce à une exécution opérationnelle rigoureuse.

Génération de trésorerie et désendettement : Générer de solides flux de trésorerie disponibles* grâce à un rendement opérationnel constant, à l'amélioration de la gestion du fonds de roulement et à des dépenses d'investissement rigoureuses. Poursuivre les efforts de désendettement en vue d'atteindre les objectifs à long terme.

Engagement des parties prenantes : Accroître la visibilité de CAE auprès des principales parties prenantes, y compris les organismes de réglementation, les gouvernements et les partenaires OEM.

Développement durable : Continuer à accroître l'avantage concurrentiel de CAE grâce au développement durable, en mettant l'accent sur la décarbonisation et les efforts en matière de main-d'œuvre.

Innovation : Développer et déployer des solutions technologiques de pointe afin d'accroître la réussite des clients, de renforcer les capacités axées sur la mission et d'élargir les avantages concurrentiels de CAE.

M. Parent est président et chef de la direction de CAE inc. depuis 2009. Auparavant, il a occupé plusieurs postes de direction depuis son arrivée à CAE en 2005, notamment celui de président de groupe, Produits de simulation et Formation et services militaires, et celui de vice-président exécutif et de chef de l'exploitation. Il compte plus de 40 ans d'expérience dans le secteur de l'aérospatiale, ayant précédemment occupé des postes au sein de Canadair et de Bombardier Aéronautique au Canada et aux États-Unis.

M. Parent s'est vu décerner de nombreux prix. En 1999, il est nommé l'un des 40 meilleurs dirigeants de moins de 40 ans au Canada. En 2011, il reçoit le titre de dirigeant de l'année dans le secteur de la défense (*Defence Executive*) de la *Canadian Defence Review* (qu'il remporte de nouveau en 2020). Il est désigné chef de la direction de l'année par le journal *Les Affaires* en 2018. En 2019, il reçoit le prix James C. Floyd de l'Association des industries aérospatiales du Canada. En 2020, M. Parent a été nommé membre de l'Ordre du Canada. En 2021, il se voit décerner le Prix Prospère par le Conseil du patronat du Québec. En 2022, M. Parent est intronisé au Panthéon de l'aviation du Canada, nommé Leader de l'année de l'industrie par Living Legends of Aviation, intronisé au Panthéon de l'Air et de l'Espace du Québec et fait chevalier de l'Ordre national du Québec et il reçoit le prix Philip J. Klass pour l'ensemble de ses réalisations décerné par *Aviation Week*. En janvier 2024, il a été intronisé au groupe *Living Legends of Aviation*, un groupe de 100 personnes remarquables ayant accompli des choses extraordinaires dans le domaine de l'aviation.

M. Parent est diplômé en ingénierie mécanique de l'École polytechnique de Montréal et du programme de gestion avancée (*Advanced Management Program*) de la Harvard Business School. Il a reçu un doctorat honorifique de l'École polytechnique et est un pilote actif titulaire d'une licence de pilote de ligne délivrée par Transports Canada.

Réalisations de l'exercice 2025

Croissance : Environ 4,7 G\$ de produits, ce qui correspond à une croissance totale de 10 % d'un exercice à l'autre, tout en dépassant les objectifs NPS dans plus de 80 % de nos divisions. Nous avons également réussi à consolider notre participation dans la coentreprise SIMCOM dans le cadre d'une nouvelle expansion de la part de marché croissante de CAE dans le domaine de la formation pour l'aviation d'affaires.

Commandes : Nous avons remporté des victoires générationnelles dans l'ensemble de nos activités, ce qui nous a permis d'atteindre un ratio valeur comptable des commandes/ventes* de 1,64 x pour l'exercice et un carnet de commandes ajusté record de 20,1 G\$ à la clôture de l'exercice.

Hausse de la rentabilité et suppression des risques liés aux programmes : Nous avons conclu avec succès trois des anciens contrats de D-S au cours de l'exercice et nous avons positionné le secteur pour continuer à conclure les contrats restants comme prévu au cours de l'exercice 2026 et au-delà. De plus, nous avons constaté une amélioration spectaculaire du rendement opérationnel et des marges du secteur D-S, marquée des prévisions à la hausse et par une marge opérationnelle sectorielle ajustée* de 9,2 % au quatrième trimestre, après plusieurs trimestres d'amélioration séquentielle. Marge opérationnelle sectorielle ajustée* consolidée de 15,5 % pour l'exercice. Rétablissement de la confiance des investisseurs dans l'entreprise, ce qui s'est traduit par une forte progression du cours de l'action.

Engagement des parties prenantes : CAE a été désignée comme partenaire stratégique pour collaborer avec l'Aviation royale canadienne (ARC) à l'élaboration et à l'amélioration du programme d'entraînement initial des pilotes de chasse de l'avenir (EIPCA). CAE a également été nommée meilleure entreprise de défense du Canada par la *Canadian Defence Review* pour la troisième fois en 2025.

Génération de trésorerie et désendettement : Conversion des flux de trésorerie disponibles* de 211 % pour l'ensemble de l'exercice grâce à un solide rendement du fonds de roulement et à une gestion rigoureuse du réinvestissement des liquidités tout au long de l'exercice 2025. Grâce à de solides flux de trésorerie disponibles*, la Société a clos l'exercice en dépassant largement ses objectifs relativement au ratio dette nette/BAIIA ajusté*, lequel s'est établi à 2,77 x. De plus, nous avons rétabli le rendement en espèces aux actionnaires au moyen de rachats d'actions dans le cadre d'offres publiques de rachat.

Développement durable : Transition réussie de CAE vers une stratégie de décarbonisation axée sur la SBTi, visant à réduire régulièrement les émissions globales de carbone au moyen d'objectifs rigoureux à long terme et de stratégies de réduction connexes. CAE a aussi été reconnue de nouveau comme l'un des 100 meilleurs employeurs du Canada.

Innovation : Poursuite du déploiement réussi de CAE Connect dans la formation en aviation d'affaires et certification initiale du système visuel Prodigy de CAE, chef de file de l'industrie. A également présenté de nouvelles innovations dans le logiciel Flightscape de CAE, y compris le lancement du tableau de tâches unifié de CAE. De plus, nous avons lancé avec succès des initiatives d'IA visant à améliorer la productivité interne et l'expérience client en formation aéronautique. Maintien d'un solide profil d'investissement technologique malgré des efforts plus larges pour resserrer et concentrer le réinvestissement global des liquidités en vue d'optimiser le rendement.

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).



Constantino Malatesta

Chief de la direction financière par intérim

Objectifs de l'exercice 2025

Exécuter la stratégie de désendettement: Mettre l'accent sur le désendettement pour renforcer la résilience du bilan.

Améliorer la génération de trésorerie: Accroître la génération de flux de trésorerie et l'efficacité de ceux-ci.

Respecter ou dépasser les engagements en matière de croissance et de rentabilité: Atteindre ou dépasser les objectifs financiers fixés pour la Société et collaborer avec les chefs de secteur pour atteindre les objectifs de croissance.

Élaborer un modèle efficace en termes de capital: Élaborer un modèle et un processus cohésifs d'efficacité du capital pour aider à prendre des décisions en vue d'un rendement immédiat et croissant du capital, et mettre en œuvre un système efficace de suivi du rendement.

Renforcer les processus internes: Renforcer la rigueur et moderniser les processus clés afin d'améliorer les prévisions nettes, la gestion de la trésorerie et l'efficacité des coûts.

Optimiser la structure de l'organisation: Optimiser la structure de l'organisation par le biais de centres d'excellence et de cosourçage.

Soutenir les engagements en matière de développement durable: Renforcer la position de chef de file en matière d'efforts de réduction du carbone grâce à des initiatives ciblées, et contribuer à améliorer la culture et les talents.

M. Malatesta a été nommé chef de la direction financière par intérim de CAE en août 2024, assumant la responsabilité globale de la stratégie et des opérations financières de la Société.

Il dirige une équipe d'environ 400 professionnels de la finance dans les domaines de la trésorerie, de la planification financière et budgétaire, de la comptabilité, de l'information financière, de la fiscalité et du rendement d'entreprise. M. Malatesta agit en tant que partenaire stratégique du chef de la direction, assurant le leadership de l'équipe des finances et de l'équipe de direction afin d'optimiser les ressources financières de CAE tout en veillant au respect des exigences législatives et réglementaires de l'entreprise. En outre, M. Malatesta collabore avec le conseil d'administration et les parties prenantes externes pour communiquer efficacement la stratégie et les résultats de CAE, en établissant une relation de confiance avec les parties prenantes internes et externes.

En assumant de façon transparente le rôle de chef de la direction financière intérimaire en août 2024 dans le cadre du plan de relève de CAE, M. Malatesta avait pour objectif d'avoir un impact immédiat, de produire des résultats éprouvés et de jeter des bases solides afin de bien positionner CAE pour l'avenir. Il a accordé la priorité au désendettement et à la résilience du bilan, à l'amélioration du contrôle des coûts et à l'utilisation de la technologie pour soutenir la prise de décisions éclairées fondées sur les données et les connaissances.

M. Malatesta compte près de deux décennies d'expérience en leadership financier chez CAE, soit depuis son entrée en fonction en 2006. Dernièrement, il a occupé pendant huit ans le poste de chef de la comptabilité et de vice-président, Bureau du contrôleur. À ce titre, M. Malatesta a grandement contribué à l'intégrité financière, à la croissance stratégique et à l'efficacité opérationnelle de l'organisation.

Ses responsabilités comprenaient la supervision des exigences législatives et réglementaires en matière de présentation de l'information, la gestion de la trésorerie et de la dette, la gestion des services partagés et des tâches comptables à l'échelle mondiale, la mise en œuvre des systèmes ERP, la conduite des initiatives de transformation financière, la gestion de l'information financière et des missions d'audit externe, la participation aux projets de fusion et acquisition, la préparation de plans financiers stratégiques et la gestion de l'établissement de partenariats et de structures d'affaires pour faire croître l'entreprise.

Avant de se joindre à CAE en 2006, M. Malatesta a occupé divers postes financiers à Résolu Produits forestiers et PriceWaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Il détient le titre de comptable professionnel agréé au Canada et de Certified Public Accountant aux États-Unis (Illinois), ainsi qu'un baccalauréat en commerce et un diplôme d'études supérieures en comptabilité de l'Université Concordia à Montréal, au Québec.

Réalisations de l'exercice 2025

Sous la direction de M. Malatesta en 2025, CAE a considérablement renforcé sa position financière, optimisé ses opérations et soutenu une croissance et une gouvernance durables. En moins d'un an, il a franchi des étapes dans plusieurs domaines de l'orientation stratégique de CAE pour l'exercice 2025.

Mise en œuvre réussie d'une stratégie de désendettement axée sur la réduction de la dette et des charges financières au moyen d'investissements internes rigoureux, atteignant un ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté* de 2,77 x.

Amélioration de la génération de trésorerie, efficacité des flux de trésorerie et processus rigoureux de dépenses d'investissement, y compris la refonte des contrôles et la réduction des investissements dans les fonds de roulement hors trésorerie, maximisant la génération de trésorerie grâce à des dessaisissements de petits actifs non essentiels. Ces efforts ont contribué à générer des flux de trésorerie disponibles* records de 813,9 M\$ et un taux de conversion de la trésorerie* de 211 %, dépassant considérablement l'objectif initial de conversion en trésorerie de 100 % annoncé précédemment par la direction.

Réalisation des engagements en matière de croissance et de rentabilité en collaborant avec l'équipe de direction à la mise en œuvre de stratégies visant à aider l'entreprise à atteindre ses objectifs, à optimiser le portefeuille d'assurance de CAE, à consolider la participation de CAE dans sa coentreprise SIMCOM Aviation Training et à réduire les coûts du siège social. Cela s'est traduit par une forte croissance du RPA ajusté* de 39 % d'une année sur l'autre, par une augmentation de la marge du BAIIA* et par une amélioration du résultat opérationnel sectoriel ajusté* de 33 % d'une année sur l'autre.

Adoption d'une approche disciplinée en matière d'affectation des capitaux en effectuant des investissements de croissance prudents, équilibrés et progressifs afin de saisir les occasions clés du marché et de renforcer le réseau mondial de centres de formation aéronautique de CAE, en optimisant l'utilisation de ses ressources et en appuyant ses décisions d'investissement par des contrats pluriannuels avec des clients.

Optimisation de la structure organisationnelle en clarifiant les responsabilités et les attentes et en assurant l'uniformité des rôles dans l'ensemble de la fonction financière, au besoin, pour améliorer la circulation de l'information, la collaboration et la prise de décisions globale. De plus, optimisation des ressources humaines, de la technologie et des processus pour accroître l'efficacité et l'efficacité.

Renforcement des processus internes en tirant parti de l'analyse des données pour améliorer les processus financiers et gérer les coûts, y compris une approche actualisée de la planification financière pour améliorer la précision des prévisions nettes, et renforcement de la rigueur par la refonte et la normalisation des contrôles.

Appui aux engagements en matière de développement durable en contribuant aux objectifs de développement durable de CAE, en renforçant les relations avec les parties prenantes, en soutenant la gouvernance par l'intégration de nouveaux membres du conseil d'administration et en contribuant à l'élaboration d'une stratégie de tarification du carbone.

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).



Carter Copeland

Chef de la Stratégie et de la Performance

Objectifs de l'exercice 2025

Établir des plans stratégiques d'entreprise et superviser le suivi et la gouvernance connexes par l'application d'un cadre « Un CAE ».

Élargir les responsabilités de direction pour englober davantage de fonctions et de personnel, y compris les fonctions de Gestion des achats et des approvisionnements mondiaux, de Fusions et acquisitions et de Financement structuré.

Continuer à exécuter des projets spéciaux selon les besoins et les demandes du directeur général et du conseil d'administration.

Collaborer avec les unités d'exploitation et les fonctions de CAE pour améliorer le rendement opérationnel et financier.

Codiriger l'effort d'incubation technologique de CAE avec le chef de la technologie.

M. Copeland a été nommé chef de la Stratégie et de la Performance de CAE en juillet 2024. Dans le cadre de ses fonctions, il est chargé de l'élaboration des plans stratégiques visant à stimuler la croissance dans des secteurs clés et à optimiser la performance organisationnelle. Il travaille en partenariat avec le comité de direction de CAE, en mettant l'accent sur le programme de croissance de la Société, ainsi que sur les domaines de la répartition des ressources et de la conception organisationnelle. En outre, il supervise l'évaluation continue du portefeuille d'activités de CAE et dirige des projets spéciaux à l'échelle de l'entreprise pour le bureau du chef de la direction. Il supervise également l'organisation Gestion des achats et des approvisionnements mondiaux de CAE, ainsi que la fonction de Financement structuré et de Fusions et acquisitions.

Avant de se joindre à CAE, M. Copeland était président et cofondateur de Melius Research, une société indépendante de recherche, de conseil et d'analyse de données.

Avant de cofonder Melius, il était directeur général et analyste principal du secteur mondial de l'aérospatiale et de la défense pour Barclays PLC, après avoir occupé divers postes à responsabilité croissante dans le domaine de la recherche sur l'aérospatiale et la défense chez Lehman Brothers.

Avant de lancer sa carrière à Wall Street, M. Copeland a fait partie du personnel du Federal Reserve Board of Governors à Washington, D.C., où il a participé aux travaux de politique monétaire et mené des recherches sur le financement des entreprises.

M. Copeland est diplômé avec mention de l'Université d'Alabama en économie et détient une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université de Washington à St. Louis, où il a reçu la prestigieuse Wood Fellowship. Il est analyste financier agréé et a été membre du programme Corporate Leaders du Council of Foreign Relations. En outre, il siège actuellement au conseil consultatif du CIMG à l'université d'Alabama.

M. Copeland est coauteur du livre *Lessons from the Titans*.

Réalisations de l'exercice 2025

Leadership de la vision stratégique de CAE et des processus associés, ainsi que de l'examen permanent du portefeuille de CAE en mettant l'accent sur la création de valeur à long terme. Au cours de l'année, il a supervisé avec succès le déploiement du cadre stratégique de CAE et des outils de suivi associés auprès de plus de 450 employés et a dirigé le cycle stratégique annuel de la Société. En outre, il a mené et dirigé bon nombre d'examen et d'analyses détaillées sur des questions clés, notamment les risques macroéconomiques et géopolitiques, la dynamique de la demande liée au marché et les rapports financiers.

En partenariat avec l'équipe de direction, il a dirigé les efforts de réduction des coûts visant à rationaliser les coûts alloués et la structure organisationnelle, à la suite de la vente de CAE Santé et du remaniement des bases du secteur Défense et sécurité de CAE.

Il a assumé la responsabilité de la direction de la fonction de Gestion des achats et des approvisionnements mondiaux de CAE. Dans le cadre de cette fonction, il a exploré plusieurs domaines d'efficacité, notamment les stocks et la planification stratégique.

Il a pris la direction de la fonction Fusions et acquisitions et Financement structuré de CAE, en supervisant les investissements organiques et inorganiques dans l'ensemble de l'entreprise. À ce titre, il a lancé une analyse globale de la stratégie de déploiement des capitaux de CAE, dans le but de faire évoluer les processus et d'améliorer le rendement des capitaux. En outre, il a supervisé la consolidation de la participation de CAE dans SIMCOM, ainsi que d'autres dessaisissements de petits actifs non essentiels.

Il a codirigé les efforts d'incubation de CAE, en partenariat avec le chef de la technologie. Au cours de l'année, nous avons réussi à transformer des investissements d'incubation en occasions commerciales, y compris l'introduction de l'utilisation par CAE de l'Apple Vision Pro pour des applications supplémentaires de formation des pilotes.



Mark Hounsell

Chef des affaires juridiques et de la conformité, et secrétaire

Objectifs de l'exercice 2025

Conseiller et soutenir le conseil d'administration afin qu'il s'acquitte des responsabilités qui lui ont été confiées.

Établir un partenariat avec les unités d'exploitation Aviation civile et Défense et sécurité afin d'obtenir des résultats dans le cadre de projets clés.

Soutenir la recherche et l'exécution d'occasions de fusions et d'acquisitions.

Superviser les litiges juridiques importants.

Gérer l'information du public, y compris les activités et la documentation relatives à l'information continue annuelle et trimestrielle.

Assister l'équipe de trésorerie dans ses initiatives de financement et de rétablissement des rendements pour les actionnaires.

Continuer d'améliorer l'ensemble du programme de conformité de CAE – Mettre en œuvre un cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle et d'atténuation des risques.

M. Hounsell s'est joint à CAE en février 2016 à titre de chef des affaires juridiques et de la conformité, et secrétaire. M. Hounsell est responsable de l'élaboration et de la gestion du cadre juridique des diverses filiales de CAE dans le monde, ainsi que de l'encadrement des fonctions de conformité et de secrétariat de l'entreprise. Il est membre du comité de direction de la Société.

M. Hounsell cumule plus de 30 ans d'expérience dans les services juridiques et à titre d'avocat général.

Avant de se joindre à CAE, il était chef des Affaires juridiques et secrétaire général à Aimia (Aeroplan) pendant neuf ans. M. Hounsell a également occupé plusieurs postes de haute direction au sein du groupe BCE de 1997 à 2006, notamment chef adjoint du service juridique de BCE et de Bell Canada, et vice-président – Affaires juridiques et secrétaire général à Bell Canada International.

Dans ces différents postes, il a acquis une vaste expérience dans un contexte mondial lié aux transactions commerciales, aux fusions et acquisitions, à la gouvernance d'entreprise et à la divulgation d'information, ainsi qu'à la gestion de l'éthique et de la conformité générale.

M. Hounsell a obtenu son diplôme en droit de l'Université de Montréal et est membre du Barreau du Québec depuis 1992.

Réalizations de l'exercice 2025

Fourniture de conseils stratégiques et gestion des interactions importantes avec le conseil d'administration et les actionnaires, menant à la négociation et à la signature d'une entente de coopération et de statu quo avec Browing West, LP et d'une convention de droit de nomination avec la Caisse de dépôt et placement du Québec. Coordination des changements au conseil avec la nomination du nouveau président du conseil et de trois administrateurs le 14 février 2025, ainsi que la nomination de deux administrateurs au début de l'exercice 2025.

Supervision du soutien juridique offert au comité des ressources humaines et au conseil pour le processus de relève du chef de la direction et les annonces connexes.

Soutien et aide à la conclusion de l'augmentation de la participation de CAE dans la coentreprise SIMCOM Aviation Training, et à l'extension de son accord exclusif de services de formation pour l'aviation d'affaires avec Flexjet et les membres de son groupe.

Travail en étroite collaboration avec le secteur Aviation civile pour obtenir des résultats sur des projets clés, notamment : une série d'accords de formation à long terme pour l'aviation commerciale et d'affaires, des contrats de solutions numériques pour les opérations des compagnies aériennes et des ventes de simulateurs de vol complets.

Assistance à l'équipe D-S dans le cadre de plusieurs partenariats stratégiques et campagnes de croissance, y compris le programme de formation du personnel navigant de l'avenir (PFPNA) et le contrat de sous-traitance connexe de 25 ans de CAE, d'une valeur d'environ 1,7 G\$.

Soutien à l'avancement des anciens contrats du secteur D-S, y compris la clôture de trois programmes.

Gestion de l'information publique améliorée pour la comptabilisation accélérée des risques liés aux anciens contrats et la perte de valeur du goodwill.

Défense vigoureuse de CAE dans le cadre de questions d'ordre juridique, notamment : i) dans le cadre d'un litige l'opposant à Madison Industries qui réclame d'importants ajustements de prix définitifs relativement à la vente du secteur Santé; et (ii) dans le cadre d'un recours collectif en valeurs mobilières institué par un actionnaire.

Soutien fourni à l'équipe de la trésorerie de CAE afin de : i) relancer le rendement pour les actionnaires par la mise en œuvre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités; et ii) obtenir un prêt à terme non garanti de 200 M\$ US dont le produit a principalement servi à rembourser les emprunts aux termes de la facilité de crédit renouvelable de CAE qui ont été utilisés pour financer la transaction SIMCOM.

Progression de la professionnalisation de la fonction de Sécurité grâce à l'élaboration d'une nouvelle politique en matière de sécurité mondiale, à la réalisation d'évaluations de la sécurité des sites des actifs critiques de CAE et à la mise en place de mesures d'atténuation. Élaboration de nouveaux manuels et processus d'intervention en cas d'urgence et lancement du site intranet sur la sécurité mondiale.

Poursuite de la mise en œuvre d'un programme de continuité des activités (PCA) complet. Achèvement du déploiement des plans de continuité des activités et des modules de formation connexes. Lancement d'un nouveau site intranet sur la PCA et organisation de multiples séances d'information et de questions-réponses avec les unités d'exploitation. Élaboration d'une méthodologie, d'un processus et de modèles pour les exercices de simulation.

Amélioration des processus de vérification des contrôles à l'exportation grâce au lancement d'une procédure améliorée de connaissance du client et à la formation correspondante.

Élaboration d'une nouvelle politique sur l'intelligence artificielle responsable et de lignes directrices sur l'utilisation acceptable de l'intelligence artificielle générative. Création d'un comité responsable des données et de l'intelligence artificielle.

Mise en place d'un cadre de risque pour accélérer encore le déploiement de CAE Rise et réalisation d'évaluations de l'impact sur la protection des données pour les solutions critiques développées au cours de l'exercice 2025.

Amélioration du code d'éthique professionnelle de CAE et collaboration avec les dirigeants des unités d'exploitation afin de réduire considérablement le nombre de représentants étrangers.

Contribution à la publication de la première déclaration sur l'esclavage moderne de CAE en vertu de la Loi sur l'esclavage moderne du Canada.



Nick Leontidis
Chef de l'exploitation

Objectifs de l'exercice 2025

Réaliser les objectifs financiers fixés pour les secteurs Aviation civile et Défense et sécurité

Améliorer les taux d'acquisition de nouveaux clients de Flight Services de 36 % (3 % par rapport à 2024)

Accroître l'empreinte mondiale des activités de formation du secteur Aviation civile afin d'améliorer l'expérience des clients.

Croître au moyen de la sous-traitance aux lignes aériennes commerciales

Gagner des affaires transformationnelles pour le secteur Défense et sécurité (PFANA et F16 – Taiwan)

Clôture de trois anciens programmes du secteur Défense et sécurité

Continuer de faire progresser nos objectifs en matière de technologie et d'innovation dans les marchés actuels et futurs

Améliorer les indicateurs en matière de développement durable, notamment en augmentant d'au moins 10 % le nombre de dirigeants issus de la diversité et en s'assurant qu'au moins 30 % des candidats à fort potentiel identifiés soient issus de la diversité.

M. Leontidis a été nommé chef de l'exploitation le 1^{er} mai 2024 et dirige désormais les divisions Aviation civile, Défense et sécurité, et Technologie et Produits mondiaux. Avant cette nomination, en 2013, il était président de groupe, Aviation civile à CAE. À ce titre, il était responsable des activités du secteur Aviation civile de CAE, qui comprennent le plus vaste réseau de formation à l'aviation civile au monde et offrent des solutions de formation complètes aux pilotes, au personnel de cabine, aux techniciens de maintenance et au personnel au sol, dans les marchés de l'aviation commerciale, de l'aviation d'affaires, des hélicoptères et du marché émergent des aéronefs à décollage et atterrissage verticaux électriques (ADAVE).

Avant ces nominations, M. Leontidis a occupé pendant plus de quatre ans le poste de vice-président exécutif de CAE responsable de la stratégie et du développement commercial. Au cours de cette période, il a joué un rôle de meneur important, responsable de la stratégie globale de CAE, de la supervision de toutes les activités de fusions et d'acquisitions et de la création des activités du segment des nouveaux marchés principaux.

M. Leontidis s'est joint à CAE en tant qu'ingénieur logiciel en 1988 et a été promu vice-président du groupe Systèmes visuels en 1999. De 2001 à 2009, il a occupé divers postes de direction à responsabilité croissante au sein du secteur Aviation civile, où il a joué un rôle déterminant dans la création et la croissance des activités de formation et de services. Il a notamment été vice-président des ventes et de la commercialisation, vice-président exécutif, Produits de simulation, vice-président exécutif, Formation pour l'aviation civile et équipement et enfin vice-président exécutif, Clients, où il était responsable des ventes, de la commercialisation, du développement commercial, de la planification stratégique, de la gestion des programmes et des services à la clientèle pour l'ensemble de l'unité d'exploitation Simulation et formation de l'Aviation civile.

M. Leontidis est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en ingénierie de l'Université Concordia.

Réalizations de l'exercice 2025

Croissance importante de la plupart des mesures financières pour les secteurs D-S et Aviation civile (prises de commandes ajustées*, résultat opérationnel sectoriel ajusté* et flux de trésorerie disponibles*, tout en surpassant toutes les attentes en matière de rendement du secteur D-S en réalisant des bénéfices records. Taux de conversion de la trésorerie exceptionnel pour l'exercice 2025* calculé à 211 % avec des flux de trésorerie disponibles* de 813,9 M\$ (taux de conversion de la trésorerie* de 148 % pour l'exercice 2024 avec des flux de trésorerie disponibles* de 418 M\$).

Alignement des six divisions pour favoriser une culture plus collaborative dans les secteurs Aviation civile et D-S, en maximisant les synergies et les avantages, tout en maintenant l'orientation et la responsabilité pour chaque division. Établissement d'une gouvernance solide dans toutes les divisions et dans Technologie et Produits mondiaux (TPM) afin d'améliorer la transparence et la gestion des risques. Maintien d'une forte mobilisation des employés malgré des changements importants dans les organisations TPM et D-S.

Le secteur Aviation civile a enregistré une forte croissance de 11 % de ses produits et de 6 % de son résultat opérationnel sectoriel ajusté* par rapport à l'exercice antérieur. La formation a commencé à temps et toutes les exigences de formation ont été remplies dans ATS.

Le secteur Aviation commerciale a déployé 24 nouveaux simulateurs de vol, ouvert les sites de Sydney, Athènes et Bogota #2 et vendu 56 simulateurs de vol, avec des gains importants en Chine.

Le secteur Aviation d'affaires a connu une année record pour la plupart des mesures financières et a achevé la consolidation de la participation de CAE dans SIMCOM, ainsi que la prolongation de cinq ans du contrat de formation de Flexjet.

Flightscape a enregistré un nombre record de prises de commande et de commandes en attente, et a fourni des mesures financières conformes au plan, plaçant l'équipe en bonne position pour la croissance au cours des prochaines années.

Nous avons obtenu d'excellents résultats pour le secteur D-S, y compris une transformation visant à réaliser des économies annualisées de plus de 20 M\$ et à accroître la concentration et la responsabilisation sur nos trois marchés (États-Unis, Canada et International). Nous avons réorganisé D-S Canada afin de positionner CAE comme partenaire stratégique pour le Canada. Nous avons enregistré des revenus de 1999 M\$ pour l'exercice 2025, soit 151 M\$ de plus que l'exercice précédent et un ROS de 151 M\$, soit 150 M\$ de plus que l'exercice précédent. Parmi les succès les plus notables figurent la signature de contrats de sous-traitance du PFANA et le financement additionnel F-16 STP VSM. La rentabilité a augmenté à la suite de la transformation réussie de l'organisation.

Des changements ont été apportés à la direction de TPM, y compris un nouveau chef de la technologie pour refléter les priorités stratégiques et le changement de culture. Élaboration d'une gouvernance pour mieux gérer nos budgets de R-D et d'actifs incorporels qui priorisent la responsabilisation et les résultats. TPM a réalisé des avancées technologiques significatives avec le déploiement des visuels de simulation ultraréalistes de CAE Prodigy pour les clients, ainsi qu'avec le lancement en douceur du simulateur immersif, en partenariat avec Apple.

Tous les détails des cibles des membres de la haute direction visés ne sont pas indiqués vu leurs répercussions éventuelles pour CAE sur le plan concurrentiel. Le rendement des membres de la haute direction visés par rapport à leurs objectifs a été passé en revue par le comité des ressources humaines, en plus d'avoir été examiné par le président et chef de la direction au cours de l'exercice.

* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

Gouvernance de la rémunération

Rôle du comité des ressources humaines dans l'établissement de la rémunération des dirigeants

Le comité des ressources humaines agit comme comité consultatif auprès du conseil. Le conseil assigne au comité des ressources humaines la responsabilité d'examiner, d'approuver et d'administrer les programmes de rémunération de CAE. Les composantes clés du mandat de rémunération du comité des ressources humaines ainsi que le processus de prise de décision sont décrits dans le tableau suivant :

Mesure de rendement	Direction	Chef de la direction	Conseiller en rémunération indépendant	CRH	Conseil
Conception des programmes de rémunération et d'avantages sociaux des dirigeants	Développer	Examiner	Examiner	Recommander	Approuver
Rémunération annuelle des membres de la haute direction visés	Développer	Recommander	Examiner	Approuver	-
Rémunération annuelle du chef de la direction	-	-	Développer	Recommander	Approuver
Mesures, cibles et résultats de rendement annuels du régime de rémunération incitative à long terme	Développer	Examiner	Examiner	Recommander	Approuver
Groupe de référence à des fins d'étalonnage de la rémunération des dirigeants	Examiner	Examiner	Développer	Approuver	-

Fonctions des conseillers en rémunération indépendants

Le comité des ressources humaines retient les services d'experts en rémunération des dirigeants pour préparer et examiner les documents relatifs à la rémunération et fournir des conseils sur les programmes de rémunération. Meridian agit à titre de cabinet indépendant de consultants en rémunération du comité des ressources humaines depuis octobre 2020.

Son mandat au cours de l'exercice 2025 consistait à préparer et à examiner les documents présentés au comité des ressources humaines, y compris les mises à jour du groupe de référence de CAE pour l'étalonnage de la rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs et sur la conception des programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société. Aucun administrateur ou dirigeant de CAE n'a d'affiliation avec Meridian et ce dernier répond aux normes d'indépendance appliquées aux consultants en rémunération des dirigeants.

La direction de CAE fait également appel aux services d'experts dans le domaine de la rémunération des dirigeants. Au cours des deux dernières années, elle a fait appel aux services de Gallagher, qui a acquis en mars 2022 PCI Compensation Consulting (« PCI ») pour l'assister dans plusieurs analyses liées à la rémunération des hauts dirigeants.

Le tableau suivant présente les honoraires relatifs aux travaux en matière de rémunération des hauts dirigeants que CAE a versés à Meridian et à Gallagher pour les exercices 2024 et 2025.

	Meridian		Gallagher	
	EX2025	EX2024	EX2025	EX2024
Rémunération de la haute direction	296 399 \$	212 668 \$	16 081 \$	10 000 \$
Autres honoraires ¹	6 673 \$	43 342	-	-
Total	303 072 \$	256 010 \$	16 081 \$	10 000 \$

1. Honoraires liés aux travaux pour le comité de gouvernance dans le cadre de la rémunération des administrateurs.

Atténuation des risques

Le comité des ressources humaines et le conseil de CAE estiment que i) la rémunération des hauts dirigeants devrait dépendre des résultats obtenus par rapport à des cibles et objectifs préétablis; ii) la haute direction doit atteindre les cibles et objectifs d'une manière compatible avec les normes éthiques, les politiques internes et les valeurs clés de CAE. Le comité des ressources humaines et le conseil passent régulièrement en revue les politiques et les pratiques de rémunération de la Société pour s'assurer qu'elles n'incitent pas la prise de risques indus.

Plusieurs mesures de gestion des risques sont en place pour veiller à ce que les programmes de rémunération de CAE n'incitent pas la prise de risques indus, favorisant ainsi la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

Au cours de l'exercice 2025, notre programme de rémunération présentait les caractéristiques suivantes, reconnues pour atténuer les risques :

Ce que nous faisons	
✓	Combinaison équilibrée de rémunération à court, à moyen et à plus long terme
✓	Équilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable
✓	Absence de chevauchement des indicateurs entre les régimes de rémunération incitative annuelle et à long terme
✓	60 % des droits attribués aux termes des régimes de rémunération incitative à long terme sont acquis en fonction du rendement
✓	Plupart des indicateurs de rendement axés sur une période de trois ans
✓	Chevauchement des périodes de rendement et de l'acquisition des actions, afin que les hauts dirigeants soient exposés aux risques à long terme liés à leurs décisions
✓	Plafonnement des primes annuelles et des facteurs de paiements des DAR
✓	Solide politique de récupération, notamment la capacité, de premier plan sur le marché, de récupérer la rémunération incitative en cas d'inconduite sans qu'il soit nécessaire de procéder à un retraitement financier
✓	Interdiction pour les hauts dirigeants de couvrir les titres de CAE
✓	Lignes directrices strictes et adaptées au marché en matière d'actionnariat et obligation de retenir 25 % du produit net des exercices d'options pendant la durée de l'emploi à CAE
✓	Obligation du chef de la direction de maintenir l'exigence d'actionnariat pendant un an après le départ à la retraite
✓	Engagement d'un consultant indépendant en matière de rémunération par le comité des ressources humaines
✓	Vote consultatif annuel sur la rémunération et discussion avec les actionnaires sur la rémunération des hauts dirigeants
Ce que nous ne faisons pas	
×	Proposition d'avantages indirects excessifs
×	Garantie d'une augmentation annuelle du salaire de base ou du versement d'une prime
×	Garantie d'un niveau minimal d'acquisition des attributions fondées sur le rendement
×	Acquisition d'actions à un seul événement déclencheur en cas de changement de contrôle
×	Offre de prêts aux hauts dirigeants ou aux administrateurs
×	Nouvelle tarification, antidatation ou échange d'options d'achat d'actions hors du cours
×	Prise en compte des DAR ou des options dans les lignes directrices en matière d'actionnariat
×	Proposition d'indemnités de départ excessives aux dirigeants
×	Importance excessive accordée à un seul indicateur de rendement

Avec l'aide de Meridian, son conseiller en rémunération indépendant, le comité des ressources humaines réalise chaque année une évaluation des risques entourant la rémunération pour cerner les risques éventuels liés aux programmes de rémunération ainsi qu'aux pratiques et aux politiques de CAE. Au cours de l'exercice 2025, l'évaluation a permis de constater que les risques associés aux programmes de rémunération ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence négative importante sur la Société.

Compte tenu du programme de rémunération globale, de sa connaissance du rendement passé de l'équipe de direction de CAE et de la nature des différentes activités de CAE, le comité des ressources humaines n'a pas connaissance de risques découlant des politiques et pratiques de rémunération de CAE raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur CAE.

Groupe de référence pour l'exercice 2025

Le groupe de référence de CAE a été examiné au cours de l'exercice 2025 afin de s'assurer que les sociétés du groupe et les critères de sélection sous-jacents demeurent pertinents. À la suite de cet examen, plusieurs changements ont été apportés au groupe de référence à la lumière de la conjoncture commerciale actuelle et pour mieux refléter la stratégie de CAE. Le groupe de référence examiné comprenant ces ajustements sera utilisé pour étalonner la rémunération des cadres et des administrateurs pour l'exercice 2026.

Le groupe de référence se compose de sociétés de taille appropriée exploitant dans au moins un des segments de marché de CAE, avec un parcours financier et d'exploitation comparable ou avec lesquelles CAE est en concurrence pour l'embauche de personnel talentueux.

Le groupe de référence de CAE est constitué d'un ensemble de sociétés canadiennes et américaines de taille et d'activité appropriées. Les principaux critères de sélection des sociétés du groupe de référence sont les suivants :

- Principal lieu d'affaires
- Taille de la société en fonction du chiffre d'affaires et de la capitalisation boursière, généralement 1/3x à 3x CAE par rapport au chiffre d'affaires et à la capitalisation boursière
- Sociétés exerçant des activités à l'extérieur du Canada (environ 90 % du chiffre d'affaires de CAE sont générés hors du Canada)
- Les sociétés qui rivalisent avec CAE pour attirer les talents (CAE recrute des cadres aux États-Unis et à l'étranger et trois des subordonnés directs du chef de la direction sont établis aux États-Unis).

Lorsque CAE évalue la rémunération des hauts dirigeants par rapport aux sociétés comparables, les valeurs de rémunération en dollars américains des dirigeants résidents américains de référence sont converties au pair (1:1), afin de gérer le taux de change et d'éviter de gonfler la rémunération des sociétés américaines aux fins de l'analyse comparative de la rémunération.

NOUVEAU pour l'exercice 2026

Le comité a décidé d'apporter les ajustements suivants, afin de positionner CAE plus près du milieu du groupe de référence et d'améliorer la représentation des concurrents du secteur dans le groupe de référence :

Retraits	Ajouts
(-) Autodesk, Inc.	(+) Groupe AtkinsRéalis inc.
(-) Cadence Design Systems, Inc.	(+) ATS Corporation
(-) Gartner, Inc.	(+) Bombardier Inc.
(-) Spirit AeroSystems Holdings, Inc.	(+) Howmet Aerospace Inc.
(-) Synopsys, Inc.	(+) Leonardo DRS, Inc.
	(+) Science Applications International Corporation

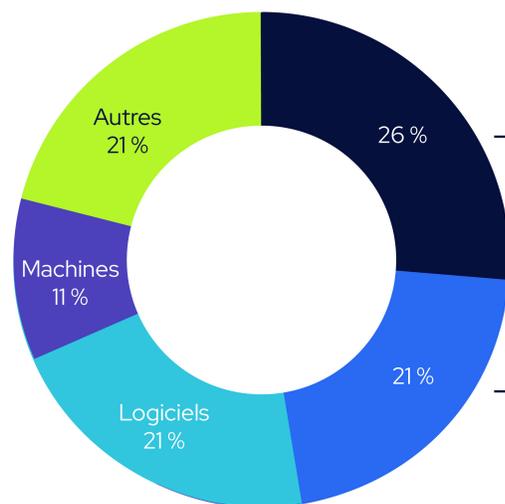
Données financières du groupe de référence¹

	Chiffre d'affaires (en millions de dollars canadiens)	Capitalisation boursière (en millions de dollars canadiens)
Groupe nord-américain		
Air Canada	22 255	4 573
Booz Allen Hamilton Holding Corporation	16 945	19 037
WSP Global Inc.	16 167	31 869
CGI inc.	14 858	32 229
CACI International Inc.	11 701	11 824
AMETEK, Inc.	9 987	57 093
Spirit AeroSystems Holdings, Inc	9 089	5 808
Gartner, Inc.	9 018	46 345
Autodesk, Inc.	8 873	80 152
Synopsys Inc.	8 788	95 309
Teledyne Technologies Incorporated	8 172	33 507
BRP Inc.	7 830	3 549
Open Text Corporation	7 788	9 432
Cadence Design Systems, Inc.	6 678	100 203
Woodward, Inc.	4 763	15 570
IDEX Corporation	4 703	19 650
NFI Group Inc.	4 500	1 408
Curtiss-Wright Corporation	4 491	17 188
Hexcel Corporation	2 738	6 327
CAE inc.	4 708 \$	11 314 \$
Rang (%)	P20	P32

1

Données financières du groupe

Aérospatiale, défense et compagnies aériennes



Services professionnels et informatiques

1. Les revenus sont basés sur les plus récents rapports annuels et la capitalisation boursière est au 31 mars 2025.

Exigences d'actionnariat des hauts dirigeants

- Les exigences d'actionnariat doivent être réalisées dans les cinq ans à partir de la date d'embauche ou de la promotion à un poste de haut dirigeant.
- Seuls les actions, les DDVA et 50 % des DNR sont pris en compte.
- La majorité des membres de la haute direction visés conservent 25 % du profit net réalisé à l'exercice d'options contre actions de CAE pendant toute la durée de leur emploi à CAE.

Aux termes de la politique d'actionnariat de CAE, chaque haut dirigeant doit détenir une participation minimale dans la Société. Les actions, les DDVA et 50 % des DNR sont pris en compte dans l'actionnariat :

Cibles d'actionnariat (en % du salaire de base)	
Membre de la haute direction visé	% du salaire de base
Marc Parent	500 %
Constantino Malatesta¹	100 %
Carter Copeland	200 %
Mark Hounsell	200 %
Nick Leontidis	250 %
Sonya Branco	250 %

1. Étant donné que Constantino Malatesta occupe actuellement le poste de chef de la direction financière par intérim, sa cible à l'égard des lignes directrices en matière d'actionnariat reflète l'exigence pour son rôle de chef de la comptabilité et de vice-président, Bureau du contrôleur. M. Malatesta a satisfait aux exigences des lignes directrices en matière d'actionnariat pour ce rôle.

La politique d'actionnariat doit être respectée dans un délai de cinq ans à compter de la date d'embauche ou de promotion au poste de direction. Les exigences d'actionnariat sont passées en revue chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient respectées. Une fois que la valeur d'actionnariat requise est atteinte, le nombre minimal d'actions ou de droits devant être détenus par le haut dirigeant est immobilisé. Celui-ci devra détenir ce nombre minimal d'actions ou de droits jusqu'à sa retraite ou sa cessation d'emploi.

En outre, à chaque exercice d'options, le chef de la direction, le chef de la direction financière et le chef de l'exploitation conservent des actions de CAE d'une valeur équivalente à 25 % du profit net réalisé à l'occasion de cet exercice, et ce, pendant toute la durée de leur emploi au sein de CAE. Cette politique harmonise davantage les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires et garantit que les hauts dirigeants ne profitent pas des fluctuations à court terme du cours de l'action. Cette politique ne s'applique pas à M. Malatesta puisqu'il agit actuellement à titre de chef de la direction financière par intérim.

Au cours de l'exercice 2023, les lignes directrices en matière d'actionnariat ont été modifiées afin d'exiger que le chef de la direction respecte les exigences en matière d'actionnariat pendant un an après son départ à la retraite.

Au 31 mars 2025, cinq membres de la haute direction visés respectaient les lignes directrices en matière d'actionnariat. Le tableau ci-après indique le nombre minimal d'actions/de droits devant être détenus par les membres de la haute direction visés qui ont déjà satisfait à l'exigence, la valeur en dollars requise pour respecter les lignes directrices en matière d'actionnariat et la valeur réelle détenue en pourcentage du salaire de base annuel.

Membre de la haute direction visé	Exigence d'actionnariat en pourcentage du salaire (%)	Statut de l'exigence en matière d'actionnariat	Date limite	Nombre d'actions ou de droits détenus une fois l'exigence satisfaite (#)	Valeur requise pour respecter les lignes directrices ¹ (\$)	% de réalisation pour satisfaire aux lignes directrices en matière d'actionnariat	Valeur des actions ou des droits détenus ² (\$)	Valeur des actions ou des droits détenus en % du salaire ³
Marc Parent	500	Exigence satisfaite	s.o.	286 858	s.o.	100	28 175 730 ⁴	2 130
Constantino Malatesta⁵	100	Exigence satisfaite	s.o.	6 867	s.o.	100	432 281	120
Carter Copeland	200	Temps pour satisfaire à l'exigence	Août 2026	46 365	1 669 040	30	497 479	60
Mark Hounsell	200	Exigence satisfaite	s.o.	28 092	s.o.	100	1 737 115	342
Nick Leontidis	250	Exigence satisfaite	s.o.	65 044	s.o.	100	11 715 954	1 966
Sonya Branco	250	Exigence satisfaite	s.o.	36 553	s.o.	100	s.o.	s.o.

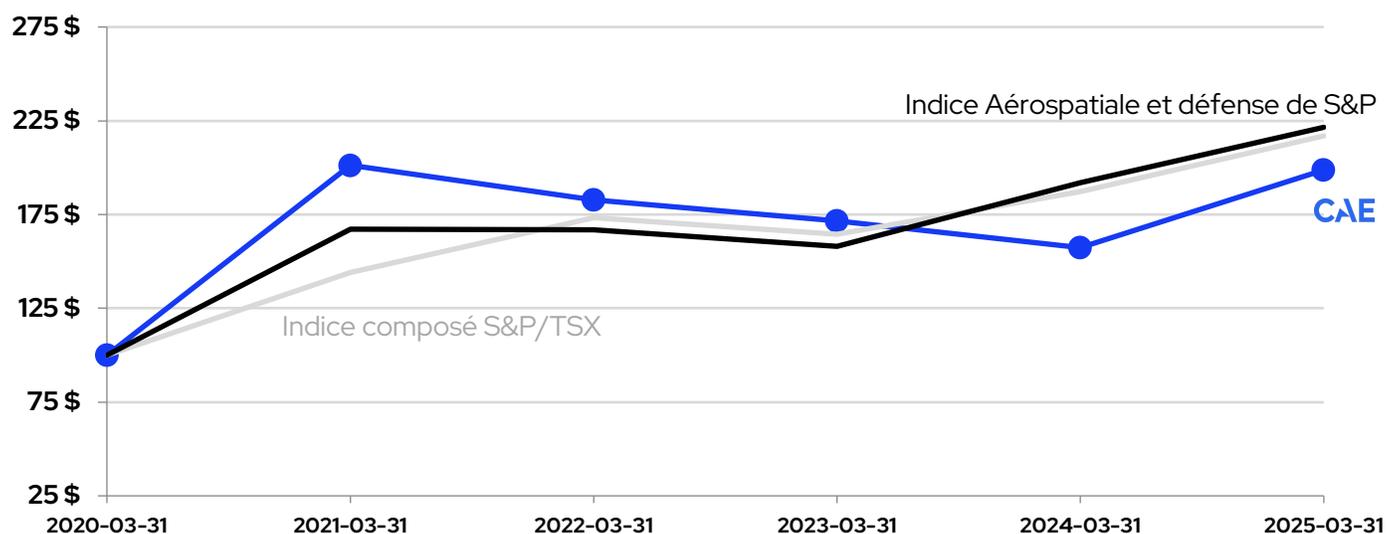
1. Sans objet si l'exigence en matière d'actionnariat est déjà satisfaite.
2. Calculée en fonction du nombre d'actions, de DDVA, de DLT et de 50 % des DNR détenus au 31 mars 2025 et du cours de clôture moyen par action pendant les cinq jours de bourse précédant le 31 mars 2025 (36,00 \$), conformément aux lignes directrices de la politique d'actionnariat.
3. Calculée en fonction du salaire de base annuel au 31 mars 2025. Le salaire de base de M. Copeland a été converti en dollars canadiens selon le taux de change moyen de 1,39 pour l'exercice 2025.
4. Comprend 435 802 actions, 42 985 DLT EX2004, 232 111 DLT et 71 103 DNR, ce qui représente respectivement une valeur de 15 688 000 \$, 1 547 374 \$, 8 355 532 \$ et 2 559 566 \$, pour une valeur totale de 28 150 472 \$ au 31 mars 2025, sur la base du cours de clôture moyen de l'action pendant les cinq jours de bourse précédant le 31 mars 2025 (36,00 \$). Les nombres comportant une partie décimale sont arrondis aux fins de calcul.
5. L'exigence en matière d'actionnariat de M. Malatesta reflète sa cible dans son rôle de chef de la comptabilité et de vice-président, Bureau du contrôleur.

Harmonisation de la rémunération avec le rendement

Graphique du rendement pour les actionnaires

Le graphique suivant compare le rendement cumulé des actions aux rendements cumulatifs de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice S&P Aerospace & Defense Select Industry sur une période de cinq ans à compter du 31 mars 2020¹, ainsi qu'une analyse de la tendance de la rémunération des membres de la haute direction au cours de la même période (dans le paragraphe qui suit le tableau).

Rendement global cumulé sur cinq ans de CAE inc. par rapport à l'indice composé S&P/TSX et indice S&P Aerospace & Defense Select Industry



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAE inc.	100 \$	201 \$	183 \$	172 \$	157 \$	199 \$
Indice composé S&P/TSX	100 \$	144 \$	173 \$	164 \$	187 \$	217 \$
Indice Aérospatiale et défense de S&P	100 \$	167 \$	167 \$	158 \$	192 \$	222 \$

1. Selon l'hypothèse d'un placement de 100 \$ dans les actions négociées à la TSX le 31 mars 2020. Les valeurs sont calculées en date du dernier jour de bourse du mois de mars au cours des années indiquées et tirées de l'indice de rendement global composé S&P/TSX et de l'indice de rendement global S&P Aerospace & Defense Select Industry, qui supposent le réinvestissement des dividendes.

Discussion sur la tendance de la rémunération des dirigeants au cours de la même période

Le tableau de la rémunération et du rendement réalisables du chef de direction présenté ci-après dans cette section indique les paiements de rémunération incitative annuelle, généralement bien alignés sur le cours de l'action et la performance financière. De plus, toutes nos attributions de rémunération incitative à long terme prennent la forme d'actions de CAE, dont la valeur correspond à notre rendement financier et suit directement la valeur de nos capitaux propres sur la durée de l'attribution. C'est donc la valeur réalisée et réalisable de ces attributions, plutôt que leur valeur à la date d'attribution, qui est directement liée au cours de nos actions. Les composantes de notre rémunération des dirigeants qui s'alignent sur notre rendement sont les suivantes :

- Rémunération incitative annuelle : Les résultats du tableau de bord annuel ont été alignés de façon directionnelle sur le rendement du cours de l'action durant la période de cinq ans. Les versements vont de 16 % à 166 % de la cible au cours des cinq dernières années.
- DAR : Nos DAR, qui sont liés à des objectifs financiers clés, ont été payés en fonction du rendement financier, opérationnel et du cours de l'action sur une période de cinq ans, avec des versements bien en deçà de la cible au cours des deux derniers cycles clos (43 % de la cible pour les DAR de l'exercice 2022 et 63 % de la cible pour les DAR de l'exercice 2023). Les DAR suivent avec précision la valeur sous-jacente du cours de l'action de CAE, de sorte que la correspondance au rendement du cours de l'action sur la période de cinq ans est totale.
- DNR : Les DNR suivent précisément la valeur sous-jacente du cours de l'action de CAE, de sorte qu'au moment du rachat, la correspondance au rendement du cours de l'action sur la période de cinq ans est totale.
- Options d'achat d'actions : Les options d'achat d'actions n'ont de valeur pour les bénéficiaires que dans la mesure où le cours de l'action augmente. Au 31 mars 2025, selon le cours de clôture des actions de 35,38 \$, les attributions d'options d'achat d'actions pour les exercices 2021, 2023, 2024 et 2025 sont dans le cours. Seules les attributions d'options d'achat d'actions de l'exercice 2022 sont hors du cours et n'ont aucune valeur.

Rémunération et rendement réalisables du chef de la direction

Une partie importante (72 %) de la rémunération de M. Parent à titre de président et chef de la direction consiste en une rémunération incitative à long terme entièrement variable (la composition du RILT pour l'exercice 2025 est de 60 % en DAR, 20 % en DNR, 20 % en options d'achat d'actions), conçue pour permettre au chef de la direction de concentrer ses efforts sur la réussite à long terme de CAE. Le RILT est directement touché par le rendement du cours de l'action de CAE :

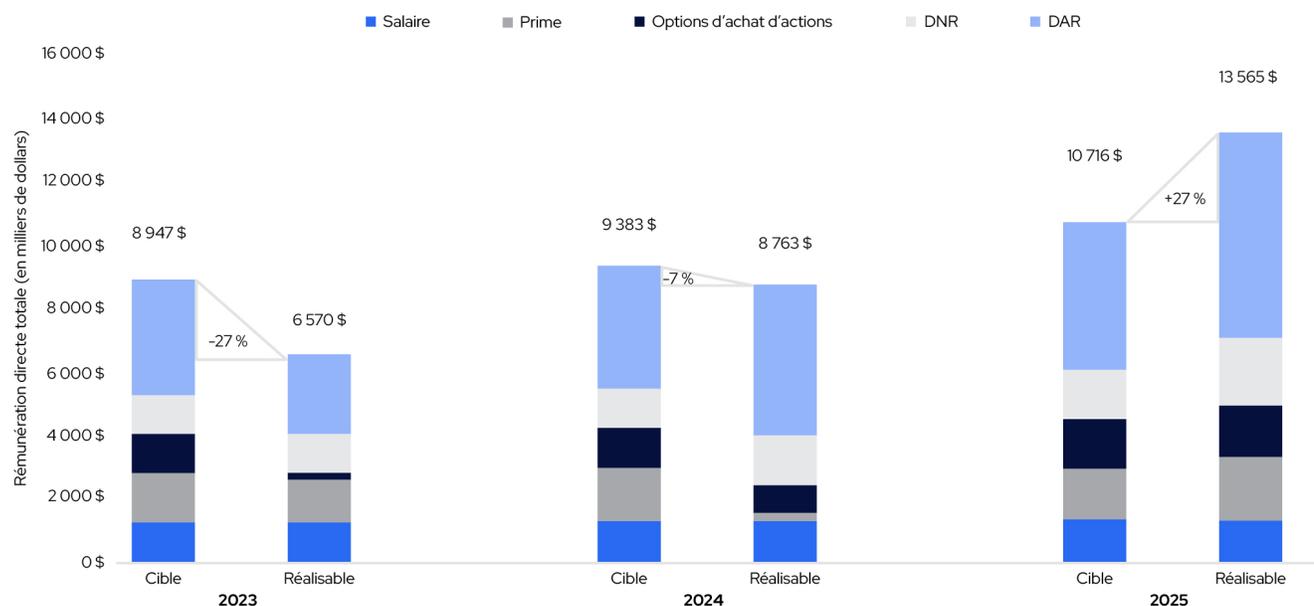
- Les options d'achat d'actions n'ont de valeur que dans la mesure où le cours de l'action augmente.
- Les DNR sont directement touchés par le cours de l'action.
- Les DAR sont directement touchés par le cours de l'action et la performance financière.

Le tableau ci-dessous est une rétrospective comparant la rémunération directe cible totale à la date d'attribution pour M. Parent à la valeur réalisable de cette rémunération au cours des trois dernières années et au rendement pour les actionnaires. L'analyse est basée sur le rendement d'un placement de 100 \$ par un actionnaire au début d'une période, comparé à 100 \$ de rémunération directe totale pour le chef de la direction pour chaque année. Dans tous les cas, le rendement pour les actionnaires est étroitement lié à la valeur de la rémunération réalisable du chef de la direction, ce qui indique que nos programmes de rémunération sont étroitement liés à la création de valeur pour les actionnaires.

	Total de la rémunération directe cible ¹	Rémunération réalisable ²	Variation en % de la rémunération du chef de la direction	Variation en % du rendement total pour les actionnaires	De	À	Variation de la rémunération du chef de la direction par rapport à 100 \$ de rémunération du chef de la direction	Variation du rendement total pour les actionnaires par rapport à un placement de 100 \$ dans des actions de CAE
Exercice 2023	8 946 974 \$	6 570 372 \$	-27 %	+ 9 %	31 mars 2022	31 mars 2025	73 \$	109 \$
Exercice 2024	9 382 819 \$	8 763 015 \$	-7 %	+16 %	31 mars 2023	31 mars 2025	93 \$	116 \$
Exercice 2025	10 716 352 \$	13 565 124 \$	+27 %	+26 %	31 mars 2024	31 mars 2025	127 \$	126 \$
Moyenne	9 682 048 \$	9 632 837 \$	-2 %	17 %			98 \$	117 \$

1. Comprend le salaire, la prime cible, l'attribution de rémunération incitative à long terme en DAR, en DNR et en options d'achat d'actions, comme indiqué dans le tableau sommaire de la rémunération. Exclut la valeur de la pension et de toutes les autres rémunérations.
2. Comprend le salaire, la prime réelle versée, la valeur des options d'achat d'actions qui sont dans le cours et la valeur de marché des DAR et des DNR non acquis (en supposant que les DAR sont acquis selon la cible pour les attributions de l'exercice 2024 et de l'exercice 2025, et que le multiplicateur de rendement réel est de 63 % pour le cycle de l'exercice 2023). Capitaux propres évalués au cours de clôture de l'action au 31 mars 2025 (35,38 \$). Exclut la valeur de la pension et de toutes les autres rémunérations.

Le tableau ci-dessous compare les valeurs cibles et réalisables de la rémunération du chef de la direction.



Rémunération de nos membres de la haute direction visés

Tableau sommaire de la rémunération

Le premier tableau qui suit présente un sommaire de la rémunération gagnée au cours des trois derniers exercices clos le 31 mars par le président et chef de la direction, le chef de la direction financière par intérim, l'ancienne vice-présidente exécutive, Finances et cheffe de la direction financière et les trois dirigeants-décideurs les mieux rémunérés qui agissaient à titre de membres de la haute direction de CAE ou de ses filiales au 31 mars 2025 (collectivement, les « membres de la haute direction visés »).

Nom et poste principal	Année	Salaire	Attributions à base d'actions ¹	Attributions à base d'options ²	Rémunération d'un régime de rémunération incitative autre qu'à base d'actions Régime de rémunération incitative annuelle ³	Valeur du régime de retraite ⁴	Toute autre rémunération ⁵	Total Rémunération
Marc Parent Président et chef de la direction	2025	1 323 000 \$	6 191 677 \$	1 547 919 \$	2 013 441 \$	2 916 000 \$	153 124 \$	14 145 161 \$
	2024	1 312 500 \$	5 133 249 \$	1 283 306 \$	256 331 \$	1 851 000 \$	100 235 \$	9 936 621 \$
	2023	1 250 000 \$	4 888 963 \$	1 223 011 \$	1 362 380 \$	1 890 000 \$	91 270 \$	10 705 624 \$
Constantino Malatesta⁶ Chef de la direction financière par intérim	2025	440 455 \$	144 004 \$	36 002 \$	619 688 \$	921 000 \$	51 648 \$	2 212 797 \$
	2024	300 983 \$	122 020 \$	30 502 \$	84 652 \$	174 000 \$	49 769 \$	761 926 \$
	2023	278 250 \$	106 100 \$	26 184 \$	61 457 \$	172 000 \$	48 798 \$	692 789 \$
Carter Copeland^{7,8} Chef de la Stratégie et de la Performance	2025	824 641 \$	1 313 833 \$	328 462 \$	733 399 \$	453 000 \$	59 990 \$	3 713 325 \$
	2024	706 145 \$	840 476 \$	210 120 \$	281 729 \$	307 000 \$	50 786 \$	2 396 256 \$
	2023	649 157 \$	776 661 \$	195 814 \$	551 925 \$	400 000 \$	49 495 \$	2 623 052 \$
Mark Hounsell Chef des affaires juridiques et de la conformité, et secrétaire	2025	529 137 \$	640 050 \$	160 010 \$	373 292 \$	234 000 \$	65 567 \$	2 002 056 \$
	2024	503 938 \$	548 590 \$	137 148 \$	148 073 \$	217 000 \$	63 608 \$	1 618 357 \$
	2023	479 940 \$	580 705 \$	146 194 \$	216 854 \$	245 000 \$	62 327 \$	1 731 020 \$
Nick Leontidis⁹ Chef de l'exploitation	2025	687 786 \$	2 835 030 \$	385 001 \$	757 138 \$	363 000 \$	85 327 \$	5 113 282 \$
	2024	591 250 \$	1 191 955 \$	297 990 \$	214 553 \$	372 000 \$	71 886 \$	2 739 634 \$
	2023	563 095 \$	1 135 302 \$	284 751 \$	410 801 \$	788 000 \$	69 713 \$	3 251 662 \$
Sonya Branco¹⁰ Ancienne vice-présidente exécutive, Finances et cheffe de la direction financière	2025	247 604 \$	475 379 \$	118 850 \$	191 026 \$	160 000 \$	2 059 074 \$	3 251 933 \$
	2024	589 533 \$	831 967 \$	207 989 \$	69 082 \$	283 000 \$	74 276 \$	2 055 847 \$
	2023	556 016 \$	1 086 771 \$	271 659 \$	292 879 \$	332 000 \$	73 189 \$	2 612 514 \$

1. Représente la valeur des attributions à base d'actions effectuées aux termes du régime de DNR et du régime de DAR pour l'exercice 2023 et aux termes du régime incitatif général au cours des exercices 2024 et 2025. La valeur présentée pour les DNR et les DAR représente la valeur à la date d'attribution calculée en multipliant le nombre de DNR et de DAR attribués selon la cible (100 %) par le cours moyen pondéré de l'action de CAE pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution (33,47 \$ pour ceux attribués en juin de l'exercice 2023, 26,83 \$ pour ceux attribués en

août de l'exercice 2023, 28,65 \$ pour ceux attribués en juin de l'exercice 2024, 25,42 \$ pour ceux attribués en juin de l'exercice 2025 et 32,48 \$ pour ceux attribués en novembre de l'exercice 2025). Cette valeur diffère de la juste valeur comptable à la date de l'attribution établie conformément à l'IFRS2, Paiement fondé sur des actions, puisque la juste valeur comptable est évaluée en fonction du cours de l'action à la date d'attribution (plutôt que selon un cours moyen pondéré). La juste valeur comptable à la date d'attribution serait la suivante si l'on utilisait le cours de clôture des actions à la TSX à la date d'attribution respective (31,23 \$ le 10 juin 2022, 25,49 \$ le 22 août 2022, 27,83 \$ le 9 juin 2023, 25,78 \$ le 6 juin 2024 et 32,91 \$ le 29 novembre 2024) : M. Parent : 4 561 766 \$ pour l'exercice 2023 (une différence négative de 327 197 \$), 4 986 329 \$ pour l'exercice 2024 (une différence négative de 146 920 \$) et 6 279 364 \$ pour l'exercice 2025 (une différence de 87 687 \$); M. Malatesta : 98 999 \$ pour l'exercice 2023 (une différence négative de 7 101 \$), 118 528 \$ pour l'exercice 2024 (une différence négative de 3 492 \$) et 146 044 \$ pour l'exercice 2025 (une différence de 2 040 \$); M^{me} Branco : 1 014 038 \$ pour l'exercice 2023 (une différence négative de 72 733 \$), 808 155 \$ pour l'exercice 2024 (une différence négative de 23 812 \$) et 482 112 \$ pour l'exercice 2025 (une différence de 6 732 \$); M. Leontidis : 1 059 322 \$, pour l'exercice 2023 (une différence négative de 75 981 \$), 1 157 839 \$ pour l'exercice 2024 (une différence négative de 34 116 \$) et 2 873 984 \$ pour l'exercice 2025 (une différence de 38 954 \$); M. Copeland : 726 003 \$ pour l'exercice 2023 (une différence négative de 50 657 \$), 816 421 \$ pour l'exercice 2024 (une différence négative de 24 056 \$) et 1 332 439 \$ pour l'exercice 2025 (une différence de 18 607 \$); M. Hounsell : 541 841 \$ pour l'exercice 2023 (une différence négative de 38 864 \$), 532 889 \$ pour l'exercice 2024 (une différence négative de 15 701 \$) et 649 115 \$ pour l'exercice 2025 (une différence de 9 064 \$). Notez que la valeur réelle payée, le cas échéant, sera différente.

2. Représente la valeur des attributions à base d'options effectuées aux termes du ROAE pour l'exercice 2023 et aux termes du régime incitatif général pour les exercices 2024 et 2025, établie à la juste valeur à la date d'attribution, conformément à l'IFRS 2. Notez que la valeur réelle reçue, le cas échéant, sera différente. La valeur de chaque option est établie à l'aide du modèle de Black et Scholes d'après les hypothèses suivantes :

	EX2025 Juin	EX2024 Juin	EX2023 Août	EX2023 Juin
Rendement en dividende	0,58 %	0,72 %	0,78 %	0,64 %
Volatilité prévue	39,32 %	41,86 %	43,40 %	42,00 %
Taux d'intérêt sans risque	3,53 %	3,72 %	3,24 %	3,30 %
Durée prévue des options	5,01	4,52	4,5	4,5
Valeur Black et Scholes	37,65 %	36,29 %	35,95 %	34,92 %

3. Représente le paiement aux termes du RICT gagné au cours de chaque exercice et payé au cours du premier trimestre de l'exercice suivant (voir la **section 7 – Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Décisions de rémunération pour l'exercice 2025 – Régime de rémunération incitative à court terme** pour obtenir de plus amples renseignements).
4. La valeur du régime de retraite correspond à la valeur rémunératoire indiquée dans le tableau du régime à prestations déterminées et comprend le coût des services rendus ainsi que l'effet de l'augmentation du revenu excédant les hypothèses actuarielles.
5. Toute autre rémunération de l'exercice 2025 comprend les autres frais liés aux avantages et indemnités payés par CAE, comme suit :

	Dépenses de véhicule (\$)	Prestations pour soins de santé et assurance maladie (\$)	Avantages indirects supplémentaires (\$)	Cotisations de l'employeur au RAS (\$)	Autre ^(A)	Total (\$)
Marc Parent	35 483	14 693	63 258	39 690	-	153 124
Constantino Malatesta	-	23 885	22 500	5 263	-	51 648
Carter Copeland	-	3 641	48 650	7 699	-	59 990
Mark Hounsell	-	16 693	33 000	15 874	-	65 567
Nick Leontidis	-	14 693	50 000	20 634	-	85 327
Sonya Branco	-	15 177	16 250	7 428	2 020 219	2 059 074

Remarque (A) : Représente l'indemnité de cessation d'emploi de M^{me} Branco qui est décrite à la **section 7 – Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle**.

6. M. Malatesta a été nommé chef de la direction financière par intérim de CAE le 12 août 2024. Dans le cadre de sa nomination, M. Malatesta a reçu une allocation temporaire de 89 000 \$ et une prime de maintien en fonction en espèces de 180 000 \$.
7. Les montants versés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens selon un taux de change moyen de 1,39 \$ pour l'exercice 2025, soit le même taux utilisé dans le rapport de gestion et les états financiers.
8. M. Copeland a assumé la responsabilité de la division Santé à titre temporaire du 20 juin 2022 au 31 décembre 2022 et il poursuit cette fonction à titre permanent depuis le 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la vente de la division. En contrepartie de ces responsabilités supplémentaires, il a reçu : une prime salariale pour affectation temporaire de 35 539 \$, une attribution spéciale non récurrente aux termes du RILT de 730 droits à la valeur d'actions de négociation restreinte, 2 170 droits à la valeur d'actions liés au rendement et 2 200 options d'achat d'actions le 22 août 2022, ainsi qu'une prime spéciale d'achèvement d'un montant de 99 000 \$. M. Copeland a été nommé chef de la Stratégie et de la Performance en mai 2024. Son salaire pour l'exercice 2025 reflète une augmentation reçue en reconnaissance de ses responsabilités supplémentaires.

9. M. Leontidis a été nommé chef de l'exploitation le 21 mai 2024 et, compte tenu des changements organisationnels annoncés à l'automne 2024, une attribution spéciale ponctuelle au titre du RILT de 39 871 droits à la valeur d'actions de négociation restreinte lui a été offerte le 29 novembre 2024, en plus de son attribution annuelle, afin de reconnaître le rôle essentiel qu'il joue dans le succès continu de CAE.
10. M^{me} Branco a occupé le poste de vice-présidente exécutive, Finances et cheffe de la direction financière de CAE jusqu'au 31 août 2024 et a reçu une prime annuelle au prorata du temps travaillé pour l'exercice 2025.

Attributions à base d'actions et à base d'options en circulation

Le tableau suivant indique les attributions en circulation aux termes des régimes à base d'actions et à base d'options de CAE pour les membres de la haute direction visés.

Nom	Attributions à base d'options				Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options ¹ (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ² (\$)	Nombre d'actions ou de droits non acquis ³	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions non acquises ⁴ (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions acquises non payées ni distribuées ⁵ (\$)
Marc Parent	161 747	25,42	2031-06-06	1 611 000			
	127 060	28,65	2030-09-06	855 114			
	112 100	33,47	2029-10-06	214 111			
	125 200	36,82	2028-01-06	-			
	482 300	20,57	2027-06-01	7 142 863			
	253 500	34,17	2026-05-29	306 735			
Total				10 129 823	528 283	18 690 653	9 732 898
Constantino Malatesta	3 762	25,42	2031-06-06	37 470			
	3 020	28,65	2030-09-06	20 325			
	1 200	33,47	2029-10-06	2 292			
	3 200	36,82	2028-01-06	-			
Total				60 087	12 213	432 096	132 372
Carter Copeland	34 322	25,42	2031-06-06	341 847			
	20 804	28,65	2030-09-06	140 011			
	2 200	26,83	2029-08-22	18 810			
	16 100	33,47	2029-10-06	30 751			
	13 000	35,71	2028-01-09	-			
Total				531 419	98 204	3 474 458	-
Mark Hounsell	16 720	25,42	2031-06-06	166 531			
	13 579	28,65	2030-09-06	91 387			
	13 400	33,47	2029-10-06	25 594			
	18 100	36,82	2028-01-06	-			
Total				283 512	56 863	2 011 813	340 103
Nick Leontidis	40 230	25,42	2031-06-06	400 691			
	29 504	28,65	2030-09-06	198 562			
	26 100	33,47	2029-10-06	49 851			
	35 300	36,82	2028-01-06	-			
	75 800	34,17	2026-05-29	91 718			
Total				740 822	166 565	5 893 070	7 936 821
Sonya Branco	6 210	25,42	2026-09-28	61 852			
	10 297	28,65	2026-09-28	69 299			
	12 450	33,47	2026-09-28	23 780			
	35 200	36,82	2026-09-28	-			
Total				154 931	62 629	2 215 814	656 877

- Les options attribuées aux termes du ROAE et du régime incitatif général sont assorties d'un prix d'exercice équivalant au cours moyen pondéré des actions à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution (si la date d'attribution tombe dans une période d'interdiction ou dans les cinq jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, la date d'attribution est présumée être le sixième jour de bourse suivant la fin de cette période d'interdiction).
- Les options sont dans le cours si la valeur marchande des actions visées est supérieure au prix d'exercice. La valeur indiquée est égale à l'excédent, le cas échéant, du cours de clôture des actions à la TSX le 31 mars 2025 (35,38 \$) sur le prix d'exercice de l'option. La valeur réelle réalisée sera fondée sur la valeur dans le cours réelle à l'exercice des options, le cas échéant. Les droits liés aux options sont acquis à raison de 25 % par an, à compter d'un an après la date d'attribution.
- Représente le nombre total de droits qui n'ont pas rempli toutes les conditions de rendement ou d'emploi pour le paiement au 31 mars 2025.

- La valeur de paiement est établie en fonction du paiement prévu selon les cibles de rendement réalisées en date du 31 mars 2025 pour les DAR et en fonction du cours de clôture des actions le 31 mars 2025 (35,38 \$) pour les DLT et pour les DNR et les DAR payables en juin 2025, en août 2025, en juin 2026, en juin 2027 et en novembre 2027.
- Représente la tranche des droits attribués aux termes du RDLT qui sont acquis à la fin de l'exercice financier et pour les droits attribués en vertu du régime de DDVA des dirigeants et pour lesquels le paiement est reporté au moment de la cessation d'emploi.

Attributions en vertu d'un régime de rémunération incitative – Valeur acquise ou gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant indique la valeur des droits acquis ou gagnés, ainsi que les gains réalisés à l'exercice d'options par les membres de la haute direction visés au cours de l'exercice 2025 aux termes des régimes de rémunération incitative.

	Attributions à base d'options – Valeur acquise au cours de l'exercice ¹ (\$)	Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	Gain réalisé à l'exercice d'options au cours de l'exercice (\$)	Attributions à base d'actions – Valeur acquise au cours de l'exercice ² (\$)	Rémunération d'un régime de rémunération incitative autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice ³ (\$)
Marc Parent	605 287	751 000	3 208 494	1 472 379	2 013 441
Constantino Malatesta	17 696	17 500	66 959	37 653	619 688
Carter Copeland	-	-	-	141 832	733 399
Mark Hounsell	85 717	174 950	1 247 124	212 175	373 292
Nick Leontidis	180 971	293 400	2 650 897	414 811	757 138
Sonya Branco	177 206	219 948	1 635 304	413 293	191 026

- Représente la valeur des gains éventuels tirée des options acquises au cours de l'exercice 2025. Valeur qui comprend généralement la tranche des options attribuées au cours des quatre derniers exercices et qui ont été acquises au cours de l'exercice. Les gains éventuels correspondent à l'excédent, le cas échéant, du cours de clôture des actions à la TSX, à chacune des dates d'acquisition des options au cours de l'exercice 2025 sur le prix d'exercice. La valeur réelle réalisée, le cas échéant, sera différente et fondée sur le cours des actions à la date réelle de l'exercice.
- La valeur des droits à la valeur d'actions acquis au cours de l'exercice 2025 comprend : i) les DAR acquis le 1^{er} juin 2024 selon le cours de clôture moyen des actions au cours des 20 jours de bourse précédant la date d'acquisition, le 1^{er} juin 2024, soit : 762 743 \$ pour M. Parent, 19 422 \$ pour M. Malatesta, 73 455 \$ pour M. Copeland, 109 866 \$ pour M. Hounsell, 214 818 \$ pour M. Leontidis et 214 115 \$ pour M^{me} Branco; ii) les DNR acquis le 1^{er} juin 2024 selon le cours de clôture moyen des actions au cours des 20 jours de bourse précédant la date d'acquisition, le 1^{er} juin 2024, soit : 709 637 \$ pour M. Parent, 18 231 \$ pour M. Malatesta, 68 377 \$ pour M. Copeland, 102 310 \$ pour M. Hounsell, 199 994 \$ pour M. Leontidis et 199 177 \$ pour M^{me} Branco. Aucun autre DAR ni DNR n'était acquis au 31 mars 2025.
- Représente la valeur payée aux membres de la haute direction visés dans le cadre du régime de rémunération incitative à court terme pour l'exercice 2025 (voir la **section 7 – Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Décisions de rémunération pour l'exercice 2025 – Régime de rémunération incitative à court terme** pour obtenir de plus amples renseignements).

Régimes de retraite

- Les prestations de retraite payables aux termes du régime de retraite complémentaire sont assujetties au respect d'un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation.
- Aucune année de service supplémentaire n'est généralement accordée aux termes des régimes de retraite.

Les membres de la haute direction visés et les dirigeants clés établis au Canada participent au régime de retraite désigné contributif enregistré au Canada, tandis que les membres de la haute direction visés et les dirigeants clés établis aux États-Unis participent au régime 401K CAE à l'intention des employés américains. Tous les membres de la haute direction visés et les dirigeants clés participent également au régime de retraite complémentaire non contributif. Les sommes payables en vertu de ces régimes sont établies en fonction du « revenu annuel moyen » qui est calculé sur la période de 60 mois consécutifs les mieux rémunérés en salaire de base et en paiements aux termes du RICT.

Le régime de retraite complémentaire prévoit le versement de prestations de retraite à l'âge normal de retraite de 65 ans, de sorte que les prestations payables aux termes des régimes de retraite de CAE donnent droit à une prestation annuelle égale à 2 % du revenu annuel moyen (soit la moyenne des montants les plus élevés sur cinq ans du salaire et de la rémunération réelle de rémunération incitative à court terme, pour les membres de la haute direction visés autres que le président et chef de la direction, pour chaque année de service ouvrant droit à pension). Avant l'exercice 2025, la rémunération incitative à court terme du président et chef de la direction utilisée pour déterminer son revenu annuel moyen ouvrant droit à pension constituait la prime cible. Sa prestation de retraite annuelle maximale se limitait à 1 050 000 \$. Dans le cadre de la convention de départ de M. Parent, le conseil d'administration a décidé que le droit à la prestation de retraite complémentaire de celui-ci devait être le même que celui des autres membres de la haute direction visés et des hauts dirigeants. En conséquence, la prime réelle est utilisée pour déterminer les revenus ouvrant droit à pension pour le chef de la direction et pour les autres membres de la haute direction visés et des hauts dirigeants, afin de mieux aligner les prestations de retraite sur les rendements de la Société, et le plafond des prestations de retraite a été supprimé. Les hauts dirigeants peuvent prendre leur retraite de la Société à partir de l'âge de 60 ans et ont droit à une pleine pension. Aux fins du régime de retraite complémentaire, un haut dirigeant est considéré comme retraité si, au moment de la cessation de son emploi auprès de CAE, il est âgé d'au moins 55 ans et a participé à ce régime pendant au moins 5 ans. Avant l'âge normal de retraite, la prestation de retraite annuelle sera réduite de 0,5 % à 0,25 % par mois selon l'âge du membre de la haute direction visé au moment de la retraite.

Les prestations de retraite payables aux termes du régime de retraite complémentaire sont versées directement par CAE. Au Canada, CAE doit financer le régime de retraite complémentaire ou garantir le paiement des prestations en vertu de celui-ci au moment de la retraite du dirigeant. CAE a choisi de fournir une garantie en obtenant des lettres de crédit pour un fonds en fiducie créé à l'intention des dirigeants qui ont pris leur retraite. CAE a garanti les prestations de retraite de certains membres de la haute direction visés et dirigeants clés par une lettre de crédit pour un fonds en fiducie créé à l'intention des dirigeants.

CAE n'accorde généralement pas d'années décomptées supplémentaires aux termes de ses régimes de retraite. La réception de prestations de retraite aux termes du régime de retraite complémentaire est conditionnelle au respect d'un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation.

	Prestations annuelles payables						
	Nombre d'années décomptées	Au 31 mars 2025 (\$)	À 65 ans (\$)	Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ² (\$)	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ³ (\$)
Marc Parent	20,17	1 161 000	1 209 000	14 115 000	2 916 000	(1 176 000)	15 855 000 ⁽⁵⁾
Constantino Malatesta	11,17	80 000	451 000	1 254 000	921 000	189 000	2 364 000
Carter Copeland⁴	3,60	72 300	653 000	870 000	453 000	178 000	1 501 000
Mark Hounsell	9,17	136 000	311 000	1 828 000	234 000	225 000	2 287 000
Nick Leontidis	25,00	551 000	584 000	7 944 000	363 000	283 000	8 590 000
Sonya Branco	15,67	282 000	282 000	3 679 000	160 000	(1 622 000)	2 126 000

1. La variation de l'obligation au titre des prestations qui est attribuable à des éléments rémunérateurs comprend le coût des services rendus et l'augmentation du revenu, supérieur ou inférieur aux hypothèses. Le coût des services rendus est la valeur estimative des prestations constituées au cours de l'année civile.
2. La variation de l'obligation au titre des prestations qui est attribuable à des éléments non rémunérateurs comprend les intérêts, la variation des hypothèses ainsi que des gains et pertes autres que la différence dans le revenu et la baisse du taux d'actualisation permettant d'évaluer la valeur des régimes de retraite qui augmente l'obligation au titre des prestations constituées.
3. Les valeurs actualisées des prestations accumulées indiquées dans le tableau ci-dessus sont calculées conformément aux hypothèses employées aux fins de communication de l'information financière. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de CAE pour l'exercice clos le 31 mars 2025. La valeur actualisée totale des prestations accumulées indiquée dans nos états financiers est calculée conformément aux IFRS.
4. La pension de M. Copeland est payable en dollars américains convertis en dollars canadiens selon un taux de change moyen de 1,39 pour l'exercice 2025.
5. Cela comprend la valeur actualisée nette de l'augmentation des prestations annuelles payables pour les services rendus jusqu'au 31 mars 2025. Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'entente de départ avec le chef de la direction ci-après – **Section 7 – Rémunération de la haute direction – Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle.**

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Indemnités en cas de cessation d'emploi

Les programmes de rémunération applicables aux membres de la haute direction visés contiennent aussi des dispositions applicables à la cessation d'emploi ou au changement de contrôle de CAE. CAE n'a pas de politique officielle en matière d'indemnités de départ en cas de cessation d'emploi, mais elle donne les indemnités et prestations de départ exigées par la loi ou conformément aux contrats d'emploi avec les membres de la haute direction visés.

En 2009, CAE a signé un contrat d'emploi de CAE avec M. Parent qui stipule que ses indemnités de cessation d'emploi et ses avantages en cas de cessation d'emploi sans motif valable correspondent à deux ans de salaire, plus la prime cible et le maintien des avantages. Aux termes de ce contrat, M. Parent a également droit à deux années de service au régime de retraite désigné et au régime de retraite complémentaire.

Les contrats d'emploi de CAE avec M. Copeland, Leontidis et Hounsell prévoient l'équivalent de deux ans de salaire plus le versement d'une prime cible en cas de cessation d'emploi sans motif valable. Aucun contrat similaire n'a encore été conclu avec M. Malatesta en raison de ses fonctions intérimaires.

De plus, les contrats de CAE avec tous les membres de la haute direction visés, sauf avec M. Malatesta, leur donnent droit à une prestation de cessation d'emploi à la suite d'un changement de contrôle de CAE s'il est mis fin à l'emploi du haut dirigeant expressément ou de façon déguisée sans motif valable dans les deux ans suivant un changement de contrôle. Dans un tel cas, le haut dirigeant a droit à deux ans de

rémunération annuelle (salaire, rémunération incitative à court terme et avantages sociaux, payables en une somme forfaitaire), à deux ans de services décomptés et à l’acquisition immédiate des années de services supplémentaires décomptées pour les régimes de pension ou de retraite, au paiement de DDVA pour rémunération incitative à long terme et à l’acquisition de la totalité des options d’achat d’actions, des DNR et des DAR non acquis, conformément aux dispositions des régimes.

Programme de rémunération	Démission et cessation d’emploi pour motif valable	Cessation d’emploi involontaire	Retraite	Changement de contrôle ¹
Rémunération incitative à court terme annuelle	Perdu	Paiement partiel en fonction du rendement et de la durée d’occupation du poste	Paiement partiel en fonction du rendement de la Société et de la durée d’occupation du poste	Deux fois le plus élevé des deux montants suivants: la prime moyenne sur trois ans ou la prime cible en cas de cessation d’emploi ²
Options d’achat d’actions	<p>Démission : Les options acquises peuvent être exercées jusqu’à la première des dates suivantes : 30 jours après la cessation d’emploi ou la date d’expiration; les options non acquises sont perdues</p> <p>Cessation pour motif valable : Toutes les options, qu’elles soient acquises ou non, sont perdues</p>	<p>Options d’achat d’actions attribuées avant l’exercice 2024 : Les options acquises peuvent être exercées jusqu’à la première des dates suivantes : 30 jours après la cessation d’emploi ou la date d’expiration; les options non acquises sont perdues</p> <p>Options d’achat d’actions attribuées à compter de l’exercice 2024 : Les options acquises peuvent être exercées jusqu’à la première des dates suivantes : 90 jours après la cessation d’emploi ou la date d’expiration; les options non acquises sont perdues</p>	<p>Options d’achat d’actions attribuées avant l’exercice 2024 : Les options acquises peuvent être exercées jusqu’à la date d’expiration; l’acquisition des options non acquises se poursuit et celles-ci doivent être exercées dans les 30 jours après la date d’acquisition</p> <p>Options d’achat d’actions attribuées à compter de l’exercice 2024 : Les options acquises peuvent être exercées jusqu’à la date d’expiration; l’acquisition des options non acquises se poursuit et celles-ci doivent être exercées jusqu’à la première des dates suivantes : 90 jours après la date d’acquisition, ou la date d’expiration</p>	<p>Options d’achat d’actions attribuées avant l’exercice 2024 : Toutes les options sont acquises, conformément aux dispositions du régime</p> <p>Options d’achat d’actions attribuées à compter de l’exercice 2024 : Les options seront entièrement acquises et pourront être exercées en l’absence de conversion ou de remplacement par une autre attribution; si elles sont converties, elles seront entièrement acquises en cas de cessation d’emploi sans motif valable ou de démission avec motif valable dans les deux ans suivant un changement de contrôle, et pourront être exercées jusqu’à la première des dates suivantes : un an après la cessation d’emploi ou la démission, ou la date d’expiration</p>
Droits à la valeur d’actions liés au rendement	<p>Démission : Les DAR acquis, attribués à compter de l’exercice 2024, seront réglés dès que possible; les DAR non acquis sont perdus</p> <p>Cessation pour motif valable : Tous les DAR sont perdus</p>	<p>DAR attribués avant l’exercice 2024 : Les DAR sont partiellement acquis à raison de 1/6, 1/3 et 1/2 pour chaque année complète de service à compter de la date de l’attribution</p> <p>DAR attribués à compter de l’exercice 2024 : Les DAR acquis seront réglés dès que possible; le comité des ressources humaines peut, à sa seule appréciation, décider qu’une tranche proportionnelle des DAR non acquis (en fonction du nombre d’exercices clos depuis la date d’attribution) sera immédiatement acquise</p>	Les DAR acquis à compter de l’exercice 2024 seront réglés dès que possible; l’acquisition et le règlement des DAR non acquis se poursuivra comme prévu, selon leurs modalités d’acquisition, notamment l’atteinte des critères de rendement	<p>DAR attribués avant l’exercice 2024 : Les DAR non acquis seront acquis à la date de changement de contrôle; tous les DAR acquis deviennent payables au cours de clôture des actions de CAE à la TSX à cette date, conformément aux dispositions du régime</p> <p>DAR attribués à compter de l’exercice 2024 : Les DAR seront entièrement acquis en l’absence de conversion ou de remplacement par une autre attribution; s’ils sont convertis, ils seront entièrement acquis et réglés dès que possible après leur acquisition en cas de cessation d’emploi sans motif valable ou de démission avec motif valable dans les deux ans suivant un changement de contrôle</p>
Droits à la valeur d’actions de négociation restreinte	<p>Démission : Les DNR acquis, attribués à compter de l’exercice 2024, seront réglés dès que possible; les DNR non acquis sont perdus</p> <p>Cessation pour motif valable : Tous les DNR sont perdus</p>	<p>DNR attribués avant l’exercice 2024 : Les DNR sont partiellement acquis à raison de 1/3 pour chaque année complète de service à compter de la date de l’attribution.</p> <p>DNR attribués à compter de l’exercice 2024 : Les DNR acquis seront réglés dès que possible; le comité des ressources humaines peut, à sa seule appréciation,</p>	Les DNR acquis à compter de l’exercice 2024 seront réglés dès que possible; l’acquisition et le règlement des DNR non acquis se poursuivra comme prévu, selon leurs modalités d’acquisition	<p>DNR attribués avant l’exercice 2024 : Les DNR non acquis seront acquis à la date de changement de contrôle; tous les DNR acquis deviennent payables au cours de clôture des actions de CAE à la TSX à cette date, conformément aux dispositions du régime</p> <p>DNR attribués à compter de l’exercice 2024 : Les DNR</p>

		décider qu'une tranche proportionnelle des DNR non acquis (en fonction du nombre d'exercices clos depuis la date d'attribution) sera immédiatement acquise		seront entièrement acquis en l'absence de conversion ou de remplacement par une autre attribution; s'ils sont convertis, ils seront entièrement acquis et réglés dès que possible après leur acquisition en cas de cessation d'emploi sans motif valable ou de démission avec motif valable dans les deux ans suivant un changement de contrôle
Droits différés à la valeur d'actions attribués à compter d'avril 2004	Les droits acquis sont payés.	Les droits acquis sont payés.	Tous les droits sont acquis.	Tous les droits sont acquis.
Régime de retraite complémentaire	Démission : Après cinq ans ou plus de participation au régime de retraite complémentaire : prestations constituées de retraite différées à 65 ans Cessation pour un motif valable : aucune prestation payable du régime de retraite complémentaire.	Après cinq ans ou plus de participation au régime de retraite complémentaire : prestations constituées de retraite différées à 65 ans	Si 55 ans ou plus et participation d'au moins cinq ans au régime de retraite complémentaire : prestation mensuelle payable immédiatement	Acquisition immédiate et deux ans de service supplémentaire en cas de cessation d'emploi ²
Indemnités de départ	-	Indemnité de départ ³ en cas de cessation d'emploi	-	Indemnité de départ ⁴ en cas de cessation d'emploi ²

- Le changement de contrôle est défini dans les contrats en cas de changement de contrôle conclus entre CAE et chacun des membres de la haute direction visés, à l'exception de M. Malatesta. Le changement de contrôle peut être déclenché par un certain nombre d'événements, notamment l'acquisition par une personne de 20 % des droits de vote de CAE qui est accompagnée par un changement dans la composition du conseil, l'acquisition par une personne de 35 % des droits de vote de CAE ou l'acquisition d'actions représentant la moitié des capitaux propres de CAE. Les programmes de rémunération ont diverses définitions d'événements donnant lieu à un changement de contrôle, qui ont différents effets sur la rémunération. Les dispositions figurant dans le tableau ci-dessus concernent des événements précis qui donnent droit au maximum de prestations aux dirigeants.
- Conformément aux contrats en cas de changement de contrôle conclus entre CAE et chacun des membres de la haute direction visés, à l'exception de M. Malatesta, la cessation d'emploi est définie comme une cessation d'emploi sans motif valable qui se produit dans les deux premières années suivant le changement de contrôle.
- En cas de cessation d'emploi sans motif valable lorsque l'indemnité de départ est payable, le montant de celle-ci est établi au moment de la cessation d'emploi, compte tenu des facteurs pertinents et de l'état actuel de la législation et de la jurisprudence.
- Le montant de l'indemnité correspond à deux fois la somme du salaire de base, de la prime cible (ou de la prime réelle moyenne au cours des trois dernières années si elle est plus élevée que la prime cible), de la valeur des avantages sociaux et des avantages indirects offerts au dirigeant.

En cas de décès au cours d'un emploi actif au sein de CAE, le haut dirigeant est réputé avoir pris sa retraite la veille de son décès s'il avait au moins 55 ans; autrement, il est réputé avoir mis fin à son emploi la veille de son décès.

Prestations supplémentaires payables aux membres de la haute direction visés dans des cas précis de cessation d'emploi

Le tableau qui suit présente les sommes supplémentaires payables à chaque membre de la haute direction visé actif à la survenance des événements précisés, comme si chacun de ces événements était survenu le 31 mars 2025.

	Marc Parent	Constantino Malatesta	Carter Copeland	Mark Hounsell	Nick Leontidis
Cessation d'emploi involontaire					
Salaire / indemnité de départ	6 153 500	Non déterminé	29 190 00 ¹	1 653 447	2 590 000
DLT	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
DNR ²	1 383 242	31 050	225 788	158 089	321 191
DAR ²	1 389 983	30 574	226 409	162 881	322 782
Régime de retraite complémentaire	1 861 000	-	-	-	-
Total	10 787 724	61 624	3 371 197	1 974 417	3 233 973

	Marc Parent	Constantino Malatesta	Carter Copeland	Mark Hounsell	Nick Leontidis
Retraite					
DLT	-	-	-	-	-
DNR	-	-	-	-	-
DAR	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Régime de retraite complémentaire	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-
Cessation d'emploi après un changement de contrôle					
Salaires/indemnité de départ ³	6 153 500	-	3 016 300	1 723 447	2 690 000
DLT ⁴	-	-	-	-	-
Options ⁵	2 359 391	55 005	471 636	247 868	574 538
DNR ⁶	5 031 284	115 728	927 133	545 630	2 614 511
DAR ⁶	13 759 521	317 318	2 563 032	1 485 308	3 301 839
Régime de retraite complémentaire ⁷	1 861 000	-	716 000	427 000	708 000
Total	29 164 696	488 051	7 694 101	4 429 253	9 888 888

1. L'indemnité de départ de M. Copeland a été convertie en dollars canadiens selon le taux de change moyen de 1,39 pour l'exercice 2025.
2. La valeur des DNR et des DAR correspond au produit du nombre de droits qui auraient été acquis si la cessation d'emploi sans motif valable était survenue le 31 mars 2025, selon le rendement au cours des années de service achevées, s'il y a lieu, et la juste valeur marchande moyenne établie pour les 20 jours de bourse des actions à la TSX précédant la date d'acquisition du 31 mars 2025, qui était de 35,22 \$. À noter que la valeur réelle sera différente.
3. L'indemnité de départ définie par le contrat en cas de changement de contrôle pour chaque membre de la haute direction visé.
4. La valeur des DLT a été calculée en multipliant le nombre de droits qui auraient été acquis si un changement de contrôle était survenu au 31 mars 2025 et qui seront rachetables au cours de l'année suivant la cessation de l'emploi du dirigeant. En date du 31 mars 2025, tous les DLT étaient déjà acquis.
5. La valeur des options a été calculée en multipliant le nombre d'options qui auraient été acquises si un changement de contrôle était survenu au 31 mars 2025 d'après le cours de clôture des actions de 35,38 \$ le 31 mars 2025, déduction faite du prix d'exercice des options. À noter que la valeur réelle sera différente.
6. La valeur des DNR et des DAR correspond au produit du nombre de droits qui auraient été acquis si un changement de contrôle était survenu le 31 mars 2025, d'après le cours de clôture des actions à la TSX de 35,38 \$ le 31 mars 2025. À noter que la valeur réelle sera différente.
7. Les prestations au titre du régime complémentaire de retraite établies pour chaque membre de la haute direction visé tiennent compte de la valeur différentielle des prestations pour chaque événement donnant lieu à une cessation d'emploi qui dépasse la valeur actualisée des prestations présentées dans les tableaux « Prestations de retraite » ci-dessus.

Convention de départ du chef de la direction

En novembre 2024, nous avons annoncé notre plan de relève du chef de la direction, selon lequel Marc Parent quittera la Société lors de l'assemblée générale annuelle d'août 2025. Les modalités de départ du chef de la direction ont été finalisées au quatrième trimestre de l'exercice 2025 aux termes d'une convention de départ et sont généralement conformes au contrat d'emploi du chef de la direction actuel (y compris une décision du conseil d'administration selon laquelle le départ du chef de la direction était techniquement admissible à une cessation d'emploi sans motif valable aux termes de ce contrat d'emploi). Dans le cadre de la convention de départ et en contrepartie des paiements et avantages décrits ci-dessous, le chef de la direction a accepté de se conformer à de nouvelles dispositions de non-sollicitation et de non-concurrence pour une période de 24 mois suivant son départ. La réception de paiements et d'avantages aux termes de la convention de départ exige que le chef de la direction continue de respecter ces nouvelles dispositions en matière de non-sollicitation et de non-

concurrence, ainsi que les dispositions en matière de confidentialité contenues dans son contrat d'emploi. De plus, en contrepartie de ces paiements et avantages, il a également convenu d'aider la Société à assurer une transition en douceur à son successeur et à demeurer en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle.

Selon la convention de départ, les montants et avantages du chef de la direction comprenaient :

- 24 mois de salaire de base (y compris certains avantages sociaux et avantages indirects) sous forme de maintien du salaire, soit 3 104 541 \$;
- 24 mois de prime cible, soit 125 % de son salaire de base, représentant 3 307 500 \$;
- 24 mois de service supplémentaires crédités au régime de retraite désigné et au régime de retraite complémentaire, représentant une valeur additionnelle de 116 500 \$ à ses prestations de retraite sur une base annuelle;
- une modification de ses droits au régime de retraite complémentaire afin de l'aligner sur les conditions offertes aux autres hauts dirigeants de la Société. Par conséquent, le plafond des prestations de retraite antérieurement établi a été supprimé et le RICT réel (par opposition au RICT cible) gagné a été utilisé aux fins du calcul des prestations de retraite futures. Cet ajustement devrait permettre d'obtenir une valeur de retraite annuelle supplémentaire de 270 600 \$. Voir également **la section 7 – Rémunération de la haute direction – Rémunération de nos membres de la haute direction visés – Régimes de retraite.**

Convention de départ de l'ancienne cheffe de la direction financière

En juillet 2024, nous avons annoncé la transition de notre chef de la direction financière, Sonya Branco ayant quitté la Société à la fin du mois d'août 2024. Les modalités de départ de la cheffe de la direction financière ont été finalisées en août 2024 aux termes d'une convention de départ et étaient généralement conformes au contrat d'emploi de M^{me} Branco (y compris une décision du conseil d'administration selon laquelle le départ de M^{me} Branco était techniquement admissible à une cessation d'emploi sans motif valable aux termes de ce contrat d'emploi). Dans le cadre de la convention de départ, le conseil a convenu de permettre à M^{me} Branco de participer aux régimes RILT aux termes de chaque régime pertinent jusqu'au dernier jour de maintien du salaire (c.-à-d. juin 2026) plutôt qu'à la date de départ, sans qu'il y ait de nouvelles attributions pendant la période de maintien du salaire. En contrepartie, M^{me} Branco a convenu d'aider la Société dans certaines questions liées à la transition.

Conformément au contrat d'emploi, les montants et les avantages sociaux du chef de la direction financière comprenaient 22 mois de salaire de base (y compris certains avantages sociaux et avantages indirects) sous forme de maintien du salaire, soit 1 225 688 \$, une prime cible, soit 817 094 \$, et des années de service supplémentaires décomptées au titre du régime de retraite désigné et du régime de retraite complémentaire, soit un montant supplémentaire annuel de 38 800 \$ en prestations de retraite.

Section 8

Autres renseignements importants

Autres renseignements importants

La direction de CAE n'a connaissance d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée, à l'exception de celles qui sont énoncées aux présentes ou dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Intérêt des personnes informées dans des opérations importantes

Les personnes informées (y compris les administrateurs et les membres de la haute direction) de CAE et les candidats aux postes d'administrateur de CAE, ainsi que les personnes ayant des liens avec eux et les membres de leur groupe, n'ont pas eu et n'ont pas d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération conclue depuis le début du dernier exercice de CAE ni dans une opération proposée ayant eu ou qui aura une incidence importante sur CAE ou ses filiales.

Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

CAE n'offre aucun prêt à ses administrateurs ni à ses membres de la haute direction. Ni CAE ni ses filiales n'ont donné de garantie, de contrat de soutien, de lettre de crédit ou d'entente semblable à une autre entité dans le cadre de prêts à des administrateurs ou à des membres de la haute direction de CAE.

Propositions des actionnaires

Pour soumettre une question au vote des actionnaires à une assemblée annuelle de CAE, un actionnaire doit faire parvenir une proposition au chef des affaires juridiques et de la conformité, et secrétaire, au bureau de CAE situé au 8585, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1G6 de quatre-vingt-dix (90) à cent cinquante (150) jours avant la date anniversaire de l'assemblée annuelle précédente ou selon le calendrier prescrit par la législation applicable. Les actionnaires devront soumettre un avis des questions qu'ils souhaitent présenter à l'assemblée annuelle de 2026 de CAE entre le 16 mars 2026 et le 15 mai 2026. CAE peut omettre toute proposition de sa circulaire et de l'assemblée annuelle pour bon nombre de raisons aux termes des lois canadiennes applicables régissant les sociétés par actions, y compris la réception de la proposition par CAE après l'échéance indiquée ci-dessus.

Information supplémentaire

CAE remettra les documents suivants à quiconque en fera la demande écrite au chef des affaires juridiques et de la conformité, et secrétaire de CAE, à CAE inc., 8585, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1G6 (téléphone : 514-734-5779; télécopieur : 514-340-5530) :

1. un exemplaire de la dernière notice annuelle de CAE avec une copie de tout document complet ou de toute partie de document qui y est intégré par renvoi;
2. un exemplaire du rapport financier annuel contenant les états financiers comparatifs de CAE pour l'exercice 2025, de même que le rapport de l'auditeur s'y rattachant et le rapport de gestion;
3. un exemplaire de la présente circulaire.

Il est également possible de consulter ces documents sur le site Web de CAE (www.cae.com). Des informations financières additionnelles sont publiées dans les états financiers comparatifs de CAE et dans le rapport de gestion pour le dernier exercice clos, accessibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Le contenu de la présente circulaire a été approuvé par le conseil d'administration de CAE.



Mark Hounsell,
Chef des affaires juridiques et de la
conformité, et secrétaire

12 juin 2025
 Montréal, Québec

Annexe A

Charte du conseil d'administration

Annexe A – Charte du conseil d'administration

CAE INC.

(« CAE » ou la « Société »)

Responsabilités

Le président et chef de la direction de CAE et les autres membres de la haute direction de la société sont responsables de la gestion de la société. Le conseil d'administration (le « conseil ») est responsable de la gérance de la société et est chargé de surveiller les mesures prises par la direction et d'assurer l'orientation et les conseils qui lui sont donnés. Le conseil agira dans le meilleur intérêt de la société.

Comités

Le conseil peut constituer des comités, qu'il juge nécessaires ou souhaitables, pour l'aider dans l'accomplissement de ses fonctions et de ses responsabilités dans le cadre d'un mandat qu'il élabore. À l'occasion, il peut déléguer à ces comités ou à d'autres personnes les responsabilités qu'il a le droit de déléguer. À ce titre, le conseil se dote d'un comité d'audit, d'un comité des ressources humaines et d'un comité de gouvernance. Chacun des comités est composé uniquement d'administrateurs indépendants, tel que le détermine le conseil à la lumière des lois sur les valeurs mobilières et les règles en matière de bourse des valeurs applicables. Chaque membre de comité est élu par le conseil après une étude approfondie des exigences relatives à la participation à chaque comité. Les administrateurs indépendants tiendront périodiquement des réunions sans la présence de la direction, comme ils le jugeront opportun.

Stratégie

Le conseil maintient un processus de planification stratégique et approuve, chaque année, un plan stratégique. Le conseil adopte également un budget annuel relatif au rendement financier, distinct du plan stratégique.

Gestion des risques de l'entreprise

Le conseil est responsable de la supervision de la gestion des risques de l'entreprise. À ce titre, le conseil examinera avec la direction le goût du risque et la tolérance au risque de l'entreprise et évaluera si sa stratégie est compatible avec le goût du risque et la tolérance au risque convenus pour l'entreprise. Le conseil examinera et discutera également avec la direction de toutes les principales expositions aux risques de l'entreprise sur une base globale, à l'échelle de l'entreprise, et des mesures prises par la direction pour surveiller et gérer ces expositions. Cela comprend l'examen, avec la direction, des attentes du conseil quant aux responsabilités respectives de chaque comité en matière de surveillance des risques et de gestion des risques spécifiques afin de garantir une compréhension commune de l'imputabilité et des rôles.

Le conseil travaillera avec la direction pour promouvoir et cultiver activement une culture d'entreprise qui comprend et met en œuvre la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.

Gouvernance

Les questions liées à la gouvernance incombent au conseil dans son ensemble. Cela comprend notamment leur communication, y compris dans le rapport annuel d'activités et de développement durable et dans la circulaire de sollicitation de procurations de la société.

Le conseil examine périodiquement la Politique de divulgation de la société, qui traite, entre autres, de la façon dont la société doit interagir avec les actionnaires, les analystes et les autres parties intéressées et de la communication exacte et en temps voulu de tous les renseignements importants. La société communique avec les parties intéressées par plusieurs voies, y compris son site Web. Ces parties peuvent, à leur tour, formuler des commentaires à la société de diverses façons, notamment par courriel.

Le conseil, par l'entremise de son comité de gouvernance, examine régulièrement les rapports sur le respect du code d'éthique professionnelle de la société et des pratiques éthiques en général. Il examine périodiquement les politiques de la société à l'égard des décisions et des questions qui requièrent l'approbation du conseil.

Audit, finances et gestion des risques

Le conseil, directement et par l'intermédiaire du comité d'audit, veille à :

- i) l'intégrité et la qualité de la communication de l'information financière et l'efficacité des contrôles internes;
- ii) le cadre de gestion des risques, y compris la détermination des principaux risques liés aux activités de la société, ainsi qu'au fait que des systèmes sont en place pour surveiller, gérer et atténuer efficacement ces risques;
- iii) gouvernance de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle, gestion des risques, signalement des incidents et divulgation des cyber risques;
- iv) le respect par la société des exigences légales et réglementaires;
- v) les compétences et l'indépendance des auditeurs externes de la société;
- vi) le rendement de la fonction comptable interne et des auditeurs externes de la société; et
- vii) la pertinence des documents importants de la société à l'intention du public avant leur publication.

Planification de la relève

Le conseil, avec l'aide du comité des ressources humaines, s'assure qu'un plan de la relève du président et chef de la direction et des autres employés haut placés de la société est mis en place et en assure le suivi.

Surveillance et rémunération de la direction

Le conseil tient compte des recommandations du comité des ressources humaines à l'égard des sujets suivants :

- i) la nomination et la rémunération de la haute direction de la société à partir du niveau de la vice-présidence principale;
- ii) la mise en œuvre de processus de recrutement, de formation, de perfectionnement et de fidélisation des employés haut placés qui font preuve d'excellence en matière d'intégrité et de compétences, et toute recommandation pour améliorer les processus en place en vue de perfectionner les employés ayant un grand potentiel, comme le Programme annuel de développement du leadership;
- iii) la philosophie en matière de rémunération de la société en général;
- iv) l'adoption de régimes de rémunération d'intéressement et en actions, notamment les options d'achat d'actions, les achats d'actions, les droits différés à la valeur d'actions, les droits à la valeur d'actions liés au rendement, les droits à la valeur d'actions de négociation restreinte ou d'autres régimes semblables, auxquels les employés peuvent ou pourraient participer; et
- v) les politiques de retraite de la société et les cas particuliers connexes.

Le conseil communique au président et chef de la direction et évalue périodiquement ses attentes à l'égard du rendement de la direction et de la conduite des affaires de la société par la direction. Le conseil évalue aussi périodiquement la description de poste et les objectifs du président et chef de la direction de même que son rendement par rapport à ces objectifs. Chaque année, après l'évaluation du rendement, le conseil approuve la rémunération du président et chef de la direction à la recommandation du comité des ressources humaines.

Sujets de développement durable

Le conseil, par l'intermédiaire des comités de gouvernance et des ressources humaines, supervise et examine les politiques, les pratiques, la stratégie et les rapports de développement durable de l'entreprise (notamment l'inclusion et l'égalité des chances, la protection des données et la confidentialité, l'intelligence artificielle, la santé et la sécurité (notamment la sécurité aérienne), l'environnement et les changements climatiques, l'éthique et la lutte contre la corruption, la sécurité, et les droits de l'homme (notamment l'esclavage moderne)).

Le conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, passe en revue les tendances relatives à la divulgation du rendement non financier par les entreprises (notamment la divulgation liée au développement durable) et supervise la mise en place et le maintien d'un système de processus et de contrôles visant à garantir l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité des informations de développement durable à inclure dans les rapports financiers.

Compétences, rémunération, formation et orientation des administrateurs

Le conseil, par l'entremise du comité de gouvernance, élabore un processus en vue d'établir, à la lumière des occasions et des risques auxquels la société est exposée, les compétences, les aptitudes et les qualités personnelles que les nouveaux administrateurs doivent posséder afin d'accroître la valeur de la société, tout en veillant à ce que le conseil soit composé d'une majorité de personnes indépendantes. Quant à la composition du conseil, celui-ci veille à respecter les limites de mandat auxquelles sont soumis tous les administrateurs. Compte tenu de la Politique sur la composition du conseil d'administration et du comité de direction de la société, le conseil prend aussi en compte les critères favorisant la diversité, notamment le sexe, l'expérience à l'échelle internationale, la nationalité, l'âge et les connaissances du secteur.

Le conseil, par l'entremise du comité de gouvernance, élabore un programme pour l'orientation et la formation des nouveaux administrateurs, et s'assure que chaque candidat pressenti pour siéger au conseil acquiert une compréhension du rôle du conseil et de ses comités, de la nature et du fonctionnement des activités de la société, ainsi que de l'apport attendu de chaque administrateur, et élabore un programme de formation continue pour les administrateurs, s'il est nécessaire.

Le conseil tient compte des recommandations du comité de gouvernance à l'égard du niveau et des modes de rémunération des administrateurs, lesquelles reflètent les responsabilités et les risques associés au fait d'être un administrateur de la société.

Évaluation de l'efficacité du conseil et des comités

Le conseil tient compte des recommandations du comité de gouvernance à l'égard de l'élaboration et de la surveillance de la démarche à suivre pour évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités, des présidents des comités, du président du conseil et de l'apport de chaque administrateur. Les évaluations sont effectuées sur une base annuelle. Les résultats sont analysés par le président du conseil ou le président du comité de gouvernance, ou les deux, et sont présentés au conseil dans son ensemble, qui décide des mesures jugées nécessaires, selon le cas. Le conseil s'assure que sa composition et le nombre d'administrateurs lui permettent de fonctionner prudemment et efficacement.

Régimes de retraite

Il incombe au conseil de surveiller la gestion des régimes de retraite de la société par l'entremise de son comité des ressources humaines et de son comité d'audit.

Conseillers externes

Les administrateurs peuvent retenir les services de conseillers externes aux frais de la société, sous réserve de l'approbation du président du conseil, et ils peuvent avoir accès aux conseils et aux services du secrétaire de la société, qui est également chef des affaires juridiques et de la conformité.

Dernière mise à jour – le 12 juin 2025

Annexe B

Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Annexe B – Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières

La présente circulaire comprend des mesures financières non conformes aux IFRS, des ratios non conformes aux IFRS, des mesures de gestion du capital et des mesures financières supplémentaires. Ces mesures ne sont pas des mesures financières normalisées en vertu des IFRS; le lecteur doit donc se garder de les confondre avec les mesures du rendement établies conformément aux IFRS ou de les substituer à celles-ci. En outre, il doit éviter de comparer ces mesures aux mesures portant un nom similaire que fournissent ou utilisent d'autres émetteurs. La direction estime que ces mesures sont des indicateurs supplémentaires de notre rendement opérationnel et des tendances en la matière, et qu'elles facilitent la comparaison entre les périodes.

DÉFINITIONS

Une mesure financière non conforme aux IFRS s'entend de toute mesure financière qui représente notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie, et qui exclut un montant qui entre dans la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans nos états financiers ou comprend un montant qui en est exclu.

Un ratio non conforme aux IFRS s'entend de toute mesure financière qui est exprimée sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou de représentation similaire, qui a au moins une mesure financière non conforme aux IFRS comme l'une de ses composantes.

Un total des mesures sectorielles s'entend de toute mesure financière qui est un sous-total ou le total d'au moins deux secteurs à présenter et qui est présentée dans les notes afférentes à nos états financiers consolidés, mais n'est pas présentée dans nos états financiers de base.

Une mesure de gestion du capital s'entend de toute mesure financière qui vise à permettre à une personne physique d'évaluer les objectifs, les procédures et les processus que nous avons adoptés pour gérer notre capital et qui est présentée dans les notes afférentes à nos états financiers consolidés, mais n'est pas présentée dans nos états financiers de base.

Une mesure financière supplémentaire s'entend de toute mesure financière qui représente notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie historiques ou attendus, qui n'est pas présentée dans nos états financiers de base et qui ne s'inscrit pas dans l'une des catégories précitées.

Certaines mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont fournies à la fois sur une base consolidée et séparément pour chacun de nos secteurs (Aviation civile et Défense et sécurité), car nous analysons leurs résultats et leur rendement séparément.

MESURES DU RENDEMENT

Marge bénéficiaire brute (marge brute en pourcentage des produits des activités ordinaires)

La marge bénéficiaire brute est une mesure financière supplémentaire qui correspond à la marge brute divisée par les produits des activités ordinaires pour une période donnée. Nous en suivons l'évolution, car nous trouvons qu'elle rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes.

Marge opérationnelle (résultat opérationnel en pourcentage des produits des activités ordinaires)

La marge opérationnelle est une mesure financière supplémentaire qui correspond au résultat opérationnel divisé par les produits des activités ordinaires pour une période donnée. Nous en suivons l'évolution, car nous trouvons qu'elle rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes.

Résultat opérationnel sectoriel ajusté

Le résultat opérationnel sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS qui donne une indication de la rentabilité individuelle des secteurs puisqu'il exclut l'incidence des éléments qui ne se rapportent pas directement à leur rendement. Le résultat opérationnel sectoriel ajusté correspond au résultat opérationnel, ajusté par les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, ainsi que les pertes de valeur

et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers. Les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers sont constitués du profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM (décrit à la note 7 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025), des coûts liés aux questions concernant les actionnaires (décrites à la section 5.5 du rapport de gestion de l'exercice 2025), des coûts liés à la transition de la haute direction (décrits à la section 5.6 du rapport de gestion de l'exercice 2025), de la perte de valeur du goodwill (décrite à la note 14 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024), de la perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024) et de la reprise de la perte de valeur d'actifs non financiers par suite de leur réaffectation et optimisation (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2023). Nous suivons l'évolution du résultat opérationnel sectoriel ajusté, car nous trouvons qu'il rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'il facilite la comparaison entre les périodes. Le résultat opérationnel sectoriel ajusté sur une base consolidée est un total des mesures sectorielles, puisqu'il s'agit de la mesure de rentabilité qu'utilise la direction pour prendre des décisions sur l'attribution des ressources aux secteurs et évaluer la performance sectorielle. Se reporter à la **section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS »** du rapport de gestion de l'exercice 2025 pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, lequel rapprochement est intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Marge opérationnelle sectorielle ajustée (résultat opérationnel sectoriel ajusté en pourcentage des produits des activités ordinaires)

La marge opérationnelle sectorielle ajustée est un ratio non conforme aux IFRS qui correspond au résultat opérationnel sectoriel ajusté divisé par les produits des activités ordinaires pour une période donnée. Nous en suivons l'évolution, car nous trouvons qu'elle rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes.

Taux d'imposition effectif ajusté

Le taux d'imposition effectif ajusté est une mesure financière supplémentaire qui s'entend du taux d'imposition effectif sur le résultat net ajusté. Il correspond à la charge d'impôt sur le résultat, divisée par le résultat avant impôt sur le résultat, ajusté en fonction des mêmes éléments utilisés dans le calcul du résultat net ajusté. Nous en suivons l'évolution, car nous trouvons qu'il rehausse la compréhension de l'incidence des fluctuations des taux d'imposition et de la composition des revenus sur notre performance opérationnelle et qu'il facilite la comparaison entre les périodes. Se reporter à la **section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS »** du rapport de gestion de l'exercice 2025 pour un calcul de cette mesure, lequel calcul est intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Résultat net ajusté

Le résultat net ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS que nous utilisons comme mesure additionnelle de nos résultats opérationnels. Il correspond au résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société au titre des activités poursuivies, ajusté par les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, ainsi que les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers, après impôt, de même que les éléments fiscaux non récurrents importants. Les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers sont constitués du profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM (décrit à la note 7 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025), des coûts liés aux questions concernant les actionnaires (décrites à la section 5.5 du rapport de gestion de l'exercice 2025), des coûts liés à la transition de la haute direction (décrits à la section 5.6 du rapport de gestion de l'exercice 2025), de la perte de valeur du goodwill (décrite à la note 14 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024), de la perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024) et de la reprise de la perte de valeur d'actifs non financiers par suite de leur réaffectation et optimisation (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2023). Nous suivons l'évolution du résultat net ajusté, car nous trouvons qu'il rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'il facilite la comparaison entre les périodes. Se reporter à la **section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS »** du rapport de gestion de l'exercice 2025 pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, lequel rapprochement est intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Résultat par action (RPA) ajusté

Le résultat par action ajusté est un ratio non conforme aux IFRS qui correspond au résultat net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions. Nous calculons cette mesure parce que nous estimons qu'elle rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle par action et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes. Se reporter à la **section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS »** du rapport de gestion de l'exercice 2025 pour un calcul de cette mesure, lequel calcul est intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Aux fins des régimes de rémunération incitative, cette mesure est également ajustée en fonction des fluctuations du taux de change.

BAIIA et BAIIA ajusté

Le BAIIA est une mesure financière non conforme aux IFRS qui correspond au résultat net des activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat, les charges financières nettes et la dotation aux amortissements. En outre, le BAIIA ajusté est ajusté par les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, ainsi que les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers. Les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers sont constitués du profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM (décrit à la note 7 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025), des coûts liés aux questions concernant les actionnaires (décrites à la section 5.5 du rapport de gestion de l'exercice 2025), des coûts liés à la transition de la haute direction (décrits à la section 5.6 du rapport de gestion de l'exercice 2025), de la perte de valeur du goodwill (décrite à la note 14 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024), de la perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024) et de la reprise de la perte de valeur d'actifs non financiers par suite de leur réaffectation et optimisation (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2023). Nous utilisons le BAIIA et le BAIIA ajusté pour évaluer notre performance opérationnelle en éliminant l'incidence des éléments hors exploitation ou hors trésorerie. Se reporter à la **section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS »** du rapport de gestion de l'exercice 2025 pour un rapprochement de ces mesures avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, lequel rapprochement est intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux IFRS qui nous indique les sommes dont nous disposons pour investir dans les occasions de croissance, rembourser notre dette et nous acquitter de nos obligations financières courantes. C'est un indicateur de notre santé financière et de notre liquidité qui correspond aux flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies, dont sont soustraits les dépenses d'investissement en immobilisations liées à la maintenance, les dépenses en immobilisations incorporelles à l'exclusion des frais de développement inscrits à l'actif, les activités d'investissement sans lien avec la croissance, ainsi que les dividendes versés et auxquels sont ajoutés le produit de la cession d'immobilisations corporelles, les dividendes reçus des participations mises en équivalence et le produit des participations mises en équivalence, déduction faite des paiements. Se reporter à la **section 7.1 « Mouvements de trésorerie consolidés »** du rapport de gestion de l'exercice 2025 pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, lequel rapprochement est intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Taux de conversion de la trésorerie

Le taux de conversion de la trésorerie est un ratio non conforme aux IFRS calculé en divisant les flux de trésorerie disponibles par le bénéfice net ajusté. Nous utilisons ce taux pour évaluer nos entrées de trésorerie et notre capitalisation.

MESURES DE LA LIQUIDITÉ ET DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Fonds de roulement hors trésorerie

Le fonds de roulement hors trésorerie est une mesure financière non conforme aux IFRS qui nous indique combien d'argent notre entreprise immobilise dans son fonctionnement au quotidien. Il correspond à la différence entre l'actif courant (abstraction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs détenus en vue de la vente) et le passif courant (abstraction faite de la partie courante de la dette à long terme et des passifs détenus en vue de la vente). Se reporter à la **section 8.1 « Capital utilisé consolidé »** du rapport de gestion de

l'exercice 2025 pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, lequel rapprochement est intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Capital utilisé

Le capital utilisé est une mesure financière non conforme aux IFRS que nous utilisons pour évaluer et contrôler combien nous investissons dans notre entreprise. Nous mesurons ce capital de deux points de vue :

Du point de vue de l'utilisation du capital :

- Au niveau de la Société dans son ensemble, en prenant le montant total de l'actif (déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) et en soustrayant le montant total du passif (déduction faite de la dette à long terme, partie courante comprise);
- Au niveau sectoriel, en prenant le montant total de l'actif (abstraction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des actifs d'impôt, des actifs au titre des avantages du personnel et des autres actifs non opérationnels) et en soustrayant le montant total du passif (déduction faite des passifs d'impôt, de la dette à long terme, partie courante comprise, des obligations au titre des redevances, des obligations au titre des avantages du personnel et des autres passifs non opérationnels).

Du point de vue de la provenance du capital :

- Afin de comprendre d'où provient notre capital, nous faisons la somme de la dette nette et des capitaux propres.

Se reporter à la **section 8.1 « Capital utilisé consolidé »** du rapport de gestion de l'exercice 2025 pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, lequel rapprochement est intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Rendement du capital utilisé (RCU) ajusté

Le RCU ajusté est un ratio non conforme aux IFRS calculé sur une période de quatre trimestres consécutifs en divisant le résultat net des activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société, ajusté par les charges financières nettes, après impôt, les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, ainsi que les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers, par le montant moyen du capital utilisé des activités poursuivies. Les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers sont constitués du profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM (décrit à la note 7 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025), des coûts liés aux questions concernant les actionnaires (décrites à la section 5.5 du rapport de gestion de l'exercice 2025), des coûts liés à la transition de la haute direction (décrits à la section 5.6 du rapport de gestion de l'exercice 2025), de la perte de valeur du goodwill (décrite à la note 14 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024), de la perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024) et de la reprise de la perte de valeur d'actifs non financiers par suite de leur réaffectation et optimisation (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2023). Nous utilisons le RCU ajusté pour évaluer la rentabilité de notre capital investi.

Dette nette

La dette nette est une mesure de gestion du capital qui nous indique à combien se monte notre dette une fois pris en compte la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Elle nous indique quelle est globalement notre situation financière. Elle correspond à la différence entre le montant de la dette à long terme, partie courante comprise, et le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Se reporter à la **section 8.1 « Capital utilisé consolidé »** du rapport de gestion de l'exercice 2025 pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, lequel rapprochement est intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Ratio de la dette nette sur les capitaux propres

Le ratio de la dette nette sur les capitaux propres est une mesure de gestion du capital qui correspond à la dette nette divisée par la somme du total des capitaux propres et de la dette nette. Nous l'utilisons pour gérer notre structure de capital et pour surveiller nos priorités en matière d'allocation de capital.

Ratio de la dette nette sur le BAIIA et ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté

Le ratio de la dette nette sur le BAIIA et le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté sont des ratios non conformes aux IFRS qui correspondent à la dette nette divisée par le BAIIA (ou le BAIIA ajusté) des douze derniers mois. Nous utilisons le ratio de la dette nette sur le BAIIA et le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté parce qu'ils reflètent notre capacité à respecter nos obligations en matière de dette. Se reporter à la **section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS »** du rapport de gestion de l'exercice 2025 pour un calcul de ces mesures, lequel calcul est intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Dépenses d'investissement en immobilisations liées à la croissance et à la maintenance

Les dépenses d'investissement en immobilisations liées à la maintenance sont une mesure financière supplémentaire que nous utilisons pour calculer les investissements devant être réalisés pour maintenir les niveaux courants d'activité économique.

Les dépenses d'investissement en immobilisations liées à la croissance sont une mesure financière supplémentaire que nous utilisons pour calculer les investissements devant être réalisés pour accroître les niveaux courants d'activité économique.

La somme des dépenses d'investissement en immobilisations liées à la maintenance et à la croissance représente le total de nos dépenses en immobilisations corporelles.

MESURES DE LA CROISSANCE

Prises de commandes ajustées

Les prises de commandes ajustées sont une mesure financière supplémentaire qui nous indique combien valent en principe les commandes que nous avons reçues :

- Pour le secteur Aviation civile, nous considérons qu'un élément fait partie des prises de commandes ajustées dès l'instant où nous avons avec le client une entente commerciale ayant force obligatoire définissant de façon suffisamment précise les obligations respectives des parties pour constituer les bases d'un contrat. Par ailleurs, les produits des activités ordinaires attendus provenant des clients avec des contrats de formation à court terme et à long terme sont inclus dès que nous avons de la part de ces clients leur engagement à nous payer les honoraires de formation, ou lorsque nous pouvons raisonnablement compter sur la génération des produits des activités ordinaires;
- Pour le secteur Défense et sécurité, nous considérons qu'un élément fait partie des prises de commandes ajustées dès l'instant où nous avons avec le client une entente commerciale ayant force obligatoire définissant de façon suffisamment précise les obligations respectives des parties pour constituer les bases d'un contrat. Les contrats du secteur Défense et sécurité sont généralement réalisés sur une longue période, mais certains d'entre eux doivent être renouvelés chaque année. Pour ce secteur, nous n'inscrivons un élément d'un contrat dans les prises de commandes ajustées que lorsque le client en a obtenu l'autorisation et le financement.

Aux fins des régimes de rémunération incitative, cette mesure est également ajustée en fonction des fluctuations du taux de change.

Carnet de commandes ajusté

Le carnet de commandes ajusté est une mesure financière supplémentaire qui représente les produits des activités ordinaires attendus et comprend les commandes engagées, le carnet de commandes des coentreprises de même que les commandes non financées et les options :

- Les commandes engagées nous indiquent à combien se montent les commandes ajustées que nous avons reçues, mais que nous n'avons pas encore exécutées. Elles correspondent à la somme des prises de commandes ajustées de la période et du solde des commandes engagées à la fin de l'exercice précédent, moins les produits des activités ordinaires comptabilisés pour la période, plus ou moins les ajustements du carnet de commandes. Si le montant d'une commande déjà comptabilisé pour un exercice antérieur est modifié, le carnet de commandes est ajusté;
- Le carnet de commandes des coentreprises se compose de commandes engagées qui représentent la valeur prévue de notre quote-part des commandes qu'ont reçues les coentreprises, mais qu'elles n'ont pas encore exécutées. Le carnet de commandes des coentreprises est établi sur la même base que pour les commandes engagées telle qu'elle est décrite ci-dessus, mais il exclut toute partie des commandes qui ont été directement sous-traitées à une filiale de CAE, lesquelles sont déjà prises en compte dans la détermination des commandes engagées;
- Les commandes non financées s'entendent des commandes ayant force obligatoire du secteur Défense et sécurité que nous avons reçues du gouvernement des États-Unis, mais que nous n'avons pas encore exécutées et pour lesquelles l'autorisation de financement

n'a pas encore été obtenue. L'incertitude découle du calendrier des autorisations de financement, qui dépend du cycle budgétaire du gouvernement, lequel est fondé sur une fin d'exercice en septembre. Le carnet de commandes ajusté tient compte des options dont la probabilité d'exercice est élevée, que nous définissons comme étant au moins 80 % probable, mais pas des contrats à exécution indéterminée et à quantité indéterminée (ID/IQ) à plusieurs soumissionnaires. Lorsqu'une option est exercée, elle est inscrite dans les prises de commandes ajustées de la période et est sortie des commandes non financées et des options.

Ratio valeur comptable des commandes/ventes

Le ratio valeur comptable des commandes/ventes est une mesure financière supplémentaire qui correspond aux prises de commandes ajustées divisées par les produits des activités ordinaires pour une période donnée. Nous l'utilisons pour surveiller le niveau de croissance future de l'entreprise au fil du temps.

DÉFINITIONS DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE NATURE NON FINANCIÈRE

Simulateurs de vol (FFS) dans le réseau de CAE

Un FFS est une reproduction en taille réelle d'un cockpit d'avion d'une marque, d'un modèle et d'une série donnés, qui comprend un système de mouvement. Habituellement, le nombre de FFS dans le réseau n'inclut que les FFS haute fidélité et exclut les dispositifs de formation fixes et les autres dispositifs de niveau inférieur, car de tels dispositifs sont généralement utilisés en plus des FFS dans le cadre des mêmes programmes de formation autorisés.

Nombre équivalent de simulateurs (NES)

Le NES est une mesure qui nous indique le nombre moyen total de simulateurs de vol qui étaient en état de dégager des résultats au cours de la période. Dans le cas d'un centre de formation exploité en coentreprise à 50/50, nous ne prenons en compte dans le NES que la moitié des simulateurs de vol dans ce centre. Lorsqu'un simulateur de vol est retiré du service pour être déménagé, il n'est pris en compte qu'une fois réinstallé et en état de dégager des résultats.

Taux d'utilisation

Le taux d'utilisation est une mesure que nous utilisons pour évaluer la performance de notre réseau de simulateurs du secteur Aviation civile. Bien que ce taux n'ait pas de corrélation exacte avec les produits des activités ordinaires comptabilisés, nous l'utilisons, parallèlement à d'autres mesures, puisque nous sommes d'avis qu'il s'agit d'un indicateur de notre rendement opérationnel. Il correspond au nombre d'heures de formation vendues sur nos simulateurs pour la période, divisé par la capacité de formation pratique disponible pour cette même période.

Annexe C

Résumé du régime d'options d'achat d'actions des employés

Annexe C – Résumé du régime d'options d'achat d'actions des employés

Le ROAE comprend les dispositions suivantes :

Admissibilité	Tous les employés salariés de CAE ou de ses filiales sont admissibles au ROAE. Les administrateurs non-salariés n'y sont pas admissibles. Sous réserve des dispositions du ROAE concernant le décès, le départ à la retraite ou la cessation d'emploi sans motif valable, les options attribuées aux termes du ROAE ne peuvent être exercées que si le titulaire est, au moment de l'exercice, au service de CAE ou d'une de ses filiales et qu'il a exercé ses fonctions à ce titre de façon continue depuis la date d'attribution des options.
Restrictions relatives aux attributions	Le participant au ROAE (y compris tout initié de CAE) ne peut détenir d'options visant plus de 5 % (avant dilution) des actions émises et en circulation. Le nombre d'actions pouvant être émises à tout moment à des initiés de CAE, en vertu de l'ensemble des ententes de rémunération à base de titres, ne peut dépasser 10 % des actions émises et en circulation. Le nombre d'actions émises à des initiés de la Société au cours d'une année aux termes de l'ensemble des ententes de rémunération à base de titres ne peut pas excéder 10 % des actions émises et en circulation de la Société.
Prix d'exercice	Le cours moyen pondéré des actions à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution (si la date d'attribution tombe dans une période d'interdiction ou les cinq jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, elle sera présumée être le sixième jour de bourse suivant la fin de cette période d'interdiction).
Cessation d'emploi	<p>Décès : Les options peuvent être exercées dans la mesure où le titulaire d'options avait le droit de le faire juste avant son décès. Les options ne peuvent être exercées que pendant la période expirant le jour qui tombe six mois après la date du décès et la date d'échéance de l'option, selon la première éventualité.</p> <p>Retraite : Toutes les options non acquises continueront d'être acquises au-delà de la date de retraite. Le titulaire d'options retraité aura le droit a) d'exercer les options acquises détenues à la date de retraite jusqu'à la date d'échéance de chacune des options; b) d'exercer les options acquises après la date de retraite seulement pendant les 30 jours suivant la date d'acquisition des options post-retraite, après quoi toute option non exercée expirera.</p> <p>Cessation d'emploi involontaire pour motif valable : Toute option non acquise prend fin et devient nulle, non avenue et sans effet à la date où le titulaire d'options cesse de travailler pour la Société.</p> <p>Cessation d'emploi involontaire non motivée et démission : Le titulaire d'options a le droit, pendant une période de 30 jours suivant la date de cessation d'emploi (ou jusqu'à la date d'échéance normale des options si elle est antérieure), d'exercer ses options dans la mesure où il avait le droit de le faire à la date de cessation d'emploi. À l'expiration de cette période de 30 jours (sous réserve de prolongation si la fin de la période survient pendant une période d'interdiction), chaque option expire et devient nulle, non avenue et sans effet à la date où le titulaire d'options cesse de travailler pour la Société.</p>
Transférabilité/cession des options	Les options ne peuvent être transférées ni cédées autrement que par testament ou effet du droit successoral.
Assistance financière	Le ROAE ne contient aucune disposition d'assistance financière pour soutenir la participation des employés au programme.

Modifications	En vertu du ROAE, les conditions et celles de quelque option que ce soit peuvent être modifiées, annulées ou faire l'objet de renonciation dans certains cas déterminés. Le ROAE précise les situations dans lesquelles l'approbation des actionnaires est obligatoire.
Modifications n'exigeant pas l'approbation des actionnaires	<p>Le comité des ressources humaines est autorisé, de manière conforme et assujettie aux modalités du ROAE, à modifier, à interrompre ou à annuler le ROAE ou toute option attribuée aux termes de ce régime sans l'approbation des actionnaires et peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) i) modifier les modalités d'attribution ou d'exercice d'options, y compris les modalités relatives à l'admissibilité (sauf celles des administrateurs non dirigeants), à la participation au ROAE, au montant et au paiement du prix d'exercice (sauf une réduction de prix) ou bien à l'acquisition, à l'exercice, à l'expiration (à l'exception du report de la date d'échéance, sauf conformément au ROAE), à la cession (à des fins autres que pour des opérations sur dérivés ou de financement) et au rajustement d'options; ii) ajouter ou modifier des modalités relatives à des caractéristiques d'exercice sans décaissement; b) modifier le ROAE pour permettre l'attribution de droits différés à la valeur d'actions ou de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte aux termes du ROAE ou pour ajouter ou modifier d'autres dispositions faisant en sorte que des participants reçoivent des titres de la Société sans contrepartie en espèces versée à la Société; c) apporter les changements nécessaires ou souhaitables pour respecter les lois, règles et règlements applicables de bourses ou d'autorités de réglementation compétentes; d) corriger ou rectifier une ambiguïté, une disposition inopérante, une erreur ou une omission dans le ROAE ou une option ou apporter des modifications d'ordre administratif; e) modifier des modalités relatives à l'administration du ROAE; f) apporter toute autre modification n'exigeant pas l'approbation des actionnaires aux termes du ROAE, des lois applicables ou d'exigences de bourses ou d'autorités de réglementation compétentes; <p>toutefois, la modification, l'interruption ou l'annulation : i) ne doit avoir aucun effet défavorable sur une option déjà attribuée sans le consentement du titulaire d'options; ii) doit être effectuée conformément aux lois, aux règles, aux règlements et aux instructions applicables de bourses ou d'autorités de réglementation compétentes et celles-ci doivent avoir accordé les approbations exigées.</p>
Modifications exigeant l'approbation des actionnaires	<p>Le ROAE prévoit que l'approbation des actionnaires est obligatoire pour apporter les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) augmenter le nombre maximal d'actions pouvant être émises dans le cadre du ROAE, sauf dans le cas d'un rajustement conformément à l'article VIII de celui-ci (fractionnements, regroupements ou reclassements des actions ou autres événements semblables); b) augmenter le nombre d'actions pouvant être émises à des initiés ou à un titulaire d'options dans le cadre du ROAE, dans les deux cas, sauf dans le cas d'un rajustement au titre de l'article VIII de celui-ci (fractionnements, regroupements ou reclassements des actions ou autres événements semblables); c) permettre aux administrateurs non-salariés d'être admissibles à l'attribution d'options; d) permettre que toute option attribuée dans le cadre du ROAE soit transférable ou cessible autrement que par testament ou conformément aux lois de succession (règlements de succession); e) réduire le prix d'exercice d'une option après son attribution ou annuler toute option et la remplacer par une nouvelle, assortie d'un prix d'exercice réduit attribué au même titulaire d'options, sauf dans le cas d'un rajustement conformément à l'article VIII du ROAE;

	<ul style="list-style-type: none"> f) prolonger la durée d'une option au-delà de la date d'échéance initiale, sauf si la prolongation est due à une période d'interdiction; g) ajouter une caractéristique d'exercice sans décaissement en espèces ou en actions, qui ne prévoit pas une déduction complète du nombre d'actions sous-jacentes de la réserve du régime d'options des employés; h) ajouter toute forme d'assistance financière ou toute modification aux dispositions d'assistance financière du ROAE plus favorables aux titulaires d'options; i) modifier des dispositions des dispositions de modification du ROAE.
<p>Changement de contrôle</p>	<p>Dans des circonstances donnant lieu au changement de propriété véritable ou de contrôle de la majorité des actions de CAE ou à la vente de la totalité ou quasi-totalité des actifs de CAE, l'acquisition de toutes les options émises serait accélérée.</p> <p>Un changement de contrôle désigne i) une circonstance ou un événement où une personne, un allié de celle-ci, une personne agissant conjointement ou de concert avec celle-ci ou une combinaison de celles-ci, acquiert la propriété véritable ou exerce le contrôle ou la direction, directement ou indirectement (au moyen d'un achat, d'une émission ou d'un échange d'actions ou d'autres titres comportant droit de vote, d'une restructuration, d'une fusion, d'un regroupement d'entreprises ou d'une autre opération ou série d'opérations ayant un effet similaire, ou d'un plan d'arrangement relatif à ce qui précède), sauf si cela implique uniquement la Société et une ou plusieurs de ses filiales, de la majorité des actions ou des autres titres comportant droit de vote de la Société, de toute société remplaçante ou issue de la fusion ou d'une autre personne; ou ii) la vente ou toute autre disposition à une personne, autre qu'à une filiale de la Société, de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société.</p>
<p>Ajustements</p>	<p>Si certains événements d'entreprise viennent altérer le nombre ou le type d'actions en circulation, notamment un dividende en actions, un fractionnement d'actions, un regroupement d'actions ou une émission de droits de souscription, les ajustements nécessaires seront apportés aux modalités des options attribuées en circulation, selon les circonstances.</p>

Annexe D

Résumé du régime incitatif général

Annexe D – Résumé du régime incitatif général

Le régime incitatif général comprend les dispositions suivantes :

Admissibilité	À sa seule discrétion, le comité des ressources humaines désigne à l'occasion les membres de la haute direction, les employés et les consultants de la Société ou de l'une de ses filiales auxquels attribuer des DAR, des DNR et/ou des options d'achat d'actions et, le cas échéant, détermine le nombre d'actions visées par ces attributions ainsi que leurs modalités. Le régime incitatif général n'autorise pas l'attribution d'options d'achat d'actions aux administrateurs non-salariés.
Restrictions relatives aux attributions	Le nombre d'actions pouvant être émises du capital autorisé à un participant ne peut dépasser 5 % (avant dilution) des actions émises et en circulation. Le nombre d'actions nouvelles pouvant être émises du capital autorisé à tout moment à des initiés de CAE, en vertu de l'ensemble des ententes de rémunération à base de titres, ne peut dépasser 10 % des actions émises et en circulation. Le nombre d'actions émises du capital autorisé à des initiés de la Société au cours d'une année, en vertu de l'ensemble des ententes de rémunération à base de titres, ne peut dépasser 10 % des actions émises et en circulation de la Société. Le nombre total d'actions pouvant être émises aux termes du régime incitatif général est de 10 000 000.
Prix d'exercice des options d'achat d'actions	<p>Aux termes du régime incitatif général, toutes les options d'achat d'actions sont attribuées à un prix d'exercice qui ne doit pas être inférieur au cours des actions à la date d'attribution.</p> <p>Aux fins du régime incitatif général, le « cours » des actions à une date donnée correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à la TSX pendant les cinq (5) jours de bourse précédant cette date. À son gré, le comité des ressources humaines peut prévoir des procédures aux termes desquelles, à la demande du participant, des actions sont vendues pour couvrir le prix d'exercice et les retenues d'impôt applicables, autrement dit un « exercice sans décaissement », ou pour procurer des paiements en espèces équivalents à la valeur des actions restantes sous-jacentes aux options d'achat d'actions.</p> <p>Dans le cas d'un « exercice sans décaissement », comme le permet le CRH, un participant peut autoriser un courtier tiers à i) payer en son nom le prix d'exercice pour le nombre d'actions pour lequel l'option d'achat d'actions est exercée; ii) vendre la partie des actions reçues lors de l'exercice de l'option d'achat d'actions qui est suffisante pour couvrir ce prix d'exercice et le montant nécessaire pour couvrir le prix d'exercice et le montant nécessaire pour satisfaire aux obligations de retenue d'impôt à la source de la Société ou d'une filiale; iii) remettre à la Société ou à cette filiale, selon le cas, la tranche du produit suffisante pour couvrir ces obligations de retenue d'impôt à la source.</p>
Durée de l'option d'achat d'actions	À la date d'attribution d'une option d'achat d'actions, le comité des ressources humaines détermine la période pendant laquelle l'option d'achat d'actions peut être exercée. Cette période ne doit pas dépasser dix (10) ans à compter de la date d'attribution. Sauf décision contraire du comité des ressources humaines, toutes les options d'achat d'actions non exercées sont annulées à l'expiration de cette période. Si la date d'expiration d'une option d'achat d'actions tombe au cours d'une période d'interdiction ou dans les neuf (9) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, cette date d'expiration est automatiquement reportée au dixième (10 ^e) jour de bourse suivant la fin de la période d'interdiction.
Date d'attribution des droits à la valeur d'actions	À moins que le CRH n'en décide autrement, la date d'attribution des DAR et des DNR ne doit pas être antérieure au sixième (6 ^e) jour de bourse suivant le jour où le CRH approuve l'attribution des DAR et des DNR. Si la date d'attribution tombe pendant une période d'interdiction ou dans les cinq (5) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, la date d'attribution sera réputée être

	le sixième (6e) jour de bourse suivant la fin de cette période d'interdiction ou le sixième (6e) jour de bourse suivant le jour où le CRH a approuvé l'attribution, selon la date la plus tardive.
Acquisition	<p>À la date d'attribution, le comité des ressources humaines peut, à sa seule discrétion, déterminer les moments, les critères de rendement ou les autres modalités d'acquisition en fonction desquels l'attribution de chaque DAR, DNR ou option d'achat d'actions à un participant peut être exercée.</p> <p>Sauf décision contraire du CRH, les DAR crédités au compte d'un participant à l'égard desquels les critères de rendement n'ont pas été atteints sont automatiquement perdus et annulés à compter du dernier jour de la période de rendement applicable.</p>
Règlement des droits à la valeur d'actions	<p>Tous les DAR et les DNR acquis seront réglés dès que possible après la « date de détermination de l'acquisition des droits à la valeur d'actions » applicable, mais dans tous les cas avant le dernier jour de la période de restriction. La date de règlement applicable sera déterminée par le CRH, mais ne tombera pas dans une période d'interdiction ou dans les cinq (5) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, à moins que le dernier jour de la « période de restriction » ne tombe dans cette période.</p> <p>Aux fins du régime incitatif général, la « date de détermination de l'acquisition des droits à la valeur d'actions » est la date à laquelle le CRH détermine si les conditions d'acquisition des DAR ou des DNR (y compris tout critère de rendement applicable) ont été remplies et, par conséquent, établit le nombre de DAR ou de DNR, selon le cas, qui sont acquis, le cas échéant.</p> <p>Aux fins du régime incitatif général, la « période de restriction » est la période de restriction applicable à un DAR ou un DNR donné, laquelle période, sauf décision contraire du CRH au moment de l'attribution du DAR ou du DNR, se termine le jour de bourse précédant le 31 décembre de l'année civile qui suit de trois (3) ans l'année civile au cours de laquelle le DAR ou le DNR a été attribué.</p> <p>La Société peut, à sa seule appréciation, régler (ou faire en sorte qu'une filiale règle) les DAR ou les DNR acquis en remettant à un participant (ou au liquidateur, à l'exécuteur ou à l'administrateur, selon le cas, de la succession du participant) : i) dans le cas du règlement des DAR ou des DNR pour leur équivalent en espèces, la remise d'un montant en espèces au participant représentant l'équivalent en espèces, par virement télégraphique, chèque ou toute autre forme de paiement jugée acceptable par le CRH; ii) dans le cas du règlement des DAR ou des DNR en actions, la remise d'actions émises du capital autorisé et/ou achetées pour le compte du participant sur le marché libre; ou iii) dans le cas du règlement des DAR ou des DNR contre une combinaison d'actions et d'équivalents en espèces, une combinaison des points i) et ii) ci-dessus.</p>
Détermination des montants	<p>Aux fins de la détermination de l'équivalent en espèces des DAR ou des DNR à payer, ce calcul sera effectué à la date de règlement en fonction de la valeur marchande à cette date multipliée par le nombre de DAR ou de DNR acquis dans le compte du participant, déduction faite des taxes applicables.</p> <p>Aux fins de l'établissement du nombre d'actions devant être émises ou livrées à un participant au règlement des DAR ou des DNR, ce calcul sera effectué à la date de règlement en fonction du nombre entier d'actions correspondant aux DAR ou aux DNR acquis inscrits au compte du participant, déduction faite du nombre entier d'actions devant être vendues pour acquitter les taxes applicables.</p>
Cessation d'emploi	<p>Cessation d'emploi pour motif valable : toutes les attributions octroyées à ce participant, qu'elles soient acquises ou non à la date de cessation d'emploi, sont perdues. Aux fins du régime incitatif général, la décision du comité des ressources humaines selon laquelle le participant a été congédié pour motif valable, lie le participant. Un « motif valable » désigne une violation du code d'éthique professionnelle de la Société ou d'une autre politique de CAE, un défaut d'exécution de tâches</p>

précises et exigées suite à un avertissement écrit, une faute grave ou une négligence de nature professionnelle, éthique ou juridique, ou une turpitude morale.

Démission :

i) tous les DAR, les DNR ou les options d'achat d'actions attribués à ce participant et non acquis sont annulés à la date de cessation d'emploi;

ii) tous les DAR et les DNR attribués à ce participant et acquis aux termes du régime incitatif général à la date de cessation d'emploi sont réglés au plus vite (en fonction des modalités d'acquisition, notamment, le cas échéant, la réalisation des critères de rendement, tel qu'il est établi par le comité des ressources humaines à son entière discrétion);

iii) toutes les options d'achat d'actions attribuées à ce participant et acquises peuvent être exercées jusqu'à la première des dates suivantes : A) trente (30) jours après la date de cessation d'emploi; B) la date d'expiration des options, après quoi toutes ces options d'achat d'actions expireront. Il est entendu que, suite à la démission d'un participant, si la période de trente (30) jours au cours de laquelle les options d'achat actions peuvent être exercées s'achève au cours d'une période d'interdiction ou dans les neuf (9) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, cette période est automatiquement prolongée jusqu'au dixième (10^e) jour de bourse suivant la fin de cette période d'interdiction.

Retraite :

i) l'acquisition de tous les DAR et/ou DNR attribués à ce participant et non acquis se poursuivra conformément à ce que détermine le comité des ressources humaines et ils seront réglés, selon le cas, en fonction de leurs modalités d'acquisition, notamment, le cas échéant, la réalisation des critères de rendement conformément à ce que détermine le comité des ressources humaines à son entière discrétion;

ii) l'acquisition de toutes les options d'achat actions attribuées à ce participant et non acquises se poursuivra conformément aux modalités du régime incitatif général et à la convention d'attribution du participant. Une fois acquises, ces options d'achat actions ne peuvent être exercées qu'à la première des dates suivantes : A) quatre-vingt-dix (90) jours après leur acquisition; B) la date d'échéance des options d'achat actions, après quoi toutes les options d'achat actions non acquises expireront automatiquement. Il est entendu que, suite au départ à la retraite d'un participant, si la période de quatre-vingt-dix (90) jours au cours de laquelle les options d'achat actions peuvent être exercées s'achève au cours d'une période d'interdiction ou dans les neuf (9) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, cette période est automatiquement prolongée jusqu'au dixième (10^e) jour de bourse suivant la fin de cette période d'interdiction;

iii) tous les DAR et les DNR attribués à ce participant et acquis aux termes du régime incitatif général à la date de cessation d'emploi sont réglés au plus vite (en fonction des modalités d'acquisition, notamment, le cas échéant, l'atteinte de critères de rendement, tel qu'il est établi par le comité des ressources humaines à son entière discrétion);

iv) toutes les options d'achat actions attribuées à ce participant et acquises peuvent être exercées jusqu'à leur date d'échéance, après quoi toutes ces options d'achat actions expireront automatiquement.

Décès ou invalidité de longue durée :

i) tous les DAR et/ou DNR attribués à ce participant et non acquis sont entièrement acquis selon la cible à la date de cessation d'emploi et sont réglés au plus vite (sans tenir compte des modalités d'acquisition, notamment, le cas échéant, la réalisation des critères de rendement);

ii) toutes les options d'achat actions attribuées à ce participant et non acquises sont acquises à la date de cessation d'emploi et ne peuvent être exercées qu'à la première des dates suivantes : A) six (6) mois après la date de cessation d'emploi; B) la date d'expiration des options d'achat actions, après quoi toutes les options d'achat actions non acquises expireront automatiquement;

iii) tous les DAR et les DNR attribués à ce participant et acquis aux termes du régime incitatif général à la date de cessation d'emploi sont réglés au plus vite (en fonction des modalités d'acquisition,

	<p>notamment, le cas échéant, la réalisation des critères de rendement, tel qu'il est établi par le comité des ressources humaines à son entière discrétion);</p> <p>iv) toutes les options d'achat actions attribuées à ce participant et acquises peuvent être exercées jusqu'à la première des dates suivantes : A) six (6) mois après la date de cessation d'emploi; B) la date d'expiration des options d'achat actions, après quoi toutes ces options expireront automatiquement.</p> <p>Il est entendu que, suite au décès ou à l'invalidité de longue durée d'un participant, si la période de six (6) mois au cours de laquelle les options d'achat actions peuvent être exercées s'achève au cours d'une période d'interdiction, ou dans les neuf (9) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, cette période est automatiquement prolongée jusqu'au dixième (10^e) jour de bourse suivant la fin de cette période d'interdiction.</p> <p>Cessation d'emploi sans motif valable :</p> <p>i) à sa seule discrétion, le comité des ressources humaines peut établir qu'une partie des DAR ou des DNR attribués à ce participant, au prorata du nombre d'exercices clos depuis leur attribution, est immédiatement acquise à la date de cessation d'emploi et sera réglée (en fonction de leurs modalités d'acquisition, notamment, le cas échéant, la réalisation des critères de rendement jusqu'à la date de cessation d'emploi, tel qu'il est établi par le comité des ressources humaines à son entière discrétion);</p> <p>ii) toutes les options d'achat actions attribuées à ce participant et non acquises sont annulées à la date de cessation d'emploi;</p> <p>ii) tous les DAR et les DNR attribués à ce participant et acquis aux termes du régime incitatif général à la date de cessation d'emploi sont réglés au plus vite (en fonction des modalités d'acquisition, notamment, le cas échéant, la réalisation des critères de rendement, tel qu'il est établi par le comité des ressources humaines à son entière discrétion);</p> <p>iv) toutes les options d'achat actions attribuées à ce participant et acquises peuvent être exercées jusqu'à la première des dates suivantes : A) quatre-vingt-dix (90) jours après la date de cessation d'emploi; B) la date d'expiration des options d'achat actions, après quoi toutes ces options d'achat actions expireront automatiquement.</p> <p>Il est entendu que, suite à la cessation d'emploi sans motif valable d'un participant, si la période de quatre-vingt-dix (90) jours au cours de laquelle les options d'achat actions peuvent être exercées s'achève au cours d'une période d'interdiction ou dans les neuf (9) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, cette période est automatiquement prolongée jusqu'au dixième (10^e) jour de bourse suivant la fin de cette période d'interdiction.</p>
Transférabilité/cession des attributions	Sauf disposition précise dans une convention d'attribution approuvée par le comité des ressources humaines, toute attribution octroyée dans le cadre du régime incitatif général n'est transférable ou cessible que par testament ou conformément aux lois de succession.
Assistance financière	Sauf décision contraire du comité des ressources humaines, la Société n'offre à un participant aucune assistance financière à l'égard de l'exercice, de l'acquisition ou du paiement d'une attribution octroyée aux termes du régime incitatif général.
Modifications	Dans certaines circonstances déterminées, le régime incitatif général prévoit la suspension, la résiliation, la modification ou la révision de ses modalités, ainsi que de celles des attributions. Le régime incitatif général précise les situations dans lesquelles l'approbation des actionnaires est obligatoire.

<p>Modifications n'exigeant pas l'approbation des actionnaires</p>	<p>Le conseil peut suspendre ou résilier à tout moment le régime incitatif général, ou modifier ou réviser à l'occasion ses modalités ou toute attribution octroyée sans le consentement des participants, à la condition que cette suspension, résiliation, modification ou révision respecte les conditions suivantes :</p> <p>i) ne pas modifier de façon importante et défavorable les droits d'un participant, sans son consentement, sauf dans la mesure permise par les dispositions du régime incitatif général;</p> <p>ii) être conforme aux lois applicables et si nécessaire, à l'approbation préalable des actionnaires, d'une bourse de valeurs ou de tout autre organisme de réglementation dont l'autorité s'exerce sur la Société;</p> <p>iii) être assujettie à l'approbation des actionnaires, lorsque la loi ou une bourse de valeurs l'exige; toutefois, le conseil peut, à l'occasion, à son entière discrétion et sans l'approbation des actionnaires de la Société, apporter les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. modifier des modalités relatives à l'octroi d'attributions, y compris les modalités relatives à l'admissibilité, aux restrictions ou aux conditions de participation au régime incitatif général (sauf en vue de permettre aux administrateurs non-salariés de la Société d'être admissibles à des attributions d'options d'achat actions aux termes du régime incitatif général), au montant et au paiement du prix d'exercice (sauf réduction de celui-ci) ou à l'acquisition, l'exercice, l'expiration (sauf report de la date d'expiration, hors report dû à une période d'interdiction) et le rajustement des attributions tel qu'il est prévu aux présentes; b. apporter les changements nécessaires ou souhaitables pour respecter les lois, règles et règlements applicables de bourses pertinentes ou d'autorités de réglementation compétentes; c. corriger ou rectifier une ambiguïté, une disposition inopérante, une erreur ou une omission dans le régime incitatif général, ou apporter des modifications d'ordre administratif; d. modifier des modalités relatives à l'administration du régime incitatif général; e. apporter toute autre modification n'exigeant pas l'approbation des actionnaires en vertu du régime incitatif général ou des lois, règles et règlements applicables de bourses pertinentes ou d'autorités de réglementation compétentes. <p>Par voie de résolution, le conseil peut également avancer la date d'exercice ou de paiement d'une attribution ou, sous réserve des dispositions réglementaires applicables, notamment les règles d'une bourse de valeurs, reporter la date d'expiration d'une attribution selon la manière indiquée dans cette résolution, à la condition que la période d'exercice d'une option d'achat d'actions ou de validité d'un DAR ou d'un DNR ne dépasse pas : i) dans le cas des options d'achat actions, dix (10) ans à compter de la date de leur attribution, sous réserve d'une prolongation due à une période d'interdiction; ii) dans le cas des DAR et des DNR, le dernier jour de la période de restriction à leur égard, et à la condition qu'une telle avance ou prolongation n'entraîne pas une violation de la section 409A de l'Internal Revenue Code of 1986 des États-Unis (le « Code des États-Unis »).</p> <p>En cas d'avancement ou de prolongation, le conseil n'est aucunement tenu d'avancer ou de reporter la date d'exercice d'une option d'achat d'actions ou de validité d'un DAR ou d'un DNR à l'égard d'un autre participant.</p>
<p>Modifications exigeant l'approbation des actionnaires</p>	<p>Le régime incitatif général prévoit que le conseil doit obtenir l'approbation des actionnaires en vue d'apporter les modifications suivantes :</p> <p>i) augmenter le nombre maximal d'actions pouvant être émises aux termes du régime incitatif général, sauf dans le cas d'un rajustement prévu aux termes du régime incitatif général;</p> <p>ii) augmenter le nombre d'actions pouvant être émises à des initiés ou à un participant aux termes du régime incitatif général, sauf dans le cas d'un rajustement prévu aux termes du régime incitatif général;</p>

- iii) permettre aux administrateurs non-salariés de la Société d’être admissibles à l’attribution d’options d’achat d’actions dans le cadre du régime incitatif général;
- iv) permettre que toute attribution octroyée dans le cadre du régime incitatif général soit transférable ou cessible autrement que par testament ou conformément aux lois de succession;
- v) réduire le prix d’exercice d’une option d’achat d’actions après son attribution à un participant, ou annuler une option d’achat d’actions attribuée à un participant et la remplacer par une nouvelle option d’achat d’actions à un prix d’exercice réduit, sauf dans le cas d’un rajustement prévu aux termes du régime incitatif général;
- vi) prolonger la durée d’une option d’achat d’actions au-delà de la date d’expiration initiale, sauf si la prolongation est due à une période d’interdiction;
- vii) ajouter toute forme d’assistance financière ou toute modification à toute disposition d’assistance financière dans le régime incitatif général qui soit plus favorable aux participants;
- viii) modifier des dispositions des dispositions de modification du régime incitatif général.

Changement de contrôle

Dans le contexte d’un changement de contrôle, toutes les attributions octroyées à un participant sont converties en attributions de remplacement ou remplacées par de telles attributions dans la mesure du possible; les options d’achat actions, les DAR et les DNR qui ne font pas l’objet de cette conversion ou de ce remplacement sont acquis (mais, en ce qui concerne un contribuable américain, ne seront pas réglés ou payés à ce moment-là, à moins que cela n’entraîne pas une violation de la section 409A du Code des États-Unis) et, dans le cas des options d’achat actions, peuvent être exercées intégralement juste avant la réalisation de l’opération constituant le changement de contrôle.

En cas de disponibilité d’attributions de remplacement et de cessation d’emploi sans motif valable ou démission avec motif valable d’un participant dans les vingt-quatre (24) mois civils suivant un changement de contrôle, toutes les attributions de remplacement en circulation ne pouvant pas encore être exercées sont acquises, et les attributions de remplacement résultant de la conversion d’options d’achat d’actions peuvent être exercées intégralement à la date de cessation d’emploi ou de démission. Les attributions de remplacement résultant de la conversion de DAR et de DNR sont réglées au plus vite après l’acquisition. Les attributions de remplacement résultant de la conversion d’options d’achat d’actions peuvent être exercées jusqu’à la première des dates suivantes : i) un (1) an après la cessation d’emploi ou la démission; ii) la date d’expiration initiale des options d’achat actions, après quoi toutes ces attributions de remplacement expireront.

Les dispositions relatives à un changement de contrôle peuvent être modifiées dans les conventions d’attribution pour les contribuables américains afin de se conformer à l’article 409A du Code des États-Unis et, dans la mesure où les dispositions relatives à un changement de contrôle feraient en sorte qu’une attribution à un contribuable américain viole l’article 409A du Code des États-Unis, cette disposition ne s’appliquera pas à ce contribuable américain.

Un changement de contrôle désigne i) une circonstance ou un événement dans lequel une personne, un allié de celle-ci, une personne agissant de concert avec celle-ci ou une combinaison de ces personnes, acquiert la propriété véritable ou exerce le contrôle ou la direction, directement ou indirectement (au moyen d’un achat, d’une émission ou d’un échange d’actions ou d’autres titres comportant droit de vote, d’une restructuration, d’une fusion, d’un regroupement d’entreprises ou d’une autre opération ou série d’opérations ayant un effet similaire, ou d’un plan d’arrangement relatif à ce qui précède), sauf si cela implique uniquement la Société et une ou plusieurs de ses filiales, de la majorité des actions ou des autres titres comportant droit de vote de la Société, de toute société remplaçante ou issue de la fusion ou d’une autre personne; ii) la vente ou toute autre disposition à une personne, autre qu’à une filiale de la Société, de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société; iii) la liquidation ou la dissolution de la Société; ou iv) si, en raison de ce qui suit : A) une élection contestée d’administrateurs; B) une restructuration, une fusion, un regroupement d’entreprises ou une autre opération ou série d’opérations impliquant la Société ou l’une de ses filiales et une autre société ou entité, les candidats nommés dans la plus récente circulaire de sollicitation de

procurations de la direction de la Société aux fins de leur élection au conseil d'administration ne constituent plus la majorité des membres du conseil d'administration.

Ajustements

En cas de fractionnement, de regroupement, de reclassement, de restructuration ou de modification touchant les actions, ou de fusion ou de regroupement de la Société avec une autre société, ou de distribution d'espèces, de titres de créance ou d'autres éléments d'actif à tous les porteurs de titres hors du cours normal des activités, ou de toute opération ou modification ayant un effet similaire, le conseil doit, à son entière discrétion et sous réserve de l'approbation requise d'une bourse de valeurs, déterminer les rajustements ou les substitutions appropriés au vu des circonstances afin de préserver les droits économiques des participants à l'égard des attributions aux termes du régime incitatif général, notamment les rajustements du prix d'exercice, les rajustements du nombre d'actions dont un participant peut prétendre à l'exercice ou au règlement, les rajustements qui permettent l'exercice immédiat des attributions en circulation ne pouvant être exercées autrement, ou les rajustements du nombre ou du type d'actions pouvant être émises.

Annexe E

Modifications au règlement intérieur

Annexe E – Modifications au règlement intérieur

RÉSOLUTION RELATIVE AUX MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT :

QUE les modifications apportées aux paragraphes 1.1, 4.1, 4.4, 4.10, 5.1, 10.11 et 10.13 du règlement intérieur de CAE Inc. (la « **Société** »), dont le projet est reproduit à l'annexe E de la circulaire de sollicitation de procurations de CAE datée du 12 juin 2025, soient par les présentes approuvées et confirmées en date du 13 août 2025.

QUE tout dirigeant de la Société reçoive par les présentes l'autorisation et l'instruction, pour le compte de la Société, de finaliser, de signer ou de remettre tous les documents, de conclure toutes les conventions et de prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires ou souhaitables, à son gré, pour donner effet à l'intention de la présente résolution et aux questions autorisées par les présentes, cette décision étant attestée de façon concluante par la finalisation, la signature ou la remise de ce document ou de cette convention ou par la prise de cette mesure.

MODIFICATIONS PROPOSÉES :

Les modifications du règlement intérieur de CAE inc. proposées sont les suivantes. Les termes clés utilisés dans la présente annexe E sans définition expresse ont la signification qui leur est attribuée dans le règlement :

<p>Paragraphe 1.1 – Définition S.</p>	<p>Les définitions suivantes sont ajoutées :</p> <p><u>« Canadien » désigne une personne qui est a) un citoyen canadien; ou b) un résident permanent au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada).</u></p> <p><u>« résident canadien » a le sens qui lui est attribué dans la Loi.</u></p>
<p>Paragraphe 4.1 – Nombre d'administrateurs et quorum.</p>	<p>Jusqu'à ce qu'il soit modifié conformément à la loi, le conseil d'administration se compose du nombre minimum et du nombre maximum d'administrateurs prévus par les statuts. <u>La majorité des administrateurs doivent être des Canadiens. En outre, sous réserve des dispositions de la Loi, au moins vingt-cinq pour cent (25 %) des administrateurs doivent être des résidents canadiens; toutefois, si le conseil d'administration est composé de moins de quatre (4) administrateurs, au moins un (1) administrateur doit être un résident canadien.</u></p> <p>Sous réserve des dispositions de la Loi, le quorum pour la délibération des questions à une réunion du conseil est constitué de la majorité des administrateurs et, à toute réunion d'un comité du conseil, de la majorité des administrateurs qui forment le comité. <u>La majorité des administrateurs doivent être des résidents canadiens.</u> Le conseil ne peut délibérer d'aucune question à une réunion, sauf pour combler une vacance au sein du conseil, à moins qu'<u>une majorité au moins vingt-cinq pour cent (25 %) des administrateurs présents ne soient des résidents canadiens ou, si le conseil est composé de moins de quatre (4) administrateurs, qu'au moins un (1) des administrateurs présents ne soit un résident canadien,</u> sauf si :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un administrateur <u>résident canadien</u> qui ne peut être présent approuve par écrit, ou par téléphone <u>moyens de communication téléphonique, électronique</u> ou autre les points traités à la réunion; b) une majorité de Canadiens <u>le nombre requis d'administrateurs résidents canadiens</u> aurait été satisfait si cet administrateur avait été présent à la réunion.
<p>Paragraphe 4.4 – Assemblées tenues par un moyen de communication téléphonique, électronique ou autre</p>	<p>Si tous les administrateurs de la Société y consentent, un administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité du conseil par tout moyen de communication téléphonique, électronique ou autre <u>qui</u> permet à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer <u>adéquatement</u> entre elles, et un administrateur participant à une telle réunion par ce moyen est réputé être présent à la réunion. <u>Si tous les administrateurs de la Société y consentent, les réunions des administrateurs peuvent être tenues entièrement par un moyen de communication téléphonique, électronique ou autre qui</u></p>

	<u>permet à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer adéquatement entre elles.</u> Un tel consentement prend effet avant ou après la réunion à laquelle il se rapporte et peut être donné à l'égard de toutes les réunions du conseil et des comités du conseil.
Paragraphe 4.10 – Président du conseil.	Le conseil élit parmi ses membres un président du conseil qui, s'il est présent, préside toutes les réunions du conseil et toutes les assemblées des actionnaires. Le président du conseil ne doit pas être un dirigeant de la Société, à moins qu'il ne soit expressément désigné à cette fin par le conseil. Le président du conseil est membre du comité de direction du conseil (si un tel comité a été créé).
Paragraphe 5.1 – Comités du conseil.	Le conseil peut nommer un ou plusieurs de ses comités et leur déléguer ses pouvoirs, sauf ceux qui se rapportent à des questions qu'un comité du conseil n'a pas le pouvoir d'exercer en vertu de la Loi. La majorité des membres du comité de direction (s'ils sont nommés) doivent être des résidents canadiens.
Paragraphe 10.11 – Vote à main levée.	Sous réserve des dispositions de la Loi, toute question soumise à une assemblée des actionnaires peut faire l'objet d'un vote à main levée, à moins qu'un scrutin ne soit exigé ou demandé comme il est prévu ci-après. Lors d'un vote à main levée, toute personne présente et habile à voter a droit à une voix. Lorsqu'une question a fait l'objet d'un vote à main levée, à moins qu'un scrutin ne soit requis ou exigé, une déclaration du président de l'assemblée indiquant que la question a été adoptée à une certaine majorité ou rejetée, et une inscription à cet effet dans le procès-verbal de l'assemblée, constituent une preuve prima facie de ce fait, sans qu'il soit nécessaire de prouver le nombre ou la proportion des votes enregistrés en faveur ou contre toute résolution ou autre procédure relative à ladite question, et le résultat du vote ainsi effectué constitue la décision des actionnaires sur ladite question. <u>Il est entendu que si une assemblée est tenue entièrement par un moyen de communication téléphonique, électronique ou autre, le vote à cette assemblée se fait par scrutin en ligne. Si une assemblée est tenue à la fois en personne et par un moyen de communication téléphonique, électronique ou autre, les votes des actionnaires qui participent par un moyen de communication téléphonique, électronique ou autre seront comptés comme s'ils étaient présents en personne à l'assemblée.</u>
Paragraphe 10.13 – Assemblées tenues par un moyen de communication téléphonique, électronique ou autre.	<u>En cas de force majeure découlant de restrictions en matière de santé publique, d'interdictions gouvernementales ou réglementaires, ou de circonstances comparables qui rendraient impossible ou très peu pratique la tenue d'assemblées en personne,</u> les assemblées des actionnaires peuvent être tenues entièrement par un moyen de communication téléphonique, électronique ou autre qui permet à tous les participants de communiquer adéquatement entre eux. Toute personne ayant le droit d'assister à une assemblée des actionnaires peut y participer par tout moyen de communication téléphonique, électronique ou autre permettant à tous les participants de communiquer adéquatement entre eux si la Société met à leur disposition un tel moyen de communication, et toute personne participant à une assemblée de cette façon est réputée être présente à l'assemblée. Tout scrutin tenu à une telle assemblée peut être tenu intégralement par voie téléphonique ou électronique ou d'autres moyens de communication.
Paragraphe 10.14 – Candidats aux postes d'administrateur.	1. Sous réserve uniquement de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (la « Loi ») et des statuts, seules les <u>personnes individuelles</u> dont la candidature est proposée conformément à la procédure suivante peuvent être élues administrateurs de la Société. Les mises en candidature en vue de l'élection des membres du conseil d'administration de la Société (le « conseil ») peuvent être faites à toute assemblée annuelle des actionnaires ou à toute assemblée extraordinaire des actionnaires, si l'un des objectifs pour lesquels l'assemblée extraordinaire a été convoquée est l'élection des administrateurs. Ces mises en candidature peuvent être faites de la façon suivante : <ol style="list-style-type: none"> a. par le Conseil <u>conseil</u> ou à sa demande, y compris aux termes d'un avis de convocation;

- b. par un ou plusieurs actionnaires de la Société, ou suivant leurs directives ou leur demande, aux termes d'une proposition faite conformément aux dispositions de la Loi ou d'une demande de convocation d'une assemblée des actionnaires de la Société faite conformément aux dispositions de la Loi; ou
 - c. par toute personne (un « actionnaire proposant une candidature ») : A) qui, à la fermeture des bureaux à la date de la remise de l'avis prévu ci-après dans le présent paragraphe 10.14 et à la date de clôture des registres de l'avis de convocation à l'assemblée, est inscrite au registre des valeurs mobilières de la Société en tant que porteur d'une ou de plusieurs actions conférant le droit de voter à l'assemblée; et B) qui se conforme aux procédures d'avis énoncées ci-dessous dans le présent paragraphe 10.14.
2. Outre les autres exigences applicables, pour qu'une mise en candidature soit faite par un actionnaire proposant une candidature, celui-ci doit en avoir donné un avis dans les délais impartis écrit en bonne et due forme au secrétaire général de la Société aux principaux bureaux administratifs de la Société.
 3. Pour respecter les délais impartis, un avis transmis par un actionnaire proposant une candidature au secrétaire général de la Société doit avoir été donné :
 - a. dans le cas d'une assemblée annuelle des actionnaires (y compris une assemblée annuelle et extraordinaire), au moins 30 ~~jours et au plus 65~~ jours précédant la date de l'assemblée; toutefois, si l'assemblée doit se tenir moins de 50 jours après la date à laquelle la première annonce publique de la date de l'assemblée a été faite par la Société (la « date de l'avis »), l'actionnaire proposant une candidature ~~peut~~ devra transmettre son avis au plus tard à la fermeture des bureaux le dixième (10^e) jour suivant la date de l'avis;
 - b. dans le cas d'une assemblée extraordinaire (qui n'est pas également une assemblée annuelle des actionnaires) convoquée aux fins de l'élection d'administrateurs (peu importe qu'elle ait été convoquée également à d'autres fins), au plus tard à la fermeture des bureaux le quinzième (15^e) jour suivant le jour où la première annonce publique de la date de l'assemblée extraordinaire des actionnaires a été faite.
 - c. ~~L'ajournement ou le report d'une assemblée des actionnaires ou l'annonce d'un tel ajournement ou report ne doit en aucun cas commencer un nouveau délai pour la remise de l'avis d'un actionnaire proposant une candidature comme il est décrit ci-dessus.~~

En cas d'ajournement ou de report d'une assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires ou de toute annonce à cet égard, un nouveau délai commence à courir pour la remise d'un avis dans les délais prévus au présent alinéa 3 du paragraphe 10.14.

4. Pour être en bonne et due forme, un avis écrit transmis par un actionnaire proposant une candidature au secrétaire général de la Société doit indiquer :
 - a. quant à chaque ~~personne individu~~ que l'actionnaire proposant une candidature propose comme candidat à un poste d'administrateur (chacun, un « candidat proposé ») : A) le nom, l'âge, l'adresse professionnelle et l'adresse résidentielle ~~de la personne~~ du candidat proposé; B) une déclaration indiquant si le candidat proposé est un « résident canadien » au sens de la Loi; ~~B) C) la profession, l'entreprise ou l'emploi principal de la personne~~ du candidat proposé; D) la catégorie ou la série et le nombre d'actions du capital de la Société qui sont contrôlées ou dirigées, directement ou indirectement, ou qui sont détenues en propriété effective ~~ou enregistrées~~ par ~~la personne~~ le candidat proposé à la date d'inscription pour l'assemblée des actionnaires (si cette date a été rendue publique et a eu lieu) et à la date de cet avis; et ~~DE)~~ toute autre information relative ~~à la personne~~ au candidat proposé qui devrait être divulguée dans la circulaire de sollicitation de procurations d'un dissident dans le cadre de la sollicitation de procurations pour l'élection d'administrateurs conformément à la Loi et aux lois sur les valeurs mobilières applicables (~~telles que définies ci-dessous~~);
 - b. quant à l'actionnaire proposant une candidature qui a donné l'avis : A) le nom, l'adresse professionnelle et l'adresse résidentielle de cet actionnaire proposant une candidature; B) la catégorie

ou la série et le nombre d'actions du capital de la Société qui sont contrôlées, dirigées ou détenues, à titre bénéficiaire ou officiel, par l'actionnaire proposant une candidature, ou par toute autre personne avec laquelle l'actionnaire proposant une candidature agit conjointement ou de concert en ce qui concerne la Société ou ses titres, à la date d'inscription pour l'assemblée des actionnaires (si cette date a été rendue publique et a eu lieu) et à la date de l'avis; C) dans la mesure où il n'a pas déjà été divulgué dans l'avis, toute procuration, ~~tout contrat, tout accord, tout engagement~~, tout arrangement, toute entente ou toute relation en vertu desquels l'actionnaire proposant une candidature, ou toute société affiliée ou associée (au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables) de l'actionnaire proposant une candidature, a le droit de voter ou d'ordonner le vote de toute action du capital de la société; et D) toute autre information relative à cet actionnaire proposant une candidature qui devrait figurer dans la circulaire de sollicitation de procurations d'un dissident dans le cadre de la sollicitation de procurations pour l'élection d'administrateurs en vertu de la Loi et des lois sur les valeurs mobilières applicables (telles que définies ci-dessous).

~~La Société peut demander à tout administrateur proposé de fournir toute autre information qu'elle peut raisonnablement exiger pour déterminer si ce administrateur proposé est admissible au poste d'administrateur indépendant de la Société ou qui pourrait être importante pour qu'un actionnaire raisonnable de la Société comprenne l'indépendance, ou le manque d'indépendance, de ce administrateur proposé.~~

5. Outre les dispositions du présent paragraphe 10.14, l'actionnaire proposant une candidature et tout candidat proposé doivent également se conformer à toutes les exigences applicables de la Loi, des lois sur les valeurs mobilières applicables et des règles boursières s'appliquant à l'égard des questions énoncées dans le présent paragraphe 10.14.
6. Nul ne peut être élu administrateur de la Société s'il n'est pas nommé conformément aux dispositions du présent paragraphe 10.14; toutefois, aucune disposition du présent paragraphe 10.14 n'est réputée empêcher la discussion par un actionnaire (distincte de la nomination des administrateurs), lors d'une assemblée des actionnaires de la Société, de toute question pour laquelle il aurait eu le droit de soumettre une proposition conformément aux dispositions de la Loi. Le président de l'assemblée a le pouvoir et l'obligation de déterminer si une candidature a été présentée conformément aux procédures énoncées dans les dispositions qui précèdent et, advenant une candidature non conforme, de déclarer que cette dernière sera ou ne sera pas prise en compte.
7. Aux fins du présent paragraphe 10.14 :
 - a. « **annonce publique** » désigne la divulgation dans un communiqué de presse diffusé par un service de presse national au Canada, ou dans un document déposé publiquement par la Société sous son profil sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche+ (SEDAR+) à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca;
 - b. « **lois sur les valeurs mobilières applicables** » désigne l'ensemble des lois applicables en matière de valeurs mobilières de chacune des provinces pertinentes du Canada, en leur version modifiée à l'occasion, les règles, les règlements et les annexes adoptés en application de chacune de ces lois de même que les règlements, instructions générales, instruments multilatéraux, politiques, bulletins et avis publiés par les commissions des valeurs mobilières et autres organismes de réglementation similaires de chacune des provinces du Canada.
8. Nonobstant toute autre disposition du présent paragraphe 10.14, un avis donné au secrétaire général de la Société peut uniquement être livré en main propre, par télécopieur ou par courrier électronique (à l'adresse électronique stipulée de temps à autre par le secrétaire général de la Société aux fins de cet avis), et sera réputé avoir été remis et effectué uniquement au moment où il est livré en main propre, envoyé par courrier électronique (à l'adresse susmentionnée) ou transmis par télécopieur (à condition que la réception ou la confirmation de cette transmission ait été reçue) au secrétaire général de la Société à l'adresse des principaux bureaux administratifs de la Société; sauf si cette remise ou cette communication électronique est effectuée un jour qui n'est pas un jour ouvrable ou au plus tard à 17 h (heure de Montréal)

un jour qui est un jour ouvrable, cette livraison ou communication électronique sera alors réputée avoir été effectuée le jour suivant qui est un jour ouvrable.

9. Nonobstant ce qui précède, le ~~Conseil~~ conseil peut, à son entière discrétion, renoncer à toute exigence prévue au présent paragraphe 10.14.
-

Avis de convocation à l'assemblée
annuelle et extraordinaire et
circulaire de sollicitation
de procurations de 2025

13 AOÛT 2025

[CAE.COM](https://www.cae.com)